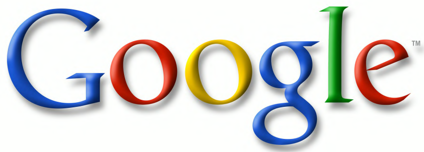
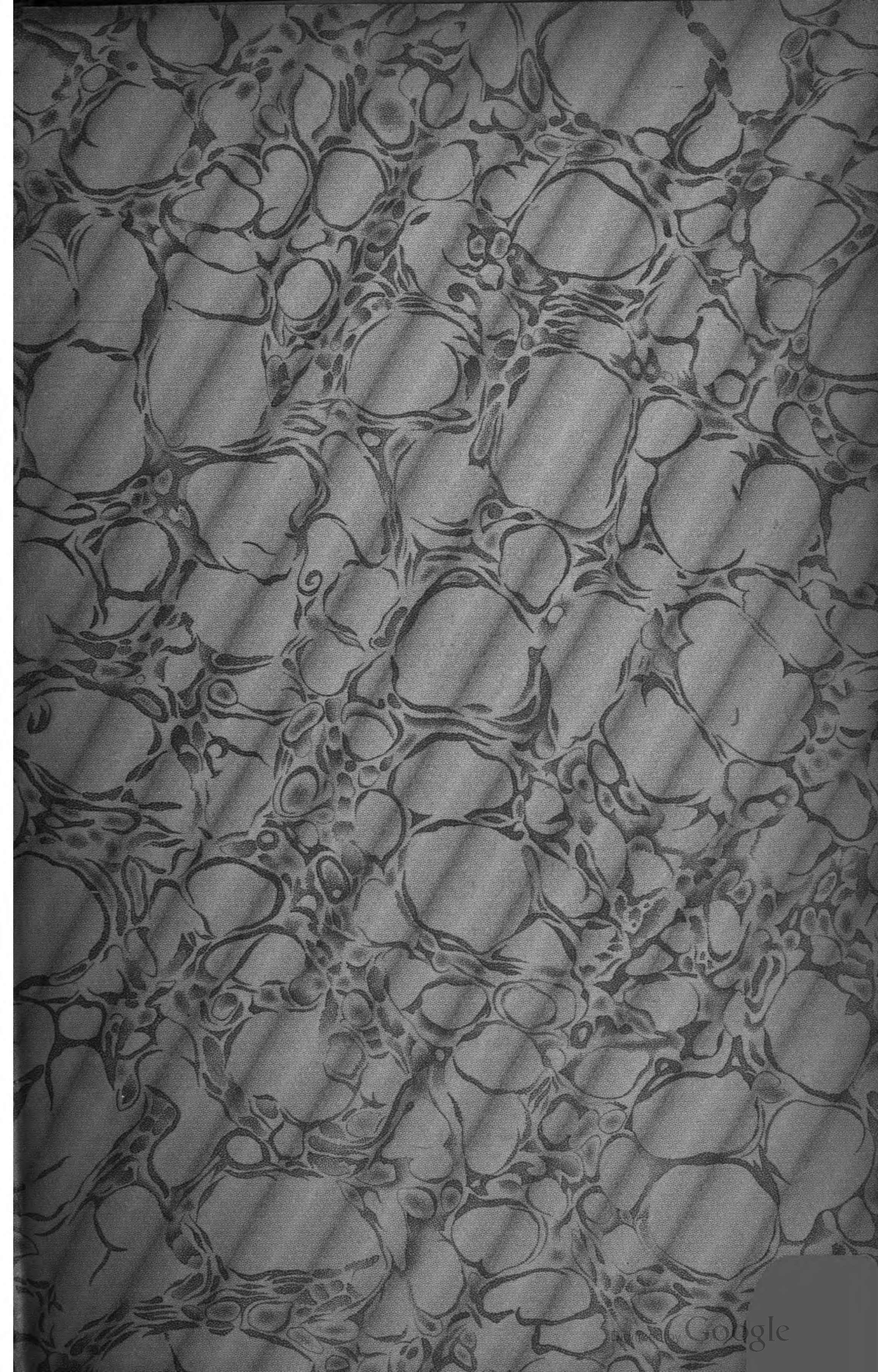



Le roman de Gilliou de Trazegnies
Alphonse Bayot


VET TES TAMEN
NOV TAM TVM
Dei
Sub Numine
Viget



LE ROMAN

DE

GILLION DE TRAZEGNIES

LE ROMAN

DE

GILLION DE TRAZEGNIES

PAR

ALPHONSE BAYOT

AVEC DEUX PHOTOGRAVURES



LOUVAIN
TYPOGRAPHIE CHARLES PEETERS
LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE DE NAMUR, 20

PARIS
ALBERT FONTEMOING
ÉDITEUR
RUE LE GOFF, 4

1903

A MES CHERS MAITRES,

MONSIEUR GEORGES DOUTREPONT

ET

MONSIEUR LE BARON FRANÇOIS BETHUNE,

HOMMAGE DE RESPECTUEUSE RECONNAISSANCE

INTRODUCTION.

Les travaux consacrés à l'histoire légendaire du seigneur bigame de Trazegnies sont, jusqu'à présent, peu nombreux.

En 1831, O. L. B. Wolff a imprimé, à la suite de ses *Altfranzösische Volkslieder*, les rubriques ainsi que le premier et le dernier chapitre de cette histoire, d'après un manuscrit de la Bibliothèque d'Iéna.

En 1839, Gustave Brunet a reproduit ces extraits dans une *Notice sur Gilion de Trasignyes, roman français du 15e siècle, suivie de quelques autres fragments*, Paris, *Techener*, in-8°, 39 pp. (1). De plus, il a fait remarquer l'identité du sujet traité dans le roman avec celui de la légende du comte de Gleichen et du lai d'*Eliduc*.

La même année, Wolff a placé en tête de son édition de l'*Histoire de Gilion de Trasignyes et de dame Marie, sa femme*, une courte introduction qui, aujourd'hui, n'a plus guère de valeur.

Le 18 novembre 1887, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Gaston Paris a fait une lecture intitulée *La légende du mari aux deux femmes*, qu'il a plus

(1) Cette brochure, qui a paru sans nom d'auteur et signée seulement des initiales *G. B.*, est devenue assez rare, n'ayant été tirée qu'à 80 exemplaires. La Bibliothèque Royale de Bruxelles en possède un, coté *8e classe, XI, D, not.*

tard insérée dans LA POÉSIE DU MOYEN AGE, deuxième série, 1895, pp. 109-130. Il s'y est, pour ainsi dire, borné à mettre en parallèle l'histoire du comte de Gleichen, le roman de Gillion et le lai d'*Eliduc*, sans presque tirer de conclusions. Mais, en note, dans LA POÉSIE DU MOYEN AGE, il a ajouté : « Cette lecture n'est que le résumé d'une étude étendue sur le même sujet, qui devait paraître il y a sept ans et qui n'est pas encore terminée » (p. 109) (1).

Enfin, dans *La littérature française au moyen âge*, deuxième édition, 1890, § 66, M. Paris a signalé la parenté possible d'*Eliduc* et du « roman postérieur de *Gilles de Trasignies* », et, dans ses notes bibliographiques, il a également annoncé un travail plus étendu sur le thème de la bigamie qui s'y trouve développé (p. 267).

Ce travail n'a point paru jusqu'ici. Quant à la présente dissertation, elle est évidemment loin de vouloir épuiser un sujet aussi vaste. Elle n'a en vue que les questions spéciales relatives à l'œuvre hennuyère et à la tradition légendaire sur laquelle elle repose. J'aurai atteint mon but si, en essayant de retracer, aussi complètement que possible, l'histoire de cette œuvre, et en m'efforçant d'en indiquer l'origine, j'arrive à fournir quelques matériaux pour des recherches générales sur le cycle de la légende du mari aux deux femmes.

*
* *

En réunissant les éléments de cette étude, j'ai contracté diverses dettes de reconnaissance dont je me fais un devoir et un plaisir de m'acquitter ici.

C'est à la haute obligeance de Son Altesse Sérénissime

(1) Ce sont les points principaux de cette lecture qui ont été repris par M. Gröber, dans sa *Französische Litteratur*, GRUNDRISS DER ROMANISCHEN PHILOLOGIE, II B., 1 Abt., 1902, p. 1154.

Mgr le Duc de Croy et à la très bienveillante intervention de M. le comte de Mérode-Westerloo que je dois d'avoir pu consulter le manuscrit de David Aubert, à Dülmen. M. le Comte François Van der Straten-Ponthoz m'a fourni de précieuses indications sur la famille de Trazegnies, à laquelle il est apparenté. M. le Dr. K. K. Müller, directeur de la Bibliothèque d'Iéna, s'est montré, à mon égard, des plus accueillant et des plus serviable. M. le Dr. W. Füsslein, de Hambourg, a bien voulu prendre pour moi copie de la légende de Gleichen d'après Winsheim. Enfin, MM. E. Peny et O. Hubinont, de Morlanwez, m'ont communiqué des renseignements sur les résultats des fouilles opérées, depuis 1896, à l'emplacement de l'ancienne abbaye de l'Olive.

Je leur adresse à tous l'expression de mes plus sincères remercîments.

Quant à la mise en œuvre de ces différents éléments, elle s'est faite sous la direction scientifique de M. Georges Doutrepont et de M. le Baron F. Bethune, professeurs de philologie romane à l'Université de Louvain. Elle doit également beaucoup aux cours pratiques d'histoire du moyen âge de M. le Chanoine A. Cauchie. Puisse ce modeste essai n'être pas trop inférieur à l'enseignement de ces maîtres dévoués, et qu'ils daignent agréer l'assurance de ma vive gratitude pour les encouragements et les conseils qu'ils n'ont cessé de me prodiguer.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES CITÉS

ABRAHAMS (N. C. L.). *Description des manuscrits français du moyen âge de la Bibliothèque royale de Copenhague, précédée d'une notice historique sur cette bibliothèque*. Copenhague, *De Thiele*, 1844, un vol. in-4°.

Acta Sanctorum. Collegerunt... et variis observationibus illustrarunt JOANNES BOLLANDUS, GODEFRIDUS HENSCHENIUS. Februarius, tomus II, Antverpiae, *apud Jacobum Meursium*, 1658, in-f°.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, publiés par EDM. REUSENS, P. D. KUYL, C. B. DE RIDDER, J. BARBIER. Tome VII, Louvain, *Ch. Peeters*, 1870, in-8°.

Annales du Cercle archéologique de Mons. Tome I, Mons, *Masquillier et Lamir*, 1857; tome XVII, Mons, *Hector Manceaux*, 1884; tomes XXIII (1890-92), XXIV (1892-95), Mons, *Dequesne Masquillier*, 1892, 1895, in-8°.

Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles. Tome XIII, Bruxelles, *F. Lyon-Claesen*, 1899, in-8°.

BARBIER (Le chanoine V.). *Histoire de l'abbaye de Floreffe de l'ordre de Prémontré*. Seconde édition revue et considérablement augmentée. Namur, *V. Delvaux*, 1892, deux vol. in-8°.

BARON (A.). *Mosaïque belge, mélanges historiques et littéraires*. Bruxelles, *Hauman, Cattoir et Cie*, 1837, un vol. in-18.

BARRÈS (MAURICE). *Du Sang, de la Volupté et de la Mort*. Un amateur d'âmes, Voyage en Espagne, Voyage en Italie, etc. Paris, *Charpentier*, 1894, un vol. in-16.

BÉDIER (JOSEPH). *Les fabliaux*. Etudes de littérature populaire et d'histoire littéraire du moyen âge. Paris, *Bouillon*, 1893, un vol. in-8°; deuxième édition revue et corrigée, 1895. — BIBLIOTHÈQUE DE L'ECOLE DES HAUTES ETUDES. SCIENCES PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES, 98e fascicule.

BERLIÈRE (R. P. Dom URSMER). *Monasticon belge*. Tome I : *Provinces de Namur et de Hainaut*. Abbaye de Maredsous, 1890-97, in-4°.

BETTENS. *Inscriptions sépulcrales et verrières*. Deux vol. mss., Bruxelles, Bibliothèque Royale, fonds Goethals, nos 1511-12.

Bibliotheca Uffenbachiana mssta seu Catalogus et recensio msstorum codicum qui in bibliotheca ZACHARIAE CONRADI AB UFFENBACH Traiecti ad Mœnum adservantur et in varias classes distinguntur, quarum priores Jo. HENRICUS MAIUS recensuit, reliquas possessor ipse digessit. Halae Hermundurorum, *Impensis Novi bibliopolii*, 1720, un vol. in-fo.

Bibliothèque protypographique, ou Librairies des fils du roi Jean, Charles V, Jean de Berri, Philippe de Bourgogne et les siens, [par J. BARROIS]. Paris, *Treuttel et Würtz*, 1830, un vol. in 4o.

Biographie nationale, publiée par l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique. Tome I, Bruxelles, *H. Thiry*, 1866, in-8o.

BRIDOUL (TOUSSAINT). *Le triomphe annuel de Nostre Dame*. Lille, *Pierre de Raché*, 1640, un vol. in-12.

BUTKENS (F. CHRISTOPHRE). *Trophées tant sacrés que profanes du duché de Brabant*. La Haye, *Chrétien Van Lom*, 1724, deux vol. in-fo.

CAESARIUS HEISTERBACENCIS. *Dialogus miraculorum*. Textum ad quatuor codicum manuscriptorum editionisque principis fidem accurate recognovit JOSEPHUS STRANGE. Coloniae, Bonnae et Bruxellis, *J. M Heberle*, 1851, deux vol. in-16.

Cartulaire de l'abbaye de Cambron, publié par J.-J. DE SMET. Bruxelles, *Hayez*, 1869, deux vol. in-4o. — MONUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES PROVINCES DE NAMUR, DE HAINAUT ET DE LUXEMBOURG, tome II (en deux parties).

Cartulaire de l'abbaye d'Orval, depuis l'origine de ce monastère jusqu'à l'année 1365 inclusivement, époque de la réunion du comté de Chiny au duché de Luxembourg. Editeur le P. HIPPOLYTE GOFFINET. Bruxelles, *Hayez*, 1879, un vol. in-4o. — ACADÉMIE ROYALE. COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

Cartulaire des comtes de Hainaut, de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière, publié par LÉOPOLD DEVILLERS. Bruxelles, *Hayez*, 1881-96, six vol. in-4o. — ACADÉMIE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE. COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Royale des Ducs de Bourgogne, publié par ordre du ministre de l'Intérieur, [par J. MARCHAL]. Tome I : *Résumé historique. Inventaire*, *no* 1-18000. Bruxelles et Leipzig, *C. Muquardt*, 1842, in-fo.

CHARLÉ DE TYBERCHAMPS. *Notice historique et généalogique sur l'ancienne et illustre maison de Trazegnies*. Extrait d'un ouvrage

inédit. — BULLETIN ET ANNALES DE L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE. Tome I, pp. 105-118, Anvers, *Froment*, 1843, in-8°.

Chartes et documents de l'abbaye de Saint Pierre au Mont Blandin à Gand depuis sa fondation jusqu'à sa suppression, avec une introduction historique, publiés par A. VAN LOKEREN. Tome I, Gand, *H. Hoste*, 1868, in-4°.

CHOTIN (A.-G). *Etudes étymologiques et archéologiques sur les noms des villes, bourgs, villages, hameaux, forêts, lacs, rivières et ruisseaux de la province du Hainaut.* Tournai, *Casterman*, [1857], un vol in-8°.

Chronicon Hanoniense quod dicitur Balduini Avennensis. Edidit JOH. HELLER. — MONUMENTA GERMANIAE HISTORICA. Scriptorum tomus XXV, pp. 414-467, Hannoverae, *Impensis Hahniani*, 1880, in-f°.

Chronique (La) du bon chevalier messire Gilles de Chin, publiée d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles. Mons, *Hoyois-Derely*, 1837, un vol. in-8°. — SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES DE MONS. N° 4 des publications.

Codicibis (De) hagiographicis Johannis Gielemans, canonici regularis in Rubea Valle prope Bruxellas. — ANALECTA BOLLANDIANA. Tomus XIV, pp. 5-88, Bruxelles, *O. Schepens*, 1895, in-8°.

COLLIN DE PLANCY (J.). *Godefroid de Bouillon, Chroniques et légendes du temps des deux premières croisades*, 1095-1180. Bruxelles, *Société des Beaux-Arts*, 1842, un vol. gr. in-8°.

Corona cartusiana. Dans un vol. ms., Bruxelles, Bibliothèque Royale, n° 11929.

Corpus chronicorum Flandriae. Edidit J.-J. DE SMET. Bruxellis, *Hayez*, 1837-65, quatre vol. in-4°. — COLLECTION DES CHRONIQUES BELGES INÉDITES, PUBLIÉE PAR ORDRE DU GOUVERNEMENT ET PAR LES SOINS DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

Cronica S. Petri Erfordensis moderna. ED. O. HOLDER-EGGER. — MONUMENTA GERMANIAE HISTORICA Scriptorum tomi XXX, Pars I, pp. 335-472, Hannoverae, *Impensis Hahniani*, 1896, in-f°.

DARIS (JOSEPH). *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége pendant le XIIIe et le XIVe siècle.* Liége, *L. Demarteau*, 1891, un vol. in-8°.

DAVID AUBERT. *Conquestes de Charlemaine.* Trois vol. mss., Bruxelles, Bibliothèque Royale, n°s 9066-68.

DELAVILLE LE ROULX (J.). *La France en Orient au XIVe siècle.* Expédition du maréchal Boucicaut. Paris, *Thorin*, 1885, deux vol. in-8°. — BIBLIOTHÈQUE DES ECOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME, fascicules 44 et 45.

DELISLE (LÉOPOLD). *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale.* Tome I, Paris, *Imprimerie impériale*, 1868, in-4°. — HISTOIRE GÉNÉRALE DE PARIS.

DEMAY (G.). *Le costume au moyen âge d'après les sceaux*. Paris, *Dumoulin et Cie*, 1880, un vol. gr. in-8°.

DE RIDDER (B.-C.). *Aubert le Mire, sa vie, ses écrits*. Mémoire historique et critique. (Couronné le 19 mai 1863). — MÉMOIRES COURONNÉS ET MÉMOIRES DES SAVANTS ÉTRANGERS, PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX ARTS DE BELGIQUE. Tome XXXI (1862-63), Bruxelles, *Hayez*, 1863, in-4°.

DE VLAMINCK (ALPH.). *Les anciennes chambres de rhétorique de Termonde*. — CERCLE ARCHÉOLOGIQUE DE LA VILLE ET DE L'ANCIEN PAYS DE TERMONDE. ANNALES. Deuxième série, tome VIII, pp. 61-125, Dendermonde, *Aug. De Schepper-Philips*, 1900, in-8°.

DOYEN (F.-D.). *Bibliographie namuroise indiquant les livres imprimés à Namur depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours, les ouvrages publiés en Belgique ou à l'étranger par des auteurs namurois...* Tome I, Namur, *Wesmael Charlier*, 1887, in-8°. — PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NAMUR. N° 3 des Documents inédits.

DRESSERUS (MATTHAEUS). *Isagoge historica, d. i. historische Erzählung und kurze Beschreibung der fürnehmsten und denkw. Geschichte, so sich von der Welt Erschaffung an bis auf unsere zeit zugetragen*. Hiebeuorn in Latein beschrieben. Leipsig, 1601, un vol. in-f°.

DRESSERUS (MATTHAEUS). *Millenarius sextus Isagoges historicae, complectens res praecipuas maximeque memorabiles in ecclesia et politia, ab Othone III usque ad annum* 1593. Lipsiae, 1609, un vol. in-8°.

DRESSERUS (MATTHAEUS). *Pars secunda Millenarii sexti, Isagoges vero historicae Pars quarta, complectens familias Imperii, Electores, archiepiscopos, episcopos, duces, comites, barones, dynastas*. Lipsiae, *sumptibus Jac. Apeli*, 1613, un vol. in-8°.

DRESSERUS (MATTHAEUS). *Rhetorica inventionis et dispositionis, illustrata quam plurimis exemplis sacris et philosophicis*. Edita denuo correcta et pene tota alia a priori editione facta in academia Erphordiensi anno 1575. Witebergae, un vol. in-8°.

EBERUS (PAULUS). *Catalogus prodigiorum*, conscriptus Vitebergae sub initio anni 1551 et descriptus 1553, ultimo die septembris. — Dans EPISTOLAE ET ALIA SCRIPTA LUTHERI ET MELANCHTONIS. Hambourg, Bibliothèque de la ville, ms. n° 47.

Fabliaux ou contes, fables et romans du XIIe et du XIIIe siècle, traduits ou extraits par LEGRAND D'AUSSY. Troisième édition, considérablement augmentée. Paris, *Jules Renouard*, 1829, cinq vol. in-8°.

FLACH (JACQUES). *Les origines de l'ancienne France*. Tome II : *Les origines communales, la féodalité et la chevalerie*. Paris, *Larose et Forcel*, 1893, in-8°.

FREYMOND (E.). *Altfranzösisches Kunstepos und Romane.* — KRITISCHER JAHRESBERICHT UEBER DIE FORTSCHRITTE DER ROMANISCHEN PHILOLOGIE, hrsg. von KARL VOLLMOELLER. III Band (1891-94), pp. 140-194, Erlangen, *Fr. Junge*, 1897, in-8°.

GEOFFROI DE VILLE-HARDOUIN. *Conquête de Constantinople, avec la continuation de* HENRI DE VALENCIENNES. Texte original, accompagné d'une traduction, par M. NATALIS DE WAILLY. Troisième édition. Paris, *Firmin-Didot*, 1882, un vol. in-4°.

GEORGES CHASTELLAIN. *OEuvres*, publiées par M. le Baron KERVYN DE LETTENHOVE. Tome VIII, Bruxelles, *V. Devaux*, 1866, in-8°. — ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

GILBERT [DE MONS]. *Chronique de Hainaut* (1040-1195). Traduite en français avec annotations, variantes, glossaire et index par le Marquis de GODEFROY DE MÉNILGLAISE. — MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE DE TOURNAI. Tomes XIV et XV, Tournai, *Malo et Levasseur*, 1874, in-8°.

GOSSART (ERNEST). *Antoine de La Sale, sa vie et ses œuvres.* Deuxième édition. Bruxelles, *H. Lamertin*, 1902, une broch. in-8°.

GROEBER (G.). *Französische Litteratur.* — GRUNDRISS DER ROMANISCHEN PHILOLOGIE hrsg. von GUSTAV GROEBER. II Band, 1 Abteilung, pp. 433-1286, Strassburg, *K. J. Trübner*, 1902, gr. in-8°.

HAROU (ALFRED). *Notices sur quelques communes du Hainaut.* I, B, *Trazegnies.* — SOCIÉTÉ ROYALE BELGE DE GÉOGRAPHIE. BULLETIN publié par les soins de M. J. DU FIEF, secrétaire général. Tome XI, pp. 437-462, Bruxelles, *Sécrétariat de la Société*, 1887, in-8°.

HASEMANN (J.). *Gleichen.* — ALLGEMEINE ENCYKLOPAEDIE DER WISSENSCHAFTEN UND KUENSTE, hrsg. von J. S. ERSCH und J. G. GRUBER. Erste Section, A-G, hrsg. von HERMANN BROCKHAUS. Neunundsechzigster Theil, pp. 227-315, Leipsig, *F. A. Brockhaus*, 1859, in-4°.

HENRIQUEZ (R. P. CHRYSOSTOMUS). *Menologium cistertiense notationibus illustratum.* Antverpiae, *ex officina plantiniana Balthasaris Moreti*, 1630, un vol. in-f°.

HESSE (DR. L. F.). *Schriften über die Erzählung von der Doppelehe eines Grafen von Gleichen.* Beitrag zur Litteratur der deutschen Sagen. — SERAPEUM. Zeitschrift für Bibliothekwissenschaft, Handschriftenkunde und ältere Litteratur, hrsg. von DR. ROBERT NAUMANN. XXV Band, pp. 113-126, 129-135, Leipsig, *T. O. Weigel*, 1864, in-8°.

Histoire de Gilion de Trasignyes et de dame Marie, sa femme. Publiée d'après le manuscrit de la Bibliothèque de l'Université d'Iéna par O. L. B. WOLFF. Leipsic, *J.-J. Weber*, 1839, un vol. in-8°.

Histoire de la Langue et de la Littérature française des Origines à 1900, publiée sous la direction de L. PETIT DE JULLEVILLE. Paris, *Armand Colin et Cie*, 1896-99, huit vol. in-8°.

Histoire véritable de Gil-Lion de Trazegnies. A Paris et se vend à Bruxelles *chez Jean De Smedt*, 1703, un vol. in-24.

HONDORFFIUS (Andreas). *Theatrum historicum illustrium exemplorum ad honeste, pie beateque vivendum...* indusria Philippi LONICERI latinitate donatum. Francofurti ad M., 1575, un vol. in-f°.

HUBINONT (Olivier). *L'abbaye de l'Olive à Morlanwelz-Mariemont (Hainaut)*. — Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi. Tome XXI, pp. 145 209, Charleroi, *F. Henry-Quinet*, 1897, in-8°.

Huon de Bordeaux. Chanson de geste publiée pour la première fois d'après les manuscrits de Tours, de Paris et de Turin, par MM. F. GUESSARD et C. GRANDMAISON. Paris, *A. Franck*, 1860, un vol. in-12. — Les anciens poètes de la France, publiés sous la direction de M. F. GUESSARD. Tome V.

JACOBS (J). *Celtic Fairy Tales*. London, *Nutt*, 1892, un vol. in-8°.

JACOBUS de GUISIA. *Annales historiae illustrium Principum Hanoniae*. Edidit Ernestus SACKUR. — Monumenta Germaniae historica. Scriptorum tomi XXX, Pars I, pp. 44-334, Hannoverae, *Impensis Hahniani*, 1896, in-f°.

JEAN LE FÈVRE, seigneur de Saint-Remy. *Chronique*, publiée pour la Société de l'histoire de France, par François MORAND. Paris, *Renouard*, 1876-81, deux vol. in-8°.

JEAN LE FÈVRE, seigneur de Saint-Remy. *Epître contenant le récit des faits d'armes, en champ clos, de Jacques de Lalain*, et publiée, pour faire suite à sa *Chronique*, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale, par feu François MORAND. Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France. Tome XXI, pp. 177-239, Paris, *Renouard*, 1884, in-8°.

KALIDASA. *Vikramorvaçi. Ourvaçi donnée pour prix de l'héroïsme*. Drame en cinq actes traduit du sanscrit, par Ph. Ed. FOUCAUX. Paris, *Ernest Leroux*, 1879, un vol. in-18. — Bibliothèque orientale elzévirienne, XXVI.

KUESELEN (Salomo). *Iter Germanicum, Italicum, Cretense et Siculum*. Jenae, 1607, un vol. in-4°.

LEJEUNE (Théophile). *Monographies historiques et archéologiques de diverses localités du Hainaut*. Tome II, Mons, *Duquesne-Masquillier*, [1876], in-8°.

LE MAYEUR DE MERPRÈS ET ROGERIES. *La Gloire Belgique*, poème national en dix chants, suivis de remarques historiques sur tout ce qui fait connaître cette Gloire, depuis l'origine de la nation jusqu'aujourd'hui. Louvain, *Vanlinthout et Vandenzande*, 1830, deux vol. in 8°.

LEROY (AIMÉ). *Le Bigame.* — ARCHIVES HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES DU NORD DE LA FRANCE ET DU MIDI DE LA BELGIQUE, par MM. AIMÉ LEROY et ARTHUR DINAUX. Tome III, pp. 9-33, Valenciennes, *Bureau des Archives*, 1833, in-8°.

LE ROY (JACQUES). *Le grand théâtre profane du Brabant-wallon...*, écrit en latin par M. — —, traduit en français. La Haye, *Chrétien Van Lom*, 1730, un vol. in-f°.

LÉVI (SYLVAIN). *Le théâtre indien.* Paris, *Bouillon*, 1890, un vol in-8°. — BIBLIOTHÈQUE DE L'ECOLE DES HAUTES ETUDES. SCIENCES PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES, 83e fascicule.

LIÉGEOIS (CAMILLE). *Gilles de Chin. L'histoire et légende.* Louvain, *Ch. Peeters*, 1903, un vol. in-8° (sous presse). — UNIVERSITÉ DE LOUVAIN. RECUEIL DE TRAVAUX PUBLIÉS PAR LES MEMBRES DES CONFÉRENCES D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE, 11e fascicule.

Livre (Le) de Baudoyn, conte de Flandre; suivi de fragments du Roman de Trasignyes, publié par MM. C. P. SERRURE et A. VOISIN. Bruxelles, *Berthot et Périchon*, 1836, un vol. in-8°.

MANLIUS (JOH.). *Locorum communium collectanea.* Basyleae, *per Joannem Oporinum*, 1563, un vol. in-8°.

MARIE DE FRANCE. *Die Lais*, hrsg. von KARL WARNKE. Mit vergleichenden Anmerkungen von REINHOLD KOEHLER. Zweite verb. Auflage. Halle, *Niemeyer*, 1900, un vol. in-8°. — BIBLIOTHECA NORMANNICA. Denkmäler Normannischer Literatur und Sprache, hrsg. von HERMANN SUCHIER, III.

MAS LATRIE (Le Cte de). *Trésor de chronologie, d'histoire et de géographie pour l'étude et l'emploi des documents du moyen âge.* Paris, *Victor Palmé*, 1889, un vol. in-f°.

MEERMAN (JOHAN). *Geschiedenis van Graaf Willem van Holland, Roomsch koning.* 's Graavenhaage, *Nicolas van Daalen*, 1783, cinq vol. pet. in-8°.

MEIGERIUS (SAMUEL). *Nucleus historiarum*, oder Ausserlesene liebliche, denkwürdige und warhafte Historien, aus den glaubwürdigsten alten unnd newen Geschichtschreibern in gewisse Classes, und locos communes zusammengezogen. Der andere Theil, Magdeburg, *Johann Francken*, 1614, un vol. in-f°.

MELANDER. *Jocorum atque seriorum liber primus.* Lichae, 1604, un vol. in-8°.

Mémoires (Nouveaux) de l'Académie impériale et royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles. Histoire. Tome I, Bruxelles, *Imprimerie académique*, 1788, in-4°.

MEYER-LUEBKE (W.). *Grammaire des langues romanes.* Tome I : *Phonétique.* Traduction française par EUGÈNE RABIET, Paris, *E. Welter*, 1890, in-8°.

Miracula S. Cornelii papae ninivensia. — ANALECTA BOLLANDIANA. Tomus XX, pp. 182-197, Bruxellis, *Via dicta des Ursulines*, 1901, in-8°.

MIRAEUS (AUBERTUS). *Chronicon cisterciensis ordinis a. S. Roberto, abbate molismensi, primùm inchoati, postea a. S. Bernardo... aucti ac propagati.* Coloniae Aggripinae, *sumptibus Bernardi Gualtheri*, 1614, un vol. in-18.

MIRAEUS (AUBERTUS). *Opera diplomatica et historica.* Editio secunda auctior et correctior. JOANNES FRANCISCUS FOPPENS... notas et indices addidit, diplomata multa cum suis originalibus contulit, aliaque plura hactenus inedita adjunxit. Bruxellis, *typis Francisci Foppens*, 1723-48, quatre vol. in-f°.

MONTPLEINCHAMP (M. DE). *Histoire de l'archiduc Albert, gouverneur général puis prince souverain de la Belgique*, annotée par A. L. P. DE ROBAULX DE SOUMOY. Bruxelles, *par la Société de l'Histoire de Belgique*, 1870, un vol. in-8°. — SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE BELGIQUE. Publication n° 34.

Monumens sepulchrat de Flinne, [recueillis par JEAN D'ASSIGNIES]. Un vol. ms., Bruxelles, Bibliothèque Royale, fonds Goethals, n° 1509.

Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg, recueillis et publiés pour la première fois par le Baron de REIFFENBERG. Tomes I et VII, Bruxelles, *Hayez*, 1844, 1847, in-4°. — COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

MYLIUS (M. JOH. CHRISTOPH.). *Memorabilia Bibliothecae academicae ienensis*, sive Designatio codicum manuscriptorum in illa Bibliotheca et librorum impressorum, plerumque rariorum... Ienae et Weissenfelsae, *apud Joh. Christoph. Croekerum*, 1746, un vol. in-12.

NELIS (C. FR. DE). *Notice de manuscrits sur l'histoire des Pays-Bas qui existent dans les différentes bibliothèques de l'Europe.* Un vol. ms., Bruxelles, Bibliothèque Royale, n°s 17725-49.

NÈVE (FÉLIX). *Les Epoques littéraires de l'Inde.* Etudes sur la poésie sanscrite. Louvain, *Ch. Peeters*, 1883. un vol in-8°.

NICOLAUS DE SIEGEN. *Chronicon ecclesiasticum.* Ms. original, Weimar, Geheimes Haupt-und Staatsarchiv. — Zum ersten Mal hrsg. von FR. X. WEGELE. Iena, *Frommann*, 1855, un vol. in 8°. THUERINGISCHE GESCHICHTSQUELLEN, II Band.

Notice sur Gilion de Trasignyes, roman français du 15e siècle, suivie de quelques autres fragments, [par GUSTAVE BRUNET]. Paris, *Techener*, 1839, une broch. in-8°.

NUTT (ALFRED). *The Lai of Eliduc and the Märchen of Little Snow-White.* — FOLK-LORE. A quaterly Review of Myth, Tradition, Institution, & Custom. Vol. III, pp. 26-48, London, *David Nutt*, 1892, in-8°.

Origines omnium Hannoniae coenobiorum octo libris breviter digestae, [par PHIL. BRASSEUR]. Montibus, *Typis Ph. Wadraii*, 1650, un vol. in-16.

PARIS (GASTON). *Manuel d'ancien français. La littérature française au moyen âge (XIe-XIVe siècle).* Deuxième édition. Paris, *Hachette*, 1890, un vol. in-16.

PARIS (GASTON). *Poèmes et Légendes du moyen âge.* Paris, *Société d'édition artistique*, [1900], un vol. in-8°.

PARIS (GASTON). *La poésie du moyen âge.* Leçons et lectures. Deuxième série. Paris, *Hachette*, 1895, un vol. in-16.

PENY (EDMOND). *Les fouilles de l'ancienne abbaye de l'Olive sous Morlanwelz en* 1896. — ANNALES DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE. Tome L (4e Série, X), pp. 1-12, Anvers, *Veuve de Backer*, 1897, in-8°.

RAYNAUD (GASTON). *Un nouveau manuscrit du Petit Jean de Saintré.* — ROMANIA. Tome XXXI, pp. 527-56, Paris, *Bouillon*, 1902, in 8°.

Récits d'un ménestrel de Reims au treizième siècle, publiés pour la Société de l'Histoire de France par NATALIS DE WAILLY. Paris, *Renouard*, 1876, un vol. in-8°.

REIFFENBERG (Le Baron de). *Nouvelles archives historiques des Pays-Bas*. Bruxelles, *C. J. De Mat*, 1830-32, deux vol. in-8°. — [Font suite à deux volumes d'*Archives philologiques* et à deux volumes d'*Archives pour l'histoire civile et littéraire des Pays-Bas*].

REIFFENBERG (Le Baron de). *Suite des notices sur les documents concernant la Belgique. I. Documents manuscrits.* — COMPTE RENDU DES SÉANCES DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, OU RECUEIL DE SES BULLETINS. Tome VI (8 octobre 1842-9 mai 1843), pp. 138-142, Bruxelles, *Hayez*, 1843, petit in-8°.

REINECK (CARL). *Die Sage von der Doppelehe eines Grafen von Gleichen mit Bezugnahme auf die Geschichte der Burg und Grafschaft Gleichen.* Vortrag gehalten im wissenschaftlichen Verein zu Arnstadt. Mit einem Titelbild in Lichtdruck. Hamburg, *Actien-Gesellschaft*, 1891, une broch. in-8°. — SAMMLUNG GEMEINVERSTAENDLICHER WISSENSCHAFTLICHER VORTRAEGE, hrsg. von RUD. VIRCHOW und WILH. WATTENBACH. Neue Folge, VI Serie, Heft 138.

RIGAL (EUGÈNE). *Alexandre Hardy et le théâtre français à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle.* Paris, *Hachette*, 1889, un vol. in-8°.

ROBERT. *Le trésor de l'âme.* Imprimé à Paris par *Anthoine Véra[r]d*, [1551], un vol. in-f°.

Romania. Recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et

des littératures romanes, publié par PAUL MEYER et GASTON PARIS. Tomes XIX, XXV, XXVIII, Paris, *Bouillon*, 1890, 1896, 1899, in-8°.

Romuleon, contenant en brief les fais des Rommains. Dans un vol. ms , Bruxelles, Bibliothèqne Royale, n° 10173.

Sagen (Niederländische). Gesammelt und mit Anmerkungen begleitet hrsg. von JOHANN WILHELM WOLF. Leipzig, *F. A. Brockhaus*, 1843, un vol. in-8°.

SAINT-GENOIS (Le Comte JOSEPH de). *Monumens anciens*. Tome I : *Droits primitifs des terres et seigneuries du Haynaut*. Paris, *Saillant*, 1782, in-f°.

SAINT-GÉNOIS (Le Baron JULES de). *Les voyageurs belges*. Bruxelles, *Ajamar*, [1846], deux vol. in-12. — BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

SAXO GRAMMATICUS. *Gesta Danorum*, hrsg. von ALFR. HOLDER. Strassburg, *Trübner*, 1886, un vol. in-8°.

SAXONIS (Ex) *Gestis Danorum*. [Ed.] O. H.-E. — MONUMENTA GERMANIAE HISTORICA. Scriptorum tomus XXIX, pp. 37-161, Hannoverae, *Impensis Hahniani*, 1892, in-f°.

SCHULTZ (Dr. ALWIN) *Beschreibung der Breslauer Bilderhandschrift des Froissart*, verfasst in Namen des Vereins für Geschichte der bildenden Künste zu Breslau als Festgeschenk für dessen Mitglieder. Mit einer Photographie und sechs autographirten Tafeln. Breslau, *Josef Max & Comp.*, 1869, une broch. in-4°.

SELNECCERUS (D. NICOLAUS). *Annotationes in Genesin*. Lipsiae, 1579, un vol. in-f°.

STEIN D'ALTENSTEIN (Le Baron ISIDORE de). *Annuaire de la Noblesse de Belgique*. Deuxième année, Bruxelles, *Auguste Decq*, 1848, in-18.

STROOBANT (L'abbé CORNEILLE). *Notice historique et généalogique sur les seigneurs de Braine le-Château et de Haut-Ittre*. Bruxelles, *J.-H. Dehou*, 1849, un vol. in-8°.

VAN BOEKEL (C. H.). *De Heer van Trazegnies*. Historisch-romantische episode uit den Eersten Kruistogt, (1096-1099). Gent, *C. Annoot-Braeckman*, 1847, une forte broch. in-8°.

VANDER HEYDEN (N. J.). *Nobiliaire de Belgique*. Tome I, Anvers, *L.-J. De Cort*, 1849-53, un vol. in-8°.

VAN DER STRATEN-PONTHOZ (Le Comte FRANÇOIS). *L'ombre d'un Lion sur le blason des Trazegnies*. — ANNALES DU CERCLE ARCHÉOLOGIQUE DE MONS. Tome XVII, pp. 457-520, Mons, *Hector Manceaux*, 1884, in-8°.

VAN HASSELT (A.). *Les Belges aux croisades*. Bruxelles, *Ajamar*, [1846], deux vol. in 12. — BIBLIOTHEQUE NATIONALE.

VAN SWYGENHOVEN (Doctor KAREL). *Aenmerkingen op een Handschrift van ascetischen inhoud uit de XVe eeuw, berustende in de Burgundische bibliotheek te Brussel.* — BULLETIN ET ANNALES DE L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE. Tome IV, pp. 215-85, Anvers, *Froment*, 1847, in-8°.

VENETUS PRUTENUS (GEORGIUS). *De discrimine Legis et Evangelii.* Disputatio pro Licentia habita Witebergae anno 1550, die 19 Septembris, et descripta 1552, die 17 Julii. — Dans EPISTOLAE ET ALIA SCRIPTA LUTHERI ET MELANCHTONIS. Hambourg, Bibliothèque de la ville, ms. n° 47.

VINCHANT (FRANÇOIS). *Annales de la province et comté du Hainaut, contenant les choses les plus remarquables advenues dans ceste province, depuis l'entrée de Jules César jusqu'à la mort de l'infante Isabelle,* [publiées pour la SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BELGES, n° 16]. Tome II, Bruxelles, *Librairie scientifique et littéraire*, 1848, in-4°.

Volkslieder (Altfranzösische). gesammelt, mit sprach-und sacherklärenden Anmerkungen versehn, und hrsg. von O. L. B. WOLFF. Nebst e. Anhange, Auszüge aus e. seltenen altfranz. Handschrift enth. Leipsig, *Fr. Fleischer*, 1831, un vol. in-12.

WALTER VON ARRAS. *Ille und Galeron.* Altfranzösischer Abenteuerroman des XII Jahrhunderts nach der einzigen Pariser Handschrift hrsg. von WENDELIN FOERSTER. Halle a. S., *M. Niemeyer*, 1891, pet. in-8°. — ROMANISCHE BIBLIOTHEK, hrsg. von Prof. Dr. WENDELIN FOERSTER, VII.

WINSHEMIUS (M. VITUS). *Historia publice recitata anno* 1546. — Dans EPISTALAE ET ALIA SCRIPTA LUTHERI ET MELANCHTONIS. Hambourg, Bibliothèque de la ville, ms n° 47.

WOLFIUS (JOA.). *Lectiones memorabiles et reconditae.* Tomus II, Lavingae, 1600, in-f°.

Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur, hrsg. von Prof. Dr. D. BEHRENS. XX Band, Berlin, *W. Gronau*, 1898, in-8°.

PREMIÈRE PARTIE.

LES DIFFÉRENTES RÉDACTIONS DE L'HISTOIRE DE GILLION.

SECTION PREMIÈRE.

LE ROMAN EN PROSE DU XVe SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

ANALYSE DU ROMAN.

La plus ancienne rédaction que l'on ait conservée de la légende de Gillion de Trazegnies se trouve dans un roman en prose du xve siècle. Le texte de l'un des manuscrits de ce roman, qui repose à la bibliothèque de l'Université d'Iéna, a été publié en 1839 par O. L. B. Wolff, sous le titre d'*Histoire de Gilion de Trasignyes et de dame Marie, sa femme*.

Voici ce qui y est raconté ;

Gillion était un chevalier de la cour du comte de Hainaut, marié à la cousine même de celui-ci, Marie d'Ostrevant. Comme il ne pouvait avoir d'héritier, il fit le vœu du pélérinage en Terre Sainte et, lorsqu'il sut que sa prière serait exaucée, il partit, malgré les craintes de sa femme. Après avoir visité le Saint Sépulcre, il se remit en mer,

mais la nef qui le transportait ayant été attaquée et prise par le soudan d'Egypte, il fut emmené dans les cachots de Babylone. Un jour que le soudan l'avait fait attacher à un poteau pour le percer de flèches, la princesse Gracienne, fille du souverain mécréant, fut frappée de la grande beauté de l'étranger, et elle obtint en sa faveur quelques jours de répit. Peu de temps après, le roi Isore de Damas, qui avait inutilement demandé la main de la princesse, descendit en Egypte à la tête de forces considérables ; le soudan marcha à sa rencontre et fut fait prisonnier tandis que la déroute gagnait son armée. Gracienne, à la vue de ce désastre, songea au captif chrétien, dont elle savait la vaillance. Depuis qu'elle lui avait sauvé la vie, elle s'était « accointée » à lui secrètement, et même il l'avait convertie ainsi que Hertan, son geôlier. Elle les fit armer tous deux, et, sur la promesse de Gillion qu'il ne profiterait pas de sa libération momentanée pour s'enfuir, elle les envoya au secours de son père. Aidé de Hertan, le chevalier hennuyer eut bientôt fait de délivrer celui-ci ; de plus, il infligea à Isore une terrible défaite. Le soudan, quand il sut à qui il devait son salut, fit jurer à Gillion de rester à son service, et alors ce fut, pour les deux compagnons d'armes, une série incessante de guerres où, naturellement, la victoire demeura le plus souvent à leur puissante épée. Cependant Marie avait mis au monde deux jumeaux qui avaient reçu les noms de Jean et de Gérard et qui grandissaient à merveille. Quatorze ans s'étant écoulés, on désespérait, dans la noblesse du Hainaut, de revoir jamais Gillion, mais sa femme, elle, restait fidèle à l'attendre, et elle était toujours aussi jeune et aussi belle. Le seigneur Amaury des Maires, qui la vit, fut même tellement charmé de ses grâces qu'il jura de la conquérir. Il s'offrit à partir en Orient à la recherche de Gillion, et, l'ayant rencontré à la cour du soudan, il lui annonça que Marie et son enfant étaient morts. La nouvelle causa une telle douleur au seigneur de Trazegnies qu'il résolut de passer toute sa vie en Egypte.

Le traître songea dès lors à revenir par deça, espérant bien, grâce à un nouveau mensonge, devenir le possesseur tranquille du cœur de la dame ; mais il fut bientôt puni de son crime, car il n'avait pas encore quitté Babylone qu'une guerre éclata où il trouva une mort honteuse. Entretemps, Jean et Gérard commençaient à promener glorieusement leurs armes dans les tournois ; ils s'étaient surtout distingués à celui de Condé sur l'Escaut. Un beau jour, ils décidèrent de s'en aller en quête de leur père : de multiples et diverses aventures les attendaient en Orient. Ils délivrèrent le roi de Chypre d'une invasion ennemie. A leur tour, ils furent pris sur mer, séparés, et emmenés en captivité, Gérard auprès de Mombrant d'Esclavonie, Jean auprès de Fabur de Morienne. Là, Jean fut jeté dans un cachot où son père, fait prisonnier dans une bataille, avait été mis quelque temps auparavant et d'où il avait été délivré par Hertan. Gérard, lui, se vit aimé de la princesse Nathalie, sœur de Mombrant, et il eut l'occasion de descendre en champ clos pour soutenir la fausseté d'une accusation portée contre elle. Plus tard, le roi d'Esclavonie étant allé attaquer Fabur de Morienne, les deux frères furent amenés à lutter dans un combat singulier, et ils ne se reconnurent qu'après s'être porté, l'un à l'autre, de rudes coups. Enfin ils firent partie d'une expédition dirigée par le roi de Morienne contre Babylone, et c'est en cette circonstance qu'ils retrouvèrent leur père. Pendant que tous ces évènements s'accomplissaient, la fortune de Gillion ne cessait d'être plus brillante à la cour d'Egypte. Il avait rendu tant de services à son nouveau souverain que celui-ci lui avait offert Gracienne en mariage. Se croyant libre et obéissant à un réel amour, le chevalier avait accepté, et il se trouvait être ainsi l'héritier présomptif du trône. Mais lorsqu'il apprit par ses deux fils que Marie vivait encore, il résolut de retourner en Hainaut, et il parvint à obtenir du soudan la permission de partir. Gracienne et Hertan le suivirent. Tous ensemble ils passèrent par Rome où le pape baptisa les deux convertis et où Hertan

vint à mourir. Arrivés à Trazegnies, Gillion et sa seconde femme reçurent le plus joyeux accueil de la part de Marie d'Ostrevant. Seulement, la situation était assez embarrassante. Gracienne demandait à n'être que la servante de Gillion et de Marie, sa légitime épouse ; mais celle-ci, entendant que la sarrasine avait sauvé la vie à son mari, voulut lui céder une place qu'elle estimait devoir lui appartenir, et, à l'instant, elle fit vœu de prendre le voile. Sur ce, Gracienne exprima le même désir, et toutes deux, le lendemain, elles entrèrent au monastère de l'Olive. Elles y vécurent dans la plus parfaite amitié et moururent au cours de l'année même. Quant à Gillion, il se retira à l'abbaye de Cambron, laissant à Jean et à Gérard ses terres et seigneuries. Mais un messager étant un jour venu lui demander du secours de la part du soudan, il reprit le chemin de l'Egypte, défit tous les ennemis de son beau-père et périt d'une blessure reçue dans cette dernière campagne. Son cœur fut rapporté en Hainaut et déposé dans la tombe qu'il avait fait préparer pour lui, à l'Olive, entre ses deux femmes.

Dans le texte publié par Wolff, la dernière partie de ce récit — depuis le retour de Gillion à Trazegnies — est très courte : elle occupe à peine une page. Mais il existe un autre manuscrit, celui de Dülmen (1), qui contient une rédaction beaucoup plus développée, bien qu'en réalité elle ne comprenne aucun point essentiel qui ne soit indiqué dans la conclusion précipitée du récit d'Iéna. Arrivée à ce point, le retour de Gillion, cette rédaction continue en retraçant la lutte courtoise qui met aux prises les deux femmes prêtes à se sacrifier, elle appuie davantage sur le fait de leur commune retraite à l'Olive, et elle narre longuement la décision prise par le bigame d'entrer à Cambron. Aussitôt après le départ de Marie et de Gracienne, Gillion partage ses biens entre ses fils. Ceux-ci alors l'accompagnent jusqu'à son abbaye, puis

(1) Voy. plus loin, Chap. troisième, § 1 et 2, p. 22 ss.

ils vont à Mons où ils apprennent au comte tout ce qui s'est passé. Emerveillés, le comte et de nombreux seigneurs ne tardent pas à se rendre à Cambron pour saluer le chevalier et entendre de sa propre bouche le récit de ses aventures. Peu après, le comte marie à de nobles héritières les enfants de Trazegnies ; Jean, notamment, épouse la fille du sire d'Enghien, sénéchal de Hainaut. Vers la même époque, à l'Olive, les deux dames tombent malades ; Gracienne ayant succombé, Marie qui « l'aymoit si tres parfaittement que une seule heure n'eust sceu vivre sans elle » s'éteint au bout de deux jours. Informé de leur mort, Gillion envoie ses fils au monastère avec ordre de faire construire « trois grans sarcus de marbre dont en l'un et ou milieu d'elles il vouloit jesir et estre mis apres son trespas. » Cependant, là-bas en Orient, le bruit du départ du vaillant chrétien s'est répandu et de nombreux rois ennemis de l'Egypte concluent une alliance pour porter la guerre devant Babylone. Le soudan, averti du péril qui le menace, dépêche un messager en Hainaut. Gillion, apprenant que son beau-père est en danger, n'hésite pas ; il fait annoncer à ses fils son prochain départ pour l'Egypte. Mais à peine cette nouvelle est-elle connue que vingt-quatre jeunes gentilshommes demandent à accompagner le célèbre guerrier. Le comte y consent de grand cœur, et leur troupe brillante, escortée de toute la cour et renforcée encore de Gérard, s'en va rejoindre son chef à Cambron, tandis que Jean, sur l'ordre de son père, reste à Trazegnies. Le voyage — qui est presque une marche triomphale — nous est minutieusement décrit. On arrive enfin auprès du soudan, et cela juste au moment où va se livrer la bataille. Le récit de tous les incidents et de tous les combats qui s'ensuivent est interminable. L'expédition aboutit à une victoire définitive, remportée naturellement grâce aux exploits de Gillion. Cependant celui-ci reçoit dans la mêlée une blessure dont il ne peut guérir. Se sentant perdu, il demande à Gérard de reporter son cœur en Hainaut et de le déposer entre Marie et Gracienne. Après sa mort, les

jeunes seigneurs reprennent le chemin du pays. Grande est la douleur à la cour du comte quand on connaît la fin du valeureux baron, et nombreuse la suite de parents, d'amis, qui viennent lui rendre un suprême hommage en assistant à l'inhumation de son cœur à l'Olive.

CHAPITRE DEUXIÈME.

L'AUTEUR ET LA DATE DU ROMAN.

Le roman de Gillion n'est ni signé ni daté. Avant d'examiner quels sont les rapports unissant entre eux les différents manuscrits qui nous l'ont transmis, et avant même de pouvoir résoudre cette question, qui est assez complexe, il importe de rechercher — en nous en tenant à l'édition de Wolff — à quel auteur on doit l'attribuer et de déterminer l'époque où il a été composé. Ce sera l'objet du présent chapitre.

§ 1. — *L'auteur.*

Parmi les productions de la littérature chevaleresque au xve siècle, il existe deux romans qui semblent bien, à première vue, avoir quelque relation avec le récit des aventures du sire de Trazegnies. L'un, c'est la *Chronique du bon chevalier messire Gilles de Chin* (1), qui est une mise en prose d'un poème du xiiie siècle (2); l'autre, c'est le *Livre des faits du bon chevalier messire Jacques de Lalaing* (3). Ces deux œuvres ont été étudiées tout récemment par M. Camille Liégeois (4), qui a cru pouvoir démontrer qu'elles sont dues à un même écrivain (5). Il a établi, en outre, que cet écrivain n'est ni Lefèvre de Saint-Remy, ni le héraut

(1) Publiée pour la *Société des Bibliophiles de Mons,* n° 4, 1837.

(2) Ce poème a été publié par Reiffenberg sous le titre de *Roman en vers de Gilles de Chin, seigneur de Berlaymont,* dans les MONUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES PROVINCES DE NAMUR, DE HAINAUT ET DE LUXEMBOURG. VII, 1-188, 1847.

(3) Annexé aux *OEuvres de Georges Chastellain* pp. Kervyn de Lettenhove, VIII, 1-259, 1866.

(4) *Gilles de Chin. L'histoire et la légende* (sous presse dans le présent *Recueil*, n° 10). Louvain.

(5) *Op. cit.,* chap. V, § II.

Charolais, ni l'historien Georges Chastellain, mais un anonyme qui a sans doute été un professionnel de la compilation et du remaniement (1). Enfin, il a fait connaître les sources du *Livre des Faits*, dont la plus importante est l'*Epître* envoyée par Lefèvre de Saint-Remy au père de Jacques de Lalaing (2), et il a exposé comment le remanieur avait traité ces sources, tantôt se contentant de les reproduire presque textuellement, tantôt les amplifiant de façons diverses (3). Ce qui frappe au premier coup d'œil dans ces deux romans comme dans celui de *Gillion de Trazegnies*, c'est la grande part qui s'y trouve faite à l'élément chevaleresque et guerrier. Dans *Gillion*, la légende du mari aux deux femmes est, somme toute, assez effacée ; là où l'auteur s'arrête avec le plus de complaisance, c'est à la description des combats et des tournois. Or, on constate que si le *Livre des Faits* est presque uniquement consacré aux pas d'armes de Jacques de Lalaing, d'autre part ce que le translateur en prose a développé dans la *Chronique de Gilles de Chin*, ce sont également les tournois et les batailles (4). De plus, l'auteur de cette dernière *Chronique* donne Gillion de Trazegnies pour parrain à son héros (p. 4). Enfin les prologues des trois œuvres présentent des analogies frappantes et font immédiatement penser à une origine commune. Sans doute, quand ces prologues disent qu'il faut rédiger par écrit l'histoire des personnages célèbres, parce que le récit de leurs belles actions forme une lecture éminemment profitable, ils répètent tout simplement le préambule obligé des œuvres du genre au xv[e] siècle. Mais il est à remarquer que dans l'expression même de la chose, ils emploient des

(1) *Op. cit.*, chap. V, § III.

(2) *Epitre de Jean Le Fèvre, seigneur de Saint-Remy, contenant le récit des faits d'armes, en champ clos, de Jacques de Lalaing,* publiée dans l'ANNUAIRE-BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, 1884, pp. 177-239. Elle a fourni la matière des chap. XVI-XXI, pp. 69-92 de l'édition Kervyn, XXXIII-XXXVII, 133-147, XLII-LXVI, 164-251, et probablement aussi XXII-XXXII, 92-133.

(3) *Op. cit.*, chap. V, § II.

(4) *Op. cit.*, chap. V, § I.

termes identiques : il faut, déclarent-ils, « mettre par écrit les hauts et courageux faits des nobles et vertueuses personnes, afin qu'ils ne soient éteints mais augmentés, et aussi pour donner exemple aux lisans et écoutans. » Ajoutez à cela que tous trois contiennent cette idée que le Hainaut a toujours possédé la fleur de la chevalerie, comme il appert de par les anciennes histoires, et qu'il y a même un passage du prologue de *Jacques de Lalaing* où l'auteur cite comme parfaits modèles de cette chevalerie hennuyère Gillion de Trazegnies, Gilles de Chin et Jean de Werchin : « Leur renommée, dit-il, s'espandoit et fleurissoit par tous règnes, et encore fait aujourd'hui, comme ci-après pourrez oyr, ainsi comme je l'ay trouvé ès livres et histoires de ce faisans mention et en espécial du très-vaillant en son temps nommé messire Gillon de Trasignies, natif du noble pays de Hainaut, lequel, comme en son histoire est contenu, fit tant par ses hautes prouesses qu'il acquit gloire immortelle. Et aussi ne sont pas à mettre en oubli autres vaillans chevaliers de Hainaut, qui depuis ont régné et tant fait durant leur temps qu'à tousjours mais en sera perpétuelle mémoire, dont l'un fut nommé messire Gillion de Chin, et l'autre messire Jehan de Werchin, en son temps seneschal de Hainaut. » Que Gilles de Chin soit cité ici, on se l'explique aisément, si c'est le même auteur qui a composé la *Chronique* en prose. Quant à Jean de Werchin, M. Liégeois justifierait ainsi sa présence : ce chevalier, dit-il, était contemporain de Jacques de Lalaing et l'écrivain pouvait très bien le connaître de réputation ; de plus, en tête des manuscrits contenant l'*Epître* de Lefèvre figurent un grand nombre de lettres de défi envoyées à divers chevaliers par le sénéchal, et l'un de ces manuscrits doit avoir passé sous les yeux du biographe de Lalaing (1). Mais en ce qui concerne Gillion de Trazegnies, la mention toute spéciale qui lui est accordée, l'allusion qui est faite au récit de ses aventures, comme aussi les traits relevés plus haut,

(1) *Op. cit.*, Chap. V § II, en note.

conduisent à penser que l'auteur du roman pourrait bien être celui de la *Chronique* et du *Livre des Faits*.

Cette hypothèse, qui doit aussi s'étendre à la conclusion propre au manuscrit de Dülmen, semble confirmée d'abord par l'existence, dans les différentes œuvres, de détails géographiques identiques. Ainsi, l'écrivain doit-il faire passer ses personnages de nos pays dans le midi de l'Europe — Italie ou Espagne — il note qu'ils traversent la Bourgogne, la Savoie et la Lombardie. Par exemple dans *Trazegnies* :

« Gillion et sa compaignie s'exploicterent tellement qu'ilz trespasserent la champaigne, Bourgogne. Savoye et Lombardie et vendrent à Rhomme » (1), p. 11 col. b; id. 211a.

Dans la conclusion de Dülmen :

« Tant chemina sans faire grant sejour qu'il passa lombardie et savoie puis bourg[ne], champaigne et rhetellois, et tant qu'il vint ou pays de therace » 220 r°; id. 225 v°.

Dans *Chin*, où le détail est ajouté par le translateur en prose :

« Sy chevaucha tant par ces journées qu'il passa Bourgoigne et Savoye et Lombardie. Tant s'exploitta de chevaulchier qu'il arriva à Brandis », p. 84.

Poème. Par ses jornées tant erra
Qu'à Brandis vint, ainc ne fina.
V. 2103.

Enfin dans *Lalaing*, où l'auteur l'ajoute également à son modèle, l'*Epître* de Lefèvre de Saint-Remy :

« Messire Jehan Boniface... se partit de la cour du roy d'Aragon et... passa Lombardie, Bourgongne et Savoye, et tant fit par ses journées qu'il arriva en la ville d'Anvers », p. 70 ; id. 248 (*Ep.* 239), 250 (239).

Epître. Jehan de Boniface... arriva en la ville d'Envers. P. 181-82.

Ailleurs, le roman de *Trazegnies* dit que Gillion et ses deux fils, à leur retour en Hainaut, passent par la Palestine et traversent notamment « Napelouze et Jennyn » 209a.

(1) Dans les textes cités, afin d'éviter toute altération arbitraire, je garde l'orthographe des éditeurs ou des manuscrits, même lorsqu'elle est visiblement fautive. C'est à peine si, pour *Trazegnies*, j'ai cru devoir séparer les mots et ponctuer d'une façon plus régulière que ne fait Wolff.

Après avoir quitté Jérusalem pour revenir par deça, Gilles de Chin lutte contre un serpent, *Poème* v. 3730 ; le remanieur ajoute que ce combat a lieu entre « Napelouse et Jannin » p. 125.

La *Chronique* note à deux reprises que Gilles de Chin, se rendant au tournoi de Trazegnies, s'arrête à Avennes-le-Comté, p. 54, 57. C'est dans cette même ville que sont célébrées les noces de Gillion avec Marie d'Ostrevant, 2b.

Un autre point de ressemblance à constater, c'est que si la mise en prose de *Gilles de Chin* fait intervenir dans le récit plusieurs seigneurs du Hainaut, ce sont les mêmes qui apparaissent dans *Trazegnies ;* tels les sires de Havré (*Tr*. 7, 16, 59, 70, 88 — *Dülm*. 223r, 236v — *CH*. 12, 18, 21, 57, 148, 161), d'Antoing (*T*. 7, 16, 59, 70, 88 — *D*. 223r, 236v, 242v — *CH*. 18, 148, 161, 162, 163, 164, 165, 168), de Ligne (*T*. 7, 16, 59, 70, 88 — *D*. 212r, 223r, 242v — *CH*. 22, 57, 148, 161), de la Hamaide (*T*. 7, 16, 70, 88 — *D*. 223r, 236v, 247r – *CH*. 10, 22, 57, 68, 161, 162) et de Boussu (*T*, 7, 59, 70, 88 — *D*. 223r, 242v — *CH*. 57, 148, 161).

Mais ce qui doit contribuer à rendre plus vraisemblable encore l'unité d'origine des diverses œuvres dont nous nous occupons, c'est l'examen de leur stylistique. On y remarque un nombre considérable de tours de phrases, d'expressions, de détails qui sont identiques, et ces tours, ces expressions, ces détails se reproduisent à tout instant. Sans doute, la majeure partie ne sont que des lieux communs qui traînent partout dans la littérature du moyen âge et plus particulièrement dans celle du xv[e] siècle. Cependant il y a quelque chose de caractéristique dans l'usage qui en est fait ici : c'est leur quantité et la fréquence de leur emploi aussi bien dans *Trazegnies* que dans *Chin* et que dans *Lalaing*. On peut trouver ailleurs les mêmes traits, mais non pas, semble-t-il, avec un parallélisme aussi constant que dans ces trois compositions, et ce parallélisme, cette simultanéité dans le nombre paraît assez probante pour qu'on puisse en induire

qu'elles sont dues toutes trois à un même écrivain. D'ailleurs la démonstration peut être précisée encore grâce aux matériaux dont on dispose. Les deux œuvres de *Chin* et de *Lalaing* s'appuient sur des modèles connus et dont elles ne sont en partie que des transcriptions plus ou moins serviles. Le plus souvent il est donc permis de toucher du doigt ce qui, là, est dû au remanieur : on voit ainsi que telle ou telle particularité commune aux trois compositions rentre bien dans ses procédés personnels de style ou d'amplification ; il s'ensuit que l'ensemble de ces particularités donne aux trois œuvres une physionomie assez spéciale pour qu'on y reconnaisse le travail d'un prosateur unique.

Nous rejetons en *appendice* cette étude de stylistique, qui doit nécessairement être assez longue et qui, pour cette raison, prendrait difficilement place dans le corps de ce paragraphe. Nous croyons volontiers que le lecteur qui voudra bien s'y reporter pourra se convaincre qu'il y a lieu d'attribuer à un seul auteur l'*Histoire de Gilion de Trasignyes*, la conclusion du manuscrit de Dülmen, la *Chronique de Gilles de Chin* et le *Livre des Faits de Jacques de Lalaing*.

Cet auteur, on a vu plus haut que son nom est inconnu, mais qu'il a sans doute été un professionnel du remaniement. L'*Histoire de Gilion* ne fournit aucune indication à son sujet. Cependant le fait qu'elle doit, selon toute vraisemblance, lui être attribuée permet de supposer qu'il a peut-être composé une quatrième œuvre, jusqu'ici demeurée inconnue : le roman biographique de Jean de Werchin. Peut-être en effet est-ce pour cela qu'il cite ce dernier dans le prologue du *Livre des Faits*, à côté des sires de Trazegnies et de Chin, dont on sait à présent qu'il avait écrit l'histoire.

§ 2. — *La date.*

L'*Histoire de Gilion de Trasignyes* est dédiée à Philippe le Bon, « duc de Bourgoigne, de brabant, de loctrich et de lembourg, conte de flandres, d'artois, de Bourgoigne, palatin

haynau, hollande, zellande et de Namur, Marquis du Saint empire, seigneur de frise, de salins et de malines ». Parmi ces titres, celui de comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, qui remonte à l'année 1433 (1), montre que l'œuvre est postérieure à cette date. Mais en revanche l'absence de qualification relative au duché de Luxembourg (2) ne prouve pas que le roman ait été écrit avant 1451 ou 1441 ; il ne semble pas en effet que Philippe, devenu maître de ce duché, ait pris immédiatement et régulièrement le titre qui lui revenait : les chapitres du Pas d'armes de la Fontaine des Pleurs (*Annuaire-bulletin* 1884, p. 207), par exemple, qui sont du 27 décembre 1448, ou bien les *Conquestes de Charlemaine*, ouvrage compilé et transcrit par David Aubert de 1458 à 1465 (Vol. II, ms n° 9067, Bibl. roy. Brux., *explicit*), ne l'ont pas.

Il y a cependant pour ce qui regarde la date de composition de l'*Histoire*, un *terminus ad quem* qui est certain. C'est 1458, l'année où fut exécuté le manuscrit de Dülmen, manuscrit qui en contient déjà, comme on le verra au chapitre suivant (§ 2), une rédaction remaniée. En outre on inclinerait à placer la rédaction originale avant le milieu du xve siècle, si toutefois on peut se fier ici à un argument *ex silentio*.

Vers 1450, Philippe le Bon songeait de plus en plus à

(1) A propos de cette date il y aurait peut-être lieu d'hésiter, car, par exemple, la copie des Lettres de l'institution de la Toison d'Or, qui sont du 27 nov. 1431, copie que donne Lefèvre de Saint-Remy dans sa *Chronique*, II. 210, attribue déjà à Philippe le même titre. Mais « ces lettres, comme le fait remarquer M. Morand, l'éditeur de la *Chronique*, ne sont pas toujours transcrites exactement ni intégralement » et, dans le cas actuel, il y a un léger anachronisme qui peut être imputé soit à Lefèvre, soit à ses copistes. Au Concordat de Delft, en 1427, Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, assura son héritage à Philippe de Bourgogne, et à partir de ce moment le duc s'intitula « Bail, membour, gouverneur et héritier de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise » (Cf. *Cartulaire des comtes de Hainaut* pp. Léopold Devillers, pour l'année 1427 : VI 207 — 1428 : V 3, 58, VI 211 — 1429 : V 81 — 1430 : V 116, VI 603 — 1431 : V 119 — 1432 : V 150 — 1433 n. st. V 166, 174). Le 12 avril 1433, elle céda définitivement et complètement ses comtés avec sa seigneurie de Frise, et c'est seulement à partir de ce jour que Philippe prit les titres y afférents (*Ibid.*, V 188).

(2) En 1441, Elisabeth de Gorlitz nomma Philippe mambour du duché de Luxembourg. En 1444, elle lui abandonna — pour en jouir après sa mort, arrivée en 1451 — tous ses droits au duché, moyennant une pension annuelle.

prendre l'initiative d'une croisade afin de sauver Constantinople du joug turc sous lequel elle était près de passer. En 1453, cette ville ayant succombé, il s'engagea à se mettre à la tête d'une expédition et, le 17 février 1454, eut lieu à Lille le célèbre Vœu du faisan. Comme on le sait, ce vœu ne fut pas exécuté, à cause surtout des obstacles qu'y opposèrent l'empereur et le roi de France, mais néanmoins l'idée de la croisade hanta toute sa vie l'esprit du Grand Duc d'Occident. Or l'Orient, un Orient immense et très détaillé, sert de cadre à la majeure partie de l'*Histoire*, et cependant on ne trouve nulle part dans celle-ci la moindre mention de Byzance. Ce silence semblerait peu explicable si l'œuvre se plaçait dans les années 1451-1458. L'écrivain était vraisemblablement en rapport avec la cour de Bourgogne et il n'aurait pas manqué de glisser dans son œuvre une allusion à la ville vers laquelle toute cette cour avait les regards tendus. On constate qu'il aime d'actualiser sa matière, de tout transposer dans le ton de son époque (1), et l'on a vu notamment qu'il a eu soin d'introduire dans ses récits de nombreux seigneurs dont les descendants formaient, au xv[e] siècle, la belle noblesse du Hainaut. De plus, Philippe le Bon semble s'être sérieusement intéressé aux histoires chevaleresques qui parlaient de l'Orient ; il serait donc assez naturel, puisqu'il a encouragé, commandé ou payé la composition du roman de *Gillion*, de retrouver dans celui-ci un écho des rèves d'expédition auxquels il se livrait vers 1450, et le fait qu'il n'y en a pas permet de croire que l'œuvre a été écrite avant cette époque.

Quant à savoir maintenant dans quel rapport chronologique celle-ci se trouve vis-à-vis des autres productions du même écrivain, on constate qu'elle leur est antérieure. Elle se place avant la *Chronique de Gilles de Chin*, car, tout en mentionnant plusieurs seigneurs du Hainaut, elle ne connaît aucunement le chevalier auquel est consacrée la *Chronique*,

(1) Cf. Liégeois, *op. cit.*, chap. V, § I.

tandis que cette dernière donne pour parrain à son héros Gillion de Trazegnies lui-même. En outre, si les seigneurs cités dans le roman de *Trazegnies* reparaissent dans celui de *Chin*, leur nombre est assez bien augmenté ici ; il y a notamment en plus les sires de Chimay, de Beaumont et de Lalaing. On croit en deviner le motif : l'essai tenté dans la première œuvre avait sans doute fructueusement réussi, dans la seconde l'auteur aura élargi l'application du système. *Gillion* se place aussi avant le *Livre des Faits*, qui rappelle dans sa préface les écrits précédents ; celui-ci vient d'ailleurs après 1463, car on y parle de Lefèvre de Saint-Remy comme étant mort (1). Enfin, si l'on note que cette date de *Jacques de Lalaing* nous conduit assez avant dans le xve siècle, on sera porté à rapprocher la composition de l'*Histoire* de l'année 1450 plutôt que de 1433.

(1) Cf. Liégeois, *op. cit.*, chap. V, § IV.

CHAPITRE TROISIÈME.

Les manuscrits.

§ 1. — *Liste des manuscrits.*

1 — I, Iéna, Bibliothèque de l'Université, n° 94. Petit in-f° sur parchemin, lettre de forme, deux colonnes par page.

La bibliothèque d'Iéna possède une douzaine de manuscrits français dont on trouvera la liste dans le catalogue dressé au XVIIIe siècle, *Memorabilia Bibliothecae academicae ienensis sive Designatio codicum manuscriptorum*... a M. Joh. Chr. Mylio, Iéna, 1746, et dans l'ouvrage de O. L. B. Wolff, *Altfranzoesische Volkslieder*, Leipsig, 1831, p. 172-73. Presque tous ces manuscrits portent, peintes sur le premier feuillet, les armes de leur possesseur, Philippe de Clèves (1459-1527). Après avoir appartenu à cet illustre homme de guerre, qui fut en même temps un écrivain militaire, ils sont devenus la propriété de son cousin Jean III le Pacifique, duc de Clèves et de Juliers (1521-39); puis par le mariage de Sibylle, fille de Jean III, avec Frédéric le Magnanime, électeur de Saxe, ils ont passé dans la Bibliothèque de Wittemberg, et de là dans celle d'Iéna, lorsque l'Université de cette ville fut fondée, en 1558, par l'électeur Jean Frédéric.

Les manuscrits dont se compose cette petite collection ne contiennent guère que des traductions et des œuvres répandues dans toutes les « librairies » du moyen âge. Il n'y a d'intéressant parmi eux que celui du roman de *Gillion de Trazegnies*. A la fin de ce dernier, on lit la signature suivante : *Phe* (monogramme) *de Cleves;* c'est vraisemblablement la signature autographe de l'ancien propriétaire; cependant il y a lieu de remarquer que le premier feuillet, qui est orné

des armes de celui-ci, est indépendant de ceux qui contiennent la copie et n'appartient pas au premier cahier. On ne peut donc dire exactement si c'est Philippe lui-même qui a fait exécuter cet exemplaire du roman.

Le texte de ce manuscrit est très défectueux ; il présente des lacunes et des erreurs manifestes, outre celles que fait découvrir la comparaison avec les autres manuscrits. Comme on l'a déjà vu, il a été publié par O. L. B. Wolff en 1839, mais on ne peut accorder à cette édition qu'une confiance relative et l'on ne saurait pas toujours s'en servir sans la soumettre à une attentive récension. D'abord l'éditeur s'est montré très peu logique en ce qui concerne la ponctuation, l'emploi des majuscules, la séparation des mots et les variantes orthographiques, tantôt reproduisant les défauts de la copie, tantôt les corrigeant. En outre il n'a pas toujours bien lu le manuscrit, comme par exemple dans les cas suivants :

p. 23a « en lui *prenant* que » au lieu de *priant*
140b « Il debatoyent leurs *paines* ensemble » — *pames*
213a « Afin que a tous jours mais on y *parlast* » — *priast*.

De plus, il commet, de temps en temps, des omissions ; ainsi p. 28a, il faut lire « Plus estoyent de II^{c} *m* qui... ». Enfin on rencontre dans son texte des inexactitudes de tout genre, et l'on pourrait augmenter considérablement la liste des quelques cas que voici :

p. 1b	au lieu de	« ung petit *livre* »	le manuscrit porte	*livret*
18b	»	« froissa *ta* cire »	»	*la*
28a	»	« jusques a ce que *jauroy* »	»	*jauray*
57b	»	« Amaury des *marcs* »	»	*mares*
60a	»	« *chevalie* »	»	*chevalier*
63a	»	« morand, de carnneres »	pas de virgule.	

En 1831, Wolff avait déjà publié dans ses *Altfranzoesische Volkslieder* (appendice) l'introduction, les titres de chapitres et la conclusion du manuscrit. Ces fragments ont été

reproduits par Serrure et Roisin à la suite de leur édition du *Livre de Baudoyn*, 1836, pp. 193-216.

2 — B. Bruxelles, Bibl. Roy, n° 9629. Petit in-f° sur papier, écriture cursive.

Ce manuscrit contient la même rédaction que celle qui est conservée dans I, mais il n'en possède que la première moitié environ, jusqu'à la p. 114a, ligne 2, aux mots « fust rompue », de l'édition de Wolff. Sans doute il a été complet autrefois, car il s'arrête net après un feuillet parfaitement rempli, au milieu d'un paragraphe et même d'une phrase. Son texte est loin d'être aussi défectueux que celui de I ; il n'offre pas de lacunes ni d'erreurs bien remarquables. Sur le premier des quatre feuillets de garde qui se trouvent en tête du volume, on lit la note suivante : J[EHAN] B[ASTARD] DE WAVRIN, *au seigneur du forestel*. Le manuscrit a donc appartenu d'abord au chroniqueur Jean de Wavrin, conseiller et chambellan de Philippe le Bon. Par la suite il sera entré dans la Bibliothèque de Bourgogne, mais on ne peut dire à quelle date. Les inventaires dressés vers 1467, en 1487 et en 1504 ne le mentionnent pas (1). Il n'est pas mentionné non plus dans celui de Viglius en 1577 ; mais il apparaît sous le n° 325 dans celui de Franquen en 1731 (2).

3 — C. On a travaillé sur B à deux reprises différentes. Une seconde main y a intercalé, soit en marge, soit dans les interlignes, des corrections tantôt justifiées, tantôt erronées. De plus, elle a glissé tant bien que mal entre les différents paragraphes des titres annonçant leur contenu. Primitivement, B ne possédait pas de ces en-têtes de chapitres, et la preuve en est que, dans la transcription première, aucun espace ne leur avait été réservé. Quant aux corrections, elles sont toutes de détail, elles portent avant tout sur des mots, des expressions, des tournures de phrases. Les unes rétablissent un texte conforme à celui de I, telles les suivantes :

(1) Barrois. *Bibliothèque protypographique*, p. 323.
(2) *Catalogue des manuscrits*, p. CCLXXXVIII.

	B	B corrigé	I
a.	Adfin de leur acroistre non immortel. f° 1r.	Adfin de leur baillier et acroistre non immortel.	Afin de leur bailler et acroistre nom immortel. P. 1a.
b.	Dont je ne me peut asses esmerveillies. 1r-v.	Par coy je ne me peut...	Parquoy je ne me peu assez esmerveillier. 1b.
c.	Vous en porries deporter jusques ad ce que... 6v.	Vous en porries souffrir jusques ad ce que...	Vous en pourriez souffrir jusques a ce que... 9b.
d.	Belle, ce dist gillion, je vous ottroye que l'ayès adfin que... 9r.	Belle, ce dist gillion, je le vous donne et ottroye adfin que...	Belle, ce dit gilion, je le vous donne et octroye afin que... 11a
e.	Il meismes froissa la lettre et le lisy. 11r.	Il meismes froissa la cire et le lisy.	Il mesmes froissa la cire et la lisy. 18b.
f.	Elle pensa moult la maniere et comment elle porroit parler a gillion. 15r.	Elle pensa moult comment elle porroit parler a luy.	Elle pensa moult comment elle pourroit parler a lui. 25a.
g.	Meismement les fuyans qui de la bataille eschapperent. 21v.	Meismement les fuyans qui estoient eschappes de la bataille.	Mesmement les fuyans qui de la bataille estoient reschappes. 36a.
h.	Et choisy devant la tente au roy de damas le souldan atachiet et enchaine. 24r.	Et choisy que devant la tente au roy de damas le souldan estoit lyes et enchaine.	Et choisy que devant la tente du roy de damas le souldan estoit loye et enchaine. 39a.
i.	Quant eulx deux orrent ung pense. 60v.	Quant eulx deux orrent ung pou pense.	Quant eulx eurent ung pou pense. 95a.

D'autres, alors que B est conforme à I, introduisent des variantes. Ce sont les plus nombreuses. Par exemple :

	B	B corrigé	I
a.	A vous ne m'affiert riens cheler, Sire. Ja ne diray chose par coy de vous doye estre blasmee. 3r.	A vous ne m'affiert riens cheler ca, ja dieu ne plaise que je vous die chose par coy...	A vous ne m'affiert rien celer, Sire. Ja ne vous diray chose parquoy de vous doye estre blasmee. 4 b.
b.	De tout le devons graciier et loer, son bon plaisir en soit fait. 3v.	Sy le devons graciier et loer et ly pryer que son bon plaisir en face.	De tout le devons gracier et louer, son bon plaisir en soit fait. 5a-b.
c.	... Ne jamais en ville ne en chastel ne seroye plus de deux jours de sejour jusques ad ce que... 6r.	Ne jamais en ville ne en chastel n'aresteroye plus d'un jour jusques ad ce que. .	Ne jamais en ville n'en chastel ne seroye plus de deux jours de sejour jusques a ce que... 9a.

d. D'aultrepart ot en luy grant vergongne. 35r.	D'aultrepart avoit en luy grant vergongne.	D'autre part eut en lui grant vergongne. 54a.
e. Ilz sont trois roys que mon pays et ma terre vont destruisant. 47v.	Ilz sont trois roys qui vont destruisant mon pays et ma terre.	Ilz sont trois roys qui mon pays et ma terre vont destruisant. 73b.

D'autres encore, tandis que I et B diffèrent, introduisent une leçon nouvelle ; mais elles sont plus rares :

Il haucha le levier contremont et l'assist sur la teste du payen. Il le fery sy grant cop que il le defroissa... 13v.	Il haucha le levier contremont et l'assist sur la teste du payen. Sy le fery sy grant cop que...	Il haulsa le levier contremont et l'assist sur la teste du payen auquel si grant cop donna que... 22b.

D'autres enfin ont un caractère purement fantaisiste :

a. Pour le temps que rengnoit en France le noble roy (lacune). 1v.	Pour le temps que rengnoit en France le noble roy Childebert.	Pour le temps que regnoit en France le noble Roy (lacune). 2a.
b. L'abbe par l'un de ses religieux me fist apporte... 1v.	L'abbe, voyant en moy le desir de savoir la verite, par l'un de ses religieux...	L'abbe par ung de ses Religieux me fist apporter... 1b.

Quelles qu'elles soient, toutes ces corrections, de même que les titres de chapitres, représentent, à n'en pas douter, des vestiges d'un manuscrit aujourd'hui disparu. Ce manuscrit, le second scribe l'avait sous les yeux pour faire la révision du texte de B ; c'est cela uniquement qui lui a permis de rectifier certaines altérations, de combler certaines lacunes, alors que ni le contexte ni le bon sens n'auraient suffi à le guider ; c'est de même ce qui lui a permis d'introduire des variantes que l'on retrouve ailleurs et que rien dans B n'aurait pu lui suggérer. D'autre part, il est permis de dire qu'on possède ici tout le texte du manuscrit en question. Ce texte, on peut le reconstituer non seulement d'après les modifications imposées à B, mais aussi par les leçons qui sont restées intactes dans ce dernier. Il y a en effet des corrections portant sur des détails tellement infimes, sur des points tellement peu importants (cf. par exemple, la première série *b;* la seconde *d;* la troisième) qu'on est en droit d'en conclure que B a été

refait aussi souvent qu'il ne coïncidait pas parfaitement avec l'autre exemplaire. Pour la première moitié de l'*Histoire* on a donc en réalité, dans le manuscrit 9629, deux copies différentes, B et C.

4 — A, Bruxelles, Bibl. Roy., n° 11930. Petit in-f° sur papier, écriture cursive, deux col. par page.

Le présent manuscrit, que le *Catalogue* désigne sous le titre de *Aegidii de Trasignies iter ad Jerusalem* et qui contient une traduction latine du roman, forme avec le n° 11929 un volume dont il occupe le dernier tiers (1). A la fin, il est ainsi daté : *finitus* 1548, 10 *Decembris*. Au commencement du XVII[e] siècle, il appartenait aux Chartreux de Bruxelles (2), et il était encore en leur possession au début du XVIII[e] (3). La première partie du volume est occupée par une histoire de l'ordre des Chartreux, intitulée *Corona cartusiana*. Cette histoire est précédée d'une épître à Jean Delphus, premier prieur de la Chartreuse de Louvain, et dans le prologue on voit que l'auteur était chartreux lui même. C'est ce même auteur qui a traduit en latin l'histoire du bigame de Trazegnies ; il dit, en effet, dans son avant propos : « Hanc [materiam] nos non sine labore rursus de lingua gallica in latinam transsumpsimus et huic nostro hystorilogo propter causas superius tactas addidimus » (4). Les motifs dont il parle et qui l'avaient déterminé à entreprendre ce travail, étaient, d'une part, la puissance, très grande encore en Brabant, de la famille de Trazegnies, de l'autre le caractère profondément religieux et édifiant du récit, ainsi que sa valeur intrinsèque, attestée par la dédicace à Philippe-le-Bon. Dans cette pensée qu'il avait à faire à une narration historique, le moine a traduit avec soin son modèle « transferendo, dit-il, non

(1) Notice par Reiffenberg, *Compte-rendu de la Commission royale d'Histoire*, 1842-43, VI, 138-40.

(2) Miraeus. *Chronicon cisterciensis ordinis*, 1614, pp. 236-38.

(3) *Histoire véritable de Gil-Lion de Trazegnies*, 1703, p. 308.

(4) A mentionner pour mémoire l'hypothèse d'un bollandiste du XVII[e] siècle qui s'est demandé si cet auteur n'était pas Antoine Gheens († 1543) ou Jean Gillemans († 1487). *AASS.*, 10 février, IV, 493, 1658.

verbum e verbo sed sensum ex sensu ». Malheureusement, il n'a donné aucune indication sur le manuscrit français dont il s'est servi. Tout ce que l'on peut dire de ce manuscrit, c'est qu'il contenait en entier la rédaction conservée dans I et en partie dans BC.

5 — A², Bruxelles, Archives héraldiques du Ministère des affaires étrangères, n° 120. In-f° sur papier, écriture moderne.

Ce manuscrit qui ne porte aucune indication de provenance ni de date est une simple copie de A.

6 — D, Dülmen (Westphalie), château de Mgr le duc de Croy. In-f° sur vélin, lettre de forme, 9 miniatures.

Ce volume a été exécuté par David Aubert en 1458. Il comprend d'abord la « table des rubriches », puis un prologue du scribe, et ensuite le texte du roman, texte différent de celui des autres manuscrits. Dans son prologue, Aubert réédite cette banalité qui traîne dans toutes les productions de l'époque, c'est qu'il importe de mettre par écrit les faits des anciens, car on y peut « moult prouffiter ». De plus, il fait l'éloge d'Antoine, bâtard de Bourgogne, et il dit que ce prince « ayant entre plente de belles histoires esquelles il est moult enclin ouy lire les fais et adventures d'un vaillant chevallier de haynnau nommé Gillion de Trasignies et de ses deux filz Jehan et Gerard... a fait grosser cestuy livre, ordonner et historier en la maniere qui s'ensieut ». La bibliothèque d'Antoine de Bourgogne était, parmi celles des seigneurs de son rang, l'une des plus riches du xve siècle ; on en a conservé plusieurs manuscrits, tous sont magnifiques (1). A la fin du volume, le calligraphe de la cour de Philippe le Bon déclare encore une fois qu'il a travaillé sur les ordres du Grand Bâtard : « Cy fine, dit-il, la vraye histoire du preu chevallier messire gillion de trasignies, laquelle a este grossee et historiee et de tous poins ordonnee

(1) Cf. *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Royale*, I, p. XCV ; Léopold Delisle, *Cabinet des manuscrits*, I, 71 ; A. Schultz, *Beschreibung der breslauer Bilderhandschrift des Froissart*, 1869, p. 4.

comme il appert par le commandement et ordonnance de tres redoubte prince Anthoine, bien ame bastard de Bourgoingne, Seigneur de Bevre, de Beuvry et de Tournehem, et cappitaine general des pays de flandres et de picardie, l'an de grace mil CCCCLVIII ». Puis il signe :

David Aubert
manu propria.

Viennent alors, écrites en grand caractère, les devises suivantes :

Nul ne sy frote
ob de bourg$^{ne}_{o}$ (1)
Nul le laproce
de bourg^{ne}
Tecum habita
Willerval.

Parmi ces devises, la première est celle d'Antoine ; on la rencontre sur tous les manuscrits qui ont fait partie de sa librairie. Quant aux deux autres, elles appartiennent visiblement à des propriétaires successifs du manuscrit, car l'écriture de toutes trois est différente ainsi que la teinte des encres employées. On ignore quels ont été ces propriétaires ; en tout cas la seconde devise se retrouve sur plusieurs des anciens manuscrits d'Antoine (2), mais non pas sur tous (3), ce qui montre que la bibliothèque du Grand Bâtard a dû être dispersée peu de temps après sa mort ; et pour ce qui est de la troisième, je ne sache pas qu'on la rencontre ailleurs que dans D. Quoi qu'il en soit, au commencement du XVIIIe siècle, ce dernier manuscrit se trouvait au château de

(1) Dans le manuscrit, le *b* du mot *ob* a sa haste tranchée par une barre horizontale ondulée. Comment faut-il lire ce mot? M. Delisle (*op.cit.*, I, 71, note 6) a imprimé *ob'* sans rien ajouter à ce sujet. Schultz (*op. cit.*, p. 7) a cherché, mais en vain, à résoudre l'abréviation, et, pour ma part, je ne parviens pas non plus à en donner une explication satisfaisante.

(2) Par exemple le *Froissart* de Breslau (Schultz, *op. cit.*, p. 7), le *Quinte-Curce* de Copenhague (Abrahams, *Description des manuscrits français... à la bibliothèque royale de Copenhague*, 1844, p. 66).

(3) L'*Apocalypse* de Dresde, par exemple, porte en second lieu *Non a tant, de Bourg^{ne}* (Schultz, *op. cit.*, p. 7).

Trazegnies (1), et l'on ignore comment il y était arrivé (2). C'est là qu'il a reposé jusqu'en 1862 où, la branche aînée de la famille s'étant éteinte, il est devenu, par voie d'héritage, la propriété de Mgr le duc de Croy-Dülmen.

7 — On a conservé le souvenir d'un dernier manuscrit de l'*Histoire*, qui a appartenu à François Ier, mais dont on ne retrouve plus la trace. Ce manuscrit est mentionné dans un catalogue dressé en 1518 et qui se trouve à la Bibliothèque Impériale de Vienne (3).

§. 2. — *Le manuscrit de David Aubert.*

Sur une étendue de plus des deux premiers tiers, D présente la rédaction conservée en entier dans IA et partiellement dans BC. Toutefois le texte de cette rédaction y apparaît remanié, et le remaniement semble avoir été fait d'après des principes bien arrêtés, ou tout au moins d'après des tendances bien nettes et bien déterminées. Voici quelles en sont les caractéristiques les plus remarquables. Si l'on désigne par α l'ensemble des manuscrits IBC (4), on remarque d'abord qu'au lieu des termes ou des expressions de α, D se plaît à employer des termes ou des expressions synonymes.

BC	I	D
Tellement exploitterent au grey de nostre seigneur que en celle nuit engendrerent deux tres (C. moult) beaulx filz que deppuis furent deux tres vaillans et hardis	Tellement exploicterent au gré de nostre seigneur que en celle nuit engendrerent deux moult beaulx filz qui depuis furent deux tres vaillans et hardis che-	Et au gre de nostre seigneur tellement exploitterent en celle nuit que ilz engendrerent deux moult beaux filz lesquelz furent depuis deux tres preuz et vail-

(1) *Histoire véritable de Gil-Lion de Trazegnies*, Epitre dédicatoire.

(2) M. Doyen, *Bibliographie namuroise*, I, 340, dit que vraisemblablement c'était par héritage de Corneille de Bourgogne, frère d'Antoine et dont la petite-fille avait épousé un Trazegnies, mais rien n'est établi à ce sujet.

(3) Cf. *Mémoires de l'Académie impériale et royale de Bruxelles. Nouveaux mémoires*, *Histoire*, I, 212 et 214, 1788.

(4) Nous laissons naturellement de côté A, qui n'est qu'une traduction visant à respecter le sens.

chevaliers et qui moult souffrirent grans travaulx et grans paines avant ce que leur pere peuissent avoir trouve ainsy comme plus amplement porres yty appres oir. 4r.	valiers et qui moult souffrirent grans travaulx et grans peines avant que leur pere peussent avoir trouve ainsi comme plus amplement pourez icy apres oir. 6a.	lans bacelers et quy souffrirent de moult grans travaulx, paynes et mesaises ainchois que messire gillyon leur pere peussent avoir trouve ainsi que plus a plain sera cy apres contenu et declaire. 6r.

Ce qu'il cherche surtout à refondre, ce sont les transitions stéréotypées.

De eulx vous lairay ester jusques a ce que eure soit y retourner et parlerons de la belle gracyenne. 18v.	De eulx vous layrray ester jusques heure soit et parlerons de la belle gracyenne. 31a.	A tant se taist ung petit l'istoire d'eulz tous pour racompter des fais de la noble pucelle gracienne. 30v.

Il énumère volontiers les noms, titres et qualités des personnages, tandis que α se contente d'une mention plus sommaire.

Alors le conte ayant oy l'emprise et voloir que avoit gillion fu moult esmerveillies et tourbles. 6r.	Lors le conte ayant oy l'emprise et vouloir que avoit gilion fu moult et merveilliez et trouble. 9a-b.	Lors le conte de haynnau ayant entendu l'entreprise et voulente que avoit vouee messire Gilyon de trasignies fut moult tourble et esmerveillie. 9r.

Il use également, dans une mesure plus large que α, de formules toutes faites pour rappeler les parties du récit déjà connues.

Appres ce que gillon de trasignies ot celle nuit geu avœc sa noble mouillier, le matin vint. 4r.	Apres ce que gilion de trasignyes eut celle nuit geu avec sa noble mouillier, le matin vint. 6a	Apres ce que messire gillion de trasignies eut, comme dit est, celle nuyt couchie avec sa noble mouillier, le matin vint. 6r

Parfois l'addition consiste non pas en une formule mais dans toute une proposition, incidente ou explicative.

Et aussy vous prye que je puisse savoir quy est ce crestien que la je voy (C. la) empres vous ne quel chose il est icy venu querre. 46r.	Et aussi vous prie que je puisse savoir qui est ce crestien que la je voy empres vous ne quelle chose il est icy venu querre. 71a.	Et aveuc ce vous prie que je puisse scavoir quy est cestuy crestien que la je voy empres vous ne quelle chose il est venu querir en ceste terre, car peu en y vient par coustume. 70r.

Ou bien elle ajoute au texte l'un ou l'autre détail circonstancié.

D'aultre part gillion qui de tout son cœur estoit desirans ochir et detrenchier payens regarda (B. devant lui) et choisy (C. que) devant la tente au roy de damas le souldan (B. atachiet. C. estoit lyes) et enchaine. Hastivement et tost, l'espee ou poing toute ensanglentee des sarasins qu'il avoit ochis, coppa cordes et loyens et le mist au delivre, puis le fist armer et monter sur ung bon destrier. 24r.	D'autre part gilion qui de tout son cuer estoit desirant occir et detrenchier payens regarda et choisy que devant la tente du roy de damas le souldan estoit loye et enchaine. Hastivement et tost, l'espee ou poing toute sanglante des sarrasins qu'il avoit occis, cordes et loyens coppa et le mist au delivre. Puis le fist armer et monter sur ung bon destrier. 39a.	D'aultre part le vaillant baceler de trasignies, quy de tout son cœur estoit desirant mettre a l'espee ses ennemis, en regardant choisy que devant la tente du roy ysore de damas le souldan estoit enchayne par le mylieu du corps a une estache. Si chevaucha incontinent celle part l'espee ou poing toute sanglente des sarrazins que il avoit occis et tant fist par sa prouesse que le souldan mist a delivre, puis a toute haste le fist armer et monter sur ung bon destrier quy luy fut amene. 38v.

Parfois aussi elle a pour objet de développer plus ou moins l'un ou l'autre terme de α.

A l'approchier des ost y ot moult grant criee. 35v	A l'approchier des osts y eut moult grant cryee. 55a	Quant le roy de chyppre a tout son armee et le souldan a grosse puissance furent si pres l'un de l'autre. 56r

Enfin D affecte plus de recherche dans son style.

Pas ne scay penser auquel de nous il tient fors que c'est le plaisir de nostre seigneur que ainsy soit. 3v	Pas ne scay penser auquel de nous il tient fors que c'est le plaisir de nostre seigneur que ainsi soit. 5a	Pas ne scay penser auquel de nous deux la faulte procede sinon que le plaisir a dieu est que ainsi en adviengne. 5r

On le voit, la première rédaction a donc été, dans le manuscrit d'Aubert, l'objet d'une retouche assez sensible, non certes au point de vue de la disposition des faits ou des idées, mais au point de vue de la forme, et dans cette retouche se trahit toujours la même tendance, qui est d'amplifier et d'embellir le modèle dans le détail, sans le modifier profondément. Mais, outre ce remaniement, D nous présente une fin de roman beaucoup plus longue que celle qui est contenue dans IA. A partir de l'entrevue de Marie et de Gracienne, après la phrase « Dame, ce dist Gracyenne, ja dieu ne plaise que ja jour de ma vie vous face tort de vostre loyal seigneur » (Wolff 212b, D 205v), tandis que IA ne comprennent plus qu'une page de texte, et une page où le récit est fortement condensé, D s'attarde à de minutieuses peintures et prend un développement qui équivaut à tout un quart de α (1). Bien que dans D le texte de cette longue conclusion s'offre également avec la retouche signalée plus haut, il n'y a cependant pas de doute qu'elle soit due à l'auteur même du roman (2). Mais d'autre part on ne peut pas dire que la dernière page de I ne soit pas sortie, elle aussi, de la plume de cet auteur. Il serait impossible en effet de tracer la moindre ligne de démarcation entre le corps de I et sa fin précipitée ; c'est partout le même mouvement, le même vocabulaire, les mêmes procédés de style ; dans la conclusion écourtée on rencontre, comme ailleurs, les détails, les formules qui constituent le faire caractéristique de l'écrivain et qui seront relevés dans l'*Appendice* :

10. — Ainsi comme vous oyez. 213b
18. — Emerveillans. 213a.
34. — Grant joye. 213b.
38. — Tout en plourant. 213b, 214a.
51. — Gilion s'exploicta tant par ses journees tant par terre que par mer qu'il vint et arriva en Babilonne. 213b.
64. — Ou du souldan fu receu a grant joye. 213b.
83. — Puis... prindrent congie de lui. 213b.

(1) F° 205v-256.
(2) Voy. ci-dessus, pp. 10 12, et à l'Appendice.

91. — Ses enfans le convoyerent. 213b.
127. — Plus beau service ne pourroit faire à Dieu que destruire et mectre a mort ceulx qui en lui ne sont croyans. 213b.

De ces deux conclusions si différentes et qui doivent pourtant être d'un seul auteur, celui du roman lui-même, il y a lieu de se demander quelle est la plus ancienne, laquelle appartient à la rédaction primitive de l'*Histoire*. A première vue, étant donné, ainsi que le dit M. G. Paris, que la fin de I « est empreinte d'une hâte et d'une gaucherie qui décèlent la main maladroite d'un arrangeur » (1), on pourrait croire qu'elle est un simple abrégé de l'autre, et que cette autre constitue le premier, le naturel couronnement de l'œuvre. Mais si l'on y regarde bien, la conclusion de D apparaît tellement tirée en longueur, et cela à l'aide de moyens si artificiels, qu'elle ne semble pas moins anormale dans son développement excessif que celle de I dans sa précipitation, et en réalité il est probable que c'est cette dernière qui remonte à la rédaction originelle de l'*Histoire*.

Si l'on admet que la conclusion la plus étendue est la conclusion primitive, on pensera naturellement que dans la plus courte l'auteur a dû se contenter de la résumer. Mais la fin de I ne constituerait pas un résumé assez exact de celle de D pour qu'elle fût du même écrivain. Ainsi I dit que Gillion reçoit le consentement du comte de Hainaut et de ses barons pour partager ses seigneuries entre ses deux fils avant de se retirer à Cambron ; il n'est pas question de cette formalité chez Aubert, où cependant les détails relatifs à cette retraite ne manquent point. En outre, I dit que Gillion à son retour en Orient « partit lui VIe », que « ses enfans le convoyerent puis tout en plourant prindrent congie de lui ». D au contraire accorde une importance de tout premier ordre au départ, avec le héros, de son fils Gérard et d'une nombreuse et brillante noblesse hennuyère; il donne les noms d'une vingtaine de jeunes seigneurs qui accompagnent

(1) *La poésie du moyen âge*, 2e sér. (1895), p. 118.

Gillion, narre les cérémonies de leur enrôlement, détaille leur voyage, dit la splendide réception qui leur est faite au passage à Venise, et ne tarit pas sur leur vaillance dans les combats. De plus encore, dans I, Gillion charge le soudan de faire reporter son cœur en Hainaut, tandis que, d'après D, c'est à Gérard qu'il s'adresse ; le moyen est évidemment plus naturel ici, on ne voit pas pourquoi l'auteur l'aurait abandonné. Enfin, il est des évènements importants de la conclusion de D auxquels il n'est pas même fait allusion dans I, tel le mariage des fils de Gillion, et vraisemblablement l'écrivain ne les aurait point ainsi passés sous silence si, pour rédiger la fin plus courte, il s'était servi de l'autre.

Ce qui paraît le plus probable, c'est que, pour composer celle de D, il a pris la première comme canevas, la développant selon son bon plaisir, l'allongeant autant qu'il était possible, la surchargeant d'épisodes de toutes sortes. Parfois en effet on retrouve dans cette vaste amplification un détail, un menu détail, qui n'y a plus aucune importance, et que l'écrivain semble n'avoir gardé que parce qu'il le trouvait dans son premier texte. Il y a lieu de remarquer à ce propos d'abord la chronologie des faits (la retraite des dames à l'Olive le lendemain du retour de Gillion à Trazegnies — leur mort survenue la même année — l'arrivée, un an après ou environ, du messager du Soudan), puis une attestation du f° 224r, d'après laquelle Gillion, avant son départ pour l'Egypte, serait accouru au château de Trazegnies se fournir de tout ce qui pouvait lui être nécessaire. Ces indications de temps et ce dernier trait sont nettement formulés dans I. ils sont à peine visibles chez Aubert, où ils se trouvent noyés dans une foule d'autres détails plus développés, et il n'est guère admissible que l'auteur ait été extraire précisément ceux-là du texte plus long pour les insérer dans un résumé.

Cependant, la fin de I est tellement « bâclée » qu'il y a tout lieu de croire qu'elle repose sur une rédaction antérieure plus complète. Or, si ce n'est pas sur le filandreux complément de D qu'elle s'appuie, ce doit être sur le poème du

XIVe siècle, dont nous tenterons plus loin de démontrer l'existence *(Section 2de)*, et de fait, elle s'explique beaucoup mieux comme un abrégé des épisodes finaux de ce poème que comme un résumé de la conclusion de D. Ce que le prosateur a fait dans cette dernière, c'est une peinture soignée de la cour et de la noblesse du Hainaut, et puis surtout une description complaisante de la suprême bataille de Gillion. Il était là dans son élément, et l'on ne s'imagine pas qu'ayant d'abord peint et décrit tout cela in extenso, il eût pu se décider dans la suite à supprimer les pages de son œuvre où il s'était le plus abandonné à ses goûts personnels. Pourquoi d'ailleurs aurait-il retranché le récit de la dernière et définitive victoire remportée par son héros, de la plus brillante de toutes, alors qu'il en laissait subsister tant d'autres ? En revanche, dans toute son œuvre, il a plutôt négligé la question de sentiment, l'aventure proprement dite de bigamie, le thème qui fait le fond de l'histoire de Gillion, histoire qui aurait exigé surtout des analyses d'états d'ame, et où la bravoure guerrière devait peu compter. Si donc, c'est précisément lors de l'entrevue de Marie et de Gracienne qu'il a précipité sa narration, il est simplement resté fidèle à cette tendance générale, à cette sorte de principe directeur de son œuvre qui excluait plutôt les peintures de sentiments. Evidemment le poète, qui ne devait pas être aussi indifférent aux questions d'amour et de psychologie féminine, n'avait pas procédé ici avec une pareille rapidité. C'est notre romancier du XVe siècle qui, ayant à parler de situations délicates auxquelles il n'entendait rien, s'est hâté de terminer son œuvre en quelques mots; et quand, dans la suite, il a repris cette œuvre pour lui donner une fin plus convenable, ses préférences étaient restées les mêmes : ce qu'il a ajouté à propos de la rivalité généreuse des deux femmes se réduit à peu de chose ; c'est ailleurs encore une fois, c'est dans les imaginations chevaleresques et guerrières qu'il a puisé le gros de ses matériaux.

Ainsi donc, si l'on compare les deux conclusions entre

elles, celle de I et celle de D, c'est bien la première qui semble appartenir à la rédaction originelle du roman en prose. Elle lui appartient d'abord parce qu'on ne peut la considérer comme un résumé de la dernière partie de D ; en second lieu, parce qu'elle doit au contraire avoir servi de sommaire à cette large amplification ; enfin parce qu'elle s'explique beaucoup mieux comme un abrégé de la fin du poème que de celle du manuscrit d'Aubert. Mais ce n'est pas tout ; si l'on met en présence la première partie du roman avec la conclusion de D, plusieurs dissemblances se dessinent qui rendent peu vraisemblable la simultanéité de composition. Ainsi, dans le corps de l'*Histoire*, l'écrivain fait paraître à plusieurs reprises la noblesse hennuyère, mais sans insister et, somme toute, en lui réservant une place assez restreinte. Il parle des seigneurs de Havré, d'Antoing, de Ligne, etc., il ne spécifie pas davantage. C'est à peine si à la joute sur tonneaux de Trazegnies il introduit, en donnant leurs noms, Morand de Carnières et « Richier, ung escuier de bossut » (63b) ; les autres personnages sont toujours désignés par le titre seul. Mais dans l'allongement il n'en est plus de même. Tous les représentants de la noblesse interviennent — il y en a vingt — et ils sont appelés par leurs noms. D'autre part, le caractère du héros principal fléchit un peu dans la dernière partie de D. Alors que, dans l'ensemble, l'*Histoire* le représente comme un chrétien farouche, un chevalier incapable de feindre ou de dissimuler, ici il se laisse aller à commettre un minuscule péché, il ment quand il cache au soudan et à ses barons la mort de sa seconde femme : « Puis luy demanderent de l'estat et sante de la belle gracienne. A quoy il leur respondy que moult voulentiers l'eust amenee avec lui, n'eust este que trop doubtoit de la traveillier » (234r). Outre cette défaillance, il est devenu discoureur et volontiers il prêche la morale en de longues tirades à prétentions oratoires. Il est du reste, en cela, le porte-voix de son panégyriste qui affiche maintenant, d'une façon beaucoup plus marquée, son désir de faire

œuvre édifiante, et qui, à tout propos, glisse dans le récit ses réflexions personnelles, ses regrets sur le bon vieux temps. Mais il n'y a pas que ces différences entre le corps du roman et la fin de D, il y a des contradictions, dont la première est celle-ci : dans D, il est dit tout au long que c'est à l'Olive que les deux dames prennent le voile et il est parlé à diverses reprises de l'abbesse et des religieuses de ce monastère ; d'un autre côté, dans le prologue de son œuvre, où il raconte un prétendu voyage à l'Olive, l'auteur loge en ce couvent un abbé et des moines, et cette grossière erreur est originelle, car elle est commune à tous les manuscrits (1). Sans doute la même contradiction se retrouve virtuellement dans I, qui fait également entrer Marie et Gracienne à l'Olive, mais ici elle s'explique par l'accélération du récit. L'écrivain s'est borné à dire que « toutes deux le lendemain se rendirent et misdrent a servir dieu en l'abbaye de l'Olive ou elles demourerent tout le temps de leur vie sans en yssir » (213a). Il n'a eu en quelque sorte ni le loisir ni l'occasion de réfléchir à l'erreur commise au début de l'*Histoire*. Mais telle n'est pas la situation dans D, qui parle plusieurs fois de l'abbaye comme d'un couvent de femmes ; ici la contradiction est flagrante et ne permet pas de croire que les deux parties aient pu être composées d'un seul jet. C'est le cas aussi pour ce qui a trait aux moines que, dans l'allongement, l'auteur dit être établis à Babylone. A travers toute l'*Histoire*, il dépeint le soudan et son peuple comme des mécréants fanatiques et jamais il ne place de religieux dans leur capitale ; c'est tellement vrai que, lors de son second mariage, Gillion doit administrer lui-même le baptême provisoire à Gracienne (170b). Or, voici que pour célébrer le service mortuaire des seigneurs hennuyers tombés sur le champ de bataille, l'écrivain a maintenant recours à un « certain nombre de cordeliers quy pour lors avoient leur residence au caire, en babilonne » (249v), et, quelques pages

(1) Sauf A, le chartreux ayant naturellement corrigé son modèle.

plus loin, il dit à propos de Gillion que son corps « fu ensevely et porte en ung monastere de religieux quy pour lors estoit en babilonne » (252v). De pareils détails, si peu en harmonie avec l'ensemble de l'œuvre, dénotent un arrangement postérieur à la composition de celle-ci, et l'on peut admettre par conséquent que la conclusion de D a été ajoutée après coup à l'*Histoire de Gillion de Trazegnies.*

Nous ignorons les raisons ou les circonstances qui ont pu déterminer l'auteur à refaire ainsi une partie du roman, à en diluer à ce point la conclusion qui était d'abord si concentrée. Cependant on verra bientot que D est seul à posséder cet allongement, tandis que les autres manuscrits ont ou bien ont eu la fin plus courte (pp. 36-38). Il est donc à supposer que l'interminable « queue » a été écrite spécialement en vue de l'exemplaire exécuté par le calligraphe de la cour de Bourgogne. Cet exemplaire devait constituer un volume de luxe ; sans doute l'écrivain aura repris sa plume pour terminer d'une façon plus éclatante le récit des aventures guerrières de Gillion.

Quant à la retouche subie d'un bout à l'autre par le texte contenu dans le même manuscrit, puisqu'il semble bien qu'un certain temps après avoir composé son œuvre l'auteur est revenu sur la dernière page de celle-ci pour l'étirer de la manière que l'on sait, on croirait volontiers que c'est à lui également qu'elle doit être attribuée, que c'est lui qui a revu et enjolivé le style de son propre ouvrage. Mais on rencontre dans le remaniement des termes et des expressions dont il n'use jamais en aucune de ses œuvres, tandis que D les emploie — certains du moins — à tout instant, tels *baceler* (= chevalier), *gentil* chevalier, *gentil* comte, *aspre* baceler, *aspre* meslee, bataille *criminelle*, *guisarme*, etc. Il est difficile par conséquent d'admettre que la retouche soit de lui et j'inclinerais plutôt à l'attribuer au scribe qui a exécuté le manuscrit, à David Aubert. Ce dernier, qui fut aussi un écrivain, a parfaitement pu mettre du sien dans l'œuvre qu'il copiait, il a pu se charger d'en rendre l'expression plus polie, le

détail plus soigné. Dans les *Conquestes de Charlemaine*, vaste compilation à laquelle il travaillait à l'époque où il a exécuté le manuscrit de Dülmen, ce qui saute aux yeux tout d'abord, c'est l'emploi très fréquent du mot *l'histoire* soit pour désigner les sources auxquelles l'auteur puise, soit pour désigner son œuvre propre. Or précisément le terme *histoire* est devenu, dans cette double acception, un lieu commun de la rédaction remaniée (Voy., par exemple, les transitions stéréotypées). De plus, il y a la formule « comme dit est » qui tombe ainsi que grêle dans D et qui reparaît dans les *Conquestes*. Enfin il y a l'un ou l'autre terme, l'une ou l'autre expression dont le compilateur use couramment dans cet ouvrage et qui se retrouvent dans D, mais non dans α; ainsi : *aspre*, *randon*, *vassal* et *vasselage*, *parler de l'estat de quelqu'un* pour le simple « parler de quelqu'un », etc. On est donc autorisé, en vertu de ces différents indices, à croire que le remaniement du texte est le fait de David Aubert et que, par conséquent, il remonte à l'année 1458 (1).

L'allongement, lui aussi, doit se placer, vers cette même date, puisque, selon toute apparence, il a été fait en vue du manuscrit commandé par Antoine de Bourgogne. Mais il reste encore à déterminer la place qu'il occupe dans l'ordre chronologique des productions de l'auteur, car s'il est établi qu'il vient plusieurs années après la première rédaction de *Gillion* (avant 1450) et qu'il est antérieur au *Livre des Faits* (après 1463), sa situation vis-à-vis de la *Chronique de Gilles de Chin* n'est pas aussi claire de prime abord. Parmi les jeunes gentilshommes qui accompagnent Gillion de Trazegnies

(1) Évidemment, il y a quelque chose d'étrange dans l'histoire du roman de *Gillion*, qui, composé vers 1450, est allongé quelques années plus tard par son auteur, puis retouché par David Aubert. Cependant, la présence dans la conclusion de D des nombreux procédés qui caractérisent le style et la composition de l'auteur (voy. plus haut p. 10 et à l'*Appendice)* ne permet pas d'attribuer l'allongement au calligraphe de la Cour de Bourgogne, qui fut, comme on le sait, un professionnel du remaniement, et d'autre part, on ne peut dire que la présence de ces mêmes procédés aussi bien dans la dernière partie que dans le corps de D atteste une rédaction unique, puisqu'on les retrouve plus tard encore dans la *Chronique de Gilles de Chin* et dans le *Livre des Faits de Jacques de Lalaing*.

à son retour en Orient, l'écrivain cite en effet Gilles de Chin, et l'on pourrait être tenté d'en conclure que la *Chronique* est antérieure à la conclusion de 1458. Mais en réalité c'est l'inverse qui doit être vrai. Dans la liste des vingt seigneurs, Gilles de Chin est nommé seulement le dix-septième (1). Absolument nulle part il n'occupe un poste spécial, n'accomplit un haut fait particulier, ne reçoit une mention, une épithète même qui puisse le distinguer de ses compagnons. Invoquer l'antériorité de la mise en prose du poème consacré à ses exploits pour expliquer sa présence ici, ce serait donc se mettre dans l'impossibilité de justifier convenablement celle des dix-neuf autres seigneurs parmi lesquels il se confond. La vraie raison qui l'a fait nommer dans l'allongement, c'est que l'auteur voulait rassembler autour de Gillion tous les représentants de la noblesse hennuyère, et par là il n'est pas prouvé que la *Chronique* ait été écrite avant 1458. Au contraire elle doit être postérieure à cette date, car sinon on comprendrait difficilement cette honnête médiocrité dans laquelle l'écrivain laisserait le héros glorieux de l'une de ses œuvres. Gilles de Chin aurait eu du reste — outre sa chevaleresque renommée — un titre tout spécial pour tenir un rôle en vue dans la conclusion de D, si toutefois la *Chronique* avait été antérieure. Celle-ci en effet a précisément fait de lui le filleul de Gillion de Trazegnies, et le seul fait que D ne renferme aucune allusion à cette parenté montre déjà que cette invention, en 1458, n'existait pas encore. Enfin le manuscrit de Dülmen raconte que Gillion, avant la bataille de Babylone, arme chevaliers treize jeunes seigneurs de ses compatriotes, parmi lesquels Gilles de Chin (237r), et d'autre part la *Chronique* dit que l'ordre

(1) Voici cette liste : « Avec le preu damoisel gerard de trasignies vindrent bauduin de havrech, charles de jumont, bernart de ligne, ansealme d'enghien, guillebert d'anthoing, anthoine de la hamede, guillemme de floion, ernault de bossut, jehan de gavres, berard de chimay, bethis de hermez, guillemme de mastain, messire bernard de faignoles, pierre de conde, charles de robessart, berard de roisin, gillion de chin, gadiffer de lalaing, porrus de berchin, wistasse de berlemont et plusieurs autres nobles hommes » 223r-v.

de chevalerie est conféré à ce dernier par le sire d'Oisy, avant le tournoi de la Garde Saint-Remy (p. 14-15). Il y a là, on le voit, une complète discordance et, encore une fois, cette discordance ne se justifie que si l'on admet la priorité de la seconde partie de l'*Histoire*. S'il en est autrement, on est en droit de se demander pourquoi le romancier impose à Gilles une formalité par laquelle il a déjà passé. Au contraire, si c'est la *Chronique* qui est postérieure, on s'explique la contradiction par ce fait que l'auteur, dans sa translation en prose, a tout simplement suivi les données du poème et que, par conséquent, il a fait son héros chevalier au début des nombreuses aventures qui l'attendaient. Si l'on ajoute que le roman de *Gilles de Chin* est certainement antérieur au *Livre des Faits* (1), on peut donc en déduire qu'il a été composé entre 1458 et 1470 au plus tard.

§ 3. *Première classification des manuscrits.*

Avant de chercher à établir la filiation des manuscrits de l'*Histoire*, il importe de soumettre ceux-ci à un premier classement basé d'abord sur leur conclusion et ensuite sur leurs titres de chapitres.

On a vu que BC ne contiennent plus que la première moitié de l'œuvre ; il s'agit donc de savoir laquelle des deux conclusions a été ou devait être la leur. On a vu aussi, par la comparaison des textes, que IBC forment, en face de D, une seule et même famille que j'ai appelée α, et aux exemples déjà cités à ce propos je crois bon d'ajouter encore les suivants :

B C	I	D
Alors gillion em prist a son plaisir ; hertant l'arma au mielx qu'il pot et des meilleures que trouver ne choisir y seulssent ; quant eulx deux	Alors gilion en prinst a son plaisir ; hertan l'arma au mieulx qu'il peut et des meillieurs que trouver et choisir y sceussent. Quant eulx	Adont le gentil chevallier en prist a son choiz. Et hertan l'arma au mieulx qu'il pœult et des meilleurs que trouver et choisir y sceussent. Et

(1) Cf. Liégeois, *op. cit.*, Chap. V § IV.

furent arme a leur volempte et ilz eurent choisy les meilleurs espees, cascun l'escu au col, le healme ou chief, ilz s'en partirent de la garde robe et vindrent en la chambre de la pucelle. 19v.	deux furent armez a leur voulente et il eurent choisy les meilleurs espees, chascun l'escu au col et le heaume ou chief ilz s'en partirent de la garderobbe et vindrent en la chambre de la pucelle. 32b.	quant eulz deux furent armez a leur voulente et qu'ilz se trouverent moult bien au delivre, ilz choisirent chascun une espee la meilleure qu'ilz sceurent trouver, laquelle chaindy l'un et l'autre. Et lors ayans chascun l'escu au col se partirent de la garde robe et vindrent en la chambre de la pucelle quy moult voulentiers les vey en tel conroy. 32r.
Et partirent de trasignyes tout coy et taisant que là n'y avoit nul quy ouist volempte de riens dire pour le grant desplaisir qu'ilz avoyent tous pour le piteux deppartement qu'ilz avoyent veu a trasignyes du seigneur et de la dame. 7r.	Et partirent de trasignyes tout quoys et taysans que la n'y avoit nul qui eust volente de riens dire pour le grant desplaisir qu'ilz avoient tous pour le piteux deppartement qu'ilz avoyent veu a trasignyes du seigneur et de la dame. 11a.	Et ainsi accompaignans messire gillyon partirent du chastel de trasignies sans guaires faire grant bruit, ains faisoit chacun silence comme ceulx quy n'avoient voulente de riens dire par le grant desplaisir qu'ilz avoient tous pour le tres piteuz departemeut que ilz avoient veu au chastel de trasignies du seigneur et de la dame du lieu. 11r.
Il fist serment sur le grant dieu du ciel et sur son saint profette mahommet que au souldan ne lairoit piet de terre et que sa belle fille gracienne aroit pour sa volempte faire, volsist ou non. 11v.	Il fist scerment sur le grant dieu du ciel et sur son saint prophete mahommet que au souldan ne lairoit pye de terre et que sa belle fille gracienne auroit pour sa volente faire, voulsist ou non. 19b.	Et se gardast si bien qu'il vouloit que telle guerre luy livreroit a l'ayde de ses amis que oncques es royaulmes d'egypte et de babilonne n'avoit este la pareille, se le dieu de fortune ne luy estoit du tout contraire, ouquel il avoit grant fiance. 19r.

Dans ce dernier exemple il n'y a plus guère que l'idée qui soit commune à α et à D. Mais une différence aussi radicale n'est qu'accidentelle; en général le remaniement d'Aubert

est plus superficiel. Cependant il n'en est pas moins vrai que, pour toute la première partie du roman, IBC sont intimement unis, tandis que D s'en sépare. Or s'ils se ressemblent ainsi dans la première moitié, on peut croire qu'il en était absolument de même pour la seconde, et par conséquent c'est la fin de I, la fin abrégée, qui a dû être celle de BC.

Pour ce qui est des titres de chapitres, j'ai déjà fait remarquer que B n'en avait pas et que, tout en étant divisé en paragraphes, il ne devait pas en avoir, puisque aucune place ne leur y est réservée. Il semble donc bien que durant un certain temps ces en-têtes ont pu ne pas exister, et en réalité c'est ce qui a eu lieu : l'*Histoire*, quand elle est sortie de la plume de l'écrivain, n'était pas fractionnée en chapitres. Ce qui servait à diviser la matière, c'étaient les quarante cinq transitions stéréotypées : *ci lairrons à parler de telle chose et parlerons de telle autre* (1). D'ailleurs la distribution de l'œuvre en tranches munies de titres est parfaitement inutile, puisque ces titres ne font en somme que répéter le second membre de la transition (2). De plus, si le texte du roman est toujours le même, à de minimes variantes près, dans IBC, si D mis en regard de ceux-ci ne présente qu'une retouche bien caractérisée, en revanche le plus grand désaccord règne entre eux pour ce qui concerne le libellé des titres de chapitres :

C	I	D
De la bele vye que demenerent ensamble gillion de trasignyes et dame marye sa feme et des devottes pryeres qu'ilz firent a nostre seigneur adfin qu'ilz euissent effans pour appres eulx tenir leurs terres et seignorie. 2v.	De la belle vie que demenerent ensemble Gilion de trasignyes et dame marie, sa femme. 3b.	De la honnourable et belle vie que demenerent ensamble Messire gilion de trasignies et dame Marie, sa compaigne, quy se reconfortoit de la voulente de dieu. 3v.

(1) Voy. *Appendice*, nº 1.
(2) Cf. Natalis de Wailly, *Récits d'un ménestrel de Reims*, p. VI et XX ; Liégeois, *op. cit.*, Chap. V § I.

Encores des devises qu'ilz firent ensamble touchant a la matere dont par avant est parle. 3v.	Comment gilion apres aucunes devises faictes entre lui et sa femme entra en sa chapelle ou il fist ses prieres envers nostre seigneur et du veu qu'il fist a Dieu. 5a.	Comment messire gillion apres qu'il eut fine sa raison avec sa femme entra en sa chapelle ou il fist ses pryeres a nostre seigneur, et du veu qu'il fist, et la cause pourquoy. 5r.

Sans doute, dans toutes ces rubriques, il y a une certaine unité de conception et de rédaction qui atteste leur unité d'origine ; cependant on constate que les scribes les ont respectées infiniment moins que la lettre de l'œuvre, probablement parce qu'ils les sentaient ou les savaient interpolées. Aussi les manuscrits ne concordent-ils pas non seulement quant au texte de ces rubriques mais aussi quant à leur nombre. D pour toute la partie qu'il a en commun avec IA en possède dix qu'on ne retrouve pas ailleurs (1), et quant à A, je ne note qu'un exemple : il a un titre que n'ont ni D ni I et qui se placerait à la p. 150b de l'édition de Wolff. D'ailleurs tous ces titres portent en eux-mêmes la marque d'une interpolation maladroite. A leur contenu insuffisant ou exagéré, à la place indue qu'ils occupent parfois dans le texte, on sent qu'ils ne sont pas de l'écrivain, qu'ils n'ont pas été composés en même temps que le roman lui-même. Le plus souvent, en effet, ils n'annoncent que d'une manière très imparfaite la nature du prétendu chapitre en tête duquel ils sont situés :

P. 17a, par exemple, on lit : « Comment le souldan cuida prandre port pour entrer en chippre, mais il ne peut pour la grant resistance que y fist le roy de chyppre ». Or le récit en question occupe à peine une demi-page, tandis que le reste du chapitre — soit presque deux pages — raconte la demande faite par Isore de Damas en vue d'obtenir la main de Gracienne, le refus du soudan et la résolution que prend Isore de s'en venger.

D'autres fois, la rubrique est en avance sur les faits et

(1) 51v (Wolff 51a) — 56r (55a) — 115r (117a-b) — 119v (121a-b) — 128r (130a) — 136v (139a-b) — 152r (154b) — 176v (181b) — 185v (191a) — 194v (200b).

annonce plus que le contenu du chapitre, d'où il suit qu'elle est répétée un peu plus loin :

« Comment gilion occist le tourrier et trois autres sarrasins qui l'estoyent venu querir et comment la mort lui fu respitee. » 21b.
« Comment gilion eut la vie respitee et fu ramene en chartre. » 24a.

Enfin il arrive qu'elle se trouve placée au beau milieu d'une narration, où elle n'a que faire :

Telle la suivante, qui se glisse dans le récit de cette scène où Gillion déclare au comte et aux seigneurs de Hainaut sa volonté de partir en Palestine : « Comment gilion s'en parti de trasignyes pour faire son voyaige et du grant dueil que en fist sa femme enxainte » 9a.

Il n'y a donc pas de doute à ce sujet, la division du roman en chapitres est une opération maladroite que lui a fait subir un copiste peu intelligent. Du reste, il suffit de connaître l'état où se trouve l'*Histoire* pour comprendre qu'elle ne se prêtait pas à une division méthodique. Son auteur sait trop peu composer, il passe trop fréquemment et trop brusquement d'un point du sujet à l'autre pour qu'on puisse la distribuer en parties bien ordonnées.

Quant à sa date, l'interpolation qui nous occupe a dû suivre d'assez près la mise au jour du roman. Elle s'est faite à coup sûr avant 1458; D comprend en effet les « rubriches », et ce n'est pas Aubert qui les a introduites dans le texte, car elles portent chez lui, vis-à-vis de α, les mêmes traces de remaniement que le reste de l'œuvre :

C	I	D
Comment gillion de trasignyes s'en party pour achever le voyage qu'il avoit empris et du grant duel que demena sa femme et ceulx qui la estoyent. 6r.	Comment gilion s'en parti de trasignyes pour faire son voyaige et du grant dueil que en fist sa femme enxainte. 9a.	Comment Messire gilyon, sire de trasignies, party du pays de haynnau pour faire son voyage d'oultre mer, et du grant dueil que en fist dame marie, sa femme, et plusieurs autres. 9r.
Comment gillion ot la vie respitee et fu remenes en la chartre. 14v.	Comment gilion eut la vie respitee et fu ramene en chartre. 24a.	Comment messire gillyon de trasignies eut la vie respitee et remene en chartre a la resqueste de la belle gracienne. 23v.

Comment le roy de damas vint assegier babilonne et de la grant bataille qui y fu. 17r.	Comment le roy ysore de damas vint assieigier babilonne et de la grant bataille qui y fut. 28a.	Comment le roy ysore de damas assiega la cite de babilonne et de la grant bataille quy y fu faitte ou le souldan fut contraint de perdre terre. 27v.

Il suit de là que B, le plus ancien manuscrit conservé, se place entre la composition de l'*Histoire* et 1458.

Enfin pour ce qui regarde les titres propres à l'allongement, ils sont dus sans doute à David Aubert. Il est peu probable que l'auteur, en refaisant la conclusion, ait changé sa façon de composer ; c'est le scribe du manuscrit de Dülmen qui — après avoir admis, lui aussi, pour la première partie de l'œuvre la division par chapitres — aura sectionné de la même manière l'interminable complément.

§ 4. — *Filiation des manuscrits.*

Ce que l'on constate tout d'abord relativement aux cinq manuscrits de l'*Histoire*, c'est qu'ils dérivent d'un même archétype, que nous appellerons *x*. Tous en effet possèdent les deux mêmes lacunes dans le passage qui devait servir à dater les aventures de Gillion :

Pour le temps que regnoit en france le noble Roy — et en haynau le conte — advint que en l'ostel du dit conte avait ung jeune chevalier... 2b.

De même que I, BD ont laissé là un espace en blanc. C, lui, appelle le roi de France Childebert, ce qui n'est évidemment que la conjecture d'un copiste ; et quant à A, il tourne la difficulté en traduisant ainsi : « Sub tempore cujusdam nobilis comitis Hannoniae fuit quidam... » (1).

(1) Il est étonnant que ces lacunes se rencontrent en un point aussi important et aillent jusqu'à se reproduire dans le manuscrit de David Aubert. Evidemment elles ne peuvent pas s'attribuer à une inadvertance du scribe de l'archétype. D'autre part on ne peut pas non plus les expliquer en disant que dans *x* la place aurait été laissée libre pour permettre à un enlumineur d'y transcrire les noms et que, celui-ci n'ayant jamais exécuté la besogne, les blancs auraient passé de là dans les copies ultérieures. Le manuscrit d'Aubert est un exemplaire achevé en tout point ; pour que de pareilles

Maintenant, tous ces manuscrits issus d'un même exemplaire se partagent en deux branches : l'une, α, comprenant BCIA, l'autre, représentée par D, qui a un texte remanié et une fin allongée. Dans α, A n'a guère de valeur ; la traduction étant faite d'après le sens et non en mot à mot, on ne peut que fort rarement y retrouver les leçons du modèle français et par conséquent il n'est pas possible de déterminer la place qu'occupe ce dernier en face des autres manuscrits. Quant à BCI, au contraire, il est à croire qu'ils remontent à une même copie *z*, et cela d'abord parce qu'ils possèdent quelques fautes en commun :

I	B	C
1. Si fist tant *que par sa valeur* le noble conte qui pour lors estoit lui donna par mariaige une sienne parente prochaine. 2a.	Sy fist tant *que par sa valeur*... 2r.	Sy fist tant *que par sa valeur*...

Que n'est pas à sa place, il doit venir après le mot *valeur* (1).

I	B	C
2. Les cordes furent attachees et ordonnees aux *esclous* surquoy les tonneaulx estoyent. 63b.	*esclous*. 41r.	*esclous*.

Esclou « trace, sabot, piste... » est inexplicable dans cette phrase ; D porte *esclan* « traîneau ».

En second lieu, BCI procèdent de *z* parce qu'ils présentent des variations parallèles dans l'un ou l'autre nom propre, dans l'un ou l'autre terme de nature spéciale :

I	B	C
1. Vindrent en napels. 11b	en napples 7v.	en napples
Au port danappels. 96b.	au port danapples. 61v.	au port danapples
En anaples. 106b.	en anapples. 67v.	en anapples.

lacunes y aient subsisté, il fallait qu'il fût impossible de les combler, même à l'auteur du roman. Je suppose donc que celui-ci, en composant son œuvre, avait espéré pouvoir un jour la situer dans l'histoire et que, malgré ses recherches, il n'y est jamais parvenu. Peut-être aussi sera-t-elle sortie de ses mains sans qu'il ait plus songé à la compléter. Ainsi l'archétype se confondrait en somme avec l'original.

(1) Exemple peu frappant, mais qu'il faut bien invoquer parce que les défectuosités communes aux trois manuscrits sont rares.

2. Trocheman. 12a.	trucheman, 8r.	trucheman
Dengheman. 14b.	dengheman, 82v.	dengheman
Truseman. 66b.	truseman, 43r.	truseman.

Mais, à part cette communauté d'origine, ils sont respectivement indépendants. B est plus ancien que CI, puisqu'il ne possède aucun titre de chapitre ; il ne dérive certainement pas de l'un de ces manuscrits. Reste à montrer que C ne sort pas de BI, que I n'est pas issu de BC.

Pour ce qui concerne C, il est assez malaisé de déterminer exactement sa situation vis-à-vis des deux autres copies, car toutes les lacunes et les erreurs qu'il contenait peuvent, à la rigueur, ne pas nous avoir été transmises par la revision de B. Cependant il ne procède pas à coup sûr de ce dernier puisqu'il sert à en corriger les défectuosités. Il ne vient pas non plus de I, car il ne présente aucun des défauts qui y foisonnent. Enfin un troisième point à noter, c'est qu'il renferme des variantes nombreuses et parfois assez sensibles ainsi que certaines leçons fantaisistes qui n'existent pas dans BI et qui, par conséquent, confirment son indépendance par rapport à ces deux derniers.

Il ne reste donc plus à démontrer que l'absence de parenté directe entre I d'une part et BC de l'autre. Que I ne sorte pas de B, c'est ce que prouve l'existence dans ce dernier de fautes ou de lacunes qui ne s'y reproduisent pas :

B	I
1. Il meismes froissa *la lettre* et le lisy. 11r.	Il mesmes froissa *la cire* et la lisy. 18b.
2. Le soudan... *baissa la lance* en advisant ung puissant amiral... auquel il bailla ung cop d'espee sy pesant que... 51v.	Le souldan... *haulsa son espee* en advisant ung puissant admiral .. 80a.
3. Afin de leur acroistre non immortel. 1r.	Afin de leur *bailler* et acroistre nom immortel. 1a.

D'un autre côté, I fourmille d'erreurs ou d'omissions qui n'ont pas leur source dans B :

I	B
1. Car crestiens sont de grant *nast*, vin ont accoustume de boire. 24a.	De grant *past*. 14v.

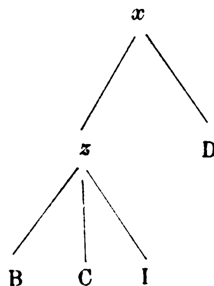
2. Puis dist que mal faisoit mahommet de ainsi avoir souffert la destruction de son peuple duquel tousjours avoit este servi et honnore plus que n'avoit este de babilonnoys ne de ceulx *de cyppre*. 41a.	Ne de ceulx *d'egipte*. 25v.
3. Le pape feroit morir et l'ymaige de Mahommet mectre et repposer sur l'autel *d'une* pierre. 112b.	L'autel *Saint* pierre. 70r.

4. Des blancs, p. 20a et 21a.

De C, I n'a pas non plus les variantes ni les leçons erronées, et de plus il ne reproduit pas les défauts de cette copie, comme, par exemple, l'omission suivante :

C	I
Car ses pensees estoyent touttez aultres comme bien le monstra, ainsy comme cy appres porres oyr. 48r.	Car ses pensees estoyent toutes autres comme bien le monstra, ainsi que cy apres pourrez oyr, *dont de sa desserte fut paye*. 74b.

En somme donc, la filiation des manuscrits du roman peut se résumer ainsi :



un archétype disparu, *x*, donne naissance à deux familles, l'une dont le point de départ, *z*, est perdu, mais dont il reste trois représentants différents, plus ou moins éloignés de la souche commune, BCI — l'autre, qui comprend un exemplaire unique, D.

SECTION DEUXIÈME.

LE POÈME ANTÉRIEUR AU ROMAN EN PROSE DU XVe SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

Existence d'une rédaction antérieure au roman du xve siècle.

L'*Histoire de Gillion de Trazegnies* a donc été rédigée vers 1450 par l'auteur de la *Chronique de Gilles de Chin* et du *Livre des Faits de Jacques de Lalaing*. A priori, l'on incline à croire que ce roman en prose du xve siècle pourrait bien reposer sur une œuvre plus ancienne. C'est à démontrer l'existence de cette œuvre que sera consacré le présent chapitre.

Dans son prologue, l'écrivain prétend traduire un manuscrit italien qui lui aurait été communiqué à l'Olive. Mais on a vu déjà que le récit de son passage à ce monastère est une pure fable, puisqu'il y place un abbé avec des moines (1). L'histoire du manuscrit italien est donc tout simplement la réédition du cliché qui a servi tant de fois d'entrée en matière aux écrivains du moyen âge, et elle ne mérite, comme telle, aucune créance. Cependant, sous la plume de l'auteur, cette indication d'une œuvre antérieure à la sienne

(1) Voy. plus haut, p. 32.

est, jusqu'à un certain point, significative. Dans la biographie de Jacques de Lalaing, il ne pèche pas précisément par son trop grand souci de donner des références; au contraire, il insère de nombreux textes empruntés à diverses sources, et cela sans dire mot de leur origine. S'il reconnaît donc ici qu'il se base sur une rédaction préexistante, son aveu a une certaine portée, surtout au xve siècle où ce genre de début n'est plus de rigueur. Seulement il se plaît à embellir la chose : il passait à l'Olive, il a vu les tombes de Gillion et de ses deux femmes, et on lui a communiqué le récit de leurs aventures, qui était écrit « d'une tres ancienne lettre moult obscure en langue ytalienne ».

Ce récit antérieur au sien, l'écrivain le mentionne encore à deux reprises différentes dans le roman, et cette fois d'une manière moins suspecte pour nous. C'est dans les passages suivants : « Mais Hertan eut nom Henry et *dist l'escripture ou le livre qui de ce fait mencion* que une heure apres ce que Hertan fu baptisie il morut (211a) — En cellui an mesmes morurent les deux dames femmes de Gilion de Trasignies et *dist l'istoire* que, apres leur mort, Gilion fist lever trois tumbes (213a) ». Il faut bien le remarquer, on n'a pas ici une formule familière au prosateur. Nulle part dans ses œuvres on ne la rencontre. C'est seulement David Aubert qui, en retouchant le roman, a fait un lieu commun de la mention de « l'histoire », terme employé pour désigner soit l'œuvre actuelle, soit l'œuvre antérieure dont on s'inspire (1). Les deux renvois qui s'observent chez l'auteur de *Trazegnies* se rencontrent au moment où le récit s'accélère de façon à former la conclusion hâtive que l'on sait. Ne donnant plus à sa rédaction l'ampleur nécessaire pour exposer convenablement les faits, l'écrivain se contente de signaler ceux ci et, afin de se dispenser de tout détail, il cite le livre des aventures de Gillion sur lequel il s'appuie.

Aussi bien la teneur générale du roman, comme aussi sa

(1) Voy. plus haut, p. 25 et 34.

fin écourtée, dénotent assez que le prosateur n'a fait que rajeunir une œuvre plus ancienne. L'objet de l'*Histoire de Gillion*, sa raison d'être, c'est en effet la légende de la bigamie du héros. Or, comme on l'a vu déjà, cette légende est fort effacée dans la rédaction du xve siècle, et cela au profit de descriptions purement guerrières. De plus, on sait que, dans cette rédaction, les derniers épisodes ont été traités d'abord d'une façon tellement expéditive qu'on ne peut y voir un récit original (1). Enfin, si l'on songe que l'auteur du roman est celui qui, plus tard, a écrit la *Chronique de Gilles de Chin* et le *Livre des Faits*, on n'aura guère de difficulté à admettre l'existence d'une œuvre antérieure à la sienne ; ou du moins, à voir le peu d'originalité dont il fait preuve dans cette *Chronique* et ce *Livre des Faits*, il paraît peu probable que *Trazegnies*, la première en date de ses productions, soit entièrement de son cru. Pour *Gilles de Chin*, il s'est contenté en effet de « transmuer de rime en prose » un poème du XIIIe siècle, et quant à *Jacques de Lalaing*, il n'y a pas fait montre d'un talent qui permette de lui attribuer l'invention des aventures compliquées de Gillion et de ses fils. Aussi est-il peu douteux que l'*Histoire* dédiée au duc de Bourgogne repose sur une rédaction préexistante, mais dont on n'a conservé que la forme rajeunie du xve siècle.

(1) Voy. plus haut, pp. 27-33.

CHAPITRE DEUXIÈME.

FORME DE LA RÉDACTION ANTÉRIEURE A CELLE DU XVe SIÈCLE.

L'*Histoire de Gillion de Trazegnies* contient plusieurs traits qui ont leur modèle ou leur source dans ce que l'on a appelé la charpente des chansons de geste. A mainte reprise, elle présente la conformation que Léon Gautier a nommée le moule épique (1). On a vu déjà que l'écrivain prétend avoir été chercher sa matière à l'abbaye de l'Olive, et qu'il veut en faire profiter ses lecteurs parce qu'il la trouve éminemment édifiante. Or l'histoire qu'il raconte ainsi, c'est, pendant des pages et des pages, celle d'un vaillant chevalier chrétien tombé aux mains d'un prince mécréant, et — comme toujours en pareil cas — la fille de ce prince s'éprend d'un beau feu pour l'étranger, l'arrache à la mort, se convertit par amour pour lui, et finalement l'épouse. D'une façon plus générale, le roman c'est encore la lutte du disciple du Christ contre le sectateur de Mahomet ; son héros professe la doctrine que « plus beau service ne pourroit faire a Dieu que destruire et mectre a mort ceulx qui en lui ne sont croyans » (2). A un autre point de vue, l'amitié profonde et dévouée qui lie Hertan et Gillion et qui les fait combattre côte à côte doit être un reste du compagnonnage féodal, qui a laissé des traces si vivantes dans les chansons de geste (3) ; elle doit être le décalque d'une fraternité d'armes devenue proverbiale au moyen âge, celle d'Olivier et Roland. Enfin que l'on remarque le rôle du traitre Amaury « qui aucune-

(1) Cf. *Histoire de la Langue et de la Littérature française* publiée sous la direction de L. Petit de Julleville, I, 122-130.

(2) Voy. *Appendice*, nº 127.

(3) Cf. J. Flach, *Origines de l'ancienne France*, II, 431 ss.

ment estoit yssu de la lignie de guellenon » (57b), et l'on verra qu'il y a dans l'*Histoire de Gillion* plusieurs de ces clichés littéraires qui sont essentiellement propres à l'épopée médiévale.

Mais cette survivance de l'épopée ne se borne pas à la structure de l'œuvre, elle se retrouve jusque dans sa forme. Les trouvères ont légué au prosateur les transitions sommaires et toujours identiques à elles-mêmes (1). Ils lui ont communiqué la manie d'annoncer sans cesse les événements ultérieurs du récit (2), notamment par l'emploi de songes mystérieux (p. 12, 13, 94b). Enfin ils lui ont appris l'abus des proverbes (3), et parmi ceux-ci il en est un, « la force paist le pre », qui revient trois fois dans le roman (15b, 30b, 55a) et dont M. G. Paris a dit : « Les nombreux exemples que je connais de ce proverbe ne se trouvent que dans des chansons de geste ou des recueils de proverbes (sauf *Couronnement Renart*, v. 457) » (4).

En somme donc, il est incontestable que l'épopée, l'épopée à trucs et à formules, a déteint jusqu'à un certain point sur le roman de *Gillion*. Seulement dans quelle rédaction cette influence s'est elle fait sentir tout d'abord? Est-ce dans celle du xve siècle ou dans celle qui a précédé? Il semble bien que certains traits — ceux qui portent sur la forme — soient dus à l'écrivain de la cour de Bourgogne, puisqu'on les retrouve d'autre part dans la *Chronique de Gilles de Chin* et dans celle de *Jacques de Lalaing*. Mais quant à ceux qui appartiennent au sujet lui-même, ils remontent vraisemblablement au récit primitif. Quoi qu'il en soit, l'existence de ces caractères épiques du roman fait songer que l'œuvre antérieure à celle du xve siècle aurait pu être rédigée en vers de chanson de geste, et l'on est amené à rechercher si, noyés dans la prose de l'*Histoire*, il ne s'est point conservé des vestiges d'un mètre épique.

(1) Voy. *Appendice*, n° 1.
(2) *Ibid.*, n° 11.
(3) *Ibid.*, n° 25.
(4) *Rom.*, XIX, 68, en note.

Il y a d'ailleurs tout motif de croire qu'une versification préexistante y aura laissé des traces. Dans le *Livre des Faits*, l'auteur s'est révélé comme un plagiaire sans vergogne ; il a inséré des pages entières où c'est à peine s'il a glissé l'un ou l'autre de ses multiples lieux communs. Dans *Gilles de Chin*, il a remanié un poème en octosyllables rimant deux à deux ; mais, maintes fois, il n'a pas pris le soin d'effacer la rime ou de travestir suffisamment le vers du modèle. Voici quelques cas, par exemple, où la rime a survécu :

Chronique	*Poème*
Je vous voy assés de josne *eage* pour entreprendre ung sy hault *voyage*. 79.	Or vous covient auques savoir Qui volez faire teil *voiage,* Car chevaliers de votre *éage,* Saciez por voir, a moult à faire. 1916.
« Et nous vaulsist mieux... que la *moitié* de nous fuissent mors que d'avoir perdu ung tel chevalier ». Lors encommencha le roy à plourer de *pitié*. 95-6.	« Il vosist miex Que de nous fust mors la *moitiez*. » Li rois em pleure de *pitiez*. 2540.
Ilz... luy tranchèrent la *teste* et l'emportèrent au roy qui en fist moult grant *feste*. 103.	Au fier lion trença la *teste*. Trestout li autre en font grant *feste*. 2830.
Puisque tu es *mort,* nostre *confort* et espérance avons perdue. 113.	Nous somez mort, se tu es *mors,* Ha ! m'espérance, mez *confors*. 3284.
Quant le prince vey que de le *retenir* ne pouvoit *venir* à chief... 135-36.	Li princes voit du *retenir* Ne porroit pas à cief *venir*. 4140.

En voici d'autres où le vers est conservé plus ou moins intact :

Se ainsy estoit — que vous euissiés ung amy — qui fust croisiez en lieu de moy... 81.	S'ensi voz estoit covenant Que voz un ami éussiez, Qui fust en liu de moi croisiez... 1962.
Vous estes dame belle et gente sur touttes les dames que j'ay veu pardechà. — Mais sachiés, madame, que j'ay ailleurs mis mon entente. 119.	Voz estes dame bèle et gente, Mais j'ai ailleurs mise m'entente. 3539.
Je suis et seray son chevalier — ne jamais pour aultre ne le lairay. 120.	Sez chevaliers sui et serai, Jà por autre ne le lairai. 3568.
Car en vous estoit ma mort et ma vye. 113.	En voz est ma mors et ma vie. 3286.

On le voit donc bien, il ne répugnait pas au tempérament

littéraire du prosateur de garder intactes des bribes de l'œuvre qu'il rajeunissait. Cependant rien, dans le texte du roman de *Gillion*, ne met sur la piste soit de décasyllabes, soit d'alexandrins, soit de laisses monorimes. Il faut croire par conséquent que la rédaction préexistante n'a pas été écrite en vers de chanson de geste, car il serait peu admissible qu'il n'en soit pas resté quelque chose dans l'*Histoire*, où évidemment l'auteur n'a pu prendre vis-à-vis de son modèle plus de liberté que dans ses œuvres ultérieures.

Mais si le mètre de la rédaction primitive n'a pas été épique, il a tout naturellement dû être celui des romans d'aventure; et il semble bien, en effet, qu'on puisse faire, dans la prose du xv[e] siècle, des constatations probantes à ce sujet. D'un côté, on y rencontre un nombre significatif de fragments octosyllabiques ou qui le sont presque; fréquemment des termes assez rapprochés riment entre eux; certaines phrases ne sont même, pour ainsi dire, que des couples de vers rimant ensemble. D'autre part, l'auteur n'a pas pour spécialité d'écrire une langue cadencée et plus ou moins rythmée, ou d'employer coup sur coup des mots à terminaison identique; il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur une page sortie de sa plume, soit dans *Lalaing*, soit dans l'allongement. On peut donc admettre que le poème consacré à Gillion de Trazegnies était rédigé en octosyllabes à rimes plates.

Comme exemple d'un passage ayant gardé des traces probables du vers de huit pieds, on peut citer tout d'abord un portrait du héros :

De chascun furent plains pour la bonte et beaulte qui en eulx deux estoit de ce que avoir ne povoyent lignie. Gilion fut moult grant et corsu et bien entaillie de tous membres. Le regart fier comme ung lion. Moult estoit aime et chier tenu du conte. Saige estoit et de beau parler; en lui avoit moult bon conseil; trop hayct flateurs et lozengiers. Prest fu a servir son seigneur; maintes noyes et tensons par son sens abaissa. Discorde a nul n'ot si que des grans et petis fu aime. 3-4.

Avoir ne povoyent lignie.
Gilion fut moult grant et corsu,
Et bien entaillie de tous membres.
Le regart fier comme ung lion.
Moult estoit chier tenu du conte.
Saige estoit et de beau parler.
Trop hayct flateurs et lozengiers.
En lui avoit moult bon conseil.
Prest fu a servir son seigneur.
Noyes par son sens abaissa.

En outre, si j'indique comme une caractéristique de l'écrivain l'emploi des proverbes et surtout la manière de les introduire dans l'amplification (1), il faut remarquer que le nombre de ces proverbes est notablement plus étendu dans *Trazegnies* (38) que dans *Lalaing* (13) et que dans *Chin* (8) où, de plus, il y en a deux qui sont empruntés au poème. Il est donc possible que, parmi ceux de l'*Histoire*, l'un ou l'autre vienne de l'œuvre antérieure. Or ceux qui présentent une forme métrique sont tous des octosyllabes :

1. Mal est du mestier qui ne paire. 8a.
2. Mal sur mal n'est mie sante. 48a.
3. Mieulx vauldroit savoir que cuidier. 60a.
4. Nul n'est que morir ne conviengne. 71b.
5. Un jour de respit cent mars vault. 84a, 135b.
6. Tousjours manger d'un pain ennuye. 92b.
7. Soubtilite vault mieulx que force. 187a.

Enfin on peut encore citer les passages suivants, recueillis sur une vingtaine de pages, et qui évoquent la pensée d'un vers octosyllabique :

1. Sire, puisqu'il vous vient a plaisir, raison veut que le vous die. A vous ne m'affiert rien celer, sire. 4b.	Raison veut que — le vous die. A vous ne m'affiert rien celer.
2. Puis dist a son mary : Sire, advis m'est que je suis grosse. 6a-b.	Sire, advis m'est que je suis grosse.
3. Car ja sont deux jours passez que premierement l'ay senty. 6b.	Ja sont deux jours que l'ay senty.
4. Je croy que pas ne me vouldrez escondire. 7a.	Pas ne me vouldrez escondire.
5. Sire, ce dist gilion, a deduit ne pourrez faillir. 7a.	A deduit ne pourrez faillir.
6. En vision ne en songe on ne doit ajouster foy. N'y ayez quelque pensement. 13b.	N'y ayez quelque pensement.
7. O tres nobles contes, se ores sceussiez mon infortune, grant desplaisir auriez au cuer. 16a.	Grant desplaisir auriez au cuer.
8. Secourez moy a ce besoing ainsi comme scavez que bon mestier m'en est. 16a.	Secourez moy a ce besoing.

(1) Voy. *Appendice*, n° 25.

9. Veuillez laisser votre couroux et en faictes comme de chose non advenue, si en serez tenu pour saige. 18a.	Veuillez laisser votre courroux, Si en serez tenu pour saige.
10. Va, si lui dis que en riens ne le crains ne le doubte. 19b.	En riens ne le crains ne le doubte.
11. Sus, faulx crestien, jamais plus beau jour ne verrez. Pardevers le souldan vous convient venir, si orrez vostre mort jugier. 21-2.	Jamais plus beau jour ne verrez. Si orrez vostre mort jugier.
12. En son cuer le print a amer et desir de croire en Jhesu-crist. 23b.	En son cuer le print a amer.
13. Advis m'est que pas n'estes bien conseillie de ainsi brief faire morir cest homme, a sa mort povez pou gaingnier. 23b.	A sa mort povez pou gaingnier.

Quant aux vestiges d'anciennes rimes, ils sont, à leur tour, suffisamment nombreux. Même en négligeant les cas qui ne tiendraient qu'à des désinences flexionnelles et qui, comme tels, ne constitueraient pas des phénomènes assez spéciaux pour qu'on puisse les faire remonter au poème, on constate fréquemment, dans la prose de l'*Histoire*, des paires de mots plus ou moins voisins qui riment entre eux. Voici, par exemple, ceux qui se rencontrent pp. 2-22 :

1. De la *beaulte* et *bonte* que en lui et en dame marie, sa femme, estoyent ne vous scauroye rescripre a la *verite*. 2b.

2. Messire Gilion de trasignyes et dame *marie* sa femme prindrent *congie* du conte et de la contesse qui moult enuis leur donnerent et vindrent en leur chastel et *seigneurie* (1). 3a.

3. Grant espace de temps furent ensemble sans avoir *generacion*. Dont eulx deulx ensemble firent devers nostre seigneur maintes piteuses complaintes et mainte devoute *oroison*. 3a-b.

4. En lui depriant que ceste grace leur voulsist faire que avant leur trespas peussent avoir hoir masle qui apres eulx peust tenir leur terre et *seigneurie* et aussi que apres eulx yssist *lignie* dont Dieu peust estre servi. 3b.

5. Aujourduy ne scay nul homme, tant soit grant, que de toutes beautez n'ayez *passe*, tant en force comme en grandeur de corps, et bien *compasse* de tous membres. 4b.

6. Et requist que celle grace lui voulsist ottroyer que *avoir* peust de sa femme *hoir* masle... 5b.

(1) Sur *congie* rimant avec *Marie* ou *seigneurie*, cf. Meyer-Lübke, *Grammaire*, I, 171.

7. De venir a ma priere et requeste en mon hostel ou de nostre *humilite* avez voulu avoir en pacience et prandre en *gre* le pou que y avez trouve... 8b.

8. Alors la dame voyant que en nulle *maniere* il ne demourroit pour *priere* nulle... 10b.

9. Il lui estoit advis qu'il veoit ung *griffon* grant et orrible et que il lui venoit courir sus pour lui esrachier le foye et le *poumon* du ventre. 12a-b.

10. Le patron de la nef pelerine cogneut assez que c'estoient *sarrasins* qui vers eulx venoyent pour les prandre. Moult fort se commenca a escryer et dist : Seigneurs *pelerins* qui cy dedens estes... 14a.

11. Et se devisoit a elle... [du] roy ysore de Damas qui guerre lui vouloit pour et a cause d'elle avoir en *mariaige* [et du] grant *dommaige* que nouvellement avoit receu. 21a.

12. Alors il advise que autres deux sarrasins estoyent leans entrez avec le *tourrier*, il s'approcha de l'un qui avoit ung gros *levier* en ses mains... 22a.

13. A pluseurs brisa *bras* et jambes, mais tant *las* et travaillie estoit que son levier lui chey. 22 b.

Cependant, ce ne sont encore là que des restes séparés de vers octosyllabiques et de rimes plates possibles. Parfois on trouve mieux et l'on a de véritables couples de vers :

1. Le souldan qui en l'une des nefs estoit regarda par la marine. Si choisy la nef pelegrine et commanda... 14a.	Il regarda par la marine, Si choisy la nef pelegrine.
2. Sire, ne vous esmayez en riens, vous avez amis assez. 126b.	Sire, en riens ne vous esmayez Vous avez — amis assez.
3. Ainsi va du monde, puis que ungs homs en est parti tantost en est mis en oubli. 140b.	Puis que ungs homs en est parti Tantost en est mis en oubli.
4. Lucion estoit fort chevalier et bien fait, et Girard estoit jeune, legier et hardy. 155b.	Lucion estoit fort chevalier, Girard estoit jeune et legier.
5. Sire, temps est de vous retraire, moult bien avez besongne. Se Hertan est prisonnier, autre chose n'en povez faire. 189b.	Sire, temps est de vous retraire, Autre chose n'en povez faire.

Sans doute, parmi ces nombreux cas où l'on est tenté de voir la survivance d'un vers ou d'une paire de rimes, il y en a une bonne partie qui, en réalité, sont purement fortuits, et qui sont dus au prosateur. On peut donc et l'on doit faire des réserves sur la valeur des exemples allégués ici. Seulement ces réserves ne se justifient que pour chacun d'eux pris séparément. Dès que l'on considère l'ensemble, on ne

peut raisonnablement plus les attribuer tous, d'une façon absolue, au seul hasard. Or il suffit qu'on ait la certitude d'avoir conservé un seul vers octosyllabique et une seule couple de rimes de l'œuvre primitive pour que l'on soit en droit de croire que celle-ci était rédigée dans le mètre ordinaire des romans d'aventure.

CHAPITRE TROISIÈME.

DATE DE LA RÉDACTION ANTÉRIEURE A CELLE DU XVe SIÈCLE.

A la base du roman en prose et par conséquent du poème de Gillion, il y a évidemment une légende plus simple, qui se borne à l'histoire de sa bigamie (1). On sait du reste que souvent les œuvres du XIVe siècle ont emprunté leurs sujets à des contes populaires (2). Peut-être donc la rédaction versifiée date-t-elle de cette époque. On ne pourrait d'ailleurs la faire remonter beaucoup plus haut, car le fait que le nom de Babylone y désigne le Caire, en Egypte, exclut une époque antérieure aux expéditions de saint Louis (3).

De cette première rédaction, on n'a rien conservé. Avant le XIVe siècle, il n'existe même, à ma connaissance, aucune allusion à l'aventure de Gillion, ni dans les œuvres littéraires dont les personnages sont hennuyers (4), ni chez les historiens qui ont le plus parlé de la famille de Trazegnies, comme Gilbert de Mons et Baudouin d'Avesnes. La preuve la plus ancienne que j'aie rencontrée de l'existence de la légende, c'est la mention d'un jeu dramatique flamand, *spel van Stragengijs*, représenté à Audenarde en 1373, et qui se jouait encore à Termonde en 1447 sous le nom de *spel van Tresingis* (5). Il serait assez difficile de dire si ce jeu avait été tiré directement du poème ou s'il reposait simplement

(1) Voy. plus loin, *Troisième partie*.

(2) G. Paris, *La poésie du moyen âge*, 2e sér., 191-92.

(3) G. Paris, *Poèmes et légendes du moyen âge*, p. 40.

(4) Par ex., dans le poème de *Gilles de Chin*, qui cependant raconte longuement un tournoi donné à Trazegnies, v. 1407-1656.

(5) A. de Vlaminck, *Les anciennes chambres de rhétorique de Termonde*, dans les ANNALES DU CERCLE ARCHÉOLOGIQUE DE TERMONDE, deuxième série, VIII, 76-78.

sur une version orale de la légende; mais en tout cas, il atteste la célébrité de l'aventure du bigame dès le milieu du XIVe siècle, et nous allons, à l'aide de quelques arguments d'ordre divers, tâcher de montrer que c'est en réalité vers cette époque que l'aventure a pu faire le sujet de l'œuvre rajeunie plus tard à la Cour de Bourgogne.

Le premier de ces arguments est assez faible en lui-même et n'a de valeur que parce qu'il peut se combiner avec d'autres. C'est l'introduction, en 1374, dans le sceau d'Othon de Trazegnies, d'un cimier consistant en « deux têtes de vieillards barbus, couronnés et adossés » qui semblent bien représenter les nombreux rois maures abattus par Gillion et dont le massacre lui avait fait obtenir la main de Gracienne (1). Cette renommée chevaleresque, dont il y aurait là un écho, remonte évidemment au poète, qui a fait de la légende du bigame un long roman d'aventure.

En second lieu, si l'on parcourt la rédaction en prose, on constate qu'elle ne parle jamais du comte de Flandre ni des Flamands. Elle omet notamment de les mentionner dans le récit du tournoi de Condé, auquel prennent cependant part « quatre grans seigneurs » — le comte de Hainaut, celui de Namur, celui de Saint Pol et le duc de Brabant — et à propos duquel elle dit que « en tout haynnau, en brabant ne en picardie ne demoura noble homme qui la ne veinst pour monstrer sa vertu » (86b). A coup sûr, on n'a point là une suppression imputable au prosateur, puisque celui-ci a dédié son œuvre à Philippe le Bon, qui était avant tout comte de Flandre; on peut même dire que ce n'est pas lui

(1) Voy. le Comte Fr. Van der Straten-Ponthoz, *L'ombre d'un Lion sur le blason des Trazegnies,* dans les ANNALES DU CERCLE ARCHÉOLOGIQUE DE MONS, XVII, 511-12. — Plus tard, les têtes sont devenues chauves, avec des cous démesurément allongés (ainsi dans le sceau d'Anselme, 1417, voy. *ibid.,* XVII, 76-77, pl. II), et cette tendance à les rendre ridicules me parait s'accorder très bien avec la façon dont le moyen âge aimait à se représenter les mécréants. Plus tard encore, elles ont figuré des négrillons (exemplaires du XVIe siècle dans la collection sigillographique de M. le Comte Van der Straten), mais c'est à tort qu'on a voulu voir dans ceux-ci un souvenir de Jean et de Gérard (Reiffenberg, *Nouvelles archives historiques des Pays-Bas*, VI, 312).

qui a introduit dans le récit les comtes de Namur et de Saint Pol ainsi que le duc de Brabant, car sous sa plume, le simple fait de n'avoir pas nommé aussi le comte de Flandre ne se comprendrait pas. C'est donc à son prédécesseur qu'il faut faire remonter l'omission constatée, et sans doute cette omission doit s'expliquer par les conditions historiques particulières à l'époque où l'œuvre a été écrite. On pourrait se demander d'abord si l'écrivain ne l'a pas composée en un temps où la Flandre et le Hainaut étaient réunis sous un même prince ; mais cette situation ne s'est présentée que de 1067 à 1071 et de 1191 à 1280, et il ne semble pas permis de reporter aussi loin la date du poème. Dans le récit, le comte de Hainaut apparaît d'ailleurs uniquement comme comte de Hainaut, et au surplus le fait de la réunion n'aurait pas empêché d'amener des Flamands au tournoi de Condé. Le silence qui poursuit ces derniers ne peut donc s'expliquer que par une hostilité entre le Hainaut et la Flandre ; or on sait que si la paix a généralement régné entre les deux comtés durant le XIVe siècle, elle a précisément été interrompue par une guerre qui se place vers 1365. Au cours de cette guerre (1), suscitée par les seigneurs d'Enghien, Louis de Male se rendit dans le Hainaut, où son armée commit de grands ravages. Le 11 avril 1367, Albert de Bavière conclut la paix avec la famille d'Enghien (2), et peut-être l'avait-il déjà conclue auparavant avec le comte de Flandre, car on a gardé une copie d'un traité d'alliance passé entre eux et daté du 10 septembre 1366 (3). Si le poète s'est systématiquement abstenu de nommer les Flamands dans son œuvre, c'est donc, selon toute apparence, qu'il écrivait à l'époque de la guerre, c'est-à-dire vers 1365.

Comme on peut le remarquer, cette date s'accorde fort bien avec l'apparition du cimier d'Othon en 1374 et même avec la représentation du *spel van Stragengijs* en 1373.

(1) Cf. *Biographie nationale*, verbo Aubert de Bavière, I, 525-26.
(2) Cf. *Cartulaire des comtes de Hainaut* p. p. L. Devillers, II, 117.
(3) *Ibid.*, II, 103.

Mais il y a encore un autre fait qui vient la corroborer; c'est la place qu'occupent dans le roman l'île de Chypre et son roi. Ce dernier n'a rien à faire dans l'histoire proprement dite de Gillion; il n'y est introduit que par le moyen de nombreux hors-d'œuvre. Ainsi, lorsque le soudan rencontre la nef sur laquelle se trouve le chevalier hennuyer, il est en train de conduire sa flotte contre l'île chrétienne (14a). Dans cette expédition, il échoue, et bientôt après le vainqueur opère à son tour une descente en Egypte. En ce moment, Gillion a déjà mis son épée au service du soudan; mais comme il ne serait guère convenable de le faire combattre contre un prince de sa religion, l'auteur amène devant Babylone, en même temps que le roi de Chypre, un souverain sarrasin; ainsi Gillion écrase ce dernier, tandis que le soudan attaque et renverse les Cypriotes. Exaspéré de cette défaite, le roi se promet bien de prendre une prompte revanche et il fait vœu d'appeler à son secours ses « amis et aliez tant en france comme en Bourgoingne » (55b); le mot de Bourgogne est évidemment dû ici au prosateur, cependant l'idée est à noter : le roi s'adressera aux chrétiens de l'Europe occidentale. Mais là où le poète montre toute sa complaisance pour l'île de Chypre, c'est quand il arrive aux aventures des jumeaux de Trazegnies en pays d'outre-mer. Ici plus rien ne l'arrête, il n'a plus l'entrave d'une légende préexistante, et il se donne libre carrière. Confiant à Jean et à Gérard une mission analogue à celle de leur père en Egypte, il les charge de délivrer le roi d'une invasion ennemie, et il développe l'épisode de telle façon que, dans la mise en prose, son récit occupe les pp. 109-134 de l'édition de Wolff. Enfin il fait passer Gillion lui-même par l'île, lors de son retour en Hainaut, avec Gracienne, Hertan et ses deux fils, et il leur ménage, de la part du roi et de la cour, la plus magnifique réception (209-10). Vraisemblablement, cette importance accordée à un prince et à un pays qui n'ont aucun rapport direct avec la légende du bigame hennuyer doit s'expliquer, elle aussi, par les conditions historiques

spéciales à l'époque où le poème a été écrit. Or on sait que dans les années 1362-65 le roi Pierre de Chypre, menacé de tous côtés par les infidèles, vint en Europe solliciter le secours des princes chrétiens. Il se rendit de pays en pays, passa notamment à Bruxelles et à Bruges, où on lui fit grand accueil ; plusieurs chevaliers belges résolurent même de le suivre (1). L'écrivain, en introduisant le royaume des Lusignans dans le cadre du poème, doit donc avoir sacrifié à l'actualité. Mais s'il en est ainsi, de nouveau il doit avoir composé vers 1365, et la concordance des divers arguments allégués en faveur de cette date nous invite — en dépit du caractère assez vague de chacun d'eux — à l'admettre comme celle de la rédaction versifiée.

(1) Voy. J. Delaville Le Roulx, *La France en Orient au XIVe siècle*, I, 118 ss.

SECTION TROISIÈME.

LES RÉDACTIONS MODERNES DE L'HISTOIRE DE GILLION.

Le poème de Gillion de Trazegnies a été composé vers 1365; aux approches de 1450, il a été mis en prose; avant 1458, un copiste a divisé cette seconde rédaction en chapitres munis de rubriques; vers 1458, le prosateur a allongé la fin de son roman; en 1458, David Aubert a remanié la forme du roman ainsi développé; enfin, en 1548, un chartreux a traduit en latin la première version en prose : telles sont les transformations successives par lesquelles nous avons vu passer jusqu'ici l'histoire du bigame hennuyer. L'évolution vers la décadence, qui s'est manifestée dans toute la littérature chevaleresque du moyen âge, a dû commencer pour elle, comme pour bien d'autres œuvres, lorsqu'elle a été dérimée, et, comme pour bien d'autres œuvres aussi, cette évolution a eu son point d'aboutissement dans une adaptation du XVIIIe siècle. Cependant ce n'est point parmi les volumes de la *Bibliothèque des romans* que nous retrouvons le récit modernisé des aventures de Gillion; c'est dans une rédaction extravagante parue à Bruxelles en 1703, sans nom d'auteur, et sous le titre d'*Histoire véritable de Gil-Lion de Trazegnies*. Cette rédaction est précédée d'un *Advertissement* signé du nom de Louis de la Rose, puis d'une épître dédicatoire *A son Excellence Monseigneur le marquis de Trazegnies*

signée de Gérimont; mais, en réalité, tout le volume est du même auteur, Jean Bruslé (1641-1724), qui fut chanoine de Sainte-Gudule en même temps que chapelain de l'électeur Maximimilien-Emmanuel de Bavière (1). Dès le début, il déclare qu'il a pris sa matière dans le manuscrit de David Aubert, mais on constate qu'il y a introduit quelques données inconnues au modèle, notamment en appelant le comte de Hainaut Baudouin et en plaçant les événements dans la première moitié du XII[e] siècle. Cependant les additions qu'il s'est permises sont assez rares; le plus souvent, au contraire, son récit abrège assez bien celui du prosateur du XV[e] siècle.

Après lui, les aventures du seigneur de Trazegnies ont encore tenté de nombreux écrivains, mais il n'y a plus d'œuvre de longue haleine. L'histoire de Gillion descend de son rang de roman à l'état de pur résumé ou de simple conte. Ce qui caractérise en général ce dernier stade, c'est — comme chez Jean Bruslé — une tendance à préciser la date des événements et une propension à tenir pour véridique la relation des faits merveilleux du héros. Sous l'effet de ces tendances, et grâce à l'imaginative des auteurs, l'histoire de Gillion subit encore des transformations multiples, mais qu'il importe peu, naturellement, d'examiner en détail. Il suffira de signaler ici quelques écrivains qui ont raconté l'aventure du bigame, sans prétendre d'ailleurs faire un relevé minutieux et complet de tous les menus récits consacrés à la légende.

En 1730, dans le *Grand théâtre profane du Brabant wallon*, pp. 27-28, Jacques Le Roy commence la « Descente » des seigneurs de Trazegnies par un rapide abrégé de l'histoire. Gillion, c'est pour lui le plus ancien sire de Trazegnies sur lequel on ait des données certaines, et il cite à ce propos le manuscrit de David Aubert. Mais en réalité il parle de son héros d'après des souvenirs assez vagues, car il le fait aller trois fois en Orient.

(1) Cf. Doyen, *Bibliographie namuroise*, I, 337-41, et surtout *Histoire de l'Archiduc Albert par M. de Montpleinchamp*, p. p. A. L. P. de Robaulx de Soumoy, pp. V-XXIV.

Le manuscrit de 1458 a été résumé d'une façon plus étendue et plus exacte par le comte J. de Saint-Genois dans ses *Monuments anciens*, 1782, I, 92-95. Mais, comme J. Le Roy, ce dernier a cru trouver dans le volume commandé par le Grand Bâtard une pièce présentant toutes les conditions voulues pour servir à la généalogie des seigneurs de Trazegnies, et les généalogistes qui, après lui, se sont occupés de la famille, l'ont naturellement suivi. Tels sont : Vander Heyden, *Nobiliaire de Belgique*, 1853, I, 239-40, reproduit par Harou, *Notice sur Trazegnies*, dans le BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ BELGE DE GÉOGRAPHIE, XI (1887), 451-52 ; Stein d'Altenstein, *Annuaire de la noblesse de Belgique*, II (1848), 195-6, reproduit par Corneille Stroobant, *Notice historique et généalogique sur les seigneurs de Braine-le-Château et de Haut-Ittre*, 1849, p. 15.

Le résumé de Saint Genois a servi aussi à Aimé Leroy pour un récit intitulé *Le Bigame*, dans les ARCHIVES HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES DU NORD DE LA FRANCE ET DU MIDI DE LA BELGIQUE, III (1833), 9-33. Le baron de Reiffenberg l'a consulté pour un article des *Nouvelles Archives historiques des Pays-Bas*, VI (1832), 312-16. Il a été abrégé par Th. Lejeune dans sa monographie de *L'ancienne abbaye de l'Olive*, parue dans les ANNALES DU CERCLE ARCHÉOLOGIQUE DE MONS, I (1857), 305 (1), et reproduit sous cette forme par A. G. Chotin dans ses *Etudes étymologiques et archéologiques sur les noms... de Hainaut* [1857], p. 185. Enfin, les données de l'histoire, telles qu'il a contribué à les répandre, ont inspiré à C. H. Van Boekel un poème flamand d'une certaine étendue, *De heer van Trazegnies, Historisch-romantische episode uit den eersten kruistogt*, 1847, mais qui s'éloigne tout à fait du récit traditionnel.

D'autre part le livre insipide de Jean Buslé a suggéré à A. Baron une rédaction fort spirituelle de l'histoire, qui est

(1) Reprise plus tard dans les *Monographies historiques et archéologiques des diverses localités du Hainaut* du même auteur ; la légende de Gillion, à laquelle sont ajoutées quelques notes bibliographiques, se trouve t. II, 211-12.

insérée dans le recueil intitulé *Mosaïque belge, Mélanges historiques et littéraires*, 1837, pp. 1-34. Baron a, du reste, vu aussi le manuscrit d'Aubert ; il en a même donné une description.

Quant à la version plus courte, contenue dans les autres manuscrits, elle n'a inspiré qu'un seul écrivain moderne, J. Collin de Plancy, dans *Godefroid de Bouilllon, Chroniques et légendes du temps des deux premières croisades*, 1842, pp. 388-97. Cette version, le conteur l'a connue par l'introduction, les rubriques et le dernier chapitre du manuscrit d'Iéna qui sont reproduits dans le *Livre de Baudoyn*, et c'est son imagination qui a suppléé à ce que de pareils fragments pouvaient avoir d'imprécis.

SECONDE PARTIE.

SOURCES ET DÉRIVÉS DE L'HISTOIRE DE GILLION DE TRAZEGNIES.

SECTION PREMIÈRE.

SOURCES DU POÈME.

CHAPITRE PREMIER.

SOURCE PRINCIPALE : LE LAI D'*Eliduc*.

Après avoir fait l'histoire externe du roman de *Gillion*, nous devons maintenant rechercher la provenance des matériaux qui ont été mis en œuvre dans sa rédaction primitive et voir la façon dont ils ont été utilisés par l'auteur de cette rédaction. Ensuite il y aura lieu d'examiner si, à son tour, le roman n'a pas servi de base à d'autres récits et il importera d'indiquer les modifications que ces derniers ont fait subir aux données de l'œuvre hennuyère.

Parlant de celle-ci, M. G. Paris a déjà fait remarquer qu'elle pourrait avoir eu comme source un lai dont celui d'*Eliduc*, de Marie de France, offrirait une autre forme (1).

(1) G. Paris, *La littérature française au moyen âge*, § 66.

Mais il semble bien que l'on puisse préciser cette thèse et dire que c'est le chef-d'œuvre de la poétesse lui-même qui a servi de modèle au poème de *Gillion*. Si l'on examine *Eliduc* (1) trait par trait, et pour ainsi dire vers par vers, on trouve qu'une grande partie de ceux-ci ont dans l'*Histoire* leurs correspondants ou leurs succédanés. Nous allons mettre en regard les uns et les autres, puis nous tâcherons d'expliquer les différences qui se constatent entre les deux œuvres, de façon à montrer que l'auteur de *Trazegnies* a, le plus souvent, calqué son roman sur le lai de Marie de France.

Eliduc	*Trazegnies*
1. Eliduc est un chevalier accompli. Il est preux et courtois, hardi et fier, beau et sage. v. 5-8, 271-72.	Gillion est un chevalier « preu et hardy aux armes ». Il a pour lui la vaillance, la beauté, la sagesse. p. 2-3.
2. La poétesse nous dépeint d'abord Eliduc à la cour de son suzerain, où il est fort prisé pour sa bravoure : Elidus aveit un seignur, rei de Bretaigne la Menur, ki mult l'amot e cherisseit, e il leialment le serveit. .... Pur sa pruësce le retint. 29-35.	Gillion, au début du roman, se trouve à la cour du comte de Hainaut. « En l'ostel du dit conte avoit ung jeune chevalier... En maint hault lieu avoit monstre son escu et tant fait que sa proece et renommee fu espandue en pluseurs royaulmes » 2b. — « Moult estoit aime et chier tenu du conte. . Prest fu a servir son seigneur » 3b.
3. Guildeluëc est une épouse modèle. 9.	Marie id. 2-3.
4. Guildeluëc est de halte gent, de grant parage. 10.	Marie d'Ostrevant est une « parente prochaine » du comte de Hainaut. 2b.
5. Après leur mariage, Eliduc et Guildeluëc Ensemble furent lungement, mult s'entramerent leialment. 11-12.	Au château de Trazegnies, Gillion et Marie forment longtemps le plus beau ménage qui se puisse voir. 3a.
6. Eliduc est un chasseur intrépide. Par les forez poeit chacier ; n'i ot si hardi forestier ki cuntredire li osast ne ja une feiz en grusçast. 37-40.	A propos de Gillion il est parlé aussi de la chasse. Quand, pour lui demander la permission de partir en Terre-Sainte, il invite le comte de Hainaut à venir à son manoir, celui-ci accepte parce qu'il pourra chasser dans les domaines de Trazegnies. 7a, 8a.

(1) *Die Lais der Marie de France*, hgg. von Karl Warnke, 2te Auflage, 1900, pp. 186-224. Voy. des résumés de ce lai, *ibid.*, pp. CXLV-CXLVIII ; Petit de Julleville, *Histoire de la Langue et de la Littérature française*, I, 294-301 ; G. Paris, *La poésie du moyen âge*, 2e sér., 119-24.

7. Victime de la calomnie, Eliduc est congédié de la cour du roi. A plusieurs reprises, mais en vain, dit la poétesse, il requit celui-ci que losenge ne creïst. 50.	Dans le portrait de Gillion, il y a le détail « trop hayct flateurs et lozengiers » 3b, qui pourrait être un souvenir de la mésaventure d'Eliduc.
8. Avant de quitter sa patrie, Eliduc fait venir chez lui ses amis, qui sont fort affligés d'apprendre son prochain départ. 55-78.	Avant d'entreprendre son pèlerinage, Gillion fait venir à Trazegnies le comte de Hainaut et ses barons, et la nouvelle de son départ les attriste vivement. 7-11.
9. Eliduc, qui laisse sa femme au pays, demande à ses amis et à ses hommes que il la guardent leialment. 71-74.	Gillion recommande Marie au comte et à la comtesse de Hainaut, à ses parents et à ses amis. 9-11.
10. Au moment de la séparation, Guildeluëc Forment demeine grant dolur. 81-82.	La douleur de Marie, lorsqu'elle voit partir son époux, est immense. 9-11.
11. Eliduc Dis chevaliers od sei mena. 79.	Gillion prend avec lui sept « gentilz hommes et quatre varlez pour eulx servir » 11a.
12. A son départ, Eliduc est convoyé par sa femme. 80.	Gillion est convoyé par le comte et les principaux seigneurs de Hainaut. 11.
13. Le roi d'Exeter qu'Eliduc va secourir n'a « nul heir madle »; sa fille est son unique héritière : Pur ceo qu'il ne la volt doner a sun per, cil le guerreiot. 94-98.	Le soudan n'a que Gracienne pour lui succéder. La première fois que Gillion vient à son secours, c'est dans la guerre que lui a déclarée Isore de Damas parce qu'il lui a refusé la main de la jeune fille. 19-20, 28-41.
14. Dans cette guerre, Eliduc se met à la tête des chevaliers qui délivrent la ville. 151ss.	Gillion se met à la tête des troupes qui sauvent Babylone. 36.
15. Si Eliduc prend ainsi le commandement en chef, c'est que le roi est vieux, caduc, incapable de marcher au combat. 93, 107-9.	Cette idée se retrouve, mais plus loin, dans *Trazegnies*. Le soudan est malade, l'ennemi campe devant la capitale, c'est à Gillion de mener les armées au combat. 168b.
16. Le roi ne peut apprécier sur le champ le service que lui rend Eliduc de le débarasser de ses ennemis. Quand, après sa victoire, le héros se présente avec ses gens aux portes de la ville, il commande même de les assaillir, ne les reconnaissant pas. C'est seulement alors qu'il apprend la vérité. 228-58.	Le soudan ne reconnaît pas Gillion dans l'action. Il croit à une intervention miraculeuse de Mahomet et il se propose même de lui sacrifier son prisonnier chrétien. Ce n'est qu'au moment du sacrifice qu'il apprend le nom de son sauveur. 43-47.
17. Grâce à ce haut fait, Eliduc devient le favori du souverain étranger : mult l'ama li reis e cheri. 265-66.	C'est par ses exploits que Gillion gagne la faveur de son maître. « Le souldan qui lors estoit ne savoit que penser pour lui faire chose qui lui feust aggreable tant l'aimoit et tenoit chier » 56a. Voy. aussi 47-48, 106a, etc.

18. Eliduc jure au roi de le servir loyalement toute une année. 267-69, 450-52, 524-27.	Gillion fait serment de rester au service du soudan jusqu'à ce qu'il reçoive son congé. 32, 47, 48, 56.
19. En retour, le prince met toute sa confiance dans le chevalier armoricain ; il le nomme gardien de sa terre. 270.	Le soudan met « toute sa fiance et son confort » (48b) en Gillion, dont l'épée est véritablement la gardienne de la terre d'Egypte.
20. Eliduc délivre le royaume de tout danger de guerre. 543-46, 609-10.	Le même détail amplifié constitue la grosse partie de *Trazegnies*.
21. Outre ses qualités guerrières, le chevalier breton est d'une beauté remarquable. Dès sa première entrevue avec la princesse Guilladun, cette beauté impressionne profondément la jeune fille et allume dans son cœur un vif amour. 300-305.	C'est la beauté de Gillion qui provoque l'amour de Gracienne lorsque celle-ci le voit pour la première fois. 23b.
22. Guilladun, fille de roi, est d'un rang supérieur à celui qu'elle aime.	Gracienne id.
23. C'est une princesse particulièrement belle. 18, 294.	Gracienne id. 17b, 18b, etc.
24. C'est elle qui fait les premières avances au chevalier étranger. 275-82.	Gracienne id. 25-26.
25. Elle fait appeler Eliduc dans sa chambre : desur un lit erent asis. De plusurs choses unt parlé. 298-99.	Gracienne fait amener Gillion dans son appartement. « Eulx deulx s'asseirent sur une couche ou ilz se deviserent de leurs amours » 26b-27.
26. Entre Guilladun et Eliduc, il y a un chambellan privé de la princesse qui sert leur flamme. 275-454.	C'est là une partie du rôle de Hertan dans *Trazegnies*. 25-26, etc.
27. C'est à lui seul que la jeune fille avoue l'état de son cœur. 335-50.	Gracienne id. 25-26.
28. Marie de France met la passion naissante d'Eliduc pour Guilladun en conflit immédiat avec le souvenir de sa femme Guildeluëc. 322-26.	L'auteur de *Trazegnies* note le même heurt de sentiments ; à peine Gillion a-t-il senti qu'il aime Gracienne que la pensée de sa femme jaillit dans sa mémoire. 31.
29. Plus tard, le héros ne peut encore s'abandonner à son amour sans que l'image de l'épouse légitime ne vienne s'offrir à ses yeux. 462-76.	Gillion id. 106.
30. Guilladun, éprise du chevalier armoricain, craint qu'il ne l'abandonne. 387-92.	Gracienne redoute de voir partir Gillion. « Amis, lui dit-elle, ... je fay doubte que quant soyiez la dehors que plus ne vouldriez par deca retourner et que de moy ne feriez conte » 32.

31. La nouvelle de la promesse qu'il a faite au roi de rester à son service la comble de joie :

Quant ele oï qu'il remaneit,
mult durement s'en esjoeit;
mult esteit liee del sujur. 455-57.

Sur la déclaration de Gillion qu'il ne quitterait point l'Egypte sans la permission du soudan et de Gracienne, celle-ci « grant liesse eut en son cuer » 32a.

32. Dans toute cette histoire passionnelle, le roi d'Exeter fait presque le jeu des amoureux, tant par son naïf aveuglement que par ses innocentes provocations. C'est ainsi qu'il dit à sa fille :

Dameisele, a cest chevalier
vus devrïez bien aquintier
e faire lui mult grant honur. 493-95.

Le soudan a une attitude identique. Il dit à Gracienne : « Ma tres chere fille, ce crestien icy vous donne. Si le faictes servir et commandez que tout ce qu'il vouldra soit fait » 56.

33. Pas plus que le roi, son entourage n'est perspicace. Aussi l'amour de la princesse et d'Eliduc reste-t-il ignoré. Les amants veillent d'ailleurs à ce qu'il en soit ainsi. 501.

Longtemps on ignore à la cour du soudan l'amour de Gillion et de Gracienne, qui du reste le cachent soigneusement. 56b, 82.

34. La poétesse a soin de faire remarquer que jamais

n'ot entre els nule folie
joliveté ne vileinie. 575-76.

Le roman dit : « Leurs amours furent justes et loyales sans y proceder en nulle vilaine pensee » 56b.

35. L'affection de Guilladun pour Eliduc n'est pas purement idéale. Elle comporte la pensée du mariage et la princesse dit :

Se par amur me vuelt amer
e de sun cors asseürer,
jeo ferai trestut sun plaisir,
si l'en puet granz biens avenir,
de ceste terre sera reis. 343-47.

Gillion devient effectivement l'époux de Gracienne et l'héritier du trône. (Voy. ci-dessous).

36. Pour jeter le trouble dans cette vie, toute d'amour, que mènent la demoiselle et Eliduc, il faut l'arrivée des trois messagers qui viennent rechercher le chevalier. 550-52.

Les deux jumeaux de Trazegnies, partis à la recherche de leur père, arrivent à Babylone au moment où il vient de consacrer son union avec Gracienne.

37. Pour partir avant le terme promis au roi, Eliduc doit obtenir le congé de celui-ci. Il se décide à le demander, dans la pensée qu'il n'y a plus pour le souverain de péril à l'horizon. 609-14.

L'idée de la paix qui ne semble plus devoir être troublée devient l'argument dont Gillion se sert pour solliciter du soudan la permission de retourner en Hainaut. 207b.

38. La requête du chevalier semble fâcheuse au roi, qui

mult est dolenz e trespensez. 625-32.

En présence de la demande de Gillion, le soudan « fu moult dolant et triste; longue espace demoura en pensee » 208a.

39. Eliduc répond :

> S'avez mestier de mun servise,
> a vus revendrai volentiers
> od grant esforz de chevaliers. 638-40.

Gillion fait la même promesse au soudan. 207-8.

40. Eliduc reçoit son congé, mais avant de le laisser partir

> Tuz les aveirs de sa maisun
> li met li reis en abandun,
> or e argent, chiens e chevals,
> e dras de seie bons e beals. 643-46.

Après lui avoir accordé la permission de retourner en Hainaut, « moult grans et riches dons a merveilles le souldan fist à Gilion, a sa femme et a ses deux filz. Tant leur donna or et richesses que merveille seroit de le dire » 208b.

Eliduc et Gillion s'en vont alors dans leur pays. Pendant un moment, leurs aventures ne coïncident plus. De tout l'épisode de l'enlèvement et de la léthargie qui se rencontre dans le lai breton, c'est à peine si l'on trouve un vague souvenir dans le roman ; le voici :

41. Au moment où il quitte la princesse qu'il vient de déposer dans la chapelle de l'ermite, Eliduc dit :

> Le jur que jèo vus enforrai
> ordre de moigne recevrai. 947-48.

Gillion prend quelque part une résolution analogue pour le cas où il viendrait à abandonner définitivement son amie. Il dit que si jamais il retourne par deçà, il se rendra « convers en l'abbaye de Cambron » 103b.

Mais le parallélisme recommence lors de l'entrevue des dames.

42. Dès qu'elle voit Guilladun, Guildeluëc se prend à l'aimer ; l'idée de sacrifier en sa faveur ses droits d'épouse légitime et de se retirer au couvent lui vient aussitôt. 1010-1102.

A peine Marie d'Ostrevant connaît-elle Gracienne qu'elle se sent pleine de sympathie pour elle et décide de lui céder sa place auprès de Gillion en prenant le voile à l'Olive. 212b.

43. Pour entrer lui-même dans le cloître, Eliduc fonde un monastère. 1153-64.

Gillion entre à l'abbaye de Cambron, fondée par la famille de Trazegnies. 213a.

44. Guilladun va rejoindre la première femme dans son couvent. 1165-66.

Gracienne suit Marie à l'Olive. 212-13.

45. Là, Guildeluëc et Guilladun

> Deu preiouent pur lur ami
> qu'il li feïst bone merci. 1171-72.

Marie dit : « Ains me vouldray rendre au plaisir de nostre seigneur en une abbaye de nonnains et tout le temps de ma vie prieray dieu pour vous » 212b.

46. Enfin la poétesse note que les deux épouses d'Eliduc vivent en union parfaite dans leur monastère. 1167-68.

C'est le cas de Marie et de Gracienne à l'Olive. 212-13.

Bien qu'on ne connaisse du poème de *Gillion* qu'une mise en prose qui peut l'avoir altéré dans une certaine mesure (1), on constate que les traits communs au lai de Marie de France et à ce poème sont nombreux, amenés de la même façon et rangés en même place. La ressemblance de l'œuvre du XIVe siècle avec celle du XIIe n'est pas seulement dans l'analogie des sujets, dans l'ordonnance générale des deux récits, dans l'identité des situations, elle va jusque dans le détail et montre que souvent le poète s'est astreint à suivre son modèle d'aussi près qu'il pouvait le faire. Cependant malgré ces similitudes, le roman de *Trazegnies* présente vis-à-vis d'*Eliduc* des différences assez accentuées. Ces différences, il importe de les expliquer pour que l'on soit en droit de croire à l'imitation directe de l'un par l'autre, et à ce point de vue, on peut dire qu'elles procèdent toutes d'une préoccupation que l'auteur de *Gillion* affiche nettement à chaque page de son œuvre : à savoir, celle de rendre son héros aussi parfait que possible, suivant l'idéal moral et chevaleresque de l'époque où il écrit. Ainsi, tandis qu'*Eliduc* nous transporte dans un monde plus ou moins factice et à peine christianisé, tandis que la question d'une loi naturelle et religieuse y est presque éludée, le poète, grâce au caractère d'absolue correction qu'il prête à son personnage, transforme le conte breton en une histoire qui tient du panégyrique. Tout d'abord le chevalier ne quitte plus le pays parce que, en butte à la calomnie, il est congédié de la cour de son roi. Le motif de son départ est un pèlerinage en Terre-Sainte, et par suite le récit se déroule en Orient. Rien de plus naturel d'ailleurs que ce cadre nouveau donné aux aventures du bigame ; différents membres de la famille de Trazegnies avaient pris part aux Croisades et y avaient joué un beau rôle ; et puis surtout on sait que, depuis longtemps déjà, l'Orient servait de théâtre à presque tout ce qui se racontait en Europe de merveilleuses histoires. — En outre si, comme

(1) C'est du moins ce que nous avons tâché d'établir ci-dessus, p. 45 ss.

on l'a vu, Guildeluëc est très affligée du départ de son époux, la poétesse a soin de dire que celui-ci

l'aseüra de sei
qu'il li portera bone fei (83-4).

Au contraire, bien que Marie soit également fort triste de voir s'en aller Gillion, la pensée d'une défaillance de ce dernier ne vient pas à l'esprit de l'écrivain, et il n'y a par conséquent aucun serment de fidélité de sa part. — Arrivé dans le pays d'Exeter, c'est spontanément qu'Eliduc offre au roi, qui se trouve engagé dans une guerre terrible, le secours de son épée (103-118). Gillion, lui, en Egypte, est prisonnier de celui qu'il va sauver; le roman se complique ici des clichés de la littérature chevaleresque : l'amour de la fille du soudan pour l'étranger, la délivrance de celui-ci, la conversion de la princesse; c'est un moyen heureux et, en même temps, nécessaire pour justifier les services rendus par le baron hennuyer à un souverain mécréant. — Si Hertan, dans *Trazegnies*, rappelle en partie le chambellan du lai de Marie de France (n° 26), son rôle y est fort amplifié. D'abord simple geôlier, converti par Gillion, il devient pour celui-ci un ami inséparable, aussi valeureux et puissant guerrier que lui ; puis il prend le chemin de l'Europe avec le héros et Gracienne, et meurt à Rome à l'instant où il vient de recevoir le baptême. C'est une transformation due en partie à l'esprit chrétien qui anime l'auteur, et pour le reste, la remarque en a déjà été faite, une réminiscence du compagnonnage épique (1). — Par son chambellan, Guilladun fait remettre des cadeaux à celui dont elle est éprise, pour voir s'il l'aime en retour, car elle craint son indifférence (355-448). Le roman du xve siècle ne représente pas Gracienne dans ce dernier état d'âme, mais il est possible qu'il n'en ait pas été ainsi dans la rédaction antérieure. On sait que l'écrivain de la cour de Bourgogne se dispense volontiers de toute analyse psychologique ;

(1 Voy. p. 48.

même, il est probable que Gracienne a dû passer par les craintes que Marie de France note chez son héroïne, car tandis que son amour pour le chrétien éclate dès le début de l'histoire, lui reste sur la réserve jusqu'à ce qu'Amaury soit venu lui annoncer faussement la mort de sa première épouse : visiblement, il manque donc quelque chose dans la translation en prose et l'on peut croire qu'ici le poème coïncidait avec le lai de la poétesse. — Mais en revanche il s'en séparait sur la question de la responsabilité du héros. A la différence d'Eliduc qui, sciemment, se livre à un amour coupable, Gillion, comme on vient de le constater, reste fidèle à sa femme aussi longtemps qu'il la croit en vie; l'annonce de sa mort lui cause même une véritable douleur (69-72, 74, 83, 84) et ce n'est qu'après avoir reçu cette nouvelle qu'il répond aux avances de Gracienne (97, 104) et se décide à demeurer définitivement en Egypte (103). — Quant à la trahison d'Amaury, elle est inventée par le poète (1), elle est nécessaire pour permettre au saint baron de répondre à l'amour de la princesse et d'accepter le mariage que, plus tard, le soudan va lui offrir. Faisons le remarquer au surplus, Gillion ne consent à ce mariage que sur la promesse que sa foi ne sera pas inquiétée et que Gracienne pourra pratiquer la religion chrétienne (169); en outre, il ne veut vivre avec sa seconde femme qu'après l'avoir baptisée lui-même et après l'avoir épousée selon les rites de cette religion (170). — Contrairement à lui, Eliduc abandonne son épouse légitime pour enlever Guilladun, et l'enlèvement se fait à l'insu du père de la jeune fille. C'est du reste dans tout ce passage que les deux récits se séparent le plus. Lorsqu'Eliduc quitte Exeter, la princesse ne sait pas qu'il est marié; elle veut partir avec lui, il refuse de l'emmener parce qu'il manquerait au serment de fidélité qu'il a fait au roi pour un an, mais il lui promet, le terme écoulé, de

(1) Ce n'est pas le premier traître de ce nom que nous présente la littérature chevaleresque. Dans *Huon de Bordeaux,* par ex., il y en a un qui s'appelle Amauri de la Tour de Rivier.

venir la prendre, et l'on a bientôt ainsi la fuite des deux amants, la scène du vaisseau, la mort apparente de Guilladun, son réveil dans la chapelle de l'ermite, sous les yeux de Guildeluëc, grâce à une fleur apportée par une belette. Cette partie du lai est complètement modifiée dans *Trazegnies*. Comme on ne voulait supposer Gillion coupable en rien, on ne pouvait, antérieurement à son union avec Gracienne, le ramener en Hainaut, où il aurait retrouvé sa femme. On ne pouvait pas non plus lui faire enlever la fille du soudan. Enfin l'épisode de la tempête et de la léthargie devait être abandonné ; n'y ayant plus de rapt ni de liaison criminelle, il perdait toute raison d'être (1). — Outre ces altérations, la transformation raisonnée du modèle a encore amené quelques différences dans la conclusion des deux récits. De même que Guildeluëc, Marie, dès qu'elle voit sa rivale, se prend à l'aimer et décide de se sacrifier en sa faveur ; seulement, tandis que dans *Eliduc*, Guilladun accepte ce sacrifice, épouse le héros, vit avec lui, et n'entre que plus tard au couvent, pour y faire pénitence, dans *Trazegnies*, malgré son second mariage qui est déjà accompli, Gillion, apprenant que Marie vit encore, ne songe pas un instant à garder Gracienne comme épouse ; il ne la ramène en Hainaut que sur l'engagement pris par elle de servir sa première femme, et la retraite des dames à l'Olive a lieu immédiatement, ce qui est un dénouement d'espèce plus édifiante et ce qui coupe court aux difficultés de la situation. — Enfin, notons également que le poète du XIVe siècle a mis à profit la promesse faite par le chevalier de retourner auprès du soudan en cas de nécessité (n° 39). Il a dû d'ailleurs développer beaucoup l'élément guerrier de son œuvre pour arriver à écrire un roman sur les données que lui fournissait *Eliduc*. Mais il faut ajouter aussi qu'il ne s'est pas contenté

(1) Au surplus, l'auteur de *Trazegnies* voulait donner à son récit un caractère d'apparence historique. Peut-être est-ce encore une raison qui l'aura fait renoncer à l'épisode *merveilleux* de la léthargie.

de puiser dans le chef-d'œuvre de Marie de France ; il a probablement tiré quelques traits d'autres lais de la poétesse et, de plus, il a admis, comme on l'a vu déjà, des situations empruntées au trésor commun de la littérature romanesque du moyen âge. Ce sont ces sources subsidiaires que nous allons maintenant tâcher de déterminer.

CHAPITRE DEUXIÈME.

SOURCES SUBSIDIAIRES DU POÈME.

L'*Histoire de Gillion* comprend des épisodes qui ne proviennent assurément pas d'*Eliduc*. Comme il paraît bien que, pour composer, le poète a eu sous les yeux le texte de ce lai, comme d'autre part on sait qu'il a existé au moyen âge des recueils contenant les œuvres de Marie de France — le manuscrit H encore existant, de la seconde moitié du XIII[e] siècle, en est une preuve (1) — il est possible que l'écrivain ait mis à profit des récits voisins de son modèle principal, et c'est ainsi qu'il doit avoir fait quelques emprunts au lai du *Fraisne* (2) et à celui de *Milun* (3). Que, d'*Eliduc*, son attention se soit portée sur *Le Fraisne*, on se l'explique aisément, car ces deux lais présentent certains traits analogues : telle la patience de l'héroïne quand elle voit sa rivale La Coldre (v. 361-64, 385-90, 399-414), non moins touchante que celle de Guildeluëc quand elle voit Guilladun ; puis la situation de Gurun qui, à un moment donné, se trouve avoir en même temps une amie et une épouse légitime, et qui accepte la rupture de l'union légitime pour épouser sa maîtresse. C'est à ce lai, qui repose sur le trait de la naissance des sœurs jumelles, La Coldre et le Fraisne, que l'auteur peut avoir emprunté l'idée des deux jumeaux de Gillion (4). — A la même source, il a pu prendre aussi

(1) Warnke, *op. cit.*, p. XXXVIII.

(2) *Ibid.*, pp. 54-74.

(3) *Ibid.*, pp. 152-171.

(4) Dans *Le Fraisne,* la fécondité de la mère apparait comme un châtiment qui l'atteint pour avoir accusé d'adultère une femme qui avait accouché de deux enfants à la fois ; mais ici il n'y a pas la moindre pensée de déshonneur à l'égard de Marie

le détail de la stérilité qui pendant des années afflige les châtelains de Trazegnies. Gurun, dit la poétesse, reste longtemps avec son amie, mais à la fin ses hommes lui conseillent de s'unir à « une gentil femme » :

> Lié sereient, s'il eüst heir
> ki aprés lui peüst aveir
> sa terre e sun grant heritage (329-31).

Or, c'est un désir identique qui tourmente Marie d'Ostrevant et son époux, et quand Gillion promet le pèlerinage de Terre-Sainte, c'est afin que « avoir peust de sa femme hoir masle qui apres lui tenist sa terre et seigneurie » (5b). — En outre, le moyen qui sert à faire reconnaître Jean et Gérard de leur père en Egypte vient peut-être encore du même lai. La mère du Fraisne, au moment de l'abandonner, lui lie au bras un anneau :

> De fin or i aveit une unce,
> el chastun out une jagunce (129-30),

et c'est grâce à ce bijou qu'elle la retrouve plus tard au manoir de Gurun. Gillion, lors de son départ, confie à sa dame « ung anel d'or... ou il avoit ung moult gros rubis assis » (11a). Quand ses fils partent à sa recherche, Marie le donne à Jean (96), et c'est par là qu'ils peuvent prouver leur

d'Ostrevant, puisque le récit lui-même prouve qu'une femme peut donner le jour à des jumeaux sans avoir failli à la fidélité conjugale ; voy. dans Warnke, *op. cit.*, les notes de R. Köhler, pp. LXXXVII-XCVIII. Il s'est attaché au nom de Trazegnies une légende directement apparentée à cet épisode initial du lai du *Fraisne*. Elle a été signalée, au commencement du XVII[e] siècle, par François Vinchant, dans les *Annales du Hainaut*, II, 364 ; J. W. Wolf l'a consignée dans ses *Niederländische Sagen*, 1843, n° 128, pp. 204-6 et 681, et elle est encore populaire dans la partie Est du Hainaut ; j'en ai recueilli notamment des versions provenant des Ecaussines, de Chapelle-lez-Herlaimont, etc. Elle raconte qu'une châtelaine de Trazegnies ayant reproché à une pauvresse, comme une preuve d'inconduite, le grand nombre de ses enfants, ne tarda pas à en mettre elle-même treize au monde d'un seul coup ; c'est de là, dit-on, que serait venu le mot *Trazegnies* (Treize nés) ; voy. Warnke-Köhler, *op. cit.*, p. LXXXVIII. Selon toute vraisemblance, cette légende n'a aucun rapport avec les fils de Gillion ou avec les jumeaux représentés sur l'écu de la famille (voy. plus haut, p 57, n. 1). Bien qu'elle renferme un thème très répandu dans le folklore de tous les peuples et de tous les temps, elle doit être, en Hainaut, de date plutôt récente, et je croirais volontiers qu'elle repose sur une étymologie pédantesque du nom de *Trazegnies*, *Treize nés*.

identité au héros (205). Sans doute, pour ce dernier trait, la ressemblance ne serait pas probante, par elle seule, en faveur d'une imitation directe, car il existe cent épisodes du même genre dans la littérature ancienne et moderne ; mais on peut estimer qu'il y a emprunt dans le cas présent parce que les données avoisinantes ont été elles-mêmes empruntées. — Quant au lai de *Milun*, le poète paraît en avoir tiré aussi un incident. Dans ce lai, il y a de nouveau un anneau qui sert à réunir le père et le fils, et la reconnaissance a lieu dans un tournoi où Milun combat son enfant sans le savoir. Comme l'écrivain s'est vraisemblablement inspiré de l'emploi de l'anneau dans *le Fraisne* et qu'il y a dans *Milun* un anneau qui sert à un usage identique, il aura été amené à prendre à cette dernière œuvre, pour l'introduire dans la sienne, le suivant épisode, qui est par excellence un lieu commun de la littérature romanesque (1) : le combat où Jean et Gérard luttent contre le chevalier avant de pouvoir lui dévoiler leur nom et leur origine.

A part Marie de France, l'auteur de *Trazegnies* ne paraît avoir directement imité aucun autre écrivain. Ce qu'il a tiré de l'épopée et du roman du moyen âge ne remonte évidemment pas à une source spéciale et déterminée, mais doit sortir de ce fonds général de thèmes et de motifs littéraires à l'usage des auteurs à court d'inspiration.

Il ne reste plus, pour connaître entièrement la provenance de ses matériaux, qu'à indiquer l'origine des aventures qu'il attribue à Gérard et à Jean. Or ces aventures sont tout simplement le décalque de celles de Gillion :

1. Isore de Damas vient mettre le siège devant Babylone. Le soudan, fait prisonnier, est délivré par Gillion, qui tue Isore dans la mêlée. 28-41.	Bruyant d'Esclavonie vient assiéger Nicossie. Le connétable de Chypre est pris par l'ennemi et sauvé par les deux frères, dont l'un tue Bruyant. 112-132.
2. Gillion étant en mer, son vaisseau est attaqué par le soudan et tombe au pouvoir de celui-ci après une vigoureuse résistance de sa part. 13-16.	Jean et Gérard sont en mer ; leur navire est attaqué par des sarrasins aux mains desquels ils tombent après une lutte terrible. 133-35.

(1) Voy. Warnke-Köhler, *op cit.*, pp. CXXXVII-CXXXIX.

3. Gillion ayant été fait prisonnier par Fabur de Morienne, est emmené par celui ci et jeté dans un cachot. 78-84.	**Jean, conduit chez Fabur de Morienne, est jeté dans la prison d'où son père vient d'être délivré. 145-46.**
4. Au début de l'*Histoire*, le soudan veut sacrifier Gillion, son prisonnier, à Mahomet. 43-47.	**Gérard est emmené chez Morgant d'Esclavonie, qui veut l'immoler au prophète. 137-143.**
5. Gillion est sauvé par la princesse Gracienne. 23-24, 47.	**Gérard est arraché à la mort par Nathalie, sœur de Morgant. 143a.**
6. Gracienne s'éprend de Gillion dès qu'elle l'aperçoit. 23b.	**Aussitôt qu'elle le voit, Nathalie se prend à aimer le jeune seigneur de Trazegnies. 139a.**
7. Gracienne veut rendre visite à l'étranger dans son cachot, et pour y parvenir, elle a recours à Hertan, qui, secrètement, est devenu chrétien. 25-28.	**Nathalie vient voir Gérard dans sa prison ; elle se fait aider « d'un sien esclave croyant en Jhesucrist ». 143-44.**
8. A la cour du soudan, le roi Haldin, jaloux des succès de Gillion, l'accuse de relations coupables avec Gracienne. Il n'accepte de défendre son accusation par les armes que contre un sarrasin. C'est Hertan qui relève le défi et qui triomphe. 160-167.	**Un amiral de la cour de Morgant est amoureux de Nathalie, qui repousse ses hommages. Pour se venger, il l'accuse d'avoir voulu empoisonner son frère. Il s'ensuit un duel judiciaire d'où Gérard, qui se bat pour l'amour de la princesse, sort vainqueur. Le combat ressemble jusque dans le détail à celui de Hertan et de Haldin. 146-158.**

En résumé, le poème de *Gillion*, pour autant que nous pouvons en juger d'après le remaniement du xve siècle, repose donc directement sur le lai d'*Eliduc*, qu'il reproduit avec une scrupuleuse exactitude, mais en le christianisant ; de plus, il fait usage de certaines données inspirées par le lai du *Fraisne* ou empruntées au trésor commun de la littérature médiévale, et de tout cela résulte une œuvre qui est à la fois un roman d'aventures chevaleresques et une histoire de bigamie. Ce qu'il faudra rechercher maintenant pour avoir sa genèse complète, c'est le motif qu'a eu son auteur de l'écrire ; tel sera l'objet de notre troisième partie. Avant d'y arriver, nous avons à nous occuper des légendes dérivées de l'histoire hennuyère.

SECTION DEUXIÈME.

DÉRIVÉS DE L'HISTOIRE DE GILLION.

CHAPITRE PREMIER.

La légende du comte de Gleichen.

Il existe en Allemagne une légende de bigamie restée vivante jusqu'aujourd'hui et qui s'est localisée dans la Thuringe : c'est celle du comte de Gleichen. On voit encore à Erfurt la pierre tumulaire où ce personnage est représenté entre ses deux femmes ; à quelque distance de là, au sommet du Gleichenberg, on montre les ruines de son château ; et dernièrement, dans le Rathaus de la même ville, le prof. Kämpffer-München a représenté ses principales aventures en une série de six belles peintures murales. Cette légende a provoqué en Allemagne et à l'étranger des écrits innombrables et se rattachant aux genres les plus divers ; les indications nécessaires à ce sujet sont fournies par J. Hasemann, dans l'*Allgemeine Encyclopädie* d'Ersch et Gruber, sect. I, t. 69 (1859), pp. 312-15, — par L. F. Hesse, dans *Serapeum*, XXV (1864), 113-26 et 129-35, — et enfin par C. Reineck, dans *Die Sage von der Doppelehe eines Grafen von Gleichen*, 1891 (1). Cependant aucune étude définitive ne

(1) Sammlung gemeinverständlicher wissenschaftlicher Vorträge hgg. von Rud. Virchow und Wilh. Wattenbach, neue Folge, VI Serie, Heft 138.

lui a jusqu'ici été consacrée, et le récent opuscule de Reineck lui-même n'a de valeur qu'en ce qu'il résume assez bien les travaux antérieurs ; pour le reste, il témoigne de la part de son auteur d'une critique personnelle assez faible, d'une information trop restreinte et d'une science de l'histoire plutôt rudimentaire.

La plus ancienne mention que l'on connaisse de cette légende remonte à l'année 1539. Elle se trouve dans le mémoire que le landgrave Philippe de Hesse, dont la première femme vivait encore, adressa à Luther et à Mélanchton pour les amener à autoriser son mariage avec Marguerite von der Saal. Philippe y disait : « So hat der Papst selbst einen Grafen von Gleichen, welcher zum heiligen Grab gewesen und in Erfahrung kommen, sein Weib sollte todt sein, deswegen er eine andere nahm, zugelassen, dass er sie alle Beide mocht behalten » (1). Un peu après, apparaît une version plus complète, que l'on retrouve sensiblement la même chez plusieurs écrivains : 1546, Veit Winsheim, manuscrit à Hambourg (voir ci-dessous) — 1563, J. Manlius, *Locorum communium collectanea* p. 175 — 1575, A. Hondorff, *Theatrum historicum illustrium exemplorum, industria Ph. Loniceri latinitate donatum*, p. 467 — 1579, N. Selneccer, *Annotationes in Genesin*, p. 502 — 1600, Jo. Wolf, *Lectiones memorabiles et reconditae*, II, 236 — 1604, Melander, *Jocorum atque seriorum liber primus*, p. 304 — 1607, S. Küselen, *Iter germanicum...*, f. 4 (2) — 1614, Meiger, *Nucleus historiarum*, p. 6, etc. Le texte le plus ancien de cette version, celui de Winsheim, est resté inédit. Il est conservé dans un volume manuscrit de la Bibliothèque de Hambourg, n° 47, que les catalogues désignent sous le titre de *Epistolae et alia scripta Lutheri et Melanchtonis* (3) et qui, en réalité, contient des

(1) Reineck, *op. cit.*, p. 27 et 41, n. 13.
(2) Voy. Reineck, *op. cit.*, pp. 27-28 ; Hesse, *Serapeum*, XXV, 131.
(3) Voy. Hesse, *Serapeum*, XXV, 126 ; — *Bibliotheca Uffenbachiana mssta*, 1720, p. 280.

pièces de provenances diverses Il est, intitulé *Historia publice recitata a M. Vito Winshemio anno 1546*, et cette dernière date ne peut être révoquée en doute car, sans compter qu'elle s'accorde avec l'âge de l'auteur (1501-1578), on rencontre, dans le recueil, des morceaux transcrits par la même main, soigneusement datés, et qui se rapportent à la même époque, outre qu'ils proviennent de Wittemberg, où Veit fut professeur (1). Voici ce texte :

« Comes quidam a Glichen multis notus Erphordiae cum uxore honeste vixit. Cum in militia adversus Turcos captus esset, a soltano rege in Turciam transvectus est ibique diu in vinculis detentus, faciendis operibus rusticis defatigatus. Accidit autem ut filia regis animi causa expaciaretur ut videret comitem suas operas exercentem, quem statim adit, causas ex eo quaerens quare et quomodo eo veniret; ac hominis forma et industria valde detestata, coepit eum amare, ac tandem proponit ei, si velit eam in uxorem ducere, ipsam eum facile ex vinculis liberaturam, ac una cum eo in patriam profecturam. Cui ille respondit sibi in patria esse conjugem et liberos. At ipsa inquit nihil obstare, cum moris sit apud Turcos ut uni marito duae vel plures jungantur uxores. Hoc audito, comes acquiescit facile, pollicitur se fidem praestaturum. Tum regina statim ut ex vinculis dimittatur captivus molitur et tandem, soluta navi, cum comite abit, venientes Venetias. Comes invenit ibi suum ministrum jamdudum ipsum quaerentem et expectantem, ex quo cognoscit conjugem cum liberis et reliqua familia salvam esse. His auditis, comes Romam proficiscitur, narrat rem omnem ut facta erat et quod alteri fidem dederit vitae retinendae causa, non ex petulantia et lascivia, cum tamen prior conjunx sibi domi sit salva et incolumis. Quare absolutus a papa et acceptis ab eo literis, redit domum. Redeuntem statim

(1) Ainsi, p. 53, *De discrimine Legis et Evangelii disputatio Georgii..., pro Licentia habita Witebergae anno 1550 die 19 sept. et descripta 1552 die 17 julii;* — p. 73, *Catalogus prodigiorum a magistro Paulo Ebero... conscriptus Vitebergae sub initio anni 1551 et descriptus 1553 ultimo die septemb.*

agnoscit, cui cum rem omnem exposuisset, uxor nihil offensa amore magno prosecuta est pellicem, cujus beneficio charissimum maritum receperat. Regina etiam facile tulerat comitissam ita ut familiarissime sine ulla discordia vitam inter se agerent. Deus autem qui facile tulit hoc matrimonium veram et priorem conjugem multa prole beatam fecit, altera prorsus sterili manente, quae tamquam famula tractavit et fovit alterius liberos. Horum monumentum adhuc hodie extat Erphordiae in monasterio, ubi comes in medio exculptus est, ex utroque latere uxores. Altera regina marmorea corona ornata, comitissa sculpta est nuda et infantes juxta pedes ejus reptantes (1) ».

Telle est la première version de la légende : on n'en connaît pas de rédaction antérieure. C'est ce que constate un humaniste d'Erfurt, Mathieu Dresser (1536-1607), qui dit dans la *Pars secunda Millenarii sexti*, p. 595 : « Mirum est, historiam memorabilem cujusdam comitis a Gleichen non esse mandatam literis : cujus tamen monumentum insigne conspicitur Erfordiae ». Cette histoire, il la repète, lui Dresser, dans plusieurs de ses ouvrages : *Rhetorica inventionis et dispositionis*, 1575, p. 81, — *Isagoge historica*, 1601, p. 1025, — *Millenarius sextus Isagoges historicae*, 1609, p. 545 ; et de plus, c'est lui qui commence d'en altérer les traits primitifs (2). Une fois le signal ainsi donné, la légende fait en quelque sorte irruption dans la littérature. Elle s'enrichit de détails toujours de plus en plus nombreux, variés et précis ; elle prend les formes les plus diverses (3) ; elle subit des évolutions multiples, que Reineck a retracées en partie (4), et qui aboutissent à la « figuration » récente

(1) Ce dernier détail — qui est particulier au texte de Veit — est erroné et prouve que l'auteur n'a pas vu le monument d'Erfurt.

(2) Voy. Reineck, *op. cit.*, p. 28.

(3) Alexandre Hardy en a fait notamment une tragi-comédie avec le titre d'*Elmire ou l'Heureuse Bigamie*. Voy. E. Rigal, *Alexandre Hardy et le théâtre français à la fin du XVI*e *et au commencement du XVII*e *siècle*, 1889, pp. 488-92. Cf. aussi, *ibid.*, pp. 492-94, *Adolphe ou le Bigame généreux* (1650), tragi-comédie de Le Bigre.

(4) Reineck, *op. cit.*, pp. 28-29.

de l'hôtel de ville d'Erfurt. Ici, la princesse sarrasine s'appelle Melechsala ; elle sauve le comte alors que son père est sur le point de le faire décapiter, et quand elle s'enfuit avec lui, une tempête les assaille sur mer. Mais ces altérations et ces enjolivements postérieurs à la formation de la légende ne sont pour nous que d'importance assez secondaire. Ce qu'il s'agit de déterminer ici, c'est la date de cette formation elle-même, et, à ce point de vue, on peut dire qu'avant la fin du xve siècle la légende n'existait sans doute pas.

Elle s'est localisée en effet sur une tombe située dans l'église du monastère de St-Pierre à Erfurt. Or, on constate que d'abord les *Continuationes* de la *Cronica S. Petri Erfordensis moderna*, rédigées dans la seconde moitié du xive siècle (1), n'en font pas mention, même lorsqu'elles parlent, par exemple, d'Herman de Gleichen, qui fit le voyage de Terre-Sainte et fut enterré à ce monastère (2) ; puis surtout, on observe le même silence chez Nicolas de Siegen, l'auteur du *Chronicon ecclesiasticum*, qui n'est en réalité qu'une chronique de l'abbaye et qui a été composé en 1494-95 (3). D'ailleurs, il suffit de jeter un coup d'œil sur la forme et l'histoire de la légende durant le xvie siècle pour se convaincre qu'elle devait être relativement jeune à cette époque. Philippe de Hesse est le premier à en parler, en 1539, et son allusion ne prouve pas nécessairement qu'elle fût déjà alors répandue dans toute l'Allemagne. La Hesse n'est pas tellement éloignée d'Erfurt ; le landgrave devait saisir avec empressement un exemple favorable à sa thèse, si obscur fût-il, et, de plus, on remarquera que la manière dont il cite cet exemple n'en laisse pas supposer la connaissance chez les chefs de la Réforme auxquels il s'adresse. Plus tard, dans la première

(1) MGH., SS., XXX, Pars I, 335-472.

(2) *Ibid.*, XXX, Pars I, 461.

(3) L'original de cette œuvre repose à la Bibliothèque de Weimar. On y trouve le récit de l'aventure du comte bigame, mais, selon toute apparence, il a été ajouté postérieurement, par une main étrangère, sur quelques pages que le chroniqueur avait laissées en blanc. Voy. Reineck, *op. cit.*, pp. 41-2, n. 15, et p. 29.

version complète qui nous en est parvenue, l'histoire est encore très vague; on parle d'un certain comte connu à Erfurt... « comes quidam multis Erphordiae notus ». Ce n'est que dans le dernier quart du XVI[e] siècle que la légende se répand véritablement, et la façon rapide avec laquelle on la voit alors se préciser, se développer, s'embellir, montre assez qu'elle avait dû être peu « pratiquée » auparavant. On peut donc admettre qu'elle date au plus tôt du premier quart du XVI[e] siècle.

Mais s'il est vrai que la légende allemande n'est pas plus ancienne, il n'y a rien d'impossible à ce qu'elle provienne de l'*Histoire de Gillion de Trazegnies* qui, de prime abord, apparaît comme étroitement apparentée avec elle. De part et d'autre en effet, on a le voyage en Terre-Sainte — la captivité du héros chez les Sarrasins — l'amour de la fille du soudan pour le beau prisonnier — ses avances au chevalier, qu'elle délivre — le double mariage — le retour en Europe — le passage à Rome — l'amitié des deux épouses, et notamment la sympathie de la première pour la seconde, qui est inspirée par le service que celle-ci lui a rendu en sauvant son mari — enfin le tombeau où le bigame repose entre ses deux femmes. D'après le texte de Winsheim et les versions postérieures, il y aurait une première différence entre les deux récits : tandis que Gillion se croit libre lorsqu'il répond à l'amour de Gracienne, le comte, ne doutant pas que sa femme ne soit encore en vie, se rendrait coupable en s'engageant vis-à-vis de la princesse sarrasine. Mais ce trait de la culpabilité du chevalier allemand n'appartient pas à la forme primitive de la légende. Il n'existe pas dans la mention de Philippe de Hesse, qui dit au contraire que le héros croyait sa première femme morte lorsqu'il prit la seconde, et l'on n'a certes pas à faire ici à une atténuation que le landgrave aurait introduite dans les données de l'histoire; cette atténuation lui eût été défavorable en effet, puisque l'objet de son mémoire était de justifier un acte conscient de bigamie; aussi peut-on dire que si, de son

temps, il avait existé des variantes sur ce point du récit, il aurait naturellement employé celle qui s'accordait le mieux avec sa thèse personnelle. Quant à la version transmise par Winsheim, le dialogue entre la princesse et le comte, où celui-ci objecte qu'il a déjà une femme et des enfants et où la jeune fille répond en arguant de l'existence de la bigamie chez les Turcs, ce dialogue doit être une interpolation d'origine pédantesque. Sinon, la présence à Venise d'un serviteur du comte qui lui annonce que sa femme vit encore devient inutile et l'on ne s'explique pas pourquoi le bigame attend cette nouvelle pour se rendre à Rome. Il faut donc admettre qu'à l'origine, la légende thuringeoise croyait à l'innocence du héros, et c'est là un trait important par lequel elle concorde à nouveau avec l'histoire hennuyère, au point que l'on peut croire qu'elle en est dérivée. Nous avons assisté à l'élaboration du poème de Gillion ; nous avons vu qu'il était l'œuvre d'un écrivain travaillant d'après une méthode déterminée et qu'il se rattachait à *Eliduc* par une filiation purement littéraire. Il est évident qu'une évolution plus ou moins longue de ce même lai d'*Eliduc*, ou d'un lai analogue, ou d'une légende quelconque dont le thème serait la bigamie, n'a pu donner naissance à un récit coïncidant parfaitement avec une œuvre artificielle comme *Trazegnies*, à un récit qui se serait arrêté et fixé dans ses lignes principales à l'instant même de cette coïncidence. En d'autres termes, étant données les différences qui séparent le poème de Marie de France du conte thuringeois et du roman de Gillion, qui, lui, sort de ce poème, on ne peut dire que la légende de Gleichen et l'histoire de Trazegnies soient arrivées à leur état de similitude par des voies indépendantes, et, conséquemment, on est forcé d'admettre que la première, qui apparait au XVI[e] siècle, a été tirée de la seconde, qui date du XIV[e]. Il n'y a qu'une seule différence sérieuse entre ces deux récits : c'est que dans la légende thuringeoise le pape accorde son consentement à la bigamie effective du héros et que celui-ci vit avec ses deux femmes, tandis que dans le

roman hennuyer les personnages entrent au monastère aussitôt après le retour en Europe. Probablement, lorsque la légende s'est formée à Erfurt, les circonstances historiques locales ne se prêtaient pas au maintien de cette dernière conclusion, conclusion d'ailleurs inutile pour rendre compte du tombeau, qui se trouvait parmi les autres sépultures de la famille de Gleichen. Cependant, comme ce tombeau était situé dans une église, on a dû penser que la bigamie du héros avait été permise par l'autorité religieuse (1), et de là ce détail de l'autorisation papale, qui du reste est plus naturel dans l'état primitif du conte, lorsque le héros est innocent, que plus tard, quand il est coupable. Enfin, ce peut être le roman de *Trazegnies* lui-même qui a fourni l'idée de cette autorisation, et cela par l'épisode du passage à Rome de Gillion et de Gracienne, où ils reçoivent le meilleur accueil du souverain pontife (pp. 210-11). Ce dernier trait a bien pu faire croire que le pape approuvait la situation du bigame (2), et, en toute façon, la parenté des deux récits reste évidente.

Mais comment s'est donc formée cette légende allemande? qu'est-ce qui a provoqué cette adaptation des éléments d'un

(1) Voy. G. Paris, *op. cit.*, pp. 113-14.

(2) Ce n'est cependant pas à dire par là que le consentement ait jamais existé dans le roman de *Gillion*. J'hésiterais à répéter avec M. G. Paris que le passage à Rome est inutile dans la rédaction du xve siècle pour en conclure que, dans le poème plus ancien, son but était d'obtenir une dispense pontificale *(op. cit.*, p. 118). On a simplement à faire ici, me semble-t-il, à un genre d'invention familier à l'écrivain. Quand le chevalier part en Terre-Sainte, il raconte que lui et ses compagnons « vendrent a Rhomme, si se confesserent au pape qui les absolut et beney » (11b). Lorsqu'il revient, il est tout naturel qu'il le ramène dans la même ville et qu'il y fasse baptiser Hertan et Gracienne par le pape : « puis le lendemain matin vindrent vers le pere saint auquel Gilion, Gracyenne et Hertan se confesserent, et leur bailla absolucion de leurs pechiez... » (210-11). Ce sont là des détails qui s'expliquent par l'esprit chrétien dans lequel l'auteur écrit son œuvre. L'autorisation du pontife serait sans objet, puisque le chevalier ne revient en Hainaut avec la sarrasine que sur la promesse faite par elle de devenir la servante de Marie, et qu'il ne songe pas un instant à vivre en bigame. D'ailleurs, la conclusion de l'*Histoire* prouve que cette autorisation n'a jamais existé; Gillion et ses deux femmes embrassent immédiatement la vie religieuse, et l'on ne saurait voir dans ce dénouement une retouche du translateur en prose, car il cadre trop bien avec le principe qui a dirigé la composition du roman.

roman étranger à un comte de Gleichen? — Il suffit de mentionner le tombeau que, dès le début, nous voyons citer à propos de la légende pour comprendre qu'il y a ici, suivant l'expression de M. G. Paris, un cas de mythologie iconographique (1). Ce tombeau se trouvait primitivement, comme on l'a vu déjà, dans l'église des bénédictins du Petersberg à Erfurt. Lorsqu'en 1836 l'église fut démolie, la pierre qui le recouvrait fut transportée à la cathédrale de cette ville avec les ossements découverts en dessous, et à présent elle y est adossée à la muraille de la nef de droite, au milieu d'une rangée de monuments d'époques et de valeurs différentes. En face, est placée une dalle portant l'inscription suivante :

Hic
ossa cubant
comitis Ernesti de Gleichen
ejusque uxorum
R. I. P.

Mais si l'on a cru pouvoir donner le nom d'Ernest au prétendu bigame, c'est uniquement d'après les conjectures des savants, car la pierre elle-même ne porte aucune inscription. Cette pierre, qui mesure environ 2 m. 50 sur 1 m. 50, forme un moyen relief représentant un chevalier de haute taille debout au milieu de deux femmes (*fig.*). L'aspect en est assez ancien et l'exécution plutôt grossière. Elle a été peinte, mais rien dans sa polychromie, pas plus que dans la représentation des personnages eux-mêmes, ne fait penser de prime abord à l'Orient. La coiffure et le costume des deux femmes sont identiques. Elles ne se distinguent vraiment l'une de l'autre que par la couronne que porte celle de gauche; mais il n'y pas là de quoi songer immédiatement à une princesse sarrazine, et, en fin de compte, il ne semble pas que le monument soit de nature à faire éclore, de toutes pièces, la légende telle que nous la connaissons. Comme on vient de le voir, on a cru que cette tombe était

(1) G. Paris, *op. cit.*, p. 113.

celle du comte Ernest, qui vivait dans la seconde moitié du XIIIe siècle, mais on n'a aucune preuve à cet égard. Elle n'est pas davantage, comme d'autres l'ont pensé, celle de



Sigmond, mort en 1494, car son style relativement primitif nous reporte à une époque plus éloignée (1). De plus, le nom de ce comte aurait nécessairement été connu des premiers écrivains qui ont rapporté la légende, et d'ailleurs il y avait dans l'église du Petersberg un médaillon spécial pour

(1) Voy. les *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, XIII (1899), 92.

indiquer la sépulture de ce personnage (1). Peut être est-elle celle de Lambert II († 1227) (2)? Celui-ci a été marié deux fois, d'abord avec une comtesse d'Orlamünde, ensuite avec une dame du nom de Sophie, qui a dû mourir après 1244 (3). Ce serait lui qu'on verrait représenté sur la pierre en compagnie de ses deux épouses successives (4). Jovius (vers 1570-1633) prétend même avoir lu sur le tombeau la date 1227 (5), mais ce détail, qu'il aurait été seul à remarquer, me semble des plus suspects. Quoi qu'il en soit, le fait de savoir qui représentait primitivement la pierre importe assez peu. Ce qu'il faut constater, c'est qu'au commencement du XVIe siècle, il y avait dans l'église du Petersberg, à l'endroit réservé à la sépulture des comtes de Gleichen, un monument ne portant aucun nom ni aucune date apparente, mais figurant un chevalier placé entre deux femmes. Ce monument ressemblait à un tombeau situé dans une abbaye du Hainaut et dont parlait un roman de ce pays, qui disait qu'un chevalier y était enterré entre deux épouses qu'il avait possédées en même temps. On attribua au monument d'Erfurt une origine analogue à celle de ce tombeau hennuyer, on reprit pour le compte d'un membre de la famille de Gleichen le roman dans ses grandes lignes, et ainsi naquit la légende du bigame thuringeois.

Quant à déterminer d'une façon plus précise comment s'est formée cette légende, c'est un résultat auquel il est bien difficile d'atteindre, étant donnée l'obscurité qui enve-

(1) Il portait ces mots :

Anno dei 1494 uff Sonnabend
vor Letare ist verschieden der
Edel Wolgeborn Herr Siegmund Graff
zu Glichen.

Voy. Reineck, *op. cit.*, p. 22.

(2) Voy. G. Paris, *op. cit.*, p. 113.

(3) Voy. Reineck, *op. cit.*, p. 31.

(4) Il faut remarquer aussi que le costume de ces dernières, notamment le manteau et le chapeau, semble bien nous reporter au XIIIe siècle. Voy. G. Demay, *Le costume au moyen âge d'après les sceaux*, 1880, p. 98 et 101.

(5) Reineck, *op. cit.*, p. 22.

loppe les premiers temps de son existence. Cependant, comme elle ne date que du XVIe siècle, on est porté à croire qu'elle a été tirée de la rédaction en prose plutôt que du poème. Si l'on songe à la rareté évidente des copies de cette œuvre en Allemagne, on pourrait même supposer qu'elle a été inspirée par un manuscrit comme celui d'Iéna, qui est arrivé en Saxe vers 1527 (1).

(1) Voy. plus haut, p. 16.

CHAPITRE DEUXIÈME.

LES DEUX FEMMES DU BOURGEOIS DE BRUGES, DE M. MAURICE BARRÈS.

Dans un volume de pages détachées intitulé *Du Sang, de la Volupté et de la Mort* (pp. 57-68) (1), M. Barrès a inséré une historiette qu'il présente comme une légende brugeoise et dont l'inspiration, visiblement, lui a été fournie par l'histoire de Gillion de Trazegnies. Un bourgeois obtus, mélancolique et désœuvré, raconte-t-il, fit le vœu de partir en Terre-Sainte, mais il n'alla pas plus loin que l'Italie « car une femme qui avait une beauté de ce pays et qui par là lui parut incomparable, retint sur ses seins nus la tête carrée de cet étranger ». Revenu en Flandre avec elle, il fit croire à son épouse que c'était une infidèle qu'il avait convertie durant son voyage, et la bourgeoise demanda à devenir la servante de la nouvelle venue. Les deux femmes vécurent ainsi en paix jusqu'à la mort du mari, après laquelle elles entrèrent au couvent, pour être plus tard enterrées à côté de lui dans l'église du béguinage. Cette historiette, qui est narrée avec une certaine finesse, n'a aucune importance. Elle est tout simplement pour l'écrivain un prétexte à ce qu'il appelle des « idéologies passionnées », une occasion de produire le heurt de la race flamande, qu'il trouve épaisse et froide, avec la race méridionale, ardente, poétique et belle. Qu'outre cela, ce soit aussi une parodie de la légende du chevalier aux deux femmes, il n'y a rien de neuf en l'espèce, puisque le moyen âge lui-même a connu le travestissement bourgeois

(1) Paris, *Charpentier*, 1894.

de la matière chevaleresque. Ce qu'il faut remarquer cependant, c'est que de nos jours cette légende, qui autrefois a dû paraître touchante, ne pouvait plus avoir de succès que sous la forme de ce travestissement gouailleur. Redite en un temps de psychologie raffinée, elle devait subir cette pitoyable métamorphose que prévoyait si bien M. G. Paris (1), et c'est par sa signification à cet égard que la bluette de M. Barrès présente quelque intérêt.

(1) G. Paris, *op. cit.*, pp. 128-29.

TROISIÈME PARTIE.

LA LÉGENDE DE GILLION DE TRAZEGNIES.

Le poème de Gillion procède immédiatement du lai d'*Eliduc*. Si l'on se demande pourquoi un écrivain a ainsi transformé le conte breton en une histoire hennuyère, on est forcé d'admettre que, vraisemblablement, il ne l'a pas fait par une pure fantaisie d'artiste. Ses personnages appartiennent à la plus haute noblesse du Hainaut; leur patrie est réelle et parfaitement déterminée; le récit prend, pour ainsi dire, des allures historiques; certains faits, comme l'indication du triple tombeau, sont bien précisés : il est impossible de voir en tout cela la simple invention d'un poète. Quelque chose a dû engager celui-ci à faire ce travail, et c'est sans nul doute une légende préexistante, plus simple que le roman qu'elle allait suggérer, mais racontant la bigamie d'un seigneur de Trazegnies et de nature, comme telle, à provoquer la composition de l'*Histoire*. Sans cette tradition légendaire, qui a dû exister à tout le moins dans la première moitié du XIVe siècle, on ne pourrait expliquer que le poète ait voulu ni même osé reprendre la singulière aventure d'Eliduc pour le compte d'un membre de l'illustre famille. Mais cette tradition, d'où venait-elle? Pourquoi et comment s'était-elle localisée en Hainaut? Telles sont les questions dont l'examen va faire l'objet de cette *Troisième partie*. Tout d'abord, je tâcherai de montrer que la légende européenne du mari aux deux femmes a son origine première dans la littérature de l'Inde et que, pour Gillion, on ne peut fixer de source

plus rapprochée. En second lieu, j'esquisserai la généalogie des sires de Trazegnies, de façon à permettre l'étude de la localisation de la légende. Enfin un chapitre sera consacré à cette localisation, et l'on verra à quelle hypothèse on peut recourir pour expliquer comment le récit s'est attaché à un personnage du nom de Gilles de Trazegnies.

CHAPITRE PREMIER.

Origine de la légende du chevalier bigame.

Deux théories ont été émises relativement à l'origine de la légende du mari aux deux femmes. D'un côté, M. G. Paris rejette a priori la provenance orientale : « C'est précisément, dit-il, parce que l'Orient est polygame que l'accueil affectueux fait par une première femme à celle que son mari a ramenée au foyer après une longue absence n'aurait rien eu de surprenant et n'aurait pas fourni un motif suffisant pour un récit exprès ». Il incline à penser, au contraire, que la légende est née dans l'Occident chrétien, « dans un milieu où la monogamie était un devoir strict de l'homme et un droit sacré de la femme ». (1) D'autre part, M. A. Nutt croit à une origine celtique d'*Eliduc* (2), et son opinion a été acceptée par M. J. Bédier, qui n'hésitait pas à voir dans la bigamie du héros un reste de la polygamie des anciens Celtes (3), ainsi que par M. Freymond, qui trouve « très vraisemblable » cette provenance du sujet traité dans le chef-d'œuvre de Marie de France (4). Entre les deux hypothèses, M. Warnke, l'éditeur des lais de la poétesse, ne se prononce point (5). Quant à nous, sans prétendre naturellement faire ici une étude complète du cycle de la bigamie — ce qui sortirait du cadre de ce travail et dépasserait de beaucoup nos

(1) G. Paris, *op. cit.*, pp. 126-27.

(2) A. Nutt, *The lai of Eliduc and the märchen of Little Snow-White*, dans Folk-Lore, III (1892), 26-48.

(3) J. Bédier, *Les Fabliaux*, 1893, p. 119. Le passage a été supprimé dans la deuxième édition, 1895, p. 150.

(4) *Jahresbericht*, III (1897-98), 166.

(5) Warnke, *op. cit.*, pp. cxlviii-cl.

moyens — nous essaierons de déterminer d'une façon plus précise l'origine de la légende hennuyère. A cet effet, nous allons chercher, de notre côté, quelle est la source que l'on pourrait assigner au thème fondamental qu'elle comporte.

Dans la discussion de ce problême, nous devons écarter la légende du comte de Gleichen, qui sort de l'*Histoire de Gillion*, et cette *Histoire* elle même, qui est un dérivé littéraire du lai de Marie de France. De même, nous laissons de côté le roman d'*Ille et Galeron*, de Gautier d'Arras (vers 1168) (1), qui repose en partie sur un certain fondement historique (2), en partie sur le lai d'*Eliduc* ou plutôt sur un lai analogue, qu'il transforme dans le sens de l'amour courtois (3). Mais nous avons à examiner trois versions de la légende qui peuvent être considérées comme indépendantes l'une vis-à-vis de l'autre : *Eliduc*, le conte de *Gold-Tree et Silver-Tree*, l'histoire d'Amleth d'après Saxon le Grammairien.

Le lai d'*Eliduc*, avant d'être rédigé par Marie de France, a existé sous la forme d'un conte populaire, qui devait se trouver constitué dans la première moitié du XIe siècle (4) Il provient de l'Armorique bretonne (5), mais, à mon avis, il porte les marques d'une origine étrangère plus lointaine. Ainsi le rôle du matelot qui, sur le navire, reproche au chevalier sa liaison coupable et qui, par là, représente le sentiment moral du narrateur et du public, ce rôle y est présenté comme antipathique et digne de châtiment (6). En outre, le renoncement de Guildeluëc à ses droits d'épouse légitime, inspiré par le seul désir de voir son mari posséder une maîtresse qu'il aime, est trop prompt et trop peu justifié

(1) Walter von Arras, *Ille und Galeron*, hgg. von W. Förster. ROMANISCHE BIBLIOTHEK, n° 6.

(2) *Rom.*, XXV, 585-88; *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, XX, 145, n. 90.

(3) *Jahresbericht*, III, 166-67; Warnke, *op. cit.*, p. CL.

(4) A. Nutt, *op. cit.*, p. 39.

(5) *Zeitschrift für französische Sprache...*, XX, 144-45; *Rom.*, XXVIII, 47, n. 1.

(6) Ce qui est peu conforme à l'esprit des contes populaires. Voy. A. Nutt, *op. cit.*, p. 34.

pour être parfaitement naturel en terre chrétienne. De plus, ce sacrifice est contraire aux lois sociales et religieuses, et il est entaché d'illogisme, puisqu'il a pour prétexte les exigences de cette loi elle-même :

> cele prenge qu'il eime tant;
> kar n'est pas bien ne avenant
> de dous espuses meintenir,
> ne la leis nel deit cunsentir (1127-30).

Enfin l'Eglise n'intervient pas pour divorcer Eliduc et Guildeluëc (1).

Le conte de *Gold-Tree et Silver-Tree* a été recueilli, il y a quelques années, dans l'Ecosse celtique (2). Il commence par dépeindre la jalousie d'une reine du nom de Silver-Tree contre sa fille Gold-Tree. Préoccupée de savoir qui est la plus belle des deux, cette reine consulte une truite, qui lui répond que c'est Gold-Tree. Là-dessus, elle se met au lit, déclarant que rien ne pourra la guérir si on ne lui donne à manger le cœur et le foie de sa fille. Mais, sur ces entrefaites, un prince étranger étant venu demander celle-ci en mariage, le roi la lui accorde et la lui fait emmener secrètement ; puis il présente le foie et le cœur d'une chèvre à la reine qui, croyant sa rivale disparue, ne tarde pas d'être guérie. Un an après, cependant, la truite lui apprend que cette rivale vit encore, et Silver-Tree aussitôt part à sa recherche. Gold-Tree, qui la voit venir, se cache dans une chambre pour échapper à sa vengeance, mais la reine parvient, par le trou de la serrure, à lui enfoncer dans le petit doigt un poignard empoisonné, et la princesse tombe morte. Son mari, en considération de sa grande beauté, ne peut se décider à la faire enterrer ; il l'enferme dans une salle dont lui seul a la clef. Plus tard il se remarie. Un jour qu'il

(1) Il est intéressant, à ce propos, de noter que le lai du *Fraisne,* dans un cas analogue, confie à un archevêque le soin de prononcer le divorce (v. 509 ss.). Voy. plus haut, p. 76.

(2) Il a été publié dans le *Celtic Magazine*, XIII, 213-18, et réimprimé par J. Jacobs, *Celtic fairy tales*, 1892, pp. 88-92 (cf. aussi p. 252). M. Nutt, *op. cit.*, en donne un résumé, p. 32.

a oublié cette clef, sa seconde femme entre dans la salle mystérieuse, et elle retire le poignard du doigt de la morte, qui se lève à l'instant, pleine de vie, aussi belle que jadis. Le prince, quand il rentre le soir, est au comble de la joie et ne peut assez manifester son amour à Gold-Tree. Ce voyant, la seconde épouse dit : « Puisqu'elle est la première que vous aviez, il est préférable que vous vous attachiez à elle, je m'en irai ». Mais le prince les garde toutes les deux. Entretemps, Silver-Tree apprend que sa rivale est toujours en vie. Elle revient une seconde fois, croyant l'empoisonner, mais l'autre épouse la force à prendre elle-même le breuvage qu'elle a préparé pour sa fille, et elle meurt. Quant au prince et à ses deux femmes, ils vivent encore longtemps après cela, heureux et en paix.

C'est M. Nutt qui a le premier attiré l'attention sur la légende de la bigamie d'Amleth. Cette légende est racontée par l'historien danois Saxon le Grammairien (1), qui écrivait vers la fin du XIIe siècle, mais elle est vraisemblablement plus ancienne, car, étant donnés les procédés de travail de l'écrivain, celui-ci l'a très probablement prise à une source écrite qui reposait sans doute elle-même sur une tradition orale antérieure (2). Dans cette version, le rhéteur a certainement dû altérer quelques traits de la légende primitive et en développer d'autres. Voici ce qu'il raconte : Après avoir tué son parâtre, Amleth revient chez son beau-père, le roi de Bretagne. A la nouvelle du meurtre, celui ci est tout bouleversé, car le parâtre et lui ont juré de se venger mutuellement. Afin de tenir sa promesse, il envoie son gendre demander en son nom la main d'une amazone écossaise, qui se plaît à massacrer les imprudents venant solliciter son amour. Mais la sagesse et les exploits du jeune prince le font aimer de la vierge guerrière, qui substitue au message dont il était porteur un autre message disant que c'est

(1) *Saxonis Grammatici Gesta Danorum*, hgg. von Alf. Holder, pp. 101-106. Elle est résumée par M. Nutt, *op. cit.*, p. 37.

(2) Voy. MGH., SS., XXIX, 37 ss.

lui-même qui doit être marié avec elle. Amleth la laisse faire, il l'épouse et la ramène en Bretagne. Sur son chemin, il rencontre sa première femme, qui commence par récriminer contre la présence de sa rivale, puis promet à celle-ci un dévouement complet. Plus tard, il retourne avec toutes deux dans sa patrie, et là il lutte contre un usurpateur. L'amazone marche au combat avec lui, mais, Amleth ayant succombé, elle se jette dans les bras du vainqueur, ce qui inspire à Saxon quelques sages réflexions sur l'inconstance des femmes.

Parmi ces trois récits, *Gold-Tree* ne procède certainement pas du lai d'*Eliduc*, ainsi que l'a bien montré M. Nutt (1). Il est évident aussi que la légende d'Amleth ne peut en aucune façon être considérée comme le prototype du conte recueilli au Nord de l'Ecosse ou du lai armoricain. De cette légende danoise, M. Nutt a voulu faire au contraire un dérivé de l'original de *Gold-Tree* (2); mais la seule raison qui fasse songer ici à une provenance celtique n'est pas absolument convaincante : c'est la présence de l'amazone écossaise, qui peut se trouver là uniquement parce que le beau-père est roi de Bretagne. En outre, M. Nutt a cru voir dans *Gold-Tree* le représentant d'un conte célèbre au xe siècle, conte dont on aurait une version civilisée et christianisée en même temps qu'un dérivé littéraire dans le lai d'*Eliduc*, et qui, transporté en Allemagne et au Sud de l'Italie y aurait donné naissance au groupe des légendes de *Sneewittchen* (3). Mais les quelques analogies qui se constatent entre *Eliduc* et le récit écossais ne suffisent pas pour établir pareille filiation (4). M. Nutt lui même ne propose celle-ci qu'à défaut d'un autre récit qui puisse aussi bien ou plus vraisemblablement être regardé comme l'original du lai de Marie de France (5). Il y a plutôt lieu de croire, avec M. Warnke (6),

(1) A. Nutt, *op. cit.*, pp. 34-36.
(2) *Ibid.*, p. 38.
(3) *Ibid.*, p. 46.
(4) Voy. *Jahresbericht*, III, 166.
(5) A. Nutt, *op. cit.*, p. 35.
(6) Warnke, *op. cit.*, pp. CXLIX-CL.

qu'on a dans *Gold-Tree* un compromis de plusieurs thèmes différents, dont les deux principaux sont l'histoire proprement dite de Sneewittchen (jalousie de la mère contre sa fille) et celle du mari au deux femmes ; et en somme, on peut tenir pour respectivement indépendantes les trois versions de cette histoire de bigamie qui nous ont été transmises dans *Eliduc*, *Gold-Tree* et *Amleth*.

Ces trois versions doivent cependant remonter à un original commun, dont on pourrait peut-être chercher la source dans l'Inde. L'un des poètes les plus célèbres de l'époque classique, Kâlidâsa, qui a probablement vécu dans la première moitié du VIe siècle après J. C., a laissé un drame sur lequel je voudrais appeler l'attention et qui me semble contenir en germe la légende européenne du bigame. Ce drame est intitulé *Vikramorvaçí* (1). Il peut se résumer comme suit : La plus éclatante des nymphes du ciel d'Indra, Urvaçî, a été enlevée par un ennemi des dieux. Le roi Purûravas, appelé à son secours, la délivre, et un amour réciproque s'allume dans leurs cœurs. A la suite de cette aventure, la reine Ausinarî remarque chez le roi une certaine froideur à son égard. Purûravas en effet est plein de passion pour la céleste beauté qu'il a entrevue, et Urvaçî, qui ne l'aime pas moins, vient lui avouer ses propres sentiments. Sur ce, paraît l'épouse qui, à la vue de cette trahison du roi, laisse éclater sa colère. Bientôt cependant elle s'apaise et fait vœu de se reconcilier avec lui. Puis elle l'abandonne, de façon à lui permettre de s'unir à la nymphe. Mais le bonheur du héros en compagnie de celle-ci n'est pas éternel. Une jeune fille ayant été un moment l'objet de son attention, Urvaçí se fâche et, troublée, elle entre dans le bois sacré de Kumâra, où elle est changée en liane. Purûravas en est fou de douleur. Heureusement, un lion lui indique le joyau qui « produit, quand on le tient, une prompte réunion avec

(1) Voy. *Vikramorvaçi, Ourvaçi donnée pour prix de l'héroïsme,* drame en cinq actes de Kalidasa, traduit du sanscrit par Ph. Ed. Foucaux, 1879.

ceux qu'on aime », et la nymphe revient ainsi à elle. Tous deux continuent alors de vivre ensemble, sous la bienveillante protection d'Indra, et dans la suite Purûravas abdique en faveur d'un fils que lui a donné Urvaçî.

Vikramorvaçî est un drame d'un genre inférieur, un *totaka*, dont le propre est de peindre les amours d'un héros et d'une déesse. Cette histoire des amours de Purûravas avec Urvaçî est l'une des plus anciennes légendes de l'Inde. M. Sylvain Lévi, dans son *Théâtre indien*, 1890, pp. 177-82, en a décrit l'évolution jusqu'à Kâlidâsa. C'est celui-ci qui, en la mettant à la scène, y a intercalé le trait de l'enlèvement de la nymphe et de sa délivrance par le roi; lui qui a créé le rôle de la reine ainsi que l'épisode provoqué par la jalousie d'Urvaçî; lui enfin qui a ajouté l'histoire du fils de cette dernière et tout ce qui fait le dénouement du drame. Ainsi arrangée pour le théâtre, la vieille légende a eu, grâce aux mérites littéraires de l'écrivain, un succès durable, qu'atteste l'existence de deux recensions par les pandits. Probablement elle a franchi les frontières de l'Inde et c'est elle qui, parvenue dans l'Europe occidentale avant le XIe siècle, doit avoir fourni le prototype de la légende du mari aux deux femmes. De celle-ci, la version la plus complète que nous ayons gardée est évidemment *Eliduc*, et en fait c'est ce lai qui présente les analogies les plus frappantes avec le drame de Kâlidâsa. Cependant *Gold-Tree* et *Amleth* contribuent aussi pour leur part à démontrer l'origine indienne du thème de la bigamie, soit par certains traits de la version principale qu'ils conservent, soit par d'autres qu'ils présentent sous une forme moins altérée. Voici en effet les points communs à *Vikramorvaçî* et aux récits européens :

1. Purûravas est un héros hors de pair.	**Eliduc id. — Amleth id.**
2. Ausinarî, sa femme, est fille du roi de Kaçî. P. 29, 32, 62.	**Guildeluëc est de « halte gent ». V. 10. La première épouse d'Amleth est fille du roi de Bretagne.**

3. L'amour d'Urvaçî pour le héros éclate lorsque celui-ci vient la délivrer des mains de ses ennemis.	La passion de Guilladun pour Eliduc se déclare à la suite d'une victoire remportée par celui-ci sur un roi ennemi qui veut enlever la jeune fille. L'amour de Gold-Tree et du prince étranger commence quand celui-ci vient la sauver en l'arrachant à la vengeance de sa mère.
4. La nymphe est d'une beauté incomparable.	Guilladun id. — Gold-Tree id. ; c'est même cette beauté qui provoque la jalousie de la mère.
5. Urvaçî, nymphe du ciel d'Indra, est d'un rang supérieur à celui dont elle s'éprend.	Guilladun, fille du roi d'Exeter, est au-dessus du chevalier armoricain. Mais surtout, comme l'a fait voir M. Nutt (1), l'amazone qui aime Amleth est de nature surhumaine. De même qu'Urvaçî, elle va à celui dont elle est éprise sans se préoccuper de sa première femme, se désintéressant, à la façon des dieux, de son entourage mortel.
6. Urvaçî vient se jeter dans les bras de Purûravas.	C'est Guilladun qui fait les avances à Eliduc. C'est l'amazone qui propose son amour à Amleth ; le long discours du rhéteur Saxon est significatif à cet égard.
7. La flamme d'Urvaçî et de Purûravas est de prime abord réciproque.	Eliduc et Guilladun s'enamourent dès leur première entrevue. Dès qu'elle connait Amleth, l'amazone s'éprend de lui, et il consent à répondre immédiatement à son amour.
8. Avant d'abandonner ses droits d'épouse légitime en faveur de sa rivale, Ausinarî ne résiste pas à un premier mouvement de jalousie.	La première femme d'Amleth, avant de montrer de la sympathie à l'amazone, se plaint de la voir introduite à côté d'elle : « que quamquam se superducte pellicis injuria lesam quereretur... ».
9. La reine, quand elle a bien constaté l'amour du roi pour la nymphe, vient lui dire : « A partir d'aujourd'hui, quelle que soit la femme que mon seigneur aimera, ou qui s'attachera à lui et l'accompagnera, il pourra rester avec elle sans obstacle... Au prix même de mon bonheur, je désire celui de mon seigneur » p. 73. Et après cela, elle s'en va.	Guildeluëc, par amour pour Eliduc, cède sa place à Guilladun. La fille du roi de Bretagne, tout en récriminant contre la présence de sa rivale, promet de l'aimer par affection pour Amleth. La seconde épouse du mari de Gold-Tree, voyant la joie qu'il éprouve d'avoir retrouvé celle-ci, offre de se sacrifier en sa faveur.

(1) A. Nutt, *op. cit.*, p. 38.

10. Après le départ d'Ausinari, l'union entre Purûravas et Urvaçi a lieu (1).

Guildeluëc partie, Eliduc épouse Guilladun.

Dans les deux autres versions, le héros vit avec ses deux femmes à la fois. Mais cela n'implique pas nécessairement que l'original de la légende ait renfermé ce trait, et pareille dissemblance n'infirme aucunement la filiation que nous essayons d'établir. D'une donnée à l'autre, il n'y a pas en effet une différence radicale, mais seulement de degré ; dans toutes deux, le double mariage existe, et il est facile de passer de l'idée d'une bigamie moins complète à celle d'une bigamie effective ; c'est ce qui a encore eu lieu plus tard dans la légende du comte de Gleichen.

11. Urvaçi, dans un mouvement de jalousie, est changée en liane. Elle ne ressuscite que grâce à l'emploi d'un joyau indiqué par un lion.

Guilladun, quand elle tombe pâmée sur le bâteau, est dans un état d'âme analogue à celui de la nymphe ; elle vient d'apprendre

que femme espuse ot sis amis (851),

et ce qui la ramène à la vie, c'est une fleur dont une belette indique l'emploi.

Le conte de Gold-Tree contient, lui aussi, l'épisode de la léthargie ; mais il faut remarquer que, dans les versions européennes de notre légende, cet épisode, originairement inspiré par *Vikramorvaçi,* a pris des formes d'une étendue folklorique universelle (2).

En partant des trois versions de la légende du mari aux deux femmes qui ne sont pas directement apparentées entre elles, il est donc possible de reconstituer un archétype qui se rapproche considérablement de l'histoire de Purûravas telle qu'elle est exposée dans *Vikramorvaçî.* Les traits

(1) On remarquera ici que Kâlidâsa, conformément à la législation indienne, a encore bâti son drame sur le principe de la monogamie. Dans les temps anciens de l'Inde, l'unité du mariage était en effet la règle, et les infractions à celle-ci, qui ont toujours été se multipliant, ont longtemps été considérées comme des exceptions, comme un désordre vis-à-vis duquel la loi écrite était impuissante (Voy. F. Nève, *Les Epoques littéraires de l'Inde,* p. 87-88). L'argument soulevé par M. G. Paris contre l'origine orientale de notre légende n'est donc pas applicable à *Vikramorvaçî.*

(2) Voy. Warnke-Köhler, *op. cit.,* pp. CLVI-CLX.

principaux de cet archétype coïncident tellement avec ceux du drame de Kâlidâsa qu'on ne peut, semble-t-il, se refuser à chercher leur origine dans ce dernier. Ce sont : la situation analogue des personnages — les relations du héros avec la seconde femme commençant dans des circonstances identiques et présentant les mêmes caractères — les reproches de l'épouse devant cette liaison coupable du mari, suivis bientôt du sacrifice que, par amour pour lui, elle fait spontanément de ses droits conjugaux — l'union de l'époux avec sa maîtresse — enfin la jalousie de celle ci, sa mort apparente et sa résurrection grâce à l'emploi d'un talisman spécial. Ces divers traits sont relativement bien conservés dans *Eliduc;* ils le sont moins dans *Amleth,* dont nous ne connaissons qu'une forme certainement très altérée; ils le sont moins encore dans *Gold-Tree,* dont on n'a qu'une version récente et contaminée par un autre conte De plus, ils se trouvent combinés de façon différente dans chacun des trois récits, mais l'on sait qu'à cet égard les conteurs ont souvent disposé de leurs matériaux avec la plus grande liberté, et il suffit que ces matériaux soient les mêmes de part et d'autre pour que l'on ait le droit de conclure à leur origine commune. Par conséquent, on peut regarder Kâlidâsa comme le père véritable de la légende européenne du mari aux deux femmes et croire que c'est un récit basé sur son œuvre qui a donné naissance à cette légende. Mais naturellement il n'en est que le père assez inconscient, car ce qui le frappe avant tout, lui et son public, dans l'histoire de Purûravas, ce sont les amours du roi avec une déesse; la présence de l'épouse légitime et les incidents qui s'ensuivent ne sont destinés, dans sa pensée, qu'à mettre ces amours en relief. Au contraire, lorsque l'histoire passe en Occident, dans des milieux monogames et plus ou moins christianisés, on ne comprend plus ces relations d'un mortel avec une divinité; le point de mire du récit se déplace, l'attention se fixe sur l'existence simultanée des deux femmes, puis surtout sur le renoncement

de l'épouse qui permet au mari de s'unir à sa maîtresse, et ainsi se forme le cycle européen de la bigamie (1).

Evidemment, c'est une tradition se rattachant à ce cycle qui a donné lieu à la légende primitive de Gillion de Trazegnies et qui a déterminé le poète du XIVe siècle à écrire en l'honneur de celui-ci un roman dont il a pris le type dans *Eliduc*. Mais quant à savoir si cette ancienne version hennuyère n'était pas plus spécialement apparentée à l'un des récits que nous venons d'examiner, on ne peut rien dire à ce sujet, car il est impossible de connaître, même par de vagues inductions, la forme sous laquelle elle a pu se présenter.

(1) Il y a, dans cette théorie, un point faible que je ne me dissimule pas : c'est l'absence d'intermédiaires constatés entre les légendes dérivées et leur type premier, puis aussi l'impossibilité où je me trouve de déterminer la voie suivie par l'histoire de Purûravas pour que, dès le XIe siècle, on la retrouve transformée et localisée dans l'Armorique et le Danemark. Cependant, la ressemblance des récits européens avec le drame de Kâlidâsa me paraît si spéciale que je ne puis me résoudre à y voir l'œuvre du hasard. Je propose donc l'hypothèse de la source indienne avec l'espoir que des découvertes ultérieures viendront la confirmer, et que de plus compétents que moi poursuivront dans le même sens l'étude des origines de notre cycle, — à moins toutefois qu'ils ne démontrent péremptoirement l'inadmissibilité de sa provenance orientale.

CHAPITRE DEUXIÈME.

GÉNÉALOGIE DES SEIGNEURS DE TRAZEGNIES.

C'est un chevalier du nom de Gilles qui est devenu, en Hainaut, le héros de la légende du bigame. Plusieurs seigneurs de Trazegnies ayant porté ce nom, nous avons à voir maintenant lequel d'entre eux y est représenté. Le roman ne nous renseigne que bien imparfaitement sur ce point, et les auteurs modernes (1) ont vainement cherché à découvrir de quel Gilles il s'agissait en l'occurence. Avant d'essayer de résoudre cette question, il importe d'ailleurs de bien connaître la généalogie de la famille ; or, malgré les essais de nombreux écrivains (2), elle n'est pas encore établie définitivement. On en possède cependant une très bonne esquisse par M. V. Barbier, insérée dans son *Histoire de l'abbaye de Floreffe*, 1892, I, 38-40, en note. Nous allons tâcher de la développer quelque peu et de grouper ici, sur les plus anciens seigneurs de Trazegnies, des renseignements qui nous permettent d'étudier la formation de la légende.

(1) Tels F. Vinchant (1580-1635), *Annales du Hainaut*, II, 258. — Le Mayeur, *La Gloire Belgique*, 1830, II, 357. — O. L. B. Wolff, *op. cit.*, pp. XIII-XIV. — Jules de St-Génois, *Les Voyageurs belges*, 1846, I, 17. — A. Van Hasselt, *Les Belges aux croisades*, 1846, I, 30, etc.

(2) Miraeus et Foppens, *Opera diplomatica et historica*, 1723, I, 765. — F. Chr. Butkens, *Trophées tant sacrés que profanes du duché de Brabant*, 1724, II, 168. — Jacques Le Roy, *Le grand théâtre profane du Brabant wallon*, 1730, p. 27. — Joseph de St-Genois, *Monuments anciens*, 1782, I, 90. — Charlé de Tyberchamps, *Bulletin et annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, I (1843), 105. — Stein d'Altenstein, *Annuaire de la noblesse de Belgique*, II (1848), 195. — C. Stroobant, *Notice historique et généalogique sur les seigneurs de Braine-le-Château et de Haut-Ittre*, 1849, p. 15. — Vander Heyden, *Nobiliaire de Belgique*, 1853, I, 239. — Cl. Monnier, *Annales du Cercle archéologique de Mons*, XVII (1884), 66, etc.

I. — Le prieuré d'Herlaimont, dépendance de l'abbaye de Floreffe, fut fondé par **Othon** et sa femme **Helvide**, qui moururent peu de temps après. On conserve un acte de l'évêque de Liège, Henri de Leyen, par lequel celui-ci approuve la donation faite à l'abbaye ; il date des environs de 1163 (Barbier, *op. cit.*, II, n° 40). Les titres eux-mêmes de cette donation sont perdus (*Ibid.*, I, 40, n. 1). Mais d'après les chartes de Floreffe, elle eut lieu vers 1135 (*Ibid.*, I, 38, n. 3), et, en tout cas, une bulle d'Innocent II, du 21 décembre 1138, mentionne pour la première fois Herlaimont parmi les possessions de l'abbaye (Miraeus et Foppens, *Opera diplomatica*, IV, 11). On peut donc supposer que les fondateurs du prieuré sont morts vers 1136 ou 1137 (1).

II. — En mourant, ils laissaient un « heredem parvulum » du nom de **Gilles** (Barbier, *op. cit.*, II, n° 40), lequel Gilles vendit Ath à Baudouin IV, comte de Hainaut (*Gisleberto Montensi auctore Chronica Hannoniae*, dans les Mém. de la soc. hist. et litt. de Tournai, XIV, 108). Il eut pour épouse **Damise** (*Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique*, VII, 372), appelée aussi plus tard **Gerberge** (*Ibid.*, VII, 374). Il persécuta la prévôté de Renissart appartenant à l'abbaye de Ninove, ce qui le fit excommunier par les évêques de Cambrai et de Liège, et il périt d'un coup reçu dans un combat (*Miracula S. Cornelii*, dans les Analecta Bollandiana, XX, 186-87). Il vivait encore en 1161 (*Cartulaire de Cambron*, p.p. J.-J. De Smet, p. 99), et c'est aux environs de 1162 qu'il a dû succomber, car l'acte d'Henri de Leyen, vers 1163, parle de sa mort. Il fut enterré à Herlaimont (Barbier, *op. cit.*, II, n° 40; *Analectes*, VII, 373).

(1) Je n'ai pas trouvé de renseignements positifs plus anciens sur les seigneurs de Trazegnies. Ils seraient d'ailleurs inutiles pour l'étude de la légende, car celle-ci — comme on le verra au chapitre suivant — doit s'être formée sur un tombeau situé soit à l'abbaye de l'Olive, qui date du XIIIe siècle, soit plus probablement au prieuré d'Herlaimont.

On y disait annuellement une messe pour lui, en retour de bienfaits dont le prieuré avait été l'objet de la part de son fils Othon (*Analectes*, VII, 373). Quant à sa femme, elle vivait encore en 1188 (*Ibid.*, VII, 374).

L'abbaye de Cambron fut fondée par **Anselme de Péronne** (*Cart. de Cambron*, p. 8), en 1148 (D. U. Berlière, *Monasticon belge*, I, 344). Anselme était le frère de Gilles, qui eut avec lui des querelles d'héritage à propos de l'alleu cédé aux disciples de saint Bernard (*Cart. de Cambron*, 91). Cependant ils finirent par s'entendre, et le sire de Trazegnies fut même l'un des premiers bienfaiteurs de l'abbaye (*Ibid.*, 8, 91).

III. — Son fils **Othon** lui succéda (*Corpus Chronicorum Flandriae* p.p. J.-J. De Smet, II, 788), qui était aussi le fils de Damise dite plus tard Gerberge. Il épousa **Mathilde de Allodio** ou **den Eygen** (*Corpus*, II, 812) En 1184, il se préparait à faire le voyage de Terre-Sainte (*Analectes*, VII, 371, 373). Nous voyons qu'en 1187, il était de retour (Gilbert de Mons, *op. cit.*, XIV, 330), mais, dans le courant de cette même année, il se croisa de nouveau (*Ibid.*, XIV, 344), et il mourut en Palestine (*Ibid.*, XV, 52; *Analectes*, VII, 376) avant 1195 (*Analectes*, VII, 375). Gilbert de Mons le qualifie d'homme « gloriosi nominis famâ praeclari » (XIV, 108). Mathilde, sa femme, était encore en vie en 1214 (*Corpus*, II, 831).

IV. — Après la mort d'Othon, la seigneurie passa à **Gilles**, son fils aîné (*Analectes*, VII, 373), et le fils également de Mathilde (*Corpus*, II, 809). Gilles fut marié à **Aleyde de Boulaer** (Butkens, *Trophées... du duché de Brabant*, II, 169), veuve de Michel de Harnes, connétable de Flandre (*Corpus*, II, 779). En 1181, un fils issu de ce premier mariage d'Aleyde, Philippe, était déjà marié lui-même (*Ibid.*, II, 779) ; c'est lui qu'on retrouve avec sa mère et les Trazegnies dans plusieurs actes (par ex., Miraeus et Foppens, *op. cit.*, I, 755). Gilles était encore en Hainaut en 1203 (Barbier, *op. cit.*, II, n° 98) ; il mourut en Orient

en 1204 (Villehardouin, *Conquête de Constantinople*, p p. N. de Wailly, § 231); il avait reçu 500 livres de Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut, pour se croiser avec lui *(Ibid.*, § 54). En 1210, on trouve sa femme remariée à un personnage du nom de Rasse *(Corpus*, II, 826), lequel lui donna un fils nommé Rasse également, qui n'avait pas encore de sceau en 1229 (Miraeus et Foppens, *op. cit.*, I, 747) (1).

V. — Après Gilles, vient **Othon**, qui est son fils (Miraeus et Foppens, *op. cit.*, IV, 719) et celui d'Aleyde de Boulaer (Butkens, *op. cit.*, II, 169). Othon eut un frère, Gilles le Brun de Trazegnies, qui fut connétable de France (Miraeus et Foppens, *op. cit.*, II, 770) de 1250 à 1269 (Mas Latrie, *Trésor de chronologie*, p 2180) et qui était, lui aussi, fils d'Aleyde (*Chartes et documents de l'abbaye de St Pierre à Gand*, p.p. A. Van Lokeren, I, 263) Il fut d'abord marié avec **Agnès de Hacquegnies** (Miraeus et Foppens, *op. cit.*, II, 770), qui mourut avant 1230 (*Cartulaire de Cambron*, 321, 324) en laissant des enfants encore mineurs à cette date (*Ibid.*, 321). Plus tard, il épousa en secondes noces **Isabelle de Florenville**; en effet, Jean l'Ardenois était fils de cette femme (*Cartulaire d'Orval*, p.p. H. Goffinet, p. 336, 352) et ce Jean l'Ardenois s'appelait Jean de Trazegnies, dit l'Ardenois (*Cartulaire de Cambron*, 377), frère d'Othon de Hacquegnies (*Ibid.*, 379), qui n'était autre qu'Othon de Trazegnies (*Ibid.*, 396), second fils de cet Othon dont il est ici parlé et d'Agnès de Hacquegnies (Miraeus et Foppens, *op. cit.*, II, 770). Isabelle était la troisième fille du comte Louis IV de Chiny et de Mahaut d'Avesnes (*Chronique dite de Baudouin d'Avesnes*, MGH., SS., XXV, 429 et 920);

(1) Pour le dire en passant, c'est à tort qu'on a appelé le troisième mari d'Aleyde de Boulaer Rasse de Gavre. En effet, en 1210, Rasse de Gavre avait une épouse du nom de Clarisse *(Corpus*, I, Introduction, p. IV). C'est la fille d'Aleyde, portant le même nom que sa mère, qui a épousé un Rasse de Gavre et de Liedekerke *(Cart. de Cambron*, 885).

elle vivait encore en 1259 (*Cartulaire d'Orval*, 352). Othon, lui, était encore vivant en juillet 1241 (Barbier, *op. cit.*, II n° 217), mais le *Cartulaire de Cambron*, p. 324, nous apprend qu'il était mort en avril 1242.

VI. — **Gilles**, fils aîné d'Othon et d'Agnès de Hacquegnies (*Cartulaire de Cambron*, 324), succéda à son père. Il eut pour femme une fille de Sohier d'Enghien (MGH., SS., XXV, 431) et il scellait encore en 1248 (*Annales du Cercle archéologique de Mons*, XVII, 75).

VII. — L'héritière de Gilles et de la fille de Sohier d'Enghien, **Agnès**, fut mariée à **Eustache du Roeux**, qui de la sorte devint sire de Trazegnies (*Cartulaire de Cambron*, 146). Les jeunes époux occupaient la seigneurie en 1256 (*Ibid.*, 325); leur mariage devait dater de 1255 ou 1256 (J. Meerman, *Geschiedenis van Graaf Willem van Holland, Codex diplomaticus*, p. 225, 227). En 1267, ils avaient un héritier (*Cart. de Cambron*, 146) et la Chronique attribuée à Baudouin d'Avesnes dit qu'ils eurent un fils et une fille (MGH., SS., XXV, 421). Le dernier acte d'Eustache où l'on voit intervenir sa femme est de 1270 (Barbier, *op. cit.*, II, n° 302). Eustache, lui, vivait encore en 1287 (*Cart. de Cambron*, 331). Antérieurement à 1270, ayant l'intention d'aller outre mer, il avait reçu à cet effet une subvention de l'abbaye de Floreffe (Barbier, *op. cit.*, II, n° 302).

VIII. — Dès 1289, on voit le titre de seigneur de Trazegnies porté par **Gilles** (Barbier, *op. cit.*, n°s 284, 285, 405, 420), fils aîné d'Othon, qui, lui, était devenu sire de Silly (1) (*Ibid.*; *Cart. de Cambron*, 397) et qui était le second fils d'Othon et d'Agnès de Hacquegnies [V], le frère de Gilles [VI] (*Cart. de Cambron*, 324), le sire de Hacquegnies (Reiffenberg, *Monuments pour servir...*, I, 281) :

(1) Silly était une pairie du Hainaut héréditaire dans la famille de Trazegnies.

la terre de Trazegnies avait donc passé d'Eustache et d'Agnès [VII] à leur cousin. En 1298, Gilles était marié avec **Philippe** (Barbier, *op. cit.*, n° 420) **de Limal**, qui mourut en 1303 et fut enterrée à Herlaimont (*Annales du Cercle archéologique de Mons*, XXIV, 188). Lui-même mourut le 11 mars 1317 et fut également enterré au prieuré (Bruxelles, Bibl. Roy., ms. 1511, fonds Goethals, p. 187) (1).

Avec ce dernier personnage, nous entrons dans le XIVe siècle, époque où est déjà constituée la légende de Gillion. Les seigneurs qui suivent sont : **Othon**, fils aîné de Gilles (Barbier, *op. cit.*, II, n° 446), † 1321, inhumé à Herlaimont (ms. 1511, p. 188); — **Jean**, † 1337, inhumé au même endroit (*Ibid.*, p. 188) ; — **Othon**, qui régnait en 1352 (*Cart. de Cambron*, 278) ; etc. Ils ne nous intéressent plus, car ils apparaissent trop tard pour se trouver aux origines de la légende.

(1) Ce manuscrit est un recueil d'épitaphes et de dessins représentant des pierres sépulcrales et surtout des armoiries. Le passage qui nous intéresse est reproduit dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons,* XXIII, 197. Il place la tombe de Gilles dans l'église de Chapelle-lez-Herlaimont — qui est une commune et une paroisse — mais ce n'est là, évidemment, qu'une confusion, et la même remarque est à faire pour les inscriptions funéraires publiées au t. XXIV, 188, des mêmes *Annales,* d'après un manuscrit appartenant à M. A. Wins.

CHAPITRE TROISIÈME.

Formation de la légende de Gillion.

§ 1. — *Caractère originel de la légende.*

Il suffit de jeter un regard sur la suite des seigneurs de Trazegnies pour constater que les aventures *réelles* d'aucun d'eux n'ont pu donner lieu à une tradition de bigamie. Ce qui paraît le plus probable, c'est que la localisation en Hainaut de la légende du mari aux deux femmes constitue un cas analogue à celui que nous avons vu se produire au XVIe siècle à Erfurt, c'est que la légende de Gillion a pris naissance sur un monument funéraire. Le roman du XVe siècle accorde en effet la plus grande attention au tombeau de ses héros : c'est à sa vue que l'auteur s'enquiert de l'histoire de ceux-ci, et cette histoire est conservée dans une œuvre appartenant à l'abbaye où il est situé. Sans doute, l'écrivain de la Cour de Bourgogne n'a pas vu le tombeau en question, puisque tout le récit de son voyage à l'Olive est d'invention pure (1), et sans doute aussi, ce monastère n'est pas le siège primitif de la légende : c'est du moins ce que je vais m'efforcer de démontrer plus loin. Cependant l'idée qu'il existe un monument sépulcral auquel est rattaché le souvenir du bigame n'en a pas moins cours ; elle est même d'autant plus significative que le remanieur n'est pas sincère dans le susdit récit, car elle prouve qu'il ne fait que reproduire une assertion de son modèle, et que, là également, cette assertion était d'une importance toute spéciale. Aussi revient-il encore à deux reprises sur l'existence du tombeau, et cela au moment

(1) Voy. plus haut, p. 32 et 45.

où sa narration se précipite de plus en plus (p. 213a, 214a). Du reste, le poème devait parler de la sépulture de ses personnages, car le prosateur écrit : « *et dist l'istoire* que, apres leur mort, Gilion fist lever trois tumbes » (213a), et l'on sait que par cette « histoire » il entend désigner la rédaction antérieure à la sienne (1).

Mais si les trois tombes obtenaient ainsi une mention toute particulière dans l'œuvre du XIVe siècle, à quoi cela tenait-il ? On a vu que le poète avait suivi jusque dans le détail le lai d'*Eliduc* et qu'aucun trait important de son œuvre n'apparaît comme le produit de sa propre invention. Or, Marie de France ne dit rien du tombeau de ses héros : l'idée de celui de Gillion doit donc remonter à la primitive légende de Trazegnies, qui a déterminé l'écrivain à composer son roman. Mais le trait du tombeau ne fait point partie du thème fondamental de cette légende, puisqu'il ne s'observe ni dans le drame qui en est la source ni dans les versions principales qui nous en sont parvenues. Il ne peut donc que reposer sur une réalité, et l'on doit admettre par conséquent qu'il a existé un monument funéraire qui aura déterminé la localisation en Hainaut de la légende du mari aux deux femmes.

§ 2. — *L'endroit où la légende de Gillion s'est formée.*

Une fois admise l'origine tumulaire de la légende hennuyère, on est amené à croire, si l'on s'en tient aux principales déclarations du prosateur, que le tombeau qui l'a provoquée était érigé dans l'église de l'abbaye de l'Olive (p. 1a et 214b). Mais, en y prenant garde, on découvre chez lui une contradiction à ce sujet. Il écrit en effet, p. 213a : « et dist l'istoire que, apres leur mort, Gilion fist lever trois tumbes *en la chappelle de Herlemont* », et cette phrase, qui fait partie de la conclusion parue vers 1450, mais non

(1) Voy. plus haut, p. 46.

plus de celle contenue dans D, est bien la leçon de l'archétype, car elle se retrouve dans les deux manuscrits complets de la famille α, IA. La question se pose donc de savoir laquelle des deux églises voisines, celle de l'Olive ou celle d'Herlaimont (1), a réellement possédé le tombeau, et, tout d'abord, nous tâcherons de montrer que les différents témoignages qui existent, à ce sujet, en faveur de l'Olive, ne méritent aucune créance.

Le premier de ces témoignages, celui du prosateur, est non avenu, le récit de la visite qu'il a faite à l'Olive étant une pure fable. Le second, celui de Miraeus, dans son *Chronicon cistersiensis ordinis* (pp. 236-38), n'a guère plus de valeur. Le voici : « In hujus cœnobii templo olim visi solet tumulus, duarum matronarum figuras in marmore repraesentans. Aiunt autem fuisse monumentum nobilissimi Equitis *Ægidii*... (suit un aperçu de l'histoire). Cæterùm cùm ex hujus loci monialibus de dicto tumulo coram inquireremus; responsum nobis est, illum à Francis unà cum templo, vastatum saeculo superiore fuisse ». Cette destruction de l'Olive dont il est ici parlé a eu lieu en 1554 (2). Le *Chronicon* a paru en 1614 (3). L'attestation des religieuses, recueillie soixante ans après la disparition du prétendu mausolée, est évidemment sujette à caution, surtout si l'on songe que le roman devait faire croire facilement à l'existence de ce mausolée dans l'ancienne église. De plus, ce que dit Aubert le Mire ne concorde pas avec les données de l'*Histoire;* d'après celle-ci, il y avait trois tombes tandis que, d'après lui, il s'agit seulement d'une pierre représentant deux dames, sans qu'il soit question du chevalier placé au milieu d'elles. Si donc on veut absolument admettre comme fondée sur des souvenirs exacts et authentiques la déclaration des

(1) Herlaimont était un prieuré dépendant, comme on l'a vu, de l'abbaye de Floreffe et situé à une demi-lieue à l'Ouest du château de Trazegnies : l'Olive, un monastère de femmes de l'ordre de Cîteaux, situé à 3/4 de lieue vers le N.-O. d'Herlaimont.

(2) Berlière, *Monasticon belge,* I, 375.

(3) B. C. De Ridder, *Aubert le Mire, sa vie et ses écrits,* p. 73, dans les Mémoires couronnés de l'Académie de Belgique, in-4°, t. XXXI.

religieuses, on n'a plus qu'un tombeau avec deux femmes, c'est-à-dire un monument insuffisant pour que s'y fixe une tradition de bigamie, car, si la localisation s'explique dans un cas comme celui d'Erfurt, où le mari repose entre ses épouses, ici il n'y a rien qui puisse donner lieu à semblable localisation. D'une façon comme de l'autre, il reste par conséquent douteux que la légende de Gillion se soit formée à l'Olive. Mais en réalité, vers la fin du xvie siècle, on n'avait, dans cette abbaye, que des indications très vagues sur le tombeau du seigneur de Trazegnies. Ainsi un recueil d'épitaphes prises sur les lieux par Jean d'Assignies (fin du xvie siècle — commencement du xviie), le *Monumens sepulchrat de Flinne* (1), dit que l'une des femmes placées aux côtés du héros avait « la teste vers l'Authel parce qu'elle estoit fille d'un payen » (f° 89 r°), détail qui n'existe nulle part ailleurs. Plus tard, en 1650, l'auteur des *Origines omnium Hannoniae cœnobiorum*, qui a beaucoup parcouru les monastères, dit encore dans sa notice sur l'Olive : « Nobis hodie incognitus est tumulus duarum nobilium matronarum *Ægidii Toparchae de Trasegnies* conjugum » (pp. 154-55). Enfin Jean Bruslé, en 1703, écrit ceci : « Il ne reste plus de vestiges de ce tombeau; parceque l'Olive a été deux fois brulée en cent ans » (*Histoire de Gil-Lion*, p. 313); et ailleurs il ajoute, montrant bien par là quelle part l'imagination a eue dans l'histoire de ce tombeau : « Je me suis transporté à l'Olive, j'ai veu un verd eternel sur l'endroit des Tombes de ces trois Ames heroiques, les Religieuses qui ne sont nullement credules, croient que cette verdure ineffaçable est misterieuse ; il est seur que c'est un effet extraordinaire » (p. 317).

En résumé, il n'y a donc aucun témoignage direct qui permette de croire que le siège primitif de la légende ait effectivement été à l'Olive (2). Au contraire, voici encore une

(1) Bruxelles. Bibl. Roy., ms. 1509, fonds Goethals; le titre indiqué se trouve au dos.
(2) La première miniature du manuscrit de Dülmen est divisée en quatre comparti-

constatation qui vient accroître les doutes que l'on peut avoir à ce sujet : c'est que l'aventure du bigame de Trazegnies est totalement inconnue à Jacques de Guise

ments, dont l'un figure le tombeau du bigame avec des moines qui remettent l'histoire de celui-ci à l'écrivain *(fig.)*. Certains auteurs ont pensé que l'artiste avait peint d'après



nature le cadre de cette visite de l'écrivain à l'Olive ; mais, outre que les vingt-neuf autres scènes qu'il représente dans le même manuscrit ne révèlent de sa part aucun souci particulier de couleur locale et sortent tout bonnement de son imagination, la présence des moines prouve ici à toute évidence qu'il n'a jamais vu l'abbaye et que l'inspiration de la miniature est prise uniquement dans l'introduction du roman en prose. Si par conséquent il semble certain que l'église de l'Olive, bien que datant du XIIIe siècle, a encore été bâtie en style roman ; si d'autre part le miniaturiste la représente avec le plein cintre, comme il fait du reste de tout autre édifice, et comme ont fait souvent les peintres du XVe siècle pour les facilités de la perspective, il n'y a là qu'une pure coïncidence. C'est par erreur que, lors des fouilles exécutées il y a quelques années à l'emplacement de l'abbaye, on a cru retrouver des débris de matériaux appartenant au mausolée tel qu'il est représenté dans la miniature (Voy. Ed. Peny, *Les Fouilles de l'ancienne abbaye de l'Olive en 1896,* dans les ANNALES DES L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE, L, 1897, pp. 8-9). Parmi ces débris, M. Hubinont *(L'abbaye de l'Olive,* dans les DOCUMENTS ET RAPPORTS DE LA SOCIÉTÉ PALÉONTOLOGIQUE DE CHARLEROI, XXI, 1897, p. 192) signale « notamment un morceau d'angle de la corniche où, dans la gorge de la moulure, se retrouvent les grands caractères gothiques reproduits par l'artiste » ; mais en réalité, le fragment en question, qui est exposé au musée des ruines, affecte la forme d'un angle un peu obtus et dont les côtés sont constitués par des courbes légèrement concaves, tandis que le mausolée de la miniature est rectangulaire. Outre cela, la corniche de ce dernier fournit un profil tout différent de celui du fragment, et rien, dès lors, dans le résultat des fouilles, pas plus que dans la miniature du manuscrit d'Aubert, n'autorise à dire que le tombeau ait été placé à l'Olive.

(† 6 fév. 1399), qui cependant ne consacre pas moins de quinze chapitres de son œuvre à l'histoire merveilleuse de l'abbaye (1). Etant donnés les faits de nature légendaire et romanesque qu'il raconte à propos de celle-ci, il est vraisemblable qu'il aurait accueilli volontiers l'histoire de Gillion si, au moment où il a écrit, elle y avait été déjà localisée (2).

Mais si le tombeau qui a servi de point de départ à cette histoire n'était pas dans l'église de l'Olive, où se trouvait-il? — A Herlaimont, comme le dit incidemment le prosateur lui-même. En effet, si la première déclaration de l'écrivain nous paraît justement suspecte, cette dernière, qui, de sa part, n'est qu'un lapsus, provient du poème (*et dist l'istoire que*...), et, à ce titre, elle représente évidemment mieux la tradition primitive. De plus, le détail ainsi noté cadre parfaitement avec la réalité historique. Si la légende du mari aux deux femmes, s'est arrêtée sur la pierre funéraire d'un sire de Trazegnies, c'est à Herlaimont qu'elle a dû rencontrer cette pierre. Dès sa fondation, le prieuré a servi

(1) MGH., SS., XXX, Pars I, 277-81.

(2) On pourrait répondre à cet argument que Jacques de Guise ne parle pas non plus d'une autre légende également localisée à l'Olive, celle de sainte Beatrix, qui quitte le couvent pour se livrer à une vie de désordre, puis revient y faire pénitence sans que l'on s'aperçoive de sa faute, sa place ayant été occupée par la Sainte Vierge durant son absence. Dès le premier quart du XVIIe siècle, cette sainte était l'objet d'un pèlerinage à l'abbaye; c'est ce que constate Chr. Henriquez dans son *Menologium cistertiense*, 1630, pp. 373-74. Auparavant, il y avait naturellement eu plusieurs rédactions du conte pieux dont on l'a faite l'héroïne, par exemple celle de Césaire d'Heisterbach († 1223), *Dialogus miraculorum*, p.p. J. Strange, II, 42-43, et celle de Robert, *Trésor de l'âme*, [1551], cf. Legrand d'Aussy, *Fabliaux ou Contes... du XIIe et du XIIIe siècle*, V, 79-82; mais aucune ne devait comporter la localisation à l'Olive. En effet, Henriquez a consulté un nombre considérable d'ouvrages pour composer son *Menologium*; de plus, il tient beaucoup aux renvois bibliographiques, et il aime d'en allonger les listes; or, précisément, en ce qui concerne cette localisation, il ne cite aucune source écrite, il se contente de noter le renseignement qu'il a recueilli sur place. L'adaptation hennuyère de la légende doit donc être de date relativement récente, et l'on remarque au surplus que les auteurs qui en ont parlé dans la suite l'ont fait tout simplement d'après Henriquez, par exemple Toussaint Bridoul, *Le triomphe annuel de Nostre Dame*, 1640, 2de partie, p. 449. Mais si l'on s'explique de la sorte que Jacques de Guise ne mentionne point sainte Béatrix, nous devons quand même reconnaître que l'argument tiré de son silence à l'endroit de Gillion n'a qu'une valeur relative. On pourrait en effet justifier ce silence en disant que l'historien s'est borné à puiser ce qu'il dit de l'Olive dans la *Vita S. Wilhelmi Olivensis* (voy. MGH., SS., XXX, Pars I, 70).

de lieu de sépulture à la famille (1); Miraeus et Foppens le qualifient de « tumulis Dominorum Trasiniaci celebrem » (2), et Ph. Brasseur, dans ses *Origines omnium Hannoniae cœnobiorum*, dit à ce sujet : « Caeterùm religionis titulo celebrem locum primitùs amarunt Trasigniacenses, è quibus nonnulli hic sepulti in Ecclesiae pronao, prout ipse non semel vidi » (pp. 236-37). En revanche, on ne saurait prétendre que, durant le moyen âge, les seigneurs de Trazegnies se soient fait enterrer à l'Olive. Rien, ni dans leur histoire, ni dans les nombreux actes sortis de leur chancellerie, ne les montre en rapport avec ce monastère. Si le *Monumens sepulchrat de Flinne* dit qu'avant sa destruction, en 1554, l'église du dit monastère « estoit pleine de sepultures et principalement de ceux de Traiseignies» (89 r°), il faut remarquer que le manuscrit est moderne et qu'il ne s'agit là que d'un souvenir assez lointain, outre que, sous l'influence du roman, des membres de la famille ont pu être inhumés à l'Olive à une époque plus récente. Sans doute, on a découvert dernièrement dans les ruines de l'abbaye une pierre tombale portant cette inscription : ... *Gist Demisielle Ade dou Mont, jadis femme Jakemin de Braine, femme à Wautier de Trazegnies, trépassa l'an MCCC...* (3); mais, contrairement à ce que l'on a cru tout d'abord, cette pierre n'a aucune importance au point de vue qui nous occupe; Wautier n'était qu'un homme de fief de Gilles de Trazegnies (4), et si sa dame a été enterrée à l'Olive, il semble bien que c'est à cause de sa famille à elle, car le *Monumens sepulchrat* y a recueilli l'épitaphe suivante : *Chy gist Obiers ky fu fils Monsigneur Jehans dou Mont, ky trespassa l'an ... 1290 ...* (89 r°). D'un autre côté, si l'on s'en tient au texte du poème, on constate que les indications qu'il donne à propos de la sépulture de Gillion s'accordent très bien avec l'histoire du

(1) Barbier, *op. cit.*, II, n° 40.
(2) Miraeus et Foppens, *Opera diplomatica et historica*, I, 765.
(3) Hubinont, *op. cit.*, p. 190.
(4) Barbier, *op. cit.*, II, document n° 420, daté de 1298.

prieuré et non pas avec celle de l'abbaye. Ce texte, on doit le reconstituer par le roman des environs de 1450; mais la conclusion de ce dernier est tellement condensée (1) qu'on a très vraisemblablement des détails émanant du poète dans ceux-ci : « Et dist l'istoire que apres leur mort Gilion fist lever trois tumbes en la chappelle de Herlemont, dont l'une il esleu pour lui et voult gesir ou milieu de ses deux femmes. Moult bien renta la chappelle afin que a tous jours mais on y parlast (*lisez* priast) pour lui et pour ses deux dames, ses femmes et espouses » (213a); puis plus loin, Gillion « veant que a sa fin venoit et que impossible lui estoit de rèschapper requist au souldan moult instamment que apres son trespas son cuer feust oste de son corps et porte a Trasignyes et mis en la tumbe qui pour lui estre faicte seant ou milieu de ses deux femmes » (213-14). Le prieuré d'Herlaimont a été fondé par Othon et Helvide vers 1135, et les Trazegnies en sont toujours restés les grands bienfaiteurs (2) : c'est ce qui amène la phrase « moult bien renta la chappelle ». Quant à l'Olive, on peut dire que les mêmes seigneurs ne lui ont fait des donations qu'à l'époque moderne, car, bien que son cartulaire soit perdu (3), on a conservé les noms des principaux personnages qui l'ont dotée depuis sa fondation vers 1233 (4), et celui des Trazegnies n'apparaît parmi eux qu'au XVIIe siècle (5). En outre, si c'est Trazegnies que Gillion nomme en parlant de la tombe qui est préparée pour lui, il ne peut désigner par là que le prieuré, qui faisait partie de la seigneurie; et ainsi tout tend à prouver que le tombeau qui a provoqué la légende se trouvait à Herlaimont.

Cependant, pour que l'on soit en droit de croire le fait réellement établi, il importe de déterminer les circonstances qui ont pu amener le déplacement de la légende vers un

(1) Voy. plus haut, p. 27, 29-30, 46-7.
(2) Barbier, *op. cit.*, I, passim.
(3) Hubinont, *op. cit.*, pp. 202-3.
(4) Sur cette date, voy. Berlière, *Monasticon belge*, I, 373.
(5) Hubinont, *op cit.*, p. 162.

monastère voisin. C'est à l'examen de cette question que nous allons maintenant nous arrêter. Ainsi qu'on l'a vu, le prosateur commet une grossière erreur en parlant de l'Olive; il dit y avoir rencontré des moines, ce qui montre que, personnellement, il croit le monastère habité par des hommes. Lorsque, dans sa hâtive conclusion, il note que Marie et Gracienne entrent à ce même monastère, le détail ne peut donc lui être imputé à titre d'invention, et par conséquent on doit admettre que, déjà dans le poème, c'était l'abbaye de l'Olive qui servait à abriter les derniers jours des deux femmes. Mais, à côté de cela, Herlaimont était clairement désigné comme possédant leur tombeau; le texte du roman est positif sur ce point. Le remanieur, lui, sans rien connaître des lieux, et par une confusion qui devait se produire assez facilement, aura placé de même le tombeau à l'Olive. Mais pourquoi, dans la rédaction du XIVe siècle, avait-on d'une part cette retraite à l'abbaye, d'autre part la sépulture au prieuré? Dans la légende hennuyère antérieure au poème — à supposer qu'elle fût déjà aussi complète — les tombes devaient vraisemblablement se dresser à l'endroit même où s'étaient retirées les épouses du bigame. Si donc ces tombes étaient à Herlaimont, c'est là que les dames prenaient le voile. Cette donnée si simple, le poète l'a altérée, et cela malgré l'exemple de Marie de France, qui fait entrer Guildeluëc et Guilladun dans un couvent fondé par Eliduc. Néanmoins, l'altération s'explique aisément. D'abord on peut y voir une simple erreur géographique, Herlaimont et l'Olive étant à peu de distance l'un de l'autre. En outre, on peut l'interpréter en disant que l'auteur du poème a voulu faire entrer ses nobles héroïnes dans un monastère plus puissant et plus célèbre que l'humble prieuré d'Herlaimont. Enfin et surtout, on peut en rendre compte par les circonstances historiques spéciales à l'époque où le poète a écrit son œuvre. En effet, le prieuré dépendant de Floreffe a d'abord été occupé par des religieuses norbertines; mais sous l'administration de l'abbé Wautier I (1268-1280), il fut décidé de les remplacer

par des chanoines, lesquels ont dû s'installer à Herlaimont au début du xive siècle (1). Jusqu'au moment de la composition du poème, vers 1365, le souvenir de ces religieuses a donc eu le temps de se perdre, et dès lors on comprend que l'auteur, ne pouvant plus faire entrer Marie et Gracienne à Herlaimont, les ait mises au monastère de femmes le plus proche, à l'Olive.

§ 3. — *Hypothèse sur la formation de la légende de Gillion.*

Quelle est maintenant la tombe sur laquelle a dû se fixer à Herlaimont la légende du mari aux deux femmes? Ce pourrait bien être celle de Gilles, époux de Damise-Gerberge, qui a été sire de Trazegnies des environs de 1136 jusque vers 1162 (Généalogie, II).

Et d'abord, en procédant par élimination, c'est à ce personnage que l'on arrive, aucun autre membre de la famille ne présentant les conditions nécessaires pour que son tombeau ait pu donner naissance à une tradition de bigamie. Ce qui semblerait en effet le plus naturel, ce serait un cas de localisation et d'adaptation identique à celui d'Erfurt, où la pierre sépulcrale représente le chevalier entre ses deux épouses successives. Mais cette explication de l'origine de notre légende ne serait pas soutenable, car on ne rencontre aucun sire de Trazegnies marié deux fois et enterré à Herlaimont avec ses deux femmes. En premier lieu, parmi les seigneurs du nom de Gilles, il faut écarter le mari d'Aleyde de Boulaer (IV, av. 1195-1204), tué en Orient dans une embuscade dressée par les Turcs (2), et dont la dame a dans la suite épousé un nommé Rasse. Il faut écarter aussi l'époux d'une fille de Sohier d'Enghien (VI, 1242 — av. 1256), qui n'a dû être marié qu'une fois, puisque sa vie a été assez courte et qu'il a laissé une fille unique pour

(1) Barbier, *op. cit.*, I, 141. — J. Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége pendant le XIIIe et le XIVe siècle,* pp. 370-71.

(2) Villehardouin, § 230-231.

héritière. Enfin il faut laisser de côté le mari de Philippe de Limal (VIII, vers 1289-1317), car on a conservé son épitaphe ainsi que celle de sa femme et on n'y trouve rien qui ait pu éveiller une idée de bigamie. D'autre part, à supposer que le tombeau n'ait porté aucune inscription et que le nom de Gilles donné au bigame ne soit pas nécessairement celui du personnage inhumé dans ce tombeau, il n'en reste pas moins vrai qu'aucun seigneur de Trazegnies ne s'est trouvé en situation de se voir attribuer la légende. Du plus ancien que l'on connaisse, Othon (I, † vers 1136), on ne sait s'il a été marié deux fois, mais en tout cas il n'a pu être enterré qu'avec Helvide au prieuré d'Herlaimont, qu'ils venaient de fonder ensemble. Le second Othon (III, vers 1162 — av. 1195), mari de Mathilde den Eygen, est mort en Palestine et n'a eu qu'une femme. Le troisième (V, 1204-1242) a été marié d'abord à Agnès de Hacquegnies, puis à Isabelle de Florenville, mais en admettant qu'il ait été enterré à Herlaimont ainsi que sa première femme, il est douteux qu'il en soit de même pour la seconde, car, une fois veuve, elle a dû retourner dans son pays d'origine (1), et il est peu probable qu'elle soit morte à Trazegnies (après 1259) où régnait alors Eustache du Rœux, avec lequel elle n'était point apparentée. Eustache, à son tour (VII, av. 1256 — ap. 1287), n'a eu pour épouse qu'Agnès de Trazegnies, si bien qu'en somme il ne reste que Gilles et Damise-Gerberge dont la tombe ait pu occasionner la localisation de la légende.

Ce Gilles a certainement été enterré à Herlaimont. Quant à sa femme, elle semble bien ne pas s'être remariée dans la suite, car en 1184 elle apparaît comme témoin dans un acte sorti de la chancellerie de son fils Othon, acte par lequel celui-ci cède la cure de Trazegnies à l'abbaye de Floreffe (2), et en 1188 elle intervient en la même qualité dans l'acte de confirmation de cette donation accordé par le duc de Brabant,

(1) On ne la voit plus intervenir que dans des actes passés dans le Luxembourg, par exemple en 1255 (*Cartulaire d'Orval*, 336) et en 1259 (*Ibid.*, 352).

(2) *Analectes*, VII, 371.

le comte de Namur et le comte de Hainaut (1). Il est donc probable qu'elle aussi a été inhumée au prieuré. De plus, on peut admettre que les deux époux ont eu une pierre tombale unique, et c'est cette pierre qui pourrait avoir fait croire à l'existence d'un seigneur bigame. Elle aurait porté une inscription mentionnant le nom de Gilles, puis ceux de son épouse : Damise, Gerberge. A la longue, ces deux derniers auraient passé pour désigner deux femmes différentes, et comme ils étaient réunis par une date unique — celle de la mort de la dame — on en aurait conclu que le chevalier avait possédé les deux femmes simultanément, on aurait expliqué l'épitaphe par une des légendes de bigamie répandues en Europe. Cette hypothèse semble confirmée par le texte du poème que doit reproduire le prosateur lorsqu'il dit : « en cellui an mesmes morurent les deux dames femmes de Gilion de Trasignies » (213a) (2). Elle s'accorde également très bien avec le passage où il est raconté que le héros « moult bien renta la chappelle afin que a tousjours mais on y parlast pour lui et pour ses deux dames » (213a), car la femme de Gilles avait fait des donations à l'abbaye de Floreffe pour le repos de l'âme de son époux (3), et à Herlaimont on célébrait annuellement une messe pour lui (4). De plus, si l'*Histoire* parle de trois tombes, en réalité elle rapporte qu'il y avait seulement deux corps enterrés l'un à côté de l'autre, ce que le poète explique en faisant mourir Gillion en Egypte, mais ce qui, pour nous, ne se comprend qu'avec l'hypothèse que nous venons d'émettre. D'ailleurs, comme le roman ne dit nulle part qu'il y eût sur le tombeau des statues représentant les héros, rien ne s'oppose à ce que l'on admette ce mode de formation de la légende. Enfin, il n'est pas jusqu'aux noms des personnages de celle-ci qui ne semblent pouvoir tirer leur origine de l'épitaphe dont nous supposons ici

(1) *Analectes*, VII, 372.
(2) Voy. ci-dessus, p. 121.
(3) Barbier, *op. cit.*, II, n° 40.
(4) *Analectes*, VII, 374.

l'existence. Contrairement à l'usage général, qui a conservé pour le nom de Gilles la forme du nominatif, le prosateur appelle régulièrement son chevalier *Gillion*. Cependant, ce n'est pas là une tendance qui lui est propre, car en mettant en prose le poème de *Gilles de Chin*, où il trouve les deux cas du même nom, il n'en conserve que le nominatif; c'est à peine s'il use de la forme oblique dans ses quelques premières pages, et là le motif de cet emploi est visible : il veut faire porter à son personnage le nom du seigneur de Trazegnies qu'il lui a donné pour parrain. Bientôt du reste cette préoccupation disparaît, et l'usage courant triomphe sous sa plume. Si ce même usage n'a pu se faire jour dans la mise en prose du roman de *Trazegnies*, il faut donc croire que le poème disait uniquement *Gillion* ; à supposer qu'il eût employé les deux formes, il est vraisemblable que le remanieur aurait gardé le cas en *s*, comme il l'a fait dans *Gilles de Chin*. Mais de nouveau, si le poèté se servait exclusivement de la forme *Gillion*, c'est que la légende primitive nommait ainsi le bigame, et quant à cette légende, elle devait tenir cette appellation de la pierre sépulcrale sur laquelle elle s'était formée. Or voici ce que l'on peut conjecturer à ce sujet : dans les documents latins provenant de Trazegnies, le mot *Gilles* se traduit le plus souvent par *Egidius* (1) et quelquefois par *Gilo* (2), comme partout ailleurs du reste. Mais pour ce qui regarde le seigneur dont le tombeau a dû servir de point d'attache à notre légende, on a deux actes d'Henri de Leyen qui l'appellent uniquement *Gilo*, *Gilonem*. Le premier de ces actes, daté de 1155, a pour objet la notification de libéralités faites par le sire de Trazegnies à l'abbaye de Floreffe (3); le second, vers 1163, retrace quel-

(1) Voy., par exemple, *Analectes*, VII, 371, 375; *Cartulaire de Cambron*, 324; *Corpus Chronicorum Flandriae*, II, 788, 809; Miraeus et Foppens, *op. cit.*, IV, 719; *Annales du Cercle archéologique de Mons*, XVII, Planche I, sceau n° 10, Planche II, sceaux n°s 16 et 21.

(2) Voy., par exemple, Barbier, *op. cit.*, II, n° 98; *Annales du Cercle...*, XVII, Planche II, sceau n° 18.

(3) Barbier, *op. cit.*, II, n° 30.

que peu sa vie, raconte son inhumation toute récente au prieuré d'Herlaimont, et a pour but d'approuver à nouveau les donations faites à l'abbaye et au prieuré (1); l'un et l'autre se basent donc sur les rapports qui ont été faits à ce sujet par les clercs de Floreffe, et ce sont naturellement ces mêmes clercs qui auront été chargés de confectionner l'épitaphe d'Herlaimont, si bien qu'ils ont pu employer ici également la forme *Gilo*, plutôt que *Egidius*. D'un autre côté, la légende, dont on ne trouve une première trace que vers 1365, a dû se constituer assez tard, au moment où la déclinaison française était déjà ébranlée. Trouvant à son point de départ le nom de *Gilo*, *Gilonem*, elle peut l'avoir vulgarisé purement et simplement, et en avoir tiré la forme *Gillion*, la seule sous laquelle soit connu le bigame de Trazegnies. Mais, outre le nom de celui-ci, peut être est-il permis de voir aussi en germe, dans notre inscription funéraire, ceux de ses deux dames. En un temps où l'on déformait si facilement et d'une façon parfois si étrange les noms propres, *Damise* a pu devenir *Dame Marie*, et la « forme écrite » *Gracyenne*, qui n'est pas sans analogie avec *Gerberge*, pourrait bien dériver également de cette dernière.

Ainsi se confirme de plus en plus l'hypothèse par laquelle nous croyons devoir expliquer la localisation à Herlaimont de la légende européenne du mari aux deux femmes. En attendant la découverte — peu probable — de documents directs et positifs concernant l'origine de la tradition hennuyère, on peut croire que celle-ci a pris naissance sur la tombe de Gilles et de Damise-Gerberge, car, outre que cette hypothèse suffit à rendre compte de la localisation d'un thème légendaire préexistant, elle n'est contradictoire à aucun fait dont la réalité soit constatée, et de plus elle s'accorde très bien avec les données du roman en prose du xve siècle, qui a servi de base à tout ce travail.

(1) Barbier, *op. cit.*, II, n° 40.

APPENDICE.

*La stylistique de l'*HISTOIRE DE GILION DE TRASIGNYES, *de la conclusion du manuscrit de Dülmen, de la* CHRONIQUE DE GILLES DE CHIN *et du* LIVRE DES FAITS DE JACQUES DE LALAING.

Cette étude de stylistique doit servir de complément au paragraphe dans lequel nous avons dit que, selon toute vraisemblance, il fallait assigner à un même prosateur anonyme les œuvres consacrées, vers le milieu du xve siècle, aux aventures de Gillion de Trazegnies, de Gilles de Chin et de Jacques de Lalaing (PREMIÈRE PARTIE, *Section première*, Chapitre deuxième, § 1, pp. 7-12). Le paragraphe en question était imprimé, lorsqu'a paru, dans le dernier numéro de la *Romania* (Octobre 1902, t. XXXI, 527-56), un article de M. Gaston Raynaud intitulé *Un nouveau manuscrit du Petit Jean de Saintré*, article dont une partie a pour objet de démontrer que le *Livre des Faits* serait dû à l'auteur de ce roman de *Saintré*, à Antoine de La Sale (pp. 546-54). Evidemment, si pareille thèse était vraie, la nôtre — qui est relative à l'unité de composition de *Trazegnies*, *Chin* et *Lalaing* — devrait disparaître, car on ne peut continuer indéfiniment à grossir de restitutions plus ou moins hypothétiques le bagage littéraire de l'auteur présumé des *Cent Nouvelles nouvelles* (1). Toutefois, la conjecture de M. Raynaud ne nous semble guère défendable. D'après lui, *Saintré* serait « une *histoire plaisante* et amoureuse » que La Sale aurait tirée de la vie de Jacques de Lalaing, lorsqu'il aurait été chargé, vers 1454, d'écrire la biographie du bon chevalier (pp. 553-54). Mais si l'on songe que

(1) Voy., sur cet écrivain, E. Gossart, *Antoine de La Sale, sa vie et ses œuvres*, deuxième édit., 1902.

cette biographie a seulement été rédigée après 1468 (1), tandis que *Saintré* date au plus tard de 1456 (p. 533), on comprendra que cette origine commune des deux compositions est inadmissible. Quant aux ressemblances que présentent ces compositions, il n'y en a qu'une qui soit vraiment significative : c'est la presque identité du sermon sur les péchés capitaux adressé d'une part à Jean de Saintré par la Dame des Belles Cousines, d'autre part à Jacques de Lalaing par son père (2). Néanmoins, il n'y a pas là de quoi autoriser l'attribution des deux romans à un même auteur. Le *Livre des Faits* est formé de morceaux empruntés de divers côtés : à l'*Epître* de Lefèvre de Saint-Remy, à la *Chronique* de Chastellain, peut-être aux procès-verbaux du Charolais. Son compilateur peut avoir pris le sermon à la même source que La Sale ou tout simplement dans le *Saintré*. Au surplus, on s'expliquerait difficilement qu'il se soit ici copié lui-même. Dans *Lalaing*, le texte du sermon, comme le fait remarquer M. Raynaud (p. 550), est « parfois abrégé, parfois aussi allégé de quelques citations latines » ; c'est donc l'œuvre *plaisante* qui nous en offre la rédaction la plus savante et la plus complète, et l'on ne voit pas pourquoi l'écrivain, voulant l'introduire dans son œuvre plus sérieuse, aurait cru devoir simplifier cette rédaction. Au contraire, la façon dont le sermon est utilisé dans le *Livre des Faits* concorde très bien avec les procédés généraux d'adaptation et de composition qui se retrouvent simultanément dans *Trazegnies*, dans *Chin* et dans *Lalaing*, et, par conséquent, nous croyons devoir maintenir notre opinion sur la parenté de ces différentes œuvres.

Le tableau qui va suivre mettra sous les yeux du lecteur les façons de parler et les moyens d'amplification les plus frappants parmi ceux qui appartiennent à chacune d'elles. On y rencontrera beaucoup de banalités de style et quantité d'idées, de formules,

(1) Voy. plus haut, p. 15, où *1463* est une faute d'impression pour *1468* (id. p. 34), et cf. *Livre des Faits*, p. 200.

(2) D'autres similitudes indiquées par M. Raynaud sont trop vagues pour qu'elles puissent prouver quelque chose. Ainsi : a) l'énumération des Dix commandements dans *Saintré* et une allusion à ces commandements dans *Lalaing* (p. 552) ; — b) « le style aisé et coloré » de La Sale qui se retrouverait dans le discours des deux *Belles Cousines* se disputant l'amour de Jacques au tournoi de Nancy *(ibid.)* ; — c) la tournée chevaleresque des deux héros à travers l'Europe (p. 553).

Sur toute cette question, voy. C. Liégeois, qui a pu introduire dans les épreuves de son ouvrage sur *Gilles de Chin* (Chap. V, § III et IV) un examen complet de la thèse de M. Raynaud.

d'expressions courantes. Mais il faut bien remarquer qu'une comparaison de l'espèce n'a de valeur, au point de vue de la démonstration qui nous occupe, que si on la prend en bloc. Ce qui nous paraît donner une force probante à l'ensemble des divers traits communs que nous allons relever ici, c'est d'abord *leur grand nombre*, puis *l'emploi fréquent de chacun d'eux*, et en outre cette circonstance que, souvent, pour *Chin* et *Lalaing*, on les trouve *intercalés dans la transcription de modèles connus*, dont l'un est un poème du xiii[e] siècle, et l'autre un texte en prose du xv[e], l'*Epître* de Lefèvre de Saint-Remy. Nous assistons en quelque sorte, pour ces deux modèles, au travail de remaniement, et, comme de part et d'autre nous constatons des procédés identiques, et que ces mêmes procédés se retrouvent dans *Trazegnies*, nous avons la preuve, pour ainsi dire palpable, que c'est un seul et même homme qui a rédigé les trois romans.

L'*Histoire de Gilion* sera désignée par T, la *Chronique de Gilles de Chin* par CH, le *Livre des Faits de Jacques de Lalaing* par L, et la conclusion du manuscrit de Dülmen par D. Pour chaque trait, nous donnons généralement un exemple et nous faisons le relevé des divers cas où il se présente. De plus, lorsque cela peut être utile, nous mettons en regard de l'exemple le passage correspondant du poème (P), ou, s'il y a lieu (1), de l'*Epître* (E), et nous prenons soin d'indiquer si, dans les différents endroits où on le rencontre, le trait est simplement reproduit d'après ces modèles (I), ou s'il constitue un remaniement du texte de ceux-ci (II), ou s'il est complètement neuf (III).

Enfin, nous ne nous en tenons pas exclusivement aux similitudes communes à toutes les œuvres. Les mêmes détails, bien que familiers à un écrivain, ne trouvent pas leur place ou ne sont pas nécessairement employés partout. Il suffit de remarquer, par exemple, que dans *Jacques de Lalaing* il n'y a aucun récit de guerre, tandis qu'on en voit en abondance dans *Chin* et surtout dans *Trazegnies* (2). La présence simultanée de certains lieux communs dans deux des œuvres seulement peut donc contribuer, pour sa part, à prouver l'unité de composition de l'ensemble.

(1) Voy. ci-dessus, p. 8, n. 2.

(2) En réalité le *Livre des Faits* se termine par le récit de la guerre de Gand, qui y est inséré d'après Georges Chastellain (Cf. Liégeois, *op. cit.*, chap. V, § II); mais je laisse de côté cette dernière partie, qui n'est pas comprise dans l'édition Kervyn, le reste de l'œuvre pouvant suffire à ma démonstration.

1. — Transitions stéréotypées.

T. Atant lairrons [a] parler de lui jusques heure soit et parlerons du roy de damas. 28a.

Quarante-cinq cas : 16b, 17a, 20a, 25a, 28a, 30a, 32b, 34b, 37a, 41b, 42a, 44b, 44b, 45a, 50b, 55a, 55b, 57a, 60b, 64b, 72a, 82b, 84b, 86a, 96b, 102a, 103a, 106b, 108a, 115b, 117a, 119b, 121a, 125b, 127b, 132b, 139a, 144b, 146a, 153a, 160b, 175a, 185b, 191a, 200b.

D. Du noble chevallier vous lairray ester jusques a ce qu'il soit heure d'en parler pour racompter du souldan de babilonne et de ses adventures. 217r.

Sept cas : 213v, 214r, 217r, 222-23, 229r, 234r-v, 235v.

CH. Ung pou vous lairons à parler de messire Gilles et des pélerins, sy parlerons du roy. 111.

Treize cas : 49, 52, 54, 56, 65, 76, 97, 111, 151, 154, 160, 179, 181.

L. Or donc lairons ester la bataille des deux champions et retournerons aux autres. 176.

E. Or, fault parler de... 201.

Onze cas : 11, 31, 34, 50, 55, 57, 59, 64, 92, 117, 126.
Un cas II : 176.

2 — Intervention directe de l'écrivain dans le récit.

T. De la beaulte... ne vous scauroye rescripre a la verite. 2b.

Dix cas : 1-2, 2b, 2b, 19a, 43b, 112a, 112b, 134a, 144a, 161a.

D. Je voeul dire que ces beaulx voyaiges... 222v.

Deux cas : 222v, 224r.

CH. Des més... ne vous veul faire lonc conte. 14.

Sept cas : 1, 14, 30, 30, 187, 187, 191.

L. Comme je l'ay oy raconter à ceux qui y estoient. 39.

Treize cas : 2, 2, 3, 39, 48, 48, 57, 61, 61-2, 66, 117, 126, 164.
Trois cas I : 187, 248, 249.
Trois cas III : 100, 214, 247.

3. — Formule initiale de phrase : Sachez que...

T. Dame, saichiez que pour verite se le plus bel et meilleur forment... 5a.

Quarante-deux cas : 5a, 7b, 19a, 19b, 26a, 29b, 30a, 43a, 46a, 47a, 48b, 49b,

49b, 51b, 58a, 59b, 62b, 62b, 69a, 73b, 77a, 85a, 98a, 98b, 102b, 107a, 116b, 120a, 143b. 148b, 158a, 158b, 162b, 164b, 169b, 171b, 192a, 194b, 204a, 204b, 205a, 206b.

D. Or sachies pour verite que le jour de demain passe mon intention est telle de moi retraire en l'abbaye de Cambron. 209r.

Sept cas : 208r, 209r, 209r, 216v, 223v, 246r, 249r.

CH. Mais sachiés que le seigneur et la dame et les damoiselles de layens y rendirent grant paine. 9.

Cinquante-trois cas : 9, 18, 27, 28, 28, 32, 33, 42, 43, 43, 44, 45, 45, 47, 48, 52, 67, 68. 80, 87, 88, 90, 92, 100, 108, 117, 119, 119, 119, 119, 120, 122, 123, 123, 124, 127, 128, 129, 129, 131, 133, 136, 140, 153, 154, 156, 161, 162, 164, 179, 183, 186, 186.

L. Mais sçachez pour vérité que les fenestres... 83.

Treize cas : 15, 15, 15, 17, 18, 22, 53, 66, 113, 121, 126, 132, 150.
Sept cas III : 71-2, 83, 83, 140, 170, 199, 249.

4. — Vérité est que...

T. Verite est que moi et ma femme avons este ja une espace de temps... 8b.

Douze cas : 4b, 8b, 67b, 71a, 98b, 163a, 165-6, 166a, 177b, 205b, 205b, 207b.

D. Il est verite que par ceste lettre... ay sceu le trespas de gracienne. 216r.

Deux cas : 214r, 216r.

CH. Et est vérité que Norandin... est aujourd'huy venu... 106-7.

Quatre cas : 4, 106, 138, 178.

L. Vérité est que le chevalier du pas et le seigneur d'Espiry marchèrent l'un contre l'autre. 226.

E. Or est ainsin que ledit chevalier et ledit seigneur d'Espiry marchèrent l'un contre l'autre. 226.

Deux cas : 40, 45.
Un cas II : 226.

5. — Il advint que...

T. Advint que en l'ostel du dit conte avoit ung jeune chevalier. 2b.

Vingt et un cas : 2b, 4a, 6a, 57a, 62a, 67a, 79a, 85a, 101a, 116a, 126a, 138a, 138b, 141a, 146b, 147a, 148b, 161a, 177a, 205b, 207b.

D. Si advint... que plusieurs grans prinches... furent advertis comment messire gillion estoit party. 217r.

Neuf cas : 209v, 215v, 217r. 226r, 229r, 230v, 233r, 244v, 250v.

CH. Sy advint... que... le seigneur de Chin, son père, et la dame de Chin, sa mère, l'envoièrent aulx escolles. 4.

Quarante-quatre cas : 4, 5, 6, 6, 9, 12, 14, 26, 29, 37, 44, 53, 55, 58, 62, 70, 71, 82, 100, 106, 106, 108, 110, 113, 113, 120, 121, 124, 126, 128, 134, 142, 153, 153, 154, 161, 165, 165, 169, 174, 180, 181, 185, 193.

L. Sy advint qu'en combattant, messire Jacques de Lalaing très-asprement fit perdre la hache d'une des mains d'iceluy de Boniface... ; sy advint qu'en combattant, messire Jacques donna si grand coup... 87.

E. Et, en combatant, fist ledit de Lalain perdre la haiche d'une des mains dudit de Boniface... et, en combatant, ledit de Lalain donna si grant coup .. 189.

Douze cas : 4, 15, 32, 36, 38, 40, 47, 67, 90, 113, 115, 128.
Douze cas III : 69, 70, 71, 83, 87, 87, 112, 142, 188, 203, 208, 247.

6. — Comme celui ou celle qui...

T. Moult bien en pensa la belle Natalye, ainsi comme de cellui par qui de sa vie et honneur devoit estre deffendue. 151b.

Cinq cas : 14b, 83a, 149b, 151b, 157a.

D. Lors messire gillion, comme celluy quy scavoit des honneurs mondains autant que homme du monde en povoit savoir, les receu et festoia amiablement. 225v.

Huit cas : 211r, 218r, 225v, 228r, 238r, 243r, 244r, 252v,

CH. La contesse, come celle qui pour lors savoit tous les honneurs mondains, les remercya moult. 35.

Dix-sept cas : 7, 28, 33, 35, 63, 66, 77, 98, 117, 117, 119, 127, 137, 150-1, 184, 192, 192.

L. Jacques de Lalaing, comme celuy qui estoit instruit et sachant les honneurs mondains plus que homme de son eage, moult humblement remercia le chancelier. 72 (cf. E. 182).

Quatre cas : 114, 116, 120, 123.
Un cas I : 244.
Six cas III : 72, 72, 73, 103, 146-7, 147.

7. — N'y avoir celui qui ne...

T. Des deux costez n'y avoit cellui a qui il ne despleust du departement. 11b.

Dix cas : 10b, 11b. 37a, 89a, 102b, 123b, 136a, 174a, 175a, 205a.

D. Il n'y eut celluy quy a son povoir ne se meist bien en point. 224r.

Huit cas : 212v, 224r, 225r, 225v, 228v, 240v, 242v, 244v.

CH. De laquelle promesse il n'y eult celuy quy ne fust content. 31.

Vingt-six cas : 10, 22, 31, 35, 38, 40, 42-3, 63, 66, 67, 77, 88, 91, 91, 92, 92, 92, 97, 100, 104, 108, 131, 131, 133, 137, 140.

L. Il n'y avoit celuy qui ne s'efforçast d'accomplir ce pour quoy ils estoient là venus. 207.

E. Et jusques à l'acomplissement desdiz XXI coups... 216.

Douze cas : 28, 30, 48, 50, 52. 56, 58, 60, 64, 68, 117, 127.
Deux cas III : 197, 207.

8. — En échapper peu qui ne...

T. Pou en eschappa que mors ne feussent. 81b.

Onze cas : 81b, 86a, 97a, 101a, 115a, 124a, 131b, 161b, 174b, 189b, 202b.

D. Pou en eschappa que tous ne fussent ou mors ou pris. 248r.
CH. Pou en eschappa sans estre mort ou pris. 92.

Quatre cas : 4, 28, 92, 161.

L. N'eschappoit jour que... ne fust envoyé quérir. 64.

Deux cas : 29, 64.
Un cas III : 109.

9. — Emploi du verbe « oïr » pour rappeler ce qui précède.

T. Ainsi comme vous avez oy, la noble pucelle incitoit le souldan... 24a.

Vingt-huit cas : 16a, 16b, 24a, 25a, 28a, 32b, 44b, 57a, 64b, 72b, 78b, 84b, 86a, 93b, 96b, 103b, 106b, 112a, 125a, 140b, 144b, 146a, 151a, 160b, 166a, 167b, 175a, 185b.

D. Ainsi comme vous avez entendu, plusieurs nobles hommes... s'esleverent d'un haultain et noble courage. 223r.

Quatre cas : 208r, 210r, 223r, 250r.

CH. Ainsy, comme par chy devant avés oy... 6.

Six cas : 6, 127, 147, 164, 180, 181.

L. Ainsi comme vous avez oy, Jacquet de Lalaing s'efforça tellement... 29.

Huit cas : 13, 29, 32, 35, 62, 69, 100, 132.
Cinq cas III : 169, 180, 212, 223, 242.

10. — Emploi d' « oïr » pour attirer l'attention sur l'objet actuel du récit.

T. Ainsi comme vous oyez, le seigneur de trasignyes... 3b.

Quarante-neuf cas : 3b, 20b, 28a, 29a, 36a, 36b, 40a, 41a, 42b, 43b, 44a, 55b, 56b, 70b, 76b, 84a, 88b, 93a, 99a, 107a, 108b, 111b, 112b, 116a, 117a, 126a, 132a, 134a, 136b, 140b, 140b, 143a, 146a, 151b, 153a, 155a, 159b, 160a, 160a, 165a, 172a, 181b, 187b, 192b, 194a, 195b, 196a, 206a, 218b.

D. Ainsy comme entendre povez, de telz ou semblables enseignemens messire gillion... admonnestoit d'ensiewir a jehan et gerard. 209r.

Cinq cas : 209r, 215r, 233r, 235r, 248v.

CH. Ainsy, comme vous oés, Gillion de Chin fu en l'ostel de son père... 5.

Huit cas : 5, 26, 40, 45, 64, 87, 152, 186.

L. Ainsi, comme vous povez oyr, se devisoient les gens du roy. 47.

Neuf cas : 47, 49, 50, 51, 61, 68, 104, 108, 163-4.
Deux cas III : 70, 213.

11. — Emploi d' « oïr » pour annoncer des faits ultérieurs.

T. Le lendemain s'en parti pour parfournir son voyaige et esperant de brief faire retour, mais on dist en commun langaige que mieulx vauldroit savoir que cuidier, car oncques puis ne retourna en son pays, ainsi comme cy-apres pourrez oir. 60a.

Douze cas : 5b, 6a, 7b, 44a, 60a, 74b, 75b, 112a, 134a, 141b, 161a, 179b.

D. De laquelle il moru depuis comme icy apres pourrez oyr. 247v.

CH. Mais ceste joye ne ly dura gaires, car on dist en ung proverbe que en armes et en amours se troeuve assés souvent pour une joye cent doleurs. Ainsi en avint à la contesse de Nansso, come chy apprès porrés oïr. 65.

Trois cas : 3, 65, 69.

L. Là en y eut plusieurs des jousteurs attendans à leur tour, qui pensèrent bien d'eux mettre en peine de venger leurs compagnons ; mais on dit communément : « Tel cuide venger sa honte qui l'accroist, » laquelle chose advint ainsi à aucuns, comme ci-après pourrez oyr. 56-7.

Sept cas : 2, 3, 9, 10-11, 39, 57, 62.
Un cas III : 184.

12. — Formule rappelant qu'un événement a déjà été signalé.

D. Sa loy en laquelle elle avoit, comme dit est, este nourrie toute sa vie. 207v.

Vingt-quatre cas : 207v, 210v, 212v, 214r, 214v, 214v, 216r, 217r, 218v, 224r, 226v, 229r, 229r, 233r, 236r, 238r, 248v, 249v, 250r, 250r, 251r, 251v, 252r, 255r.

CH. Quant messire Gille de Chin eult apresté son fait come dessus est touchiet... 57.

Deux cas : 4, 57.

L. Et ainsi comme il cuidoit faire dague de sa dite espée, comme dit est, il en cuida férir... 175-6.

E. Il print sa dague et en cuida férir... 201.

Huit cas : 3, 32, 48, 60, 63, 63, 118, 124.
Treize cas I : 176, 178, 187, 204, 204, 208, 210, 212, 212, 222, 232, 237, 247.
Sept cas III : 83, 85, 100, 176, 184, 204, 238.

13. — Résumés sommaires d'événements déjà connus intercalés dans le cours du récit.

T. Assez avez oy la prinse de gilion de trasignyes lequel... 16a.

Dix-neuf cas : 16a, 16b, 24a, 28a, 44b, 57a, 64b, 70b, 72b, 86a, 96b, 103b, 106b, 125a, 144b, 146a, 160b, 175a, 185b.

D. Ainsi que dessus est plainement declaire, vous avez tres bien peu entendre comment... 250r.

Quatre cas : 208r, 217r, 223r, 250r-v.

L. Assez avez oy par cy-devant comment le jeune duc de Clèves vint au chasteau de Lalaing en Hainaut, et comment... 13.

Deux cas : 13, 32.

14. — Description impossible.

T. Pas ne vous sauroye a dire comment du seurplus ilz userent. 144a.

D. Il n'est nulz quy vous sceust racompter la grant chiere et la grant joye qu'ilz s'entrefirent. 212v.

Trois cas : 212v, 215r, 252v.

CH. Il n'est nulz qui vous seuist raconter ne dire les pleurs ne les cris... 125.

Cinq cas : 76, 125, 131, 148, 166.

L. Il n'est langue humaine, tant soit facondieuse, qui sçust dire, ne raconter les grandes vertus qui en luy estoient. 31.

Deux cas : 31, 252.

15. — Formule dispensant d'une narration, d'un tableau.

T. Se dire vous vouloye l'un apres l'autre les cops qu'ilz sur l'un l'autre assirent, trop y pourroye mectre. 54a.

Dix-sept cas : 3a, 10b, 11a, 11b, 28a, 30b, 54a, 56a, 65a, 81a, 87b, 92b, 144a, 170a, 201a, 206b, 208b.

D. Se au long vous vouloie dire ou racompter les grans honneurs quy a ce jour furent fais a messire gerard... trop longue narration pourroie faire. 254v.

Deux cas : 249v, 254v.

CH. Se les haultes proèces d'armes... vous vouloye dire ou raconter, trop y pourroye mettre. 63.

Seize cas : 30, 33, 39, 41, 44, 63, 66, 75, 75, 113-4, 142, 151, 166, 167, 168, 192.

L. Si des festes et des honneurs qui faites furent par le roy... vous voulois raconter, j'aurois assez à faire. 248.

Treize cas : 3, 8, 16, 23, 33, 34, 57, 60, 66, 119, 122, 127, 160.
Un cas II : 205.
Deux cas III : 141, 248.

16. — Formule pour marquer l'évidence d'un fait.

T. Pas n'est a merveiller se la dame mena grant joye quant on les lui apporta. 16b.

Huit cas : 16b, 21b, 28b, 40b, 59b, 120a, 129-30, 135a.

CH. Se le hérault qui avoit fait la gaigure fu joyeulx, il n'est pas à esmerveillller. 157.

Trois cas : 123, 157, 192.

L. Sy ne m'esmerveille pas si volontiers estoit vu des dames. 48.

Quatre cas : 31, 48, 61, 105.

17. — Formule pour dire qu'une chose est horrible, agréable, douloureuse ou étonnante.

T. Tant estoit noir et deffigure que orreur estoit a le veoir. 18-19. Si grant bruit menoyent que de les oyr estoit merveilles. 187b.

Trente-deux cas : 10b, 11b, 14b, 15b, 19a, 20a, 28a, 29b, 29b, 33a, 40b, 53a, 74b, 77a, 81a, 87b, 89a, 113b, 119a, 134b, 135b, 136a, 158b, 173a, 173b, 174a, 176a, 187b, 188a, 194b, 196a, 196b.

D. A celle dolloureuse assamblee eut tant de gens occis des deux parties que grant orreur estoit de les veoir. 239r.

Quatre cas : 228v, 239r, 242r, 242v.

CH. Et en fist discipline que orreur estoit à le veoir. 91.

Dix-huit cas : 23, 38, 39, 62, 68, 91, 94, 112, 113, 123, 130, 139, 147, 147, 167, 171, 175, 189.

L. Lors de toutes parts on encommença de rire, et trompettes à sonner... que merveille estoit à les oyr. 60.

Sept cas : 52, 55, 60, 89, 109, 127, 128.

Un cas III : 174-75.

18. — Emploi particulièrement fréquent du mot « émerveiller ».

T. Parquoy je ne me peu assez esmerveillier. 1b.

Quarante-deux cas : 1b, 9b, 13b. 16b. 21b, 36a, 40b, 42b, 42b, 46b, 59b, 93a, 94a, 94b, 98b, 99a, 102b, 107b, 110a, 114a, 115a, 120a, 124b, 134a, 135a, 137b, 141b, 144b, 147b, 147b, 148b, 153a, 158a, 162a, 162b, 163a, 183a, 199b, 206a, 207a, 208a, 213a.

D. Marie... ne se poeult assez esmerveillier. 205-6.

Neuf cas : 206r, 206v, 213v, 213v, 220r, 221v, 227v, 228r, 234r.

CH. Quy furent moult joieulx et esmerveilliés de la grant force... 10-11.

Vingt-sept cas : 11, 19, 39, 43, 44, 59, 60, 62, 67, 72, 74, 78, 94, 94, 95, 106, 108, 110, 113, 113, 126, 127, 146, 147, 155, 157, 158.

L. Il n'y avoit celuy qui ne s'esmerveillast. 28.

Dix cas : 28, 31, 36, 37, 48, 54, 56, 60-61, 105, 125.

19. — « Merveille ».

T. Par quoy elle prennoit plaisir a merveille. 17a.

Vingt-sept cas : 12b, 17b, 25b, 26b, 29b, 33a, 40b, 45a, 52a, 53a, 54b, 77a, 80a, 86b, 90a, 119a, 138a, 173b, 174a, 187b, 188a, 190a, 197b, 202b, 204a, 208b, 208b.

D. Il estoit moult beau chevallier, grant et puissant a merveilles. 224v.

Neuf cas : 224v, 230v, 233v, 236v, 242v, 243r, 244-45, 251v, 254v.

CH. Sy lui semblèrent estre moult belles à merveilles. 51.

Quinze cas : 29, 51, 92, 95, 97, 106, 108, 111, 127, 130, 131, 172, 173, 174, 191.

L. Et estoit de chacune d'elles si bien en grâce... que merveille estoit. 48.

Six cas : 48, 53-4, 60, 60, 61, 117.

Deux cas I : 185, 209.

20. — « Merveilleux ».

T. En fery le roy ysore ung si merveilleux cop... 39b.

Vingt et un cas : 12a, 12b, 12b, 34a, 34b, 39b, 51b, 53a, 76a, 93b, 114b, 123b, 134b, 135b, 140a, 156b, 157b, 166b, 198a, 198b, 199b.

D. Par ung grant et merveilleux courage se fery en l'estour. 246r.

Neuf cas : 230v, 238v, 240v, 243r, 244v, 245v, 246r, 248v, 250r.

CH. Lequel fery en l'estache ung cop sy merveilleux et puissant... 10.

Neuf cas : 10, 10, 22, 30, 92, 103, 112, 120, 157.

L. Puis se combattirent les deux champions moult vaillamment et asprement, et donnèrent de si grands et merveilleux coups... 206-7.

E. Si combatirent bien et vaillaument. 216.

Deux cas : 56, 58.

Trois cas III : 207 (E. 216), 216 (221), 220 (223).

21. — Réflexions banales.

T. Ne pour pleurs ne pour crys que pour eulx on saiche faire on ne les peut ravoir [ceux qui sont morts] 71b.

Sept cas : 55b, 69b, 71b, 107a, 140a, 152a, 189b.

D. Il n'est chose plus certaine que la mort, l'eure ne jour qu'elle doit venir, n'est personne quy le sace, mais... devons prendre en gre quant nostre seigneur nous appelle ou l'un de noz prochains amiz. 215v.

Trois cas : 206v, 207v, 215v.

CH. Mais ainsy pleut au Créateur. Dont tous devons estre contemps, car pour pleurs ne larmes ne sont jamais à ravoir [ceux qui sont morts]. 152.

L. Mais dame Fortune, qui donne à l'un et oste à l'autre, se tourna à celle heure à l'encontre de messire Jacques. 185.

22. — Considérations sur la vie de ce monde.

T. Ainsi va du monde, puis que ungs homs en est parti tantost en est mis en oubli. 140b.

D. Ainsi advient des affaires du monde, dont l'un rit de ce dont les autres pleurent. 218r.

23. — Comparaison des temps anciens avec le temps présent, et décadence de ce dernier.

D. : 222r-v.
CH. III : 169, 187.

24. — Antithèse.

T. La contesse et toute la compaignie mueront ceste joye en pleur et en tristesse. 7b.

CH. Touttes ses joyes ly tournèrent en tristresse. 76.

25. — Proverbes, le plus souvent introduits à l'aide d'une formule stéréotypée.

1°) T. Des grans dons et largesces... ne des joustes, festes et tournois... ne vous vueil long conte faire, fors que il n'est si grant feste que il ne conviengne prandre fin. 3a. Si savez assez que tous sommes mortelz et que nul n'est que morir ne conviengne. 71b.

Seize cas : 3a, 9a, 30b, 71b, 75b, 84a, 103a, 126b, 128a, 135b, 140b, 141b, 169a, 177a, 187a, 199a.

D. Touteffois il n'est si grant dueil qu'il ne conviengne delaissier en la parfin. 216v.

Quatre cas : 216v, 218r, 233r, 252v.

CH. [Tous les seigneurs] s'en deppartirent et prindrent congiet et r'ala chascun en son lieu... car il n'est sy belle feste qu'il ne conviengne deppartir, ne home ne femme tant soient bel qu'il ne convieugne morir. 168.

Deux cas I : 47 (P. 1174), 64 (1636).
Trois cas III : 161, 168, 187.

L. Puis, quand les jours furent passés, car il n'est feste qu'il ne convienne cesser... 68.

Quatre cas : 42, 44, 53, 68.
Un cas III : 164.

Parmi les proverbes cités ici comme exemples, le premier se rencontre : 1 fois dans T (3a), 2 fois dans CH (161, 168) et 3 fois dans L (68, 109, 244) — le second, 1 fois dans T (71b) et 1 fois dans CH (168) — le troisième, 2 fois dans D (216v, 252v). Un quatrième « Le bon oisel s'affaite de lui-même » se trouve 1 fois dans CH (9) et 1 fois dans L (11).

2°) T. Mais on dist en ung proverbe que la force paist le pre. 15b.

Vingt-deux cas : 8a, 15b, 24b, 48a, 55a, 60a, 62b, 70b, 79a, 79a, 85a, 87a, 92b, 95b, 97a-b, 117b, 120a, 135b, 159a, 159a-b, 161a, 172a.

D. Mais l'en dist communément que la force paist le pre. 241v.
CH. Mais on dit en ung proverbe que la manière de fuir est de partir à eure. 176.

Trois cas III : 9, 65, 176.

L. On dit souvent en un ancien proverbe, que grant haste mène repentance après soy. 54.

Sept cas : 11, 18, 25, 43, 54, 56-7, 109.
Un cas III : 244-5 (E. 237).

26. — Portrait physique des personnages.

T. Gilion fut moult grant et corsu et bien entaillie de tous membres. 3b. Ce jour fu Gilion moult regarde de payens... pour la grandeur et force qui estoit en lui. Et avec ce, estoit si bien forme que Dieu et nature n'y avoient riens oublie. 169b.

Neuf cas : 2b, 3b, 4b, 23b, 25a, 66a, 142a, 153a, 169-70.

D. Pour lors l'en n'eust point trouve en toute la conte de haynnau homme plus grant, mieulx taillie de tous membres ne plus puissant de corps. 212v.

Trois cas : 212v, 224v, 231v.

CH. Il estoit de grant estature, bien fait et fourmé de tous membres... et, pour parlier. Dieux et nature à le fourmer n'avoient riens oubliié. 19.

Sept cas : 5, 9, 19, 151, 158, 166, 186.

L. De beauté pour ce temps on n'eust sçu trouver son pareil; car, à la vérité dire, Dieu et nature à le former n'avoient rien oublié. Il estoit grand, bien fait et bien compassé de tous membres. 9.

Huit cas : 7, 8, 9, 30, 48, 83, 117, 126.
Deux cas III : 105, 176.

27. — Indication de l'âge des personnages.

T. Et avec ce, estoit si bien forme que Dieu et nature n'y avoient riens oublie; XL ans avoit d'aage et non plus. 169b.

Deux cas : 58b, 169b,

CH. Gilles qu'elle vey bel outre mesure et josne de XXII ans... 47.

P. La contesse l'a entendu, Cortoisement a respondu. 1161.

Dix cas III : 4, 4, 4, 5, 26, 33, 43, 47, 151, 164-65.

L. Et estoit icelle dame eagée de quinze ou seize ans ou environ, grande, bien faite et formée de tous membres. 7.

Six cas : 7, 9, 36, 61, 117, 253.
Un cas III : 98.

28. — Noble aspect des personnages.

T. A sa contenance sembloit estre roy ou aumacour. 170a.

Quatre cas : 98b, 169b, 170a, 204a.

D. A le veoir venir sembloit tres bien estre homme de hault parage. 212v.

Deux cas : 212v, 220r.

CH. Le prince qui bien sambloit homme de guerre... 128.

L. Bien sembloient, à les voir, chevaliers de haut affaire. 176.

P. Bien resambloit home de guerre. 3872.

E. Ilz estoient deux puissans et vaillans chevaliers. 201.

Cinq cas : 51, 66, 84, 114, 117.
Un cas III : 176.

29. — Portrait moral des personnages.

D. Le noble conte et les barons ne le scavoient assez avoir loe et recommande pour les grans vertus qu'ilz sentoient estre en luy. Aussi il estoit... en ses parlers doulz et courtois comme une pucelle. Et en toute celle assamblee n'avoit si puissant homme ne plus debonnaire ne s'eust peu trouver. 224v.

CH. Il fu larges, courtois et deboinaire au deseure de tous aultres... De ses vertus et meurs n'est point à demander. 151.

Cinq cas : 9, 19, 151, 166, 186.

L. Avec la beauté qui en luy estoit, il estoit humble, courtois et débonnaire. 61.

Neuf cas : 6, 9, 30, 31, 40, 48, 61, 117, 252-53.
Deux cas III : 105, 184.

30. — Incise située dans le corps de la phrase pour rappeler les qualités du héros.

T. Le souldan, qui moult fort et abiles estoit, se leva en piez. 80b.

Vingt cas : 25b, 29b, 35a, 54a, 55a, 55b, 60b, 61a, 61a, 63b, 80b, 90a, 95b, 115a-b, 156b, 167a, 167a, 176a, 186b, 205a.

D. Gillion, qui estoit moult sage chevallier, appella ses deux filz. 216r.

Quatre cas : 216r, 236r, 240r, 242v.

CH. Gilles qui estoit aprins et duitz de guerre advisa le roy payen. 130.

Vingt-cinq cas : 6, 15, 15, 15, 18, 46, 47, 55, 65, 68, 68, 77-8, 87, 90, 102, 103, 130, 134, 136, 143, 150, 172, 173, 180, 182.

L. Mais ne demeura guère que messire Jacques, qui estoit fort et puissant, hasta tant le chevalier... 88.

E. Mès ne demeura guères que ledit de Lalain fist perdre la haiche... 189.

Trois cas : 9, 11, 114.
Onze cas III : 84, 88, 96, 143, 176, 177, 184, 187, 219, 220, 234.

31. — Caractère particulièrement vif de Gérard de Trazegnies.

T. Alors Girard, qui moult estoit hatif, se leva en piez et dist... 116b.

Trois cas : 93b, 116b, 121a.

D. Adont gerard, quy estoit moult hastif, dist... 221v.

32. — Désir ardent.

T. Laquelle il désire de tout son cuer avoir par mariaige. 18b.

Trente-quatre cas : 18b, 31a, 39a, 45a, 46b, 48a, 51b, 53b, 56a, 58b, 59-60, 66b, 67b, 74a, 85a, 86b, 86b, 91b, 92a, 110a, 124a, 129b, 156b, 180a, 181b, 186b, 191a, 195b, 198a, 199a, 202b, 203a, 209b, 211b.

D. Car l'un et l'autre desiroient de tout leur cœur de vaincre. 246r.

Deux cas : 218r, 246r.

CH. Gilles de Chin, qui de tout son cœur désiroit mettre au délivré le conte de Nanssou. 38.

Quatorze cas : 38, 57, 59, 74, 85, 86, 89, 118, 118, 142, 147, 147, 149, 170.

L. Désirant de tout son cœur faire chose dont il fust mémoire. 66.

Dix-sept cas : 41, 47, 49, 51, 63, 66, 69, 71, 89, 90, 92, 99, 109, 154, 167, 169, 170.

33. — Désir d'avoir un héritier.

T. Le seigneur de trasignyes, oyant dire a sa femme la chose advenue que plus il desiroit, leva les mains contre le ciel regraciant nostre seigneur. 6b.

L. Moult humblement en remercièrent Nostre-Seigneur Jésus-Christ, eux voyans avant leur trespas la chose que plus désiroient au monde estre advenue. 8.

34. — Sentiments de joie.

T. Ils trouverent une nef ou pluseurs marchands estoient qui aler vouloyent en surie. Dont gilion fu moult joyeulx. 11b.

Cent trente-neuf cas : 3a, 7a, 8a, 11b, 16b, 16b, 17b, 21a, 26a, 26a, 26b, 27a, 27b, 32a, 34b, 35-6, 36a, 38b, 38b, 40a, 42a, 42a, 43b, 44a, 44b, 45a, 45a, 45-6, 47a, 47b, etc.

D. De sa mesadventure furent le conte et les barons moult joyeulx. 211v.

Vingt et un cas : 211v, 212r, 212r, 214v, 217r, 217v, 217v, 224r, 226v, 228v, 229r, 231r, 231v, 232r, 233r, 243r, 248r, 249r, 250v, 254v, 255r.

CH. Sy salua le seigneur et la dame d'Oisy quy fureut moult joieulx. 10-11.

Cent cinq cas : 7, 10, 11, 12, 15, 16, 17, 17, 19, 22, 27, 29, 30, 34, 36, 37, 39, 44, 45, 45-6, 46, 50, 50, 52, 52, 55, 58, 61, 61, 61, 63, etc.

L. Le seigneur de Lalaing, très-joyeux du bon avertissement de l'escuyer, l'en remercia moult. 7.

Trente-trois cas : 7, 7-8, 8, 8, 8-9, 9, 12, 17, 38, 41, 42, 45, 46, 60, 60, 65, 67, etc.

Quatre cas I : 78, 181, 244, 247.

Trente-trois cas III : 72, 72, 72, 74, 77, 77, 78, 86, 93, 94, 95, 95, 99, 103, 103, 103. 104, 104, etc.

35. — Douleur, déplaisir.

T. Quant le conte eut oy gilion dire son emprise et la doleur que a sa cousine avoit veu faire, il fut moult trouble. 9b.

Cent soixante-trois cas : 4a, 9b, 9b, 9b, 9b, 10a, 10b, 11a, 15a, 15a, 17a, 17b, 20b, 23a, 23a, 28a, 29a, 30a, 31b, 33b, 34-5, 35a, 35a, 38b, 41a, 41a-b, 48a, 48b, 50b, 51b, 52a, 52b, 53a, etc.

D. Pour laquelle mort il n'est langue humaine quy vous sceust dire ne racompter les grans plaintes et lamentations qu'en demena Marie. 215r.

Vingt-trois cas : 211v, 215r, 216r, 221v, 230v, 239v, 240r, 241r, 243v, 244r, 244r, 247r, 247v, 249r, 251r, 251r, 251v, 251v, 252v, 253v, 254r, 254v, 255r.

CH. Tel doleur en eult en son cœur qu'il n'est nulz homs qui le vous seusist recorder. 76.

Quarante-six cas : 4, 5, 10, 62, 74, 75, 75, 75, 76, 76, 83, 90, 90, 92, 95, 96, 102, 112, 112, 112, 118, 119, 120, 121, 124, 133, 133, 135, 137-8, 138, 139, 139, 141, 142, 147, 147, 150, 151, 157, 157, 174, 176, 176, 179, 179, 180.

L. Iceluy messire James, moult iré et troublé de soy ainsi voir désarmé de sa lance et de sa hache, moult vivement et tost prit sa dague. 175.

E. Et lors qu'il eust perdue sadicte haiche, il print sa dague. 201.

Sept cas : 255, 255, 255, 255-56, 256, 256, 256.

Deux cas III : 175, 197-98.

36. — Sentiments poussés à l'extrême.

T. La joye qui en son cuer estoit fu si grande que plus ne pouvoit estre. 27a.

Quatre cas : 27a, 89-90, 171b, 186a.

D. Quy en fut si joieulx que plus ne povoit. 212r.

Cinq cas : 212r, 213v, 214v, 230v, 231r.

CH. La dame... fu tant joïeuse de leur venue que jamais ne l'avoit esté plus. 27.

P. De plorer ne se peut tenir
Por la joie qu'ele ot si grant. 331.

Un cas II : 27.

L. A laquelle elle véoit faire une joie si grande que plus n'en eust sçu faire. 60.

Trois cas : 60, 119, 150.
Deux cas I : 231, 248.

37. — Douleur excessive.

T. Ilz debatoyent leurs palmes ensemble, puis se tiroyent leurs barbes et cheveulx en eulx egrangnant les visaiges. 140a.

D. [Il] emprist a faire de moult grans regrets et piteuses complaintes en detordant ses poings, tirant sa barbe et ses cheveulz, et a esgrattiner son viaire, si que, a le veoir, il sembloit estre le plus tristre homme et le plus desole de tous autres. 220r.

CH. Adonc commenchèrent de cryer, de tordre leurs poings, d'esrachier leurs cheveulx, de tirer leurs barbes et eulx esgratiner par le visage que orreur estoit à le veoir. 113.

P. Ses poins détort et grant
duel fait. 3276.

38. — Pleurs.

T. La noble dame tout en plourant le receut. 11a.

Soixante-deux cas : 4a, 10a, 10b, 10b, 10b, 10b, 10b, 11a, 11b, 16a, 17a, 17b, 18a, 20b, 23a, 31b, 31b, 34b, 35a-b, 44b, 50a, 58a, 59a, 64b, 69b, 69b, 71a, 71a, 75a, 82a, etc.

D. Moult tendrement plourans se mirent a genoulx devant luy. 209v.

Vingt-quatre cas : 206r, 209v, 210v, 210v, 211r, 211v, 211v, 211v, 212v, 215v, 216r, 216r, 216v, 216v, 218r, 225r, 233r, 240r, 251v, 251v, 251v, 252r, 253r, 255v.

CH. Dames et demoiselles alèrent baisier et embrachier messire Gilles, tout plourant et priant à Dieu que... 84.

Quatre cas I : 83, 96, 125, 160.

Vingt et un cas III : 6, 16, 72, 72, 84, 84, 113, 113, 123, 124, 139, 152, 152, 152, 159, 161, 164, 165, 178, 181, 193.

L. Sy le baisa moult de fois à son partement, en pleurant moult tendrement, et en faisant ses regrets et complaintes. 91.

Six cas : 91, 91, 255, 255, 256, 256.

39. — Indication du jour de la semaine où un fait se passe.

T. Au port de Baffe arriverent ung lundi au soir. 110a.

Quatre cas : 19b, 110a, 129a, 196a.

D. Ilz exploitterent tellement de nagier que a ung jeudy au soir ilz arriverent devant babilonne. 218r.

CH. Ung lundy bien tart il ariva à Chin. 15.

Cinq cas III : 7 (P. 60), 12 (74), 15 (91), 159 (4616), 169 (4925).

L. Le second jour dudit mois d'octobre, lequel fut par un vendredi... 218.

E. Au lendemain, second jour d'icellui mois d'octobre... 222.

Quatre cas : 153, 159, 159, 160.
Trois cas I : 142 (E. 195), 203 (214), 229 (228).
Trois cas III : 208 (216), 218 (222), 226 (227).

40. — La nuit.

T. Apres soupper se alerent coucher jusques ce vint le matin qu'ilz se leverent pour oyr la messe. 110a.

Douze cas : 5-6, 6a-b, 12a, 12a, 94b, 100b, 109b, 110a, 133b, 144b, 170a-b, 176b.

D. Ou ilz furent jusques a la my nuit qu'ilz alerent reposer jusques a lendemain qu'ilz se leverent et alerent oyr la messe. 210r-v.

Quatre cas : 208r, 210r-v, 212r, 226r.

CH. [Ilz] alèrent chascun en leurs chambres où ilz se dormirent et reposèrent jusques ce vint le matin qu'ilz se levèrent et oïrent la messe. 27.

Quinze cas : 15, 17-8, 27, 27, 40, 40, 43, 48, 84, 114, 151, 164, 167, 187-88, 190.

L. Quand il fut temps d'aller coucher, le comte prit congé d'iceluy

messire Jacques... Sy s'en allèrent reposer jusques le lendemain, que tous se préparèrent pour eux en aller... 120-21.

Onze cas : 8, 43, 65, 115, 119, 120-21, 121, 122, 148, 149, 153.
Deux cas III : 104, 245.

41. — Assistance à la messe.

T. Le matin vint. Si se leverent et alerent oir le service divin. 6a.

Onze cas : 6a, 6b, 12a, 13b, 65a, 87b, 95a, 108b, 109b, 110a, 133b.

D. [Ilz] entrerent en l'abbaye ou ilz oyrent le service divin. 213r.

Deux cas : 210v, 213r.

CH. Quant che vint le matin, [ils] se levèrent par laiens, sy oïrent la messe. 18.

Deux simples mentions I : 40 (P. 830), 84 (2074).
Trois simples mentions III : 17, 72, 88.
Dix cas complets III : 14, 18, 27, 27, 48, 66, 144, 152, 188, 190.

L. Ils se reposèrent jusques le lendemain matin, que chacun s'en alla oyr la messe. 65.

Seize simples mentions : 26, 26, 27, 33, 49, 65, 104, 119, 149, 149, 149, 152, 153, 159, 160, 256.
Deux simples mentions I : 70 (E. 182), 223 (225).
Cinq cas complets : 106, 106, 115, 148, 155.
Quatre cas complets III : 65, 121, 122, 131.

42. — Prière dans le danger.

T. Et fist son oroison vers nostre seigneur en lui priant que du dangier ou il estoit il le voulsist jecter. 16a. Il reclama moult devoutement nostre seigneur que de mal et d'encombrier le voulsist garder. 21b.

Quinze cas : 13a, 16a, 20a, 21b, 22b, 23a, 24b, 44a, 84a, 84b, 85b, 97a, 134b, 155a, 172b.

D. Si prie a dieu et au bon saint prophette qu'ilz vous vueillent maintenir sain et haitie et preserver de mal et d'encombrier. 237r.

Trois cas : 237r, 237-38, 249r.

CH. Quant il vey le jéant tant grant et sy horrible, il le doubta moult et pria à Nostre Seigneur que de ce péril le volsist jetter. 109-10.

Quatre cas : 61, 83, 109-10, 121.

L. Elle... rendoit grâces à Nostre-Seigneur, luy priant dévotement qu'il voulsist garder et préserver son très-cher fils de mal et d'encombrier. 163.

Deux cas : 49, 163.

43. — Actions de grâces à Dieu.

T. Moult humblement print a louer le nom de nostre seigneur et le regracier. 26-7.

Trente-huit cas : 5a, 5a, 6b, 6b, 21a, 26-7, 27a, 28b, 31a, 34b, 36b, 37b, 40a, 41b, 43b, 56a, 59a, 71b, 93a, 93a, 100a, 102a, 103b, 104b, 104b, 105a, 105b, 106a, 121a, 125b, 126a, 131b, 132b, 132b, 172a, 176b, 184b, 206b.

D. Ja dieu ne plaise que a moy je vœulle attribuer celle gloire, ainchois soit a dieu seulement, lequel vous devez loer et rendre graces. 249r.

Six cas : 214v, 215v, 216r, 228r, 249r, 255r.

CH. Celluy qui est sy eureux de povoir faire ung tel voyage doit bien loer et regracier Nostre Seigneur. 83.

Seize cas : 12, 14, 16, 64, 71, 72, 78, 83, 95, 108, 110-11, 111, 124, 182, 183, 183.

L. Dévotement en louèrent et regracièrent Nostre Seigneur. 163.

Cinq cas : 8, 10, 65, 163, 163.

Huit cas III : 70, 74, 77. 77, 112, 112, 199, 239.

44. — Résignation à la volonté divine.

T. Toutes les adversitez qui a la creature aviennent au monde, on les doit prandre en gre et l'en regracier. 71b.

D. Nous devons rendre graces et loenges a dieu quant il appelle l'un de nous durant l'eure que nous sommes en bonne et brave foy et creance. Jamais de chose qu'il face ou ait fait ne devons estre tourblez ne courrouchies, ainchois le devons nuit et jour loer. 215-16.

Deux cas : 215-16, 255r.

CH. Mais ainsy pleut au Créateur. Dont tous devons estre contemps... et pour ce... doit-on cely tenir pour eureux à qui Dieux a fait ceste grâce. 152.

45. — Volonté ferme de mettre immédiatement une décision à exécution.

T. Ne jamais en ville n'en chastel ne seroye plus de deux jours de

sejour jusques a ce que j'eusse veu et este en la cite de Jherusalem. 9a.

Vingt-quatre cas : 9a, 17-8, 29a, 41a, 44a, 70b, 73-4, 78b, 85a, 92a, 95a, 111a, 116a, 125b, 126a, 128b, 133a, 156a, 168a, 175b, 192b, 205a, 207-8, 212b.

D. Et fist le conte de haynnau moult grant serement de non plus arrester en ville n'en chastel qu'il n'eust ainchois veu et parle au seigneur de trasignies. 212r.

CH. Ja n'aresteray soir ne main, que premièrement ne l'aye trouvé. 170.

P. Ce seroit vilenie
Se je demeure et félonnie. 4968.

Un cas II : 170.
Un cas III : 71.

46. — Renoncer à une entreprise.

T. Advis m'est que de cette emprise que avez faicte vous pourriez assez depporter. 9b.

Trois cas : 9b, 10a, 70b.

D. Et fut force ung chascun d'eulz habandonner et deporter de celle bataille. 246r.

Deux cas : 210r, 246r.

CH. Se la dame... me commandoit... que du voyage que j'ay empris me vossisse depporter... 80-81.

P. Mais commandoit à remanoir. 1957.

Un cas II : 80-1.
Quatre cas III : 75, 75, 75, 165.

L. Que pour ceste fois il vous plaise vous vouloir déporter de vostre emprise. 46.

47. — Renoncement que Dieu seul pourrait obtenir.

T. Il leur dist tout en hault que avec eulx et en leur compaignie iroit et que nul fors dieu ne l'en sauroit destourber. 207a.

D. Ung veu lequel nulz fors tant seulement dieu ne le me scauroit faire trespasser. 206r.

CH. Nuls fors Dieu ne m'en feroit destourber. 74.

48. — Départ d'un seigneur.

T. **Les chevaulx furent apprestez devant les degrez du palais. Gillion print congie du souldan et descendi les degrez puis monta sur son destrier. 50a.**

Huit cas : 6b, 10-11, 50a, 74-5, 87b, 133b, 171b, 208-9.

D. **Quant... gillion eut prins congie de l'abbe et couvent, les chevaulz furent amenez pour monter. 225r.**

Deux cas : 212r, 225r.

CH. **Le seigneur d'Oisy prist congiet au seigneur et à la dame de Chin..., les chevalx furent prest, le seigneur d'Oizy monta a cheval... 27-8.**

Dix-sept cas : 16, 18, 27-8, 35, 41, 42, 48, 51, 56, 59, 71, 75, 75, 84, 125, 153, 171.

L. **Les chevaux furent prests; sy se partit ayant pris congé à tous...93.**

Huit cas : 25-6, 26, 93, 110, 119-20, 122, 131, 158.

Trois cas III : 92, 199-200, 200-1.

49. — Chevaucher tant que...

T. **Tant chevaucherent que a ung soir arriverent a conde. 87b.**

Cinq cas : 87b, 96a, 96b, 187a, 211a.

D. **Tant chevaucherent que a ung soir bien tard ilz arriverent a ung chastel nomme ligne. 212r.**

Deux cas : 212r, 231v.

CH. **[Il] chevaucha tant, lui et sa compaignie, qu'il ariva à Nansso. 77.**

Douze cas : 19, 77, 86, 90, 91, 108, 125, 136, 137, 138, 142, 171.

L. **Tant chevaucha Jacques de Lalaing... qu'il vint au lieu et place où estoient les lices. 84.**

Neuf cas : 99, 113, 121, 131, 149, 150, 158, 160, 161.

Quatre cas III : 84, 201, 250, 250.

50. — Ne point s'arrêter jusqu'à ce que...

T. **Puis gilion... monta a cheval, lui et ses gens. Il ne s'arresta jusques a ce qu'il vint a mons. 6b.**

Deux cas : 6b, 39a.

D. **Si n'arresta de chevaulcher jusques il vint a mons. 214v.**

Cinq cas : 211r, 214v, 219-20, 225v, 255r.

CH. Il s'en depparty lui et sa charette et ne s'arresta jusques ad ce qu'il vint à Nansso. 51.

Sept cas : 51, 65, 67, 87, 104, 114, 184.

51. — Exploiter tant que...

T. Tant s'exploicta que ung jeudi au soir il arriva a damas. 19b.

Vingt-deux cas : 6a, 7b, 11b, 12b, 13b, 19b, 37a, 42a, 57b, 66b, 67a, 73a, 81a-b, 97b, 101b, 108b, 112b, 121b, 125a, 127b, 129a, 213b.

D. Et exploitterent tellement qu'ilz vindrent a cambron. 220v.

Dix cas : 218r, 220v, 225v, 226r, 226v, 229v, 254r, 254r, 254r, 254r.

CH. Tant s'esploittèrent que ung mardy à eure de vespres ilz arivèrent à Oisy. 7.

Vingt-deux cas : 7, 15, 16, 27, 38, 44, 49, 51, 66, 75, 84, 105, 126, 132, 142, 143, 143, 145, 154, 159, 160, 169.

L. Tant exploita iceluy messire Jacques, et sa compagnie, qu'il entra au royaume de Navarre. 100.

Vingt cas : 7, 26, 26, 34, 99, 100, 113, 118, 121, 131, 148, 149, 150, 153, 158, 160, 161, 161, 162, 170.

Sept cas III : 84, 146, 167, 201, 201, 250, 250.

52. — Descente de cheval.

T. Lequel... descendi du destrier. 174b.

Vingt et un cas : 12a, 17b, 57b, 65a, 67a, 83b, 92b, 108a, 129a, 129a, 139b, 155b, 158a, 168b, 174b, 182a, 191b, 192b, 203a, 210b, 212a.

D. Lesquelz il trouva tous descendus a terre. 230r-v.

Quinze cas : 215v, 218v, 220r, 220v, 224r, 225v, 227r, 227r, 228r, 230r-v, 234r, 248v, 253v, 254r, 254v.

CH. Puis quant là furent venus, ilz deschendirent des destriers. 39.

Onze cas I : 19, 33, 37, 104, 109, 122, 126, 129, 138, 161, 173.

Vingt-trois cas III : 39, 82, 86, 87, 87, 88, 102, 104, 112, 113, 117, 117, 117, 124, 126, 131, 138, 149, 159, 178, 179, 186, 187.

L. Sy montèrent sur leurs chevaux et mules et vinrent devant le palais, où ils descendirent. 105.

Trois cas : 27, 122, 151.

Deux cas I : 87, 173.

Six cas III : 103, 105, 106, 146, 167, 197.

53. — Accord conclu avec un patron de navire.

T. Ils trouverent une nef de marchans qui droit vouloit aller en Surye. Ils marchanderent au patron avec lequel ilz furent d'accord de leur passaige. 96b.

Deux cas : 11b, 96b.

CH. Et trouvèrent une nef de marchans laquelle estoit de Pise. Sy marchandèrent à eulx et furent d'acord de les passer. 138.

Deux cas II : 84 (P. 2105), 138.

P. Une nef truève à son talent,
Entrés i est isnèlement. 4220.

54. — Traversée.

T. Le vent fu bon; le patron fist lever les ancres, si fist voile ou le vent se fery par tel force que en pou d'eure ilz eurent eslongnye les terres. 102a. [Ilz] s'en retournerent en eulx tellement exploictant a l'ayde du bon vent qu'ilz eurent que... 139b.

Vingt-cinq cas : 11b, 13b, 45a, 73a, 83b, 96b, 102a, 103a, 104b, 108a, 108a, 110a, 112b, 128a, 129a, 134a, 136a, 139b, 168a, 178b, 179a, 184a, 185b, 209b, 210b.

D. Alors le patron fist lever ses ancres et faire voille, le vent fut bon quy en brief temps leur fist eslongier les terres. 219v. A la force du bon vent qu'ilz eurent ilz nagerent tant qu'ilz vindrent a damiette. 229v.

Six cas : 218r, 219v, 226v, 227r, 229v, 253v.

CH. Le patron fist lever les ancres et abattre la voille; le vent fu bon et frès, qui les fist eslongier en peu d'espace touttes terres. 84.

Un cas II : 84 (P. 2108).
Un cas III : 138 (P. 4233).

L. Il monta sur mer, en soy tellement exploitant par le bon vent qu'il eut, que... 167.

Deux cas III : 167, 180.

55. — Arrivée d'un navire au Caire.

T. Si se bouterent en la riviere du nil en eulx tellement exploictant que en v jours ilz arriverent au port de babilonne. Le souldan pour lors s'estoit ale depporter et esbatre sur la riviere pour veoir

les bateaulx de marchans... Ainsi que la esteit regardant, il vey la nef arriver sur laquelle estoit Amaury... Sy desira moult savoir qui il estoit. 67a-b.

D. Deux navires de babilonne se mirent en la riviere du nyl, ou ilz exploitterent tellement de nagier que a ung jeudy au soir ilz arriverent devant babilonne, ou en celle meismes heure ilz trouverent le souldan accompaignie de grant plente de roys et admiraulx quy s'estoient venuz esbatre au long de la riviere, tres desirans quy povoient estre ceulx a quy les deux navires estoient, lesquelz ilz avoient naguaires illec veuz arriver au port. 218r.

56. — Amours à l'abri de tout reproche.

T. Et aussi leurs amours furent justes et loyales sans y proceder en nulle vilaine pensee. 56b.

CH. Et quant est des amours dont il estoit ataint elles estoient nettes et pures sans vilonye. 69.

Un cas III : 69 (cf. P. 1710).

57. — Prévision de la haute destinée du héros, dès son plus jeune âge.

T. Et dist a dame marie que, a ce qu'il veoit apparant estre a ses deux beaulx filz, ilz monstroient signe de venir a honneur et de ensvir les meurs et vertus de leur pere. 58b.

Deux cas : 58b, 90b.

CH. Sy jugoit chascun par soy que se Dieux le laissoit vivre, il estoit apparant que de proèce et de chevalerie il passeroit tous les hommes de son temps. 26.

Six cas : 7, 10, 11, 17, 19, 26.

L. Et jugèrent et dirent les princes que s'il continuoit ou pouvoit vivre jusques à ce qu'il vinst en eage d'homme, il passeroit tous ceux de son temps. 61.

Dix cas : 24, 50, 61, 62, 90, 125, 133, 162, 163, 254.
Deux cas III : 95, 108.

58. — Amour des grands et des petits pour le héros.

T. Discorde a nul n'ot si que des grans et petis fu aime. 3-4.

Quatre cas : 3-4, 36a, 62b, 101a.

D. Amez les grans et les petits..., ne vous deportez de faire justice autant au grant comme au petit. 208v.

CH. Du petit jusques au grant estoit amez. 99-100.

Cinq cas : 35, 88, 97, 99, 172.

L. Il fut prisé et aimé des grands et des petits. 28.

Deux cas : 28, 63.

59. — Efforts pour lui « complaire ».

T. Le conte..., desirant complaire a gilion, commanda que on appareillast son oure. 7a.

Neuf cas : 7a, 18b, 44b, 58b, 60a, 85a, 106a, 121b, 209b.

CH. Les deux chevaliers, désirans complaire au conte leur seigneur, lui respondirent que... 178.

Huit cas : 38, 41, 50, 53, 74, 178, 185, 193.

L. Du grand jusques au petit chascun lui désiroit complaire. 63.

Onze cas : 4, 25, 28, 29, 63, 94, 104, 112, 129, 144, 156.

60. — Impossibilité de lui refuser quelque chose.

T. La chose seroit moult grande que vous reffuseroyé. 9-10.

Deux cas : 9-10, 192a.

D. La chose seroit moult grande et pesante quant la vous refuseroye. 207r.

61. — Empressement à répondre à ses requêtes.

T. Vostre requeste vous soit ottroyee. 7a.

Sept cas : 5b, 5b, 7a, 10a, 26b, 85b, 192a.

D. Sans aucun contredit je le vous ottroye. 207r.

CH. Ceste requeste n'est pas à refuser, tous deux le vous ottroïons. 34.

P. Dame, fait-il, votre plaisir
Ne doit pas estre mis arrière ;
Nos ferons tuit votre prière. 578.

Un cas II : 34.

Cinq cas III : 7, 34, 135, 135, 181.

L. Laquelle requeste messire Guillaume de Lalaing luy octroya moult libéralement. 12.

Sept cas : 12, 44, 45, 45, 45, 46, 159.

Trois cas I : 77-8, 188, 225.

Trois cas III : 87, 173, 200.

62. — Satisfaction.

T. Je suis content de le faire. 46b.

Dix-neuf cas : 10a, 18b, 46b, 53a, 53b, 74b, 84a, 108a, 120a, 120b, 150b, 152b, 158b, 159b, 170b, 178a, 184b, 184b, 197b.

D. Je vous prie que soiez contente d'elle. 207r.

Six cas : 207r, 207r, 207v, 221v, 223v, 249v.

CH. Lors seroient comptens qu'il empresist le voyage. 75.

Vingt-trois cas : 24, 31, 75, 84, 88, 97, 100, 117, 124, 125, 134, 136, 138, 143, 143, 151, 152, 160, 166, 181, 184, 185, 185.

L. Et dit qu'il estoit bien content et qu'ainsi fust fait. 41.

Vingt-huit cas : 5, 5, 5, 41, 43, 43, 45, 45, 53, 54, 54, 54, 63, 63, 64, 128, 128, 131, 133, 151, 151, 152, 154, 156, 157, 160, 162, 250.

Dix-neuf cas I : 77, 78, 78, 84, 85, 85, 140, 171, 171, 171, 211, 211, 220, 222-23, 223, 223, 233-34, 234, 234.

Quinze cas III : 74, 84, 102, 107, 109, 110, 110, 138, 142, 142, 142, 143, 143, 147, 234.

63. — Désir de prendre quelque récréation.

T. Advint que ung jour le bon conte de haynau... s'appensa en lui mesmes que pour l'amour que en lui avoit eu que il yroit soy esbatre a trasignyes. 57a.

CH. Sy avint que ung jour prist volempté à messire Gilles de soy aler esbattre à Rollencourt. 193.

Un cas III : 193 (P. 5512).

L. Sy advint que volonté prit au roy et à la royne d'aller chasser et eux esbattre aux champs. 128-29.

64. — Réception.

T. [Ils] vindrent au devant des roys... et moult courtoisement les receurent. 195a.

Soixante-deux cas : 3a, 7a, 7b, 12b, 12b, 17b, 20a, 26b, 42a, 43a, 45a, 49b, 50a, 54b, 55a, 55a, 56a, 56a, 57b, 63a, 67b, 67b, 68a, 82a, 83b, 94a, 94a, 105b, 106a, 111a, 111a, etc.

D. Alors le patron quy le recongneu vint vers luy et le recheu amiablement. 227v.

Vingt-six cas : 211r, 211r, 212r, 212v, 212v, 216v, 221r, 221r, 225v, 225v, 226r, 226v, 227v, 228r, 228r, 228r, 231v, 248r, 250r, 250v, 253r, 254r, 254r, 254v, 255r, 255r.

CH. [Ils] leur vindrent au devant jusques au piet du pont où moult courtoisement les rechurent. 45.

Soixante-quatre cas : 6, 7, 13, 15, 15, 16, 16, 27, 27, 27, 33, 39, 42, 42, 43, 45, 46, 46, 49, 53, 54, 58, 65, 65, 66, 66, 66, 67, 78, 84, etc.

L. [Il] salua le jeune duc de Clèves son maistre, lequel le reçut moult courtoisement. 27.

Quatre vingt-dix-sept cas : 7-8, 11, 11, 13, 13, 27, 27, 27, 32-3, 33, 38, 65, 65, 67-8, 90, 92-3, 95, 95, 96, 98, 99, 99, 101, 103, 103, 103, 103, 104, 104, etc.

Quatorze cas I : 78, 170, 172, 179, 180, 180, 186, 187, 204, 219, 225, 247, 248, 248.

Quatorze cas III : 71, 73-4, 77, 89, 93, 136, 167-8, 168, 180-81, 181, 199, 200, 206, 249.

65. — Prendre par la main.

T. Alors destacha gilion et le prinst par la main si le ramena vers la chartre. 24b.

Vingt-quatre cas : 21a, 24b, 27a, 27a, 27b, 46b, 68a, 68a, 68a, 68b, 72a, 78a, 87a, 93b, 105a, 105b, 105b, 138a, 160a, 160b, 179a, 184a, 184b, 203b.

D. Alors la belle gracienne... le prist par la main et dist... 206r.

Cinq cas : 206r, 207r, 213r, 228r, 252r.

CH. Alors la contesse se leva sus et prist messire Gilles par la main, et en soy devisant à lui l'emmena jusques sur le pont du chastel. 80.

P. Ensi la contesse parlant
L'en amène desor le pont. 1948.

Sept cas I : 46 (P. 1112), 97 (2592), 100 (2700), 104 (2900), 106 (3022), 128 (3875), 129 (3909).

Quatorze cas III : 34, 35, 42, 56, 58, 72, 78, 80, 89, 99, 118, 127, 150, 182.

L. Sy prit Jacquet par la main et luy dit... 12.

Dix-neuf cas : 12, 25, 27, 27, 27, 27, 27, 27-8, 44, 45, 66, 114, 119, 122, 128, 128, 130, 149, 159.

Deux cas I : 140, 141.

Dix cas III : 71, 74, 93, 96, 103, 106, 110, 110, 111, 200.

66. — Adestrer.

T. Les contes adestrerent l'espousee. 92 3.

Quatre cas : 87b, 92-3, 93b, 170b.

CH. Gille de Chin, adestré du seigneur d'Oisy et du seigneur de Chin son père. 24.

Trois cas : 24, 161, 189.

L. Et estoit adextré de deux notables chevaliers. 135.

E. Qui estoit acompaigniez de Jehan de Lune... et moult d'autres .. 193.

Deux cas : 8, 52.
Un cas II : 135.
Deux cas III : 103, 146.

67. — Embrasser.

T. Puis s'entrebaiserent au deppartir. 11a.

Cinquante-trois cas : 9a, 11a, 12a, 18a, 32a, 42a, 43a, 47b, 50a, 65a, 65a, 74a, 85b, 87b, 94a, 96a, 100a, 105a, 105b, 107b, 108b, 109b, 111a, 131b, 144a, 144a, 147a, 150a, 154a, 154b, 154b, etc.

D. Bras estendus, les yeulx plains de lermes, le embracha et baisa. 206r.

Six cas : 206r, 212v, 231r, 231v, 249r, 255r.

CH. Sy le baisèrent et acolèrent 16.

Treize cas I : 27, 31, 46, 58, 82, 84, 89, 97, 98, 117, 127, 127, 128.
Vingt-trois cas III : 11, 16, 24, 39, 43, 67, 73, 75, 84, 87, 88, 98, 104, 113, 136, 160, 160, 161, 161, 163, 165, 182, 183.

L. Laquelle tout soupirant le baisa au départir. 26.

Deux cas : 26, 91.
Quatre cas I : 87, 140, 160, 163.
Quatre cas III : 93, 93, 110, 143.

68. — Conversations multiples. Dans T, on n'en trouve pas moins de 122 ; dans D, 19 ; dans CH, 11 qui sont simplement transcrites d'après P, 23 qui sont reproduites d'après P, mais développées, 14 qui sont entièrement ajoutées ; dans L, 53, dont 5 sont empruntées à E et 20 ajoutées.

T. : 4-5, 7a, 8-11, 13b, 17-18, 18a-19b, 23b-24a, 25b-26b, 27, 28b-29a, 30a-b, 31a-32a, 35a-b, 36b-37a, 37b-38a, 39a-b, 41b, 42a-b, 43a-b, 46a-b, 46b-47b, 48a-49a, 49b-50a, 50a b, 51a-b 52b-53a. 53a-b, 53b, 56a-b, 58-59, etc.
D. : 206r-7v, 208r-10r, 211r-v, 213r-v, 214v, 218v, 219r-v, 227r, 230r, 233v, 234v-35r, 235v, 236v-37r, 237v-38r, 240r-v, 246r-v, 249r, 252r-v, 253r.

CH. I : 62, 65, 78-81, 82, 88, 89, 96, 110-11, 119-20, 129, 135.
II : 35, 43, 43-4, 47-8, 51, 52, 58-9, 64, 64-5, 98-9, 100, 104, 105, 106-8, 112, 122-3, 124-5, 150, 154, 155, 169-70, 170, 183.
III : 6-7, 12-13, 14, 17, 18-19, 19, 45, 55-6, 67-8, 72-3, 141, 164-5, 181-82, 184-5.

L. : 4-5, 6-7, 12-13, 13, 14-25, 27, 33-4, 40-3, 44, 44-6, 47, 48, 52-4, 57, 58, 65, 114, 118, 123-4, 125, 129-30, 151, 152-3, 154-5, 155-6, 156-7, 158, 159-60.
I : 75-6, 76-7, 78, 139-40, 237-8.
III : 71-2, 73, 74, 88, 91, 93, 95-6, 101-2, 104-5, 106, 106-8, 109-10, 112, 132, 132-3, 135-6, 142-3, 145, 164-5, 234.

69. — « Parlement ».

T. Grant parlement firent ensemble. 208a.
D. Et tindrent ung parlement en la cite de tripoly. 217r.

Trois cas : 217r, 217v, 222r.

CH. Dont entr'eulx faisoient grant parlement et murmures. 62.

P. Grant murmure en font et grans plais. 1552.

Deux cas II : 62, 88 (P. 2220).

L. Mesmement les dames... en tenoient leur parlement. 60.

70. — Entretiens sermonneurs, surtout dans D et L.

D. : *longue leçon morale adressée par Gillion à Jean et à Gérard.* 208r-9v.
L. : *insertion d'une paraphrase des sept péchés capitaux, que l'auteur met dans la bouche du père de Jacques de Lalaing (voy. ci-dessus, p. 130).* 14-25.

71. — Expression stéréotypée au début d'une réponse.

T. Puis qu'ainsi est que savoir le voulez, verite est que moy estant... 4b.

Seize cas : 4b, 26b, 32a, 46b, 60a, 63a, 67b, 68b, 74b, 109a, 110a, 141a, 177a, 178a, 184b, 212b.

CH. Sire, ce dist l'oste, puisque sçavoir le volez, véritez est que... 138.

Deux cas : 33, 138.

72. — Imprécations.

T. Pleust a mahom que oncques n'eussiez este nee au monde. 35a.

CH. Nous avons ung filz dont mielx nous vaulsist voloir que jamais ne fust venus sur terre. 6.

Trois cas : 6, 95-6, 141.

L. Mieux aimerois de non avoir esté né. 108.

Deux cas : 14, 108.
Un cas I : 246.

73. — Formule de souhait.

T. Ja dieu ne plaise que je face cesser la bataille. 53a.

Dix cas : 26a, 43b, 53a, 58a, 74a, 91a, 92a, 126a, 212b, 212b.

D. Ja Dieu ne plaise que a moy je vœulle attribuer celle gloire. 249r.

CH. Jà Dieu ne veulle consentir que je soye aultre que vray et loyal chevalier doit estre. 47.

P. Dame, fait-il, por Diu merci,
Jà ne puisse mouvoir de ci. 1185.

Un cas I : 104 (P. 2866).
Un cas II : 47.

L. Jà à Dieu ne plaise que je vous destourbe... 91.

Un cas : 91.
Deux cas III : 108, 194.

74. — Génuflexion devant un grand personnage.

T. Dame marie... se vint mectre à genoux devant gillion. 10a.

Sept cas : 10a, 87a, 93b, 97b, 110b, 183b, 204b.

D. Moult tendrement plourans se mirent a genoulx devant luy. 209v.

Cinq cas : 209v, 212v, 215v, 221r, 223r.

CH. Ilz vindrent vers la royne et se misrent à genoulx devant elle. 121.

P. Le vallet wèlent respitier,
Tant ne sèvent merci proier... 3623.

Cinq cas : 121, 122, 141, 182, 185.

L. Sy se mit à un genouil, et de rechef requit au duc qu'il luy plust le faire chevalier. 87.

E. Et lui requist que, de sa grâce, lui voulsist donner l'ordre de chevalerie. 188.

Sept cas : 25, 27, 45, 114, 130, 132, 154.
Un cas I : 135 (E. 193).
Six cas III : 87, 95, 101, 106, 139, 144.

11

75. — Recommandation.

T. Ma femme je vous recommande et vous supplie et a madame qui cy est que l'ayez en vostre bonne grace et que l'ayez pour recom mandee. 10a.

Vingt-cinq cas : 9a, 10a, 10a, 10b, 10b, 10b, 11b, 24b, 27b, 30b, 49-50, 50a, 84b, 87b, 93a, 102a, 122b, 122b, 133b, 134a, 144a, 179a, 208b, 208b, 209b.

D. Gillion luy requist... que ses deux filz voulsist avoir pour recommandez. 214r.

Onze cas : 214r, 214r, 219v, 224v, 224v, 225r, 226r, 251r, 252v, 252v, 254r.

CH. Alors le seigneur d'Oisy prist congiet de la dame de Chin, laquelle moult doucement lui recommanda son filz. 18.

Deux cas II : 18 (P. 155), 56 (1402).
Quatre cas III : 35, 71, 73, 159.

L. En leur priant très-instamment qu'en la grâce du roy et de la royne ils le voulsissent avoir pour recommandé. 131.

Huit cas : 32, 67, 90, 131, 147, 147, 148, 157.
Un cas III : 245.

76. — Offres d'un prince pour attacher le héros à son service.

T. Il leur dist que mieulx aimast leur demouree que leur deppartement et que, se avec lui vouloient demourer, jamais n'auroient faulte et si riches et puissans les feroit que cause auroyent d'eulx en louer. 133a.

D. Luy offrant et a tous les autres chevalliers ses compaignons, se leur plaisir estoit de demourer aveuc luy, il leur feroit tant de biens, d'amour et de courtoisie que a tousjours mais demourroient riches. 253r.

CH. Se avec moy le puis amener, pour or ne pour argent il ne s'en partira qu'il n'en ait à son bon plaisir, et tant que je croy qu'il sera contempt de demourer pardechà. 88.

Deux cas I : 88, 135 (P. 4115).

P. Et se o moi le puis avoir,
Ne remanra por nul avoir;
A son voloir tant en ara
Que volontiers i demorra. 2255.

77. — Repas, simplement mentionnés, ou bien décrits à l'aide de détails consacrés.

1°) T. Puis apres ce qu'ilz eurent disne... 6a.

Vingt-quatre cas : 6a, 13b, 18b, 19a, 39a-b, 63a, 64a, 66b, 100b, 100b, 100b,

109b, 110a, 128b, 143b, 144a, 147a-b, 180a, 183a, 191b, 200b, 203b, 211b, 212a.

D. Si advint, comme ilz avoient tous digne et que... 215v.

Trois cas : 215v, 220v, 226r.

CH. Puis quant il eult digné, il prist congiet... 13.

Quatre cas I : 15, 34, 105, 114.

Dix-neuf cas III : 13, 27, 27, 44, 53, 53, 66, 67, 73, 117, 138, 149, 153, 167, 183, 185, 188, 189, 190.

L. Après... que luy et ses gens eurent disné... 149-50.

Treize cas : 26, 30, 35, 40, 65, 115, 124, 128, 144, 148, 149-50, 159, 160.

Quatre cas I : 207, 217, 226, 234.

Deux cas III : 83, 169.

2°) T. Se des mes et entremes vous vouloye raconter dont a ce jour furent servis, trop vous pourroye enuyer a le vous dire. Mais saichiez que tout ce que ou pays se pot finer n'y fu point espargnie. 7b. Quant ce vint que le conte eut disne et qu'ilz furent levez de table et qu'ilz eurent graces rendues a nostre seigneur... 8b. Les tables furent mises, les contes adestrerent l'espousee, si la firent seoir a table ou moult richement furent serviz de tout ce que mestier leur fu... Le soupper dura grant espace. Puis, quant ce vint l'eure, les tables furent ostees, si se leverent par leans, les devises encommancerent par la sale. 92-3.

Dix-sept cas : 5b, 6b, 7b, 8a-b, 18a, 38a-b, 43b, 45-6, 57b, 59a, 68a, 87b, 92-3, 94b, 110b, 170a-b, 212a.

D. Les tables furent tantost couvertes et l'eaue des mains donnee, puis furent assis a table... ou ilz furent moult richement servis et festoies. Et quant ilz eurent disne et graces rendues... 224v.

Trois cas : 213r, 224v, 230r.

CH. Le digner fu prest, sy s'assirent à table. Des més et entremés dont ilz furent servy ne vous veul faire lonc conte, car moult richement furent servy de vins et de viandes à grant plenté. Quant le digner fu acomply, ilz se levèrent de table puis... se prindrent à deviser de pluiseurs choses. 34.

P. O li dinèrent bonnement
Servi furent moult ricement.
Dez mès n'esteut-il jà parler.
Moult en i ot sans deviser,
....
En orent tuit à grant plenté ;
Servi furent à volenté. 583.

Six cas II : 16 (P. 141), 34 (583), 39 (768), 105 (2934), 106 (2990), 161 (4681).

Treize cas III : 6, 14, 23, 27, 42, 46, 67, 144. 155, 162, 167, 186, 187.

L. Le connestable de Castille fit ordonner et faire un souper... Des mets et entremets desquels ils furent servis, ne quiers à parler, car tout ce que pour ce jour on put trouver... rien n'y fut espargné; le souper dura grand espace. Puis, le souper accompli, se levèrent tous de table, et après grâces rendues, se mirent tous à deviser. 141.

E. Le conestable fist un soupper, et furent ensemble grant seignorie et les champions ; et puis après souper, devisèrent et firent bonne chière. 195.

Douze cas : 8, 25, 28, 62-4, 65-6, 68, 104, 119, 120, 122, 127-8, 149.

Trois cas II : 141 (E. 195), 245 (237), 239-44 (233 6).

78. — Fêtes.

T. La feste et solemnite y dura huit jours. 3a.

Vingt et un cas : 3a, 7-8, 45a, 45a-b, 45-6, 46a, 46a, 47b, 73b, 94a, 97b, 106a, 106a, 132b, 140b, 167b, 170b, 171a, 192b, 206b, 207a.

CH. Et dura celle feste tout le jour. 27.

Onze cas : 16, 27, 39-40, 42-3, 68, 160, 160, 161, 162, 168, 192.

L. La feste qui fut faite au chasteau de Lalaing, pour la venue du jeune duc de Clèves, fut moult grande. 11.

Douze cas : 8, 11, 30, 35, 58. 64, 65, 68, 69, 129, 163, 164.

Deux cas I : 244, 248.

Cinq cas III : 103, 109, 244, 249, 249.

79. — Danses.

T. Quant ce vint qu'ilz eurent disne, ilz danserent et firent pluseurs esbatemens. 170a.

CH. Quant le digner fu acomply et graces rendues, danses, caroles et esbattemens s'encommenchèrent. 14-5.

Quatorze cas : 11, 14-5 17, 17, 26, 27, 42, 42, 161, 162, 167, 167, 167, 192.

L. Puis quand ce vint après souper et que les tables furent levées, danses et carolles encommencèrent. 8.

Onze cas : 8, 8, 31, 35, 41, 64, 64, 68, 68, 128, 160.

Quatre cas III : 108, 144, 144, 248.

80. — Ménétriers.

T. Puis apres les trompetes et menestriers devant le roy ysore commancerent a corner. 38a.

Cinq cas : 38a, 88b, 93b, 102a, 170a.

CH. Les chevaliers et damoiselles s'en deppartirent à grant foison torches, à trompettes et as menestrés et héraux. 23.

Vingt-quatre cas : 9, 11, 17, 23, 23, 26, 26, 27, 39, 42, 42, 42, 64, 66, 66, 67, 149, 150, 150, 161, 162, 167, 189, 189.

L. Trompettes et ménestrels commencèrent à jouer de leur mestier. 8.

Dix cas : 8, 52, 55, 62, 64, 66, 68, 119, 127, 128.
Un cas III : 109.

81. — Trompettes.

T. Puis apres les trompetes et menestriers devant le roy ysore commancerent a corner. 38a.

Treize cas : 20a, 29a, 38a, 50a, 51a, 74b, 88b, 113a, 117b, 123b, 166a, 196a, 196b.

D. Gillion... fist sonner trompettes, cors et buisines. 228v.

Cinq cas : 228v, 238r-v. 238v, 238v, 241r.

CH. A trompettes et à menestres, se firent amener sur la prayerye. 9.

Dix-huit cas : 9, 11, 23, 23, 26, 26, 42, 66, 128, 149, 150, 162, 167, 188, 189, 189, 191, 191.

L. Et lors trompettes de sonner. 29-30.

Quatorze cas : 8, 29-30, 52, 55, 58, 60, 62, 64, 66, 67, 68, 119, 127, 255.
Cinq cas I : 137, 137, 138, 174, 209.
Deux cas II : 138, 138.
Deux cas III : 89, 109.

82. — Réjouissances suivant la mode du pays où l'on se trouve.

T. Et firent pluseurs esbatemens selon leur loy et coustume. 170a.
L. Trompettes et ménestreux et autres plusieurs instruments mélodieux de diverses manières, jouans à la mode du pays. 119.

Deux cas : 119, 126.

83. — Congé.

T. Puis gilion prist congie de sa dame et monta a cheval, lui et ses gens. 6b.

Quarante-deux cas : 3a, 6b, 10b, 10b, 11b, 35b, 46a, 50a, 56b, 60a, 60b, 66b, 87b, 94a, 96a, 97b, 109a, 127a, 132b, 133b, 133b, 133b, 144a, 159b, 167b, 170b, 178a, 179a, 179b, 190b, 192b, 192b, 194b, 207a, 208b, 208-9, 209a, 210b, 210b, 210b, 211a, 213b.

D. Les deux damoiseaulx prindrent congie de leur pere et vindrent... 214v.

Vingt-quatre cas : 210v, 211r, 214r, 214r, 214r, 214v, 216v, 216v, 217v, 220v, 225r, 225r, 225r, 225r, 226r, 226v, 237v, 253v, 253v, 254r, 254r, 254r, 254v, 255r.

CH. Le seigneur d'Oisy prist congiet du seigneur et de la dame... 7.

Soixante-treize cas : 7, 7, 16, 16, 16, 17, 18, 25, 26, 26, 27, 28, 35, 35, 40, 40, 42, 42, 43, 43, 48, 48, 49, 49, 51, 53, 56, 65, 65, 66, etc.

L. Il prit congé du vieil seigneur de Lalaing. 12.

Quatre-vingt-treize cas : 12, 24, 25-6, 26, 26, 43-4, 44, 46, 65, 70, 74, 77, 78, 89, 89, 90, 91, 92, 93, 93, 93, 99, 99, 104, 104, 110, 110, 115, 115, 115, 117, etc.

84. — Excuses de l'hôte.

T. Je vous prie que perdonner me vueilliez se aucune faulte ay faicte de ce que si bien n'avez este receu comme je voulsisse... Vous tous messieurs, parens et amis, qui tant m'avez voulu honorer de venir a ma priere et requeste en mon hostel, ou de nostre humilite avez voulu avoir en pacience et prandre en gre le pou que y avez trouve. 8a-b.

CH. Veulliés venir digner avoec moy. Pas ne serés sy bien servis come se mon seigneur mon mary y fust, mais vous prendrés en gré ce que femmes sevent faire. Sy vous prie à tous deux que ceste moye requeste me veulliés ottroier ; en ce faisant, à mon seigneur et à moy ferés un grant honneur et plaisir. 34.

P. Por la votre bonté vous proi
Que voz dignés ensamble o moi,
Si ferés moult grant courtoisie.
571.

85. — Présents.

T. Moult grans dons et presens furent donnez a Gilion et a ses enfans. 210a.

Cinq cas : 3a, 133a-b, 161a, 208b, 210a.

D. Apres ce qu'ilz eurent... fait plusieurs beaulx dons a l'eglise de l'Olive. 216v.

Cinq cas : 214r, 216v, 249v, 253r, 254r-v.

CH. Oncques par laiens ne demoura varlet ne chamberière... à qui il ne donnast aulcun petit don. 16.

Dix cas I : 35, 35, 83, 84, 88, 88, 89, 136, 157, 158.
Neuf cas III : 16, 24, 24, 53, 66, 89, 143, 150, 182.

L. Après que le bon duc. . luy eut fait de grands dons... 34-5.

Quatre cas : 34-5, 44, 63, 90.
Cinq cas I : 89, 143, 179, 187, 239.
Neuf cas III : 89, 119, 130, 143, 145, 146, 147, 199, 248.

86. — Gens de service.

T. Avec eulx emmenerent deux jounes escuiers pour eulx servir. 96a.
D. Les dames... luy baillerent ung gentilhomme et ung vallet pour le conduire. 220v.
CH. Puis délivra au chevalier... dix sergans pour le servir et conduire. 56.
P. ... Et x sergans qui conduiront Sez armez et s'el serviront. 1399.
L. Guillaume luy bailla... un gentilhomme pour le servir. 13-14.

Deux cas : 13-14, 132.

87. — Abbé avec son « couvent ».

T. Dit me fu par l'abbe et couvent que... 1b.

Deux cas : 1b, 1b.

D. Gillion... fist venir l'abbesse et couvent de l'Olive. 210v.

Quatorze cas : 210v, 210v, 211r, 211r, 212r, 212r, 212r, 212v, 212v, 214r, 215r, 216v, 216v, 225r.

L. Et bien festové par l'abbé et couvent d'icelle abbaye. 153.

88. — Remerciements.

T. Dont humblement elle le remercia. 46a.

Quarante-deux cas : 39a, 46a, 49a, 55a, 56a, 56b, 59a, 60a, 60b, 60b, 69a,

73a, 77a, 80b, 93a, 94a, 100a, 104b, 105b, 109b, 111b, 125b, 128b, 132a, 132b, 133b, 138b, 144a, 151b, 152b, 153a, 158b, 161a, 169b, 171a, 185b, 190a, 192b, 198b, 208b, 210a, 210b.

D. Ce dont moult humblement remercierent le souldan. 249v.

Cinq cas : 207r, 226v, 249v, 253r, 253r.

CH. Dont le hérault l'en mercia moult humblement. 24.

Cinquante-deux cas : 16, 24, 24, 24, 26, 28, 28, 34, 35, 35, 35, 40, 42, 43, 43, 45, 47, 47, 48, 49, 53, 53, 56, 64, 65, 66, 68, 81, 83, 83, etc.

L. Le duc les en remercia moult courtoisement. 12.

Trente cas : 7, 12, 12, 44, 45, 46, 46, 57, 62, 64, 91, 118, 120, 120, 128, 129, 129, 129, 130, 131, 131, 132, 152, 156, 157-8, 159, 159, 160, 161, 164.

Quinze cas I : 76, 77, 78, 89, 168, 187, 219, 225, 226, 228, 234, 238, 239, 239, 246.

Trente-neuf cas III : 72, 74, 76, 76, 76, 76, 89, 93, 93, 95-6, 99, 102, 103, 105, 106, 108, 109, 109, 110, 111, 141, 143, 143, 143, 143, 144-5, 145, 145, 145, 146, 146, 147, 147, 147, 165, 179, 187, 200, 248.

89. — Vin et épices.

T. Puis vin et espices lui furent apportees et beu ; apres lui fu amene ung destrier sur lequel il monta, et, apres ce qu'il eut prins congie du souldan, il s'en tourna par devers l'ost. 190b.

CH. Alors escuiers et varlés servans apportèrent vin et espisses, puis prindrent les seigneurs congiet, sy se retray chascun en sa chambre. 17.

Huit cas : 17, 42, 43, 48, 151, 158, 187, 190.

L. Puis, l'heure venue d'aller coucher, vin et espices furent apportées... Puis messire Jacques de Lalaing prit congé d'elles... 245.

E. Et, là, d'elles print congié... 237.

Dix cas : 43, 65, 126, 128, 131, 132, 141, 143, 149, 160.

Trois cas III : 144, 144, 245.

90. — Tristesse au moment du départ.

T. La n'y avoit nul qui eust volente de riens dire pour le grant desplaisir qu'ilz avoient tous pour le piteux deppartement qu'ilz avoyent veu a trasignyes du seigneur et de la dame. 11a.

D. Il party du chastel de trasignies, ou grans criz et pleurs se firent

par ses subgets pour son departement, et jamais ne fut veu hostel de hault baron plus desole ne raemply de tristresse tant pour le departement des deux nobles dames comme de leur bon seigneur. 210v.

CH. Sy le vindrent voir pluisseurs chevaliers et escuiers du pays, qui de son département furent moult dolant. 75.

Deux cas I : 74 (P. 1823), 125 (3719).
Trois cas III : 75, 75, 75.

91. — Escorte.

T. Le conte et tous les barons le convoyerent jusques a ce qu'ilz furent hors de la conte de haynnau. 11a.

Huit cas : 11a, 61a, 133b, 133b, 192b, 209a, 210b, 213b.

D. Le gentil conte de haynnau et leurs peres, parens et cousins les convoyerent jusques a Cambron. 224r.

Deux cas : 224r, 225r.

CH. Sy fu convoyés de grant foison gens du pays. Puis apprès ce qu'ilz l'eurent convoyet plus de deux liewes, ilz prindrent congiet de ly. 75.

P. Au matinet, sans plus atendre
A fait monter II chevaliers
De son conseil, que molt ot chers.
Il méismez aveuc monta,
Son oirre atorne, si s'en va. 1868.

Quatorze cas : 26, 28, 41, 43, 49, 75, 75, 84, 97, 104, 106, 136, 153, 158.

L. Il donna congé à ceux qui le convoyèrent. 26.

Neuf cas : 26, 62, 62, 114, 115, 120, 155, 158, 160.
Un cas III : 110.

92. — Retour de chacun à son hôtel.

T. Apres que les huit jours furent passez, les barons... s'en retournerent chascun en leurs hostelz. Messire Gilion de trasignyes et dame marie, sa femme, prindrent congie du conte... 3a.

CH. Apprès les deux jours passés la feste failly, s'y prindrent tous congiet, sy s'en ala chascuns en son hostel. 68.

93. — Retour au manoir.

T. Messire Gilion de trasignyes et dame marie, sa femme,... vindrent en leur chastel et seigneurie de trasignyes, ou a grant joye de leurs subgietz, amis et voysins furent receuz, qui grant joye eurent de leur venue. D'eulx tous furent moult amez et chevaliers (*lisez* chiers)

tenuz... Grant espace de temps furent ensemble sans avoir generacion. 3b.

CH. Volempté lui prist de lui et madame sa femme eulx aler esbattre et jouer à Chin dont il estoit seigneur... De leur venue ses homes et seigneurs et dames, ses voisins, furent moult joïeulx; car tant estoient amé tous deux que chascuns leur voloit complaire. Sy furent ensamble lui et madame sa femme grant espasse sans avoir hoir... 193.

P. Puis s'en torna
A Berlaimont, s'i a trouvée
Sa fème, qu'il ot espousée,
Qui le reçut à moult grant joie.
Ensamble furent à grant joie
Une pièce moult longement.
Ainc entr' iax II n'ot mautalent.
Oirs orent, ce dist li escris. 5489.

94. — Armes telles qu'on les portait à l'époque où se place le récit.

D. Ilz y firent a leur poste faire haubers, escus, heaulmes, et plente d'autres habillemens servans a leurs personnes selon le stille et coustume que l'en usoit lors. 225r.

Deux cas : 225r, 236r.

CH. Les deux chevaliers s'armèrent de telx armes dont pour che temps on avoit acoustumé et usé de porter ès tournois. 37.

Trois cas : 14, 37, 37-8.

95. — Monter à cheval sans mettre le pied dans l'étrier.

T. Sur lequel il monta... sans ce que oncques en daignast mectre le pied en l'estrier. 180b.

Deux cas : 180b, 181a.

CH. Sy monta dessus sans mettre piet en l'estrier. 59.

Un cas I : 20 (P. 194).

Deux cas II : 59, 173.

P. Si est sor le ceval montez. 1478.

L. Sans mettre pied à l'estrier saillit en la selle. 26.

96. — Dames aux « hours ».

T. L'esposee et les dames alerent en la prayerie, ou ilz trouverent les hours apprestez, garniz et couverts de riche tapisserie, sur quoy ils monterent. 87b.

Trois cas : 87b, 89b, 92b.

CH. Les dames aloient monter sur les hours. 18.

Quinze cas : 9, 18, 21, 22, 59, 144, 149, 155, 167, 186, 188, 189, 189, 191, 191.

L. Les hautes princesses, dames et damoiselles estoient déjà toutes montées sur les hourts. 52.

Huit cas : 30, 30, 52, 56, 60, 66, 66, 67.
Un cas I : 182.
Deux cas III : 141, 183.

97. — Salut des combattants aux spectateurs de marque.

CH. Il... regarda amont, sy salua le seigneur et la dame d'Oisy. 10.

Trois cas : 10, 186, 189.

L. Il vint faire la révérence au roy et à la royne et à tous les autres qu'il véoit estre aux eschafauts. 135.

E. Et puis s'en vint devers le roy, lui faisant révérence. 193.

Quatre cas : 52, 55, 61, 66.
Six cas I : 86, 86, 137, 172, 173, 183.
Deux cas II : 135 (E. 193), 138 (194).
Un cas III : 84.

98. — Éloge des héros par les dames.

T. Et vindrent prandre le chemin devant les hours en moult bel arroy, tant que des dames furent moult louez; distrent entre elles que pour leur beau maintien faisoyent moult a loer. 88a.

Deux cas : 88a, 153a.

CH. Premiers ceulx de dedans passèrent en ung très-bel arroy pardevant les hours des dames... Puis... messire Gilles de Chin et messire Gérart du Chastel et leur routte, lesquelx par les dames et damoiselles furent moult prisié. 155.

Cinq cas : 21, 43, 155, 186, 189.

L. Il vint passer devant les hourts. Sy salua le roy et toutes les dames, dont il fut moult regardé... 52.

99. — Combat à la lance.

T. Il baissa sa lance et vint contre le souldan... Si s'entreferirent de

tel force que la lance du souldan volla en pieces, mais celle du roy de tarse, qui estoit forte et roide, ne rompy ne cassa. 33b. Etc.

Trente-cinq cas : 33b, 51a, 52a-b, 54a, 55a, 63b, 75b, 76a-b, 77a, 80a, 88b, 89a, 89a-b, 89b, 90a, 90a-b, 91a-b, 113b, 113-114, 115a, 123b, 131a, 155a-b, 166a, 172b, 173a, 176a, 176b, 181a, 187-88, 188b, 196b, 197a, 201a, 202b.

D. Oyant messire gillion ceulx de babilonne fort encouragies a la bataille, il assambla a ses ennemis, chascun lance baissee... et quant leurs lances furent quassees, ilz tirerent bonnes espees... 240v.

Deux cas : 238v, 240v.

CH. [Il] baissa sa lance qui estoit forte et roide et... aconsiewy ung chevalier de Louvain... par tel fierté que la lanche à tout le penon ly boutta parmy le corps. Au resachier qu'il fist sa lance, l'abatty mort par terre... 172. Etc.

Cinq cas I : 91 (P. 2394), 103 (2795), 130 (3956), 137 (4193), 148 (4441).

Sept cas II : 21 (222), 38 (676), 61 (1495), 61 (1517), 125-26 (3789), 141 (4324), 156 (4526).

Onze cas III : 10, 10, 41, 59, 61, 86, 97, 130, 157, 172, 175.

L. [Il] prit sa lance : sy les baissèrent eux deux... Sy s'atteignirent eux deux des lances, qui estoient moult roides et pesantes... 84.
Etc.

E. Lesdictes armes de cheval furent très rudes, car leurs lances estoient très grosses et de bon bois. 187.

Treize cas : 29, 35, 55, 55, 56, 57-8, 58, 58-9, 59, 59-60, 66, 66, 67.

Deux cas I : 177, 210.

Un cas II : 84.

100. — « Parfaire son poindre ».

T. Lequel advisa le roy Bruyant au repasser qu'il fist devant lui pour parfournir son poindre. 131a.

Deux cas : 131a, 173a.

CH. Il passa oultre pour parfaire son poindre. 10.

Trois cas : 10, 10, 59.

L. Le chevalier du pas passa pour parfaire son poindre jusques au bout de la lice. 210.

E. Et passa oultre jusques au bout de la lice. 217.

Cinq cas : 55, 56, 58, 58, 59-60.

Un cas II : 210.

101. — Tirer l'épée.

T. Avant que sa lance feust rompue, il en occist six... Puis mist la main a l'espee, dont il fist si grant occision de sarrasins que... 75b.

Neuf cas : 34a, 51b, 54a, 75b, 80a, 115a, 155b, 166a, 181a-b.

D. Quant leurs lances furent quassees, ilz tirerent bonnes espees. 240v.

CH. Avant ce que sa lance fust rompue il abatty quatre chevaliers... Puis Gillion de Chin mist la main à l'espée, sy encommencha à férir... 22.

P. Dusqu'el camois brise sa lance,
....
Mais del tronchon qui li remaint
Y a des autres féru maint.
Quant cil li faut, si trait l'espée.
224.

Un cas I : 91 (P. 2394).
Trois cas II : 22 (224), 126 (3747), 130 (3957).
Cinq cas III : 41, 87, 131, 137, 172.

L. En ce faisant jeta sa hache jus en le sablon, et mit la main à l'espée pour la tirer dehors. 139.

E. Et, en reboutant, getta sa haiche sur le sablon et tiroit son espée. 195.

Un cas I : 175.
Un cas II : 139.

102. — Etincelles jaillissant des armures.

T. Ilz se ferirent l'un sur l'autre si menu et souvent que les estinceles de feu faisoyent saillir de leurs heaumes par leurs espees qui tant estoyent fines. 155b.

Deux cas : 155b, 182a.

L. [Ils] se donnèrent de si très-terribles et horribles horions, si menus et si souvent, que des harnas qu'ils avoient armés, qui estoient fins et acérés, le feu et les étincelles en sailloient. 138.

E. Ilz s'assemblèrent et firent terriblement et crueusement. 194.

Deux cas : 58, 59.
Un cas III : 138.

103. — Mésaventure d'un combattant et rire des spectateurs.

T. Jehan de trasignyes assena richier en la cimiere du heaulme un

cop si grant que le heaulme lui emporta hors du chief, et demoura teste nue. Parquoy la risee fu si grande que la on n'eust oy dieu tonnant. 63b.

Trois cas : 63b, 64a, 89a.

CH. Les ungs estoient portés par terre, les aultres eulx et leurs chevaulx, dont la risée et le cry s'efforça moult hault. 10.

Deux cas : 10, 154.

L. Jacquet de Lalaing, qui l'avoit avisé à son venir, l'asséna en la lumière du heaume par telle force et vertu qu'au bout de sa lance il emporta le heaume du chevalier plus de quatre toises loing. Le chevalier se voyant tout désarmé, la teste nue, prit son regard vers le hourt des dames. Lors de toutes parts on encommença de rire. 60.

104. — « Los et prix ».

T. Gerard le maisne fist serment que mieulx aimeroit morir en bataille ou estour que pour ce jour il n'eust le los et le pris du mieulx faisant. 89a.

Huit cas : 88a, 89a, 89a, 90a, 90a, 90b, 92b, 186b.

D. Si vous estes tant humilies comme d'estre venus en la compaignie de moy... pour acquerir loz et pris. 246v.

CH. Oncques ne se trouva en jouste ne en tournoy qu'il n'emportast le pris et l'onneur comme au mieulx faisant. 29.

P. III ans toz plains ainsi ala
Gilles de Chyn, que ne fina
De marce en marce d'el errer,
Por son pris querre et aloser.
Onques à nul tournoiement,
S'il i éust chevaliers cent,
Qu'il ne fust le mieudres tenus.
385.

Quatre cas II : 29 (P. 385), 43 (1064), 62 (1574), 63 (1604).
Un cas III : 41.

L. Jamais ne se partoit des festes ou joustes, que pour le mieux faisant il n'emportast le prix. 32.

Quatre cas : 5, 32, 60, 68.
Un cas III : 71.

105. — « Emporter le bruit ».

T. Mais sur tous ceulx qui la furent les enfants de trasignies emportent le bruit. 91b.

Trois cas : 91b, 91b, 92a.

CH. Mais sur tous ceulx du tournoy messire Gilles de Chin en emporta le bruit. 41.

Cinq cas : 31, 40, 41, 146, 162-3.

L. Au dessus de tous ceux qui y furent, emporta le bruit et la renommée pour le mieux faisant. 69.

Trois cas : 47, 64, 69.

106. — « Mieux faisant ».

T. *Voy. exemple, n° 104.*

Trois cas : 62b, 89a, 90b.

CH. *Voy. exemple, n° 104.*

Onze cas : 12, 23, 29, 31, 37, 43, 63, 142, 163, 163, 187.

L. *Voy. exemple, nos 104 et 105.*

Huit cas : 30, 32, 54, 64, 64, 67, 68, 69.

107. — Après le tournoi, retour du héros en grande pompe.

T. Si vindrent tous rentrer dedens la ville, ou les heraulx n'abandonnerent les enfans en criant trasignies jusques a ce qu'ilz furent en leur logeys. 92b.

CH. D'aultre part le seigneur d'Oisy et le seigneur de Chin emmenèrent leur chevalier et ses compaignons et aveuc eulx grant foison hérauix, trompettes et menestrés qui à haulte vois aloient criant : « Fleur de chevalerie au josne damoisel de Chin ! ». Ne oncques ne laissèrent le criier jusques ad ce qu'ilz furent deschendus en leur logis. 22-23.

Cinq cas : 23, 39, 41, 149, 158.

L. Et d'autre part, messire Jacques de Lalaing monta sur son cheval, qui estoit couvert d'une nouvelle parure... et vint en son hostel moult grandement accompagné, trompettes et clairons sonnans devant luy. 88-9.

Un cas : 62.
Un cas III : 88-9.

E. Et ledit messire Jaques de Lalain s'en retourna à cheval, son cheval couvert de nouvelles parures... 189.

108. — Repos.

T. Puis se fist desarmer pour soy reffrechir. 37b.

Six cas : 12a, 37b, 42a, 194a, 195a, 210b.

D. Il trouva le souldan descendu ou grant tref du puissant roy de fes pour soy y rafreschir. 248v.

Six cas : 219v, 227r, 228v, 246r, 248v, 253-54.

CH. Jusques ad ce qu'ilz furent deschendus en leur logis où ilz se désarmèrent et se rafreschirent. 23.

Neuf cas : 23, 85, 87, 87, 112, 138, 138, 178, 178.

L. Puis, quand ce vint que messire Jacques fut désarmé et rafraischy en son logis... 141.

Deux cas III : 141, 180.

109. — Arrivée d'un messager.

T. Ainsi comme la estoient a table, entra leans ung sarrasin qui de par le Roy de Damas apportoit lectres. Quant il fu devant le souldan, il tira ses lectres et les bailla au souldan. 18a.

Quatre cas : 18a, 128a, 139b, 179-80.

D. Si advint, ainsi comme ilz avoient tous digne..., arriva leans le serviteur de l'abbaesse ; il mist pie a terre aux degrez de la salle... ; adont il se mist a ung genoul et salua messire gillion, a face pale et tristre bailla sa lettre. 215v.

Trois cas : 215v, 221r, 231r.

CH. Avant che qu'ilz se levassent de table le hérault entra layens... Il vint en la chambre... et salua messire Gilles moult courtoisement, puis ly raconta tout au lonc la gaigure... 155.

P. Li ménestrex molt tost s'en va,
A Joégni truève Gillon
....
Quant cil i vint, Gilles l'apèle ;
Li menestrex tout a conté. .
4487.

Deux cas I : 65 (P. 1665), 89 (2309).
Cinq cas II : 58 (1441), 106 (3039), 155 (4487), 159 (4618), 169 (4925).
Deux cas III : 12, 53.

L. Charolois monta amont et vint en la chambre du duc, où à celle heure il trouva le duc avoir disné ; il le salua moult humblement ; sy bailla et présenta ses lettres à messire Jacques. 169.

Deux cas : 73, 156.
Un cas III : 169.

110. — Lecture des lettres.

T. Alors le souldan ayant oy le sarrassin prist la lectre que il portoit, il mesmes froissa la cire et la lisy. 18b.

D. A face pale et tristre bailla sa lettre ; le chevallier la receu, froissa la cyre, puis la commenca de lire. 215v.

Deux cas : 215v, 221r.

L. Quand maistre James de Douglas vit Charolois le héraut luy présenter les lettres... il froissa la cire et ouvrit les lettres ; sy lut tout au long ce que dedans estoit contenu. 167.

111. — Signal de se préparer à la bataille.

T. Tost et hastivement fist publier par la cite que chascun s'armast et feust prest pour l'accompaignier. 113a.

Dix cas : 29a, 74b, 79b, 108a, 113a, 118a, 130a, 171a, 175b, 187a.

D. Il fist publier par la cite de babilonne que tout homme se meist en armes pour saillir dehors. Et quant ilz furent prestz, ilz saillirent aux champs. 229-30.

CH. Tantost et sans délay fist sonner ses trompettes et buccines par sa cité, et fist publyer partout que chascun s'apprestast. 90.

P. Après a fait isnèlement
Deus buisinez d'arain sonner. 2321.

Deux cas II : 90, 128 (P. 3853).
Un cas III : 180.

112. — S'armer en hâte,

T. Alors de toutes par my la nef s'en coururent eulx armer. 14a-b.

Onze cas : 14a-b, 113a, 114b, 116b, 125a, 127b, 134b, 153b, 154a, 157b, 176a.

D. Si se prindrent tous a mettre hastivement en armes. 232r.

CH. Puis se coururent armer de touttes pars. 57.

P. Lor caucez lacent en la pleigne. 1422.

Qnatre cas I : 86 (P. 2159), 90 (2337), 114 (3350), 139 (4280).
Deux cas II : 37 (652), 57 (1422).
Deux cas III : 145, 191.

113. — « Se mettre en point ».

T. De toutes parts ceulx qui armes peurent porter se misdrent en point pour yssir. 29a.

Six cas : 29a, 63a, 89a, 89a, 96a, 184a.

D. Les barons. . se appresterent et mirent en point pour partir. 212r.

Trois cas : 212r, 224r, 254v.

CH. Chascun se devoit mettre en point pour tournoyer. 57.

Treize cas : 23, 26, 41, 57, 59, 137, 143, 152, 155, 159, 159, 188, 190.

L. François, Champenois.... s'efforçoient chacun à son pouvoir d'y estre le mieux en point. 51.

114. — « Ordonner » les troupes et placer des sentinelles.

D. Lesquelles [batailles] celle nuit meismes il ordonna... a celle fin que, s'il advenoit qu'ilz feussent assailliz ou hastez, que chascun d'eulx sceust quelle part ilz se devoient retrouver. Ce fait, ilz ordonnerent guet et escoutes pour la nuit. 235r-v.

Deux cas : 235r-v, 235v.

CH. Messire Gilles donna conseil que, avant ce que la nuit venist, ilz ordonnaissent leurs batailles, affin que le lendemain chascun seuist ce qu'il devoit faire... Puis aprez ce qu'ilz eurent ordonné tout ce qui estoit conclut, ilz ordonnèrent leur guet pour la nuit. 114.

115. — Ardeur des combattants à s'élancer contre l'ennemi.

T. Gilion et l'admiral... vindrent... l'un contre l'autre en frappant les destriers par tel fierte que, a les veoir venir, sembloit une fouldre. 54a.
Le conte de la marche lui vint a l'encontre, eulx deux frappans de l'esperon tant que destriers peurent courre. 91a.

Quatre cas : 54a, 80b, 91a, 155a-b.

D. Le roy de perse... laissa courre sur le roy corsabrin autant que chevaulx peurent furnir et de si grant force qu'il sembloit que la terre deust fendre. 239r.
[Il] choisy plainement deux chevaucheurs venir a l'encontre de luy a course de chevaulx aussi tost que possible leur estoit. 230-31.

CH. Gilles. . féry le destrier de l'esperon que à le voir venir sembloit que ce fust ungs fourdres. 146.
Lequel lanche baissyé venoit acourant autant que destrier povoit courre. 156.

P. Les bons cevax que pas ne tirent
A esperon laissent aler. 4527.

Cinq cas II : 21, 86, 114, 125-6, 156.
Cinq cas III : 10, 59, 131, 131, 146.

L. Jacquet de Lalaing... férit le destrier roüan de l'esperon, lequel, comme un foudre, accourut par telle force que... 55.
[Il] baissa sa lance, et autant que cheval peut courre, le laissa aller. 56.

Six cas : 55, 56, 57, 58, 59, 66.
Un cas III : 84.

116. — Se jeter au milieu de l'ennemi.

T. Les deux enfans de Trasignyes se ferirent en l'estour, ou ilz faisoyent merveilles. 197b.

Trente-cinq cas : 33a, 39a, 39a, 40b, 51a, 51b, 53a, 75b, 75b, 77a, 79b, 80-1, 114a, 114a. 118b, 119a, 119a, 123b, 123-4, 130b, 173b, 176a, 176b, 188b, 188b, 197a, 197a, 197b, 198a, 198b, 199a, 199b, 201b, 202b, 202b.

D. Gillion... se fery en l'estour ou chascun luy faisoit voye. 246r.

Huit cas : 240v, 242r, 244r, 246r, 246v, 247r, 247v, 247v.

CH. Il se vint férir à l'estour, et encommencha à faire tant d'armes et de ochision d'hommes que messire Gilles s'en esbahy tous. 131.

Deux cas I : 131 (P. 4002), 173 (5047).
Vingt et un cas II-III : 39, 61, 63, 63, 86, 91, 92, 97, 114, 115, 131, 131, 137, 138, 147, 147, 156, 174, 175, 175, 175.

117. — Cris.

T. Alors le cry et la huee leva moult grant. 22b.

Vingt-deux cas : 22b, 29b, 39a, 50a, 51a, 55a, 81a, 82a, 90a, 113a, 114b, 117b, 118a, 118b, 124b, 127b, 130a, 130b, 172a-b, 187b, 196a, 202a.

D. Alors s'esleva le bruit et la criee tant haulte... 241r.

Trois cas : 238v, 241r, 247r.

CH. Alors de touttes pars en la prayerye leva le cry et la huée. 11.

Onze cas : 11, 38, 101, 103, 123, 145, 146, 147, 175, 189, 191.

118. -- « Prendre à regarder ».

T. Le roy Fabur le prist a regarder. 98a.

Dix-huit cas : 4a, 4a. 16b, 18a, 23b, 25b, 46b, 57b, 98a, 98b, 110b, 120a, 138b. 142a, 191b, 204a, 204a, 204b.

D. Le conte, en le voyant venir, le prist moult fort a regarder. 212v.

Huit cas : 212v, 215v, 215v, 219r, 221v, 227v, 230v, 249r.

CH. Il se prist à regarder par layens hault et bas. 7.

Cinq cas : 7, 33, 44, 47, 113.

119. — Regarder à droite.

T. Ilz regarderent sur dextre et choisirent grant foison navire. 13b.

Cinq cas : 13b, 65b, 123b, 172b, 188b.

D. Il prist a regarder sur destre et choisy vers les desers eslever contremont une moult grant pourriere. 230v.

Deux cas : 230v, 246r.

CH. Gilles regarda sur dextre, sy choisy ung Turc grant et puissant à mervelles. 130.

P. Gilles de Cyn est adréciés
A I Turc qui molt tost venoit. 3969.

Cinq cas : 33, 61, 130, 147, 156-7.

120. — Apercevoir un adversaire à poursuivre.

T. Gilion de Trasignyes regarda sur destre et vey le roy de Fes, lequel avoit occis ung Babilonnois. 188b.

Vingt-sept cas : 14a, 14-15, 22a, 22b, 29b, 33a, 51a, 54a, 76-7, 77a, 80a, 80a, 80a, 80b, 118b, 123b, 124a, 130b, 131a, 135b, 166b, 172b, 172-3, 188b, 199a, 200b, 201b.

D. Il tourna lors sur destre et choisi ung charriot sur lequel estoit assis et desploye au vent le maistre estandart... 246r.

Cinq cas : 229r, 238r, 243r, 244r, 246r.

CH. *Voy. exemple, nº 119.*

Trois cas II : 61 (P. 1491), 86 (2168), 131 (3989).

Neuf cas III : 38-9, 61, 63, 92, 125, 130, 130, 156-7, 172-3.

121. — Renverser de cheval.

T. Il fery Gilion sur le heaume ung cop si grant que tout (l') estourdi l'abbati par terre. 201b

Trente-sept cas : 33-4, 55a, 62b, 64a, 64a, 64a, 75b, 77b, 77b, 80a-b, 80b, 90a, 90b, 91b, 91b, 91b, 92a, 92a-b, 113b, 114a, 123b, 130b, 155b, 166a, 166a, 172b, 176a, 176b, 182b, 186b, 198b, 198b, 199b, 200a, 200b, 201b, 202b.

D. Adont il haulca l'espee de quoy il fery le prince payen sur le hault du heaulme ung cop si grant que moult fut estourdy et... versa par terre du destrier. 247r.

Huit cas : 239r, 239v, 241r, 242r, 244r, 244v, 247r, 247v.

CH. Sy le féry par-dessus ung cop si desmesuré qu'il l'abatty tout estourdy par terre. 173.

Sept cas II : 39 (P. 709), 61 (1502), 61 (1524), 86 (2395), 141 (4330), 156 (4534), 172 (5018).
Six cas III : 22, 156, 157, 173, 175, 191.

L. Et d'un coup de hache luy donna sur la joue du bassinet, et le porta jus tout estourdi et estendu. 177.

E. Mès la bataille ne demeura guères que ledit Mériadet porta jus ledit chevalier, et chéy le visaige dessoubz. 202.

Quatre cas : 55-6, 57, 66, 85.
Un cas II : 177.

122. — Combat singulier, qui ne cesse qu'à l'arrivée des compagnons d'armes des deux combattants.

T. : p. 30, *Isore de Damas et le soudan.*
77, *le roi de Morienne et le soudan.*
D. : f. 245r-v, *le roi de Fez et Gillion.*

123. — Trancher divers membres à ses adversaires.

T. A l'un coppoit ung poing, a l'autre un bras, l'autre il pourfendoit jusques a la cervele. 34a.

Sept cas : 34a, 40a-b, 83a, 83a, 188b, 198a, 198a.

D. Il leur detrenchoit bras, pies et mains. 243v.

Deux cas : 241r, 243v.

CH. Il les pourfendoit jusques ès chervelles, il leur détrenchoit bras et espaulles. 87.

P. Tant en a Gilles de Chyn mors
Et dépeciet menbrez et cors,
Que .... 2187.

Trois cas II : 87 (P. 2187), 173 (5026), 173 (5091).
Deux cas III : 131, 176.

124. — Trancher la tête.

T. Hertan... rehaulsa l'espee contremont et assena le Sarrasin parmy le col si fierement que la teste a tout le heaume lui abati jus des espaules, et cheut le corps d'un coste et la teste de l'autre. 167a-b.
Cinq cas : 15a, 54a, 77a, 167a-b, 200b.

CH. Gilles haulcha l'espée contremont, sy féry le Sarazin entre col et escu par tel hayr qu'il luy fist voler le chief jus des espaulles; sy chey le corps d'une part et la teste d'aultre. 92.

P. Gilles de Chyn le vait férir
Si roidement par tel aïr
Le cief li fait del bu voler,
Toise et demie, sans fausser.
A terre en est li cors caüs. 2423.

Trois cas II : 92 (P. 2423), 111 (3212), 138 (4197).

125. — Effroi répandu par le héros.

T. Si hardi Sarrasin n'y avoit de les ozer approchier. 135a.

Onze cas : 40b, 53a, 76a, 80b, 115a, 135a, 174a, 188a, 198a, 198a, 198a.

D. Il n'y avoit tant hardy payen ne sarrazin quy l'ozast approchier ne attendre. 241r.

Quatre cas : 239v, 241r, 242v, 243v.

CH. Il n'y avoit Turc sy hardy qui l'ozast approchier. 130.

Dix-sept cas : 22, 41, 45, 62, 62, 92, 115, 130, 139, 139, 156, 157, 172, 173, 173, 174, 175.

126. — Faire voie.

T. Chascun qui le congnoissoit lui faisoyt voye. 198.

D. [Il] emprint a faire tant d'armes... que tout homme luy faisoit voye. 239v.

Cinq cas : 239v, 240v, 241r, 241v, 246r.

CH. Puisque che nom estoit oy, chascun luy faisoit voye. 29.

Sept cas : 29, 39, 41, 147, 156, 172, 191.

127. — Opinion du chevalier chrétien que c'est faire œuvre pie de mettre à mort les mécréants.

T. Plus beau service ne pourroit faire a Dieu que destruire et mectre a mort ceulx qui en lui ne sont croyans. 213b.

Trois cas : 40a, 169a, 213b.

D. Pensant en soy que, s'il aloit par dela pour destruire et mettre a mort les sarrazins quy estoient ennemiz de dieu et de sa loy, qu'il y acquerroit grant merite. 221r.

128. — Carnage général.

T. Desquelx ilz firent si grant discipline que orreur estoit de les veoir. 77a.

Cinq cas : 15b, 77a, 80a, 119a, 127b.

CH. [Il] en fist telle discipline que orreur estoit à le veoir. 91.

Trois cas : 91, 173, 173.

129. — Frapper à droite et à gauche.

T. Il frappoit a dextre et a senestre. 39a.

D. Il frappoit du trenchant de s'espee a destre et a senestre. 241r.

Deux cas : 241r, 245r.

CH. Sy encommencha à férir à destre et à senestre. 22.

Dix cas : 22, 41, 87, 91, 96, 131, 137, 147, 172, 173.

L. A le voir férir à dextre et à senestre. 37.

130. — Tuer.

T. Qui fort s'efforcoyent de occire et mectre ses gens a mort. 40b.

Vingt-huit cas : 33a, 37a, 39a, 40b, 80a, 84a, 99a, 124a, 124b, 130b, 131b, 135b, 166a, 169a, 173a, 173a, 173a, 173b, 173b, 174a, 181b, 185a, 188a, 190a, 196b, 202a, 202b, 205b.

D. Toutesfois messire gillion, ne gerard, son filz, ne se faindoient d'ochir et detrenchier leurs ennemis. 241v.

Six cas : 221r, 241v, 241v, 242v, 244v, 248r.

CH. Lesquelx il ochist et mist à mort. 172.

Trois cas II : 87, 172, 172.

L. Il estoit en luy de l'occire et mettre à mort. 185.

Un cas II : 185.

P. N'en ataint pas nul qu'il n'ocie. 2180.

E. D'un bien petit coustel, on l'eust peu tuer. 205.

131. — Mort immédiate des victimes.

T. En abbati v par terre, qui oncques depuis ne remuerent ne pied ne jambe. 114a.

Trois cas : 22a, 114a, 118b.

D. Et versa par terre du destrier tellement que oncques puis ne remua ne pie ne main. 247r.

CH. Puis l'empaint et le rua par terre par telle vertu que oncques depuis ne remua piet ne jambe. 130.

Deux cas : 130, 141.

132. — Mort des victimes entre les pieds des chevaux.

T. Ains leur convint finer leurs jours miserablement entre les piez des chevaulx. 80a.

Huit cas : 52b, 75b, 80a, 131a, 173b, 188a, 199a, 202b.

D. Illec fina miserablement sa vie entre les pies des chevaulx. 241r.

Cinq cas : 239r, 239v, 241r, 243r, 247r.

CH. Les maistres demouroient sur les champs entre les piés des chevaulx. 175-6.

Trois cas : 115, 130, 175-6.

133. — Étonnement produit par la force et la résistance du chevalier.

T. Dont babilonnois estoient fort esbaiz comment ung seul corps d'omme povoit ce faire. 53a.

CH. Chascun quy le véoit s'esbahissoit coment corps humain pooit souffrir le traveil qu'ilz lui véoient porter. 62.

Deux cas : 62, 93.

134. — Bataille grande et fière.

T. La bataille fu moult grande et fiere. 77a.

Treize cas : 14b, 32b, 55a, 76a, 77a, 91b, 113b, 114a, 172b, 176b, 188a, 188b, 199-200.

CH. Alors encommencha l'estour moult grant et fort à redoubter. 91.

L. La bataille d'eux fut grande et fière. 228.

E. Et combatirent bien et vaillaument. 228.

Deux cas II : 88 (E. 189), 228 (228).

135. — Cataclysme qui paraît imminent.

D. Il sembloit que la terre deust fendre. 239r.

Deux cas : 239r, 239v.

CH. Il sambloit que chiel et terre se joingnissent ensamble. 146.

L. Il sembloit que terre et ciel dussent combattre ensemble. 67.

Deux cas : 58, 67.

136. — Lumière du soleil obscurcie par la poussière.

T. En telle maniere que, pour la pouldryere et du trait, le soleil en obscursy. 75a.

Six cas : 51a, 75a, 79b, 172b, 193a, 196a.

D. Une moult grant pourriere tant merveilleuse que le soleil en estoit tout obscurcy. 230v.

Deux cas : 230v, 241r-v.

137. — Grand bruit.

T. Parquoy la risee fu si grande que la on n'eust oy dieu tonnant. 63b.
CH. [Ils] demenoient sy grant bruit... que on n'y oïst Dieu tonnant. 149.

Cinq cas : 11, 17, 149, 158, 189.

L. En démenant si grand bruit que par toute la ville on n'y eust oy Dieu tonner. 55.

Deux cas : 29-30, 55.

138. — Encouragements des chefs à leurs troupes.

T. Le roy de damas aloit par la batalle, l'espee ou poing, en admonnestant ses gens de bien faire. 29b.

Dix-sept cas : 14b, 29b, 32-3, 33a, 38b, 40b, 49b, 51a, 51a, 53-4, 55a, 77b, 80a, 114a, 146a, 146b, 172a.

D. Tenant ung baston en son poing, [il] vint chevauchier au long de ses batailles en les requerant et admonnestant du bien faire. 230r.

Onze cas : 230r, 235r, 236r, 237v, 238r, 240v, 241v, 242r, 244r, 244r, 246r.

CH. Le conte de Hénau, qui aloit par les batailles ammonestant ses gens du bien faire... 174.

Deux cas : 171, 174.

139. — Allocution des généraux.

T. Seigneurs, or y perra comment vous ayderez a defendre voz corps, voz terres, voz femmes et enfans a l'encontre de ceulx qui tollir les vous veulent. 49a-b.

Huit cas : 14a, 33a, 38b, 40a, 49a-b, 79b, 116a-b, 188a.

D. O vous tous, mes reverents seigneurs,... je vous prie tous ensemble que voeuilliez rendre toute payne et dilligence de resister aux emprises de voz ennemis, que vous povez icy veoir devant vous,

lesquelz... s'efforchent de vous vouloir premierement oster vostre france liberte, voz vies, voz femmes, voz enfans, voz terres et voz seignouries, voz corps et voz biens... 232-33.

Sept cas : 230r, 232-33, 234-35, 237v, 240r-v, 241-42, 246r-v.

CH. Or sus, seigneurs, or y para comment chascun en droit soy volera deffendre son corps et sa vye, car j'apperchoy gens cy-devant nous qui nous aguettent. 137.

Un cas I : 130 (P. 3941).
Deux cas II : 91 (2377), 137 (4166).
Un cas III : 146.

P. Dist à ses gens : « Or i perra,
Ce sont larron que je voi là,
Pour rober quitent le cemin,
Jà troveront félon voisin. » 4166.

140. — Reproches du chevalier à ses gens.

T. Si se rescria en hault et dist : Comment doncques, babilonnois, ou sont les grans forces de voz predecesseurs que aujourduy voulez amentir, quant vous souffrez que de voz heritaiges voz ennemis vous veulent debouter et chassier? 52a.

Deux cas : 15a-b, 52a.

CH. Alors, come tous foursenés, rescrya à ses barons : « O vous mes chevaliers, où sont ores les haultes proèces de vos anchiens prédécesseurs dont à présent occuppes les terres et seignouryes? 175.

P. Sa gent escrie à haute vois :
« Ha ! chevalier couart revois,
Et plain de mauvaisté, fait-il,
Car secourez le plus gentil
Qui ainc pendist escu à col ;
Trop estez or vilain et fol,
Qui tant li avez seul laissié ! ».
5112.

141. — Nouvelle ardeur au combat.

T. La bataille commanca a renforcier des deux costez. 52a.

Cinq cas : 52a, 52b, 81a, 90a, 92b.

D. Adont renforca la bataille grande et criminelle a veoir. 246r.

Deux cas : 242v, 246r.

CH. Sy encommencha le tournoy à efforcier de touttes pars. 156.

Six cas : 63, 91, 146, 147, 156, 156.

142. — Combattant « forsené ».

T. Le souldan comme tout forsene haulsa l'espee.. 30a.

Trois cas : 30a, 48b, 83a.

D. Lequel comme foursene et plain d'air se fery en la bataille. 244r.

Trois cas : 240v, 244r, 244v.

CH. Alors, come tous foursenés, rescrya à ses barons... 175.

Trois cas : 173, 175, 175.

P. Li quens en ot ire et enui. 5111.

143. — Tempérament surhumain du héros.

T. Par pluseurs fois le souldan le regardoit en cessant le combatre pour les grans merveilles que faire veoit a gilion. Si disoit en lui mesmes qu'il convenoit qu'il feust homme fae et que impossible estoit a homme mortel avoir si grant force. 77a.

D. Disans l'un a l'autre que nullement ilz ne pourroient croire que messire gillion ne fust deable ou homme fae. 241r.

Trois cas : 232r-v, 241r, 244v.

CH Et disoient entr'eux qu'il n'estoit pas home mortel, mais aulcun diable ou fantosme qui les aloit ainsy destruisant, sy le regardoient ly pluiseurs à grant merveilles. 174.

Un cas II : 174.

Deux cas III : 93, 172.

P. Le conte et la chevalerie
S'esmerveillent trop durement
Comment il puet si faitement
Durer sans nul secors d'autrui.
5107.

144. — Exemple de prouesse.

D. Noble chevallier, miroir et piller de toute proesse... 216v.

Deux cas : 232v, 246v.

CH. Il estoit examplaire et miroir à tous nobles et vertueux courages. 22.

Quatre cas : 22, 45, 151, 184-85.

145. — Métaphores suggérées par la valeur du chevalier.

T. O tu, gillion, pere, reffuge, estache, pilier et confondeur de mes ennemis... 74a.

Deux cas : 74a, 82a.

D. Il... luy dist tout hault : Bien soit venue la force de babilonne, le pillier et le refuge des nations orientales. 231v.

Quatre cas : 217v, 228r, 231v, 246v.

CH. C'estoit notre piller et estache, où tous veniesmes à refuge. 113.

Un cas II : 113.

Deux cas III : 45, 133.

P. Ha! las! font-il, notre défois
Avons perdu et no confort. 2536.

146. — Comparaison du sanglier traqué par les chiens.

T. Ainsi comme le sanglier qui est aux abois, se tenoit dedens le chastel de pompye dont il avoit chassie les sarrasins. 83a.

D. Il rendoit estal comme le sengler quy se met aux aboiz des chiens. 243v.

CH. Come ung saingler quant il est aux abois, se deffendoit moult vigoureusement. 172.

Deux cas : 172, 175.

147. — Pourfendre un adversaire jusqu'à la cervelle.

T. Si lui bailla ung cop d'espee si grant sur le heaume qu'il le pourfendi jusques a la cerveille. 131a.

Sept cas : 34a, 77b, 80a, 83a, 131a, 181b, 188b.

CH. *Voy. exemple, n° 123.*

Un cas II : 87 (P. 2187).

Un cas III : 130.

148. — Blessé qui n'a pas besoin de médecin.

T. Qui qu'il feroit, jamais n'avoit mestier de mire. 15b.

Deux cas : 15b, 83a.

CH. Tous ceulx qu'il encontroit n'avoient jamais mestier de mire. 115.

Deux cas III : 96, 115; mais plusieurs cas du poème non reproduits.

149. — Massacrer hommes et chevaux.

D. Gillion aloit par la bataille... craventant ses hommes et chevaulx. 240v.

Deux cas : 240v, 242r.

CH. Ilz encommenchèrent abattre et craventer chevaulx et chevaliers. 39.

150. — Fuite des chevaux à travers la campagne.

T. Mains destriers aloyent fuyans par les champs, dont les maistres gisoyent mors en sang et en boe. 34a.

Deux cas : 34a, 113b.

D. Tantost alerent maint cheval par les champs, estraiers, trainans leurs regnes, dont les maistres gesoient par la bataille entre les pies des chevaulx. 239v.

CH. Il en avoit ochis les VII, dont les corps gisoyent à terre et leurs chevaulx aloient courant parmy les champs tous estrayers trainant leurs raignes. 96-97.

P. Des XXX en ot plus de VII mors
Dont entor lui gisent les cors;
Li ceval èrent estraier. 2575.

Deux cas II : 96-7 (P. 2575), 131 (4015).
Deux cas III : 171, 175.

151. — Chemins et champs couverts de cadavres.

T. En les occiant par mons et par tas que tous les chemins en estoyent couvers. 34b.

Onze cas : 28b, 34b, 54b, 55b, 81a, 114b, 115b, 130b, 173a, 194b, 196b.

D. Si en occirent et detrencherent tant et en si tres grant nombre que les champs en furent tous couvers. 248r.

Quatre cas : 230v, 248r, 248r, 250r.

CH. Et en ochirent tant que les champs en estoient couvers. 92.

P. Tote la terre en est joncie. 2434.

Un cas II : 92.
Deux cas III : 94, 116.

152. — Du sang « jusqu'aux coudes ».

T. Tous estoient ensanglantez jusques aux coutes. 189a.

Deux cas : 75b, 189a.

D. Il avoit les deux bras ensanglentez jusques aux coustes. 241r.

CH. Il n'y avoit celluy qui ne fust ensanglenté jusques aux couttes. 92.

P. N'i à celui le sien n'ocie. 2433.

Trois cas : 92, 95, 131.

153. — Venger un compagnon.

T. Gilion de Trasignyes regarda sur destre et vey le roy de Fes, lequel avoit occis ung Babilonnois, dont il eut moult grant dueil. Si prist une grosse lance... et la coucha pour venir a l'encontre du roy de Fez. 188b.

Huit cas : 30a, 33b, 52a-b, 55a, 80a, 131a, 188b, 196b.

D. Adont messire gillion congnoissant le roy de morienne... auquel il avoit veu devant luy donner le coup de la mort a ung jeune chevallier de haynnau nomme Ernault de roisin, dont il eut au cœur une douleur tant grande qu'il fist serement de non jamais partir d'illec qu'il n'en eust prins vengance, il fery lors bon destrier de l'esperon... 247r.

CH. Gilles regarda sur dextre, sy choisy ung Turc graut et puissant à mervelles, lequel nouvellement luy avoit ochis l'un de ses gens, il s'approcha de luy, sy le féry sur le healme... 130.

P. Gilles de Cyn est adréciés
A I Turc qui molt tost venoit;
Molt hautement li escrioit.
Gilles de Cyn l'a si féru,
Desi ès dens l'a profendu. 3969.

154. — Se relever.

T. Girard, qui moult viste estoit, sailli sur piez, l'espee ou poing. 181b.

Cinq cas : 22a, 80b, 181b, 182b, 201b.

D. Mais, comme bon chevallier et usite a la guerre qu'il estoit, sailly tantost sur pies l'espee ou poing. 243r.

CH. Mais come chevalier preu et hardy, sailly en piés l'espée ou puing. 173.

P. Maugrez iaus en piez resailli. 5085.

L. Et aussi vitement messire James de Douglas se releva sur pieds, sa hache en sa main. 178.

Un cas III : 178 (E. 202).

155. — Danger couru par le chevalier.

T. Mais trop mal feust venu a Hertan, se par Gillon n'eust este secouru. 201b.

Vingt-huit cas : 51b, 67a, 69b, 76b, 77b, 77b, 80b, 81a, 83a-b, 114a, 114a, 122a, 130b, 138b, 161a, 173a, 173b, 176a-b, 173b, 187a, 189a, 189b, 196b, 198a, 200a, 201b, 202a, 212b.

D. Et fust la chose mal tournee pour eulz, se par le roy de mede n'eussent tantost este secouruz. 239v.

Cinq cas : 239v, 241v, 242-3, 243v, 247r.

CH. Et fust mal alé pour ceulx de dehors, se sy tost Brabenchons et Hennuiiers ne fussent arivé. 191.

Quinze cas : 8, 38, 95, 99, 120, 120, 121, 124, 125, 146, 147, 148, 172, 176, 191.

L. Et si la bataille d'eux deux eust eu plus de durée, iceluy seigneur de Haguet, comme chacun pouvoit voir et congnoistre, en eust eu du pire ; et ainsi luy en fust advenu, si par le roy n'eussent esté pris sus. 177.

E. Et, se la meslée eust longuement duré, ledit de Haguet en eust eu du pire, et bien on s'en povoit appercevoir, quant ilz furent prins de par le roy. 202.

Deux cas : 33, 59

Un cas II : 117.

156. — Recul de l'adversaire.

T. Une foiz faissoit ressortir ses ennemis, l'autre fois les babilonnoys estoyent reculez arrier. 33a.

Onze cas : 30b, 33a, 33a, 33a-b, 52a, 81a, 81a, 92a, 174a, 174a, 200b.

D. Et tant firent par leurs haultes proesses que les sarrazins furent contrains de resortir et perdre terre. 243-44.

Cinq cas : 242v, 243-4, 245r, 237v, 247v.

CH. Et faisoit d'eulx sy grant dissipline que tous les plus hardis d'eulx resortissoyent arière. 173.

P. Et il le r'ont si mal mené
Et tant cop féru et doné
C'à force arrière le reboutent. 5100.

Deux cas II : 173 (P. 5100), 175 (5185).

Sept cas III . 146, 146, 146, 147, 156, 173, 174.

L. Il... le fit démarcher et reculer jusques devant le hourt. 176.

Trois cas I : 176, 177, 184.

157. — Défaite de l'ennemi, « qu'il le veuille ou non ».

T. Tellement se esprouverent que, voulsissent moriens ou non, force leur fu de reculer arriere. 81a.

Dix cas : 12b, 15a, 19b, 30b, 33a, 63b, 81a, 89b, 125a, 188b.

D. Tant resista que, voulsissent auffriquans ou non, force leur fut de reculer plus d'un arpent de terre. 247v.

Quatre cas : 244r, 245r, 247r, 247v.

CH. Finablement tant firent les Hennuyers... que, volsissent Brebenchons ou non, force leur fu de ressortir. 175.

Quatre cas : 124, 136, 157, 175.

158. — Tentes abattues.

T. Ilz abatoyent par terre tentes et pavillons, ilz coppoyent les cordes, par quoy il n'y demeuroit tente ne pavillon que tout ne tumbast jus. 39a.

Trois cas : 39a, 118b, 127b.

CH. Lors encommenchèrent d'abattre tentes et pavillons et décopper les cordes. 114.

P. Qui là véist Gillon combattre,
Cordes trenchier et trés abatre
.... 3391.

Trois cas III : 114 et 115 (P. 3391), 131 (4018).

159. — Désespoir du vaincu.

T. Dont il eut au cuer une doleur si grande que pou s'en failli qu'il ne marvoiast. 173a.

Dix cas : 17b, 23a, 33b, 41a-b, 69b, 102b, 117a, 173a, 173b, 189a.

CH. Dont sy grant deul avoit au cœur que poy s'en failly qu'il n'en tournast à désespoir. 176.

P. Dont au cuer durement li poise. 5218.

160. — Malédiction.

T. En maudissant l'eure que la estoit venu. 174b.

Deux cas : 174b, 194b.

D. En mauldissant l'heure et le jour quy le conseil leur avoit baillie d'estre venuz en egipte. 244r.

CH. En maldisant ceulx par quy le discord estoit meu. 181.

Deux cas : 181, 181.

161. — Vaincu heureux de pouvoir fuir.

T. Eureux fu cellui qui dedens les basteaulx se peut sauver. 54b.

D. Eureuz fut celluy quy jusques aux bateaulx peult saulvement venir. 248r.

CH. Ceulx quy peurent eschapper se tindrent pour eureux. 92.

P. Fuiant s'en vont traitez et vax
Li uns l'autre n'i atendi,
A soi garir cascuns tendi. 2450.

Trois cas II : 92 (P. 2450), 115 (3427), 134 (4053).

162. — Partage du butin.

T. Il vint vers les tentes de ses ennemis ou il trouva de grans richesses, lesquelles toutes depparti et donna a caulx ou mieulx lui sembloit estre employe. 174-5.

Cinq cas : 54-5, 81b, 132a, 174 75, 203a.

D. Atant le souldan fist... departir les grans richesses d'or, d'argent... quy furent trouvees en l'ost de ses ennemis... et les fist distribuer aux nobles hommes, chevalliers et autres, a quy il le sentoit bien employe. 249r-v.

CH. Puis apprès le roy envoya querre et serchier tout l'avoir et le buttin, sy le depparty et donna à cheulx qu'il congnoissoit estre bien emploïet. 117.

P. Tot le trésor départi a. 3463.

Deux cas II : 117 (P. 3463), 134 (4058).

Deux cas III : 63-4, 180.

163. — Repos après la bataille.

T. Chascun s'en ala en son hostel soy desarmer et eulx aisier. 115b.

Seize cas : 34b, 37b, 43b, 55a, 78a, 78a, 92b, 115b, 117a, 125b, 132b, 132b, 158b, 167b, 175a, 203a.

D. Ilz se desarmerent et s'en ala chacun reposer a son pavillon ou loge. 234v.

CH. [Ils] furent reconvoyés jusques en leur hostel où ilz se désarmèrent. 41-2.

Dix cas : 23, 39, 41-2, 95, 97, 98, 113, 117, 118, 149.

L. [Il] vint en son hostel, puis se fit désarmer. 67.

Trois cas : 30, 67, 67.

Six cas I : 226, 228, 230, 233, 237, 238.

Un cas III : 141.

164. — Soins aux blessés.

D. Adont le souldan manda partout querir medecins et surgiens et

les envoia devers messire, nonobstant que les siens y eussent continuellement este, en leur moult expressement commandant que a toute dilligence ilz voulsissent entendre a la guarison. 251v.

CH. Sy avoit amené et fait venir aveuc luy tous ses médechins et surgiiens par lesquelx il le fist remuer et bender ses playes, en cherteffyant au conte que de ce mal il n'aroit garde, et que avant le moys passé ilz le renderoyent sain et gary. 179.

P. Puis a sez parolez laissiez
Et I mirez li a cerquiez,
Totez ses plaiez ot restraintez
Dont par le cors avoit de
[maintez. 5264.

L. Jacques de Lalaing par les médecins du duc fut visité si diligemment qu'en peu d'espace de temps il fut tout sané et guéri. 199.

L'analyse des procédés de style et de composition qui se rencontrent à la fois dans le roman de *Gillion de Trazegnies*, dans celui de *Gilles de Chin* et dans le *Livre de Jacques de Lalaing* offre nécessairement quelque chose de décousu. Mais, si on lit avec attention les trois œuvres, on remarquera que cet ensemble de traits leur donne un caractère propre, un air *sui generis*, lequel ne peut s'expliquer que par une origine commune. Surtout, pour saisir parfaitement combien les multiples similitudes constatées sont significatives et constituent le faire d'un seul homme, il ne faut pas perdre de vue que, d'un bout à l'autre pour *Gilles de Chin*, et souvent pour *Jacques de Lalaing*, l'auteur avait sous les yeux des modèles à suivre. La tentation de transcrire simplement ceux-ci, la suggestion de textes établis avant les siens et dont il avait à s'inspirer, ont dû gêner dans une certaine mesure l'expansion de son individualité d'écrivain, et cependant cette individualité se retrouve partout, aussi bien dans la façon d'exprimer les idées prises au modèle que dans l'introduction des détails nouveaux. D'autre part, on ne peut attribuer les ressemblances indiquées à une simple imitation, et penser qu'il y aurait ici deux hommes dont l'un plagie l'autre : cela n'est pas à supposer en présence de ces manières d'écrire, qui sont trop variées et trop spéciales, même dans leur fréquente banalité, pour n'être pas sorties d'une plume unique. Il paraît donc bien qu'il faut admettre que les trois romans ont été composés par un seul et même auteur.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

P. 1, l. 18, *au lieu de* pélérinage, *lisez* pèlerinage.

P. 3, l. 13, 17, » Mombrant, » Morgant.

P. 7, n. 4, » n° 10, » n° 11.

P. 7, n. 5, *ajoutez :* Première partie, B, *et ainsi pour tous les renvois au travail de M. Liégeois.*

P. 15, l. 11, *au lieu de* 1463, *lisez* 1468.

P. 18, l. 1, » Roisin, » Voisin.

P. 21, n. 4, » IV, 493, » II, 493.

P. 22, l. 5, *ajoutez :* Il existe une autre traduction latine du roman de Gillion, l'*Itinerarium generosi militis domini Aegidii de Trasegnies, qui fuit cognatus ducis Brabantini.* Elle est l'œuvre de Jean Gielemans (1427-87), chanoine régulier de Rouge-Cloître (voy. p. 21, n. 4), et se trouve conservée dans un manuscrit autographe appartenant à la bibliothèque privée de l'Empereur d'Autriche, n° 9365, ff. 206-283v. Elle a été signalée une première fois dans une notice sur ce manuscrit rédigée, à la fin du XVIIIe siècle, par C. Fr. de Nelis (Brux., Bibl. Roy., ms. n°s 17725-49, f. 393) et que Van Swygenhoven a publiée au t. IV des *Bulletin et Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique* (1847), pp. 222-4. Dans l'article intitulé *De codicibus hagiographicis Johannis Gielemans*, les ANALECTA BOLLANDIANA, XIV (1895), 80-88, ont donné une description complète du même manuscrit, et l'on y trouve, entre autres, p. 87, quelques notes sur la version de l'*Histoire*. Chose singulière, le prologue de Gielemans et celui du Chartreux, bien que différents, présentent certains points de ressemblance, qui paraissent dénoncer une origine commune : ainsi, tous deux disent avoir traduit « non sine labore... transferendo non verbum e verbo, sed sensum ex sensu, iuxta consilium B. Hieronymi in libro de optimo genere interpretum ». Faut-il croire, comme les ANALECTA inclinent à le faire, que Gielemans serait l'auteur de l'une et l'autre traduction? La confrontation des deux textes permettrait seule de résoudre cette question, et, malheureusement, je ne puis juger du plus ancien d'entre eux que par les quelques mots qu'en reproduisent les

Analecta. Toutefois, je ferai remarquer le peu de vraisemblance qu'il y aurait à ce qu'un même écrivain ait traduit à deux reprises, sans raison spéciale, la même œuvre, et d'autre part le prologue du ms. 11930 me paraît indiquer clairement que la seconde version doit être attribuée à l'auteur de la *Corona cartusiana*. Il est donc plus simple, semble-t-il, de supposer que le Chartreux a connu le prologue du Chanoine de Rouge-Cloître, ou bien que tous deux se sont inspirés à une même source.

P. 23, n. 1, *ajoutez :* A propos du mot *ob* qui accompagne la devise d'Antoine de Bourgogne, M. G. Doutrepont m'a signalé la présence du même mot dans le ms. 10173-4 de la Bibl. Roy. de Bruxelles, exécuté pour Jean de Wavrin, et, de fait, on y trouve, à la fin du *Romuleon*, f. iiiic xxvi v°, l'ex-libris suivant :

Wavrin ob
J. B. de Wavrin
Seigneur du Forestel.

Ce Jean de Wavrin et Antoine de Bourgogne étant tous deux de naissance illégitime, il est vraisemblable que le *ob*, placé soit avant, soit après le nom de famille, sert à marquer la bâtardise. C'est donc sans doute de ce côté qu'il faudra en chercher l'explication.

P. 32, l. 34, *au lieu de* au caire, en babilonne, *lisez* au caire et en babilonne.

P. 34, l. 26,	»	1463,	»	1468.
P. 63, n. 1,	»	des diverses localités,	»	de diverses localités.
P. 76, l. 22,	»	le Fraisne,	»	Le Fraisne.
P. 98, n. 1,	»	n° 6,	»	n° 7.
P. 140, l. 5,	»	17b,	»	17a.
P. 191, l. 16,	»	117,	»	177.
P. 192, l. 15,	»	Trois cas III,	»	Trois cas II.

INDEX DES NOMS PROPRES.

L'astérisque désigne les personnages fictifs.
Les noms qui se rencontrent dans les textes cités ne sont pas signalés.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

CHAPITRE TROISIÈME

Formation de la légende de Gillion

APPENDICE


Princeton University Library
32101 072889239

